



Projet éolien de Bois Jaquenne

Communes d'Epehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt

Communauté de communes de la Haute Somme

Département de la Somme (80)



Energie
Bois Jaquenne

A wide-angle photograph of a wind farm in a rural landscape. The foreground is a lush green field with some brown patches. In the middle ground, several large, three-bladed wind turbines are scattered across the horizon. The sky is a pale, overcast blue. The overall scene is peaceful and rural.

Etude d'impact sur l'environnement

Tome 5 : VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

Maître d'ouvrage :

Energie Bois Jaquenne

32-36 rue de Bellevue

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Avril 2023
Version complétée

The Amure logo is a dark blue square with the word 'Amure' written in white, bold, sans-serif capital letters.

Amure



Projet éolien de Bois Jaquenne

Communes d'Epehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt (Département de la Somme)



Energie Bois Jaquenne
32-36 rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt
Tel. : (33) 01 41 31 60 43

AMURE sarl
Bureau d'étude Paysage
38 rue Dunois
75647 Paris Cedex
Tel. : (33)01 53 79 14 54

Volet paysager

version mise à jour d'avril 2023

Le présent document (tome 5 du DDAE) constitue le volet « paysage et patrimoine » de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de parc éolien de Bois Jaquenne en développement à Guyencourt-Saulcourt, Epehy et Heudicourt.

Une étude préliminaire a été réalisée en amont de l'étude paysagère propre au projet et est présentée en préambule. Elle a pour objectif de présenter la démarche du porteur de projet et détaille l'analyse paysagère menée à l'échelle du territoire plus vaste de la Communauté de communes de la Haute Somme.

Suite à la demande de l'autorité environnementale en novembre 2022, les tableaux de la page 80 ont été complétés dans la présente version d'avril 2023.

Par ailleurs, les photomontages ont été repris (contraste, contexte éolien mis à jour...). Ces éléments ne sont pas présentés dans la présente étude de paysage, mais ont été rassemblés dans la nouvelle version du carnet de photomontage jointe au dossier.

Sommaire

Préambule : étude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme p. 5

0.1/ Etat initial	p. 6
0.1.1/ Structure : Morphologie - géologie	p. 8
0.1.2/ La trame végétale et les milieux naturels	p. 10
0.1.3/ Les unités paysagères	p. 14
0.1.4/ Le patrimoine culturel et paysager	p. 16
0.1.5/ Les enjeux définis au SRE	p. 20
0.1.6/ Analyse des sites potentiels	p. 24

0.2/ Orientations	p. 31
0.2.1/ Démarche	p. 31
0.2.2/ Validation des sites potentiels envisagés	p. 31
0.2.3/ Prescriptions d'aménagement et conclusion	p. 33

1/ Première partie : Présentation du projet et méthodologie p. 35

1.1/ Localisation du site et des aires d'étude	
1.1.1/ Localisation du site	p. 36
1.1.2/ Définition des aires d'études	p. 36
1.2/ Caractéristiques du projet	p. 38
1.2.1/ Implantation du parc éolien	p. 38
1.2.2/ Données techniques des éoliennes	p. 38
1.2.3/ Abords et éléments annexes	p. 40
1.3/ Contexte réglementaire	p. 41
1.4/ Méthodologie du volet paysager	p. 42
1.4.1/ Méthodologie du volet paysager	p. 42
1.4.2/ Méthodologie de l'état initial	p. 43
1.4.3/ Méthodologie du choix du projet	p. 44
1.4.4/ Méthodologie de l'analyse des impacts	p. 45
1.4.5/ Méthodologie de la définition des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts	p. 46
1.5/ Méthodes mises en œuvre et difficultés rencontrées	p. 46
1.5.1/ Méthodes mises en œuvre pour l'analyse de l'état initial	p. 46
1.5.2/ Méthodes mises en œuvre pour le choix des implantations	p. 46
1.5.3/ Méthodes mises en œuvre pour l'analyse des impacts du projet	p. 46
1.5.4/ Méthodes mises en œuvre pour l'élaboration des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts	p. 49
1.5.5/ Difficultés rencontrées pour évaluer les incidences du projet sur le paysage	p. 49

2/ Deuxième partie : Analyse de l'état initial du paysage p. 51

2.1/ Caractérisation du paysage – aire d'étude éloignée	p. 52
2.1.1/ Morphologie - structures	p. 52
2.1.2/ Trame végétale et milieux naturels	p. 56
2.1.3/ Grandes unités paysagères	p. 60
2.1.4/ Principaux axes, itinéraires et perspectives paysagères	p. 72
2.1.5/ Patrimoine culturel et paysager	p. 76
2.1.6/ Contexte éolien	p. 80

2.2/ Aire d'étude rapprochée (1,5 à 6 km)	p. 82
2.3/ Aire d'étude immédiate (1,5 km environ)	p. 86
2.4/ Sensibilité du paysage aux parcs éoliens et cadre réglementaire	p. 94

3/ Troisième partie : Justification du choix d'implantation p. 99

3.1/ Choix d'implantation	p. 100
3.2/ Choix des éoliennes	p. 113

4/ Quatrième partie : Analyse des effets sur le paysage p. 115

4.1/ Zone d'influence visuelle (Carte de ZVI)	p. 118
4.2/ Co-visibilité avec les Monuments Historiques protégés – récapitulatif Carte des photomontages	p. 120
4.3/ Impact du projet dans l'aire d'étude éloignée – rayon de 6 à 20 km	p. 125
4.3.1/ Aire d'étude éloignée – partie nord	p. 125
4.3.2/ Aire d'étude éloignée – partie est	p. 128
4.3.3/ Aire d'étude éloignée – partie sud	p. 138
4.3.4/ Aire d'étude éloignée – partie ouest	p. 146
4.4/ Impact du projet dans les aires rapprochée et immédiate - rayon de 6 km	p. 150
4.4.1/ Aires d'étude rapprochée – partie nord	p. 150
4.4.2/ Aires d'étude rapprochée – partie est	p. 156
4.4.3/ Aires d'étude rapprochée – partie sud	p. 156
4.4.4/ Aires d'étude rapprochée – partie ouest	p. 172
4.5/ Impact du projet dans l'aire d'étude immédiate	p. 187
4.6/ Impact des postes de livraison	p. 227
4.7/ Synthèse des impacts	p. 228

5/ Cinquième partie : Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement des impacts visuels liés à la réalisation du projet p. 231

5.1/ Mesures d'évitement et de réduction des impacts visuels liées à la conception du projet	p. 232
5.1.1/ Rappel des dispositions prises dans le choix du site, pour éviter et réduire les impacts visuels	p. 232
5.1.2/ Rappel des dispositions prises dans le choix des implantations, pour éviter et réduire les impacts visuels	p. 232
5.2/ Mesures de réduction, et d'accompagnement des impacts visuels liés à la réalisation du projet	p. 233
5.2.1/ Mesures de réduction liées à la réalisation du projet	p. 233
5.2.2/ Mesures d'accompagnement du projet	p. 233
5.3/ Synthèse du coût des mesures	p. 236

Résumé du volet paysager p. 237



0/ Préambule
Etude paysagère globale de quatre sites
au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme

Démarche et objectif de l'étude globale

Cette étude constitue une première approche paysagère menée à l'échelle du nord-est de la Communauté de Communes de la Haute Somme. Elle a pour objectif d'identifier les potentialités d'accueil de l'éolien de quatre zones d'implantation potentielle identifiées par wpd sur ce territoire, et d'aider à la réflexion sur la définition d'un projet global d'aménagement de l'éolien à cette échelle. En effet, depuis 2006, l'ancienne Communauté de communes du Canton de Roisel a engagé une réflexion pour le développement de l'éolien sur son territoire (avec notamment les études menées dans le cadre de la mise en place des ZDE). Encore aujourd'hui, la Communauté de Communes de la Haute Somme témoigne d'une volonté de voir se développer cette énergie renouvelable. Depuis 2008 et l'appel d'offre lancé par la collectivité, wpd est implanté dans ce secteur avec deux parcs en exploitation : Montagne Gaillard (2014) et Boule Bleue (2017).

Ainsi, dans ce secteur où le motif éolien est déjà bien présent, le porteur de projet a mis un point d'honneur à proposer une analyse qui aille au-delà des aires d'étude éloignées propres à chacun des projets, et qui tienne compte non seulement de l'articulation des projets en développement entre eux mais aussi de la cohérence à apporter vis-à-vis des parcs wpd déjà construits.

Définition de l'aire d'étude

Les sites potentiels ont été identifiés à l'issue d'une réflexion excluant les parties ouest et sud de la Communauté de communes de la Haute Somme qui correspondent à la vallée de la Somme et à celle de l'Omignon où les sensibilités paysagères sont très fortes.

La recherche de sites potentiels s'est concentrée sur la partie est du territoire de la Communauté de communes, à l'est de la vallée de la Tortille (canal du Nord), à l'intérieur ou à proximité immédiate du pôle de densification défini par le SRE - voir carte page ci-contre.

L'objectif de l'étude globale étant de définir une cohérence entre les parcs existants et en projet, et entre les projets entre eux, l'aire d'étude doit être celle de la perception des implantations, soit environ **6 km, distance à laquelle la position des éoliennes est généralement lisible dans le paysage.**

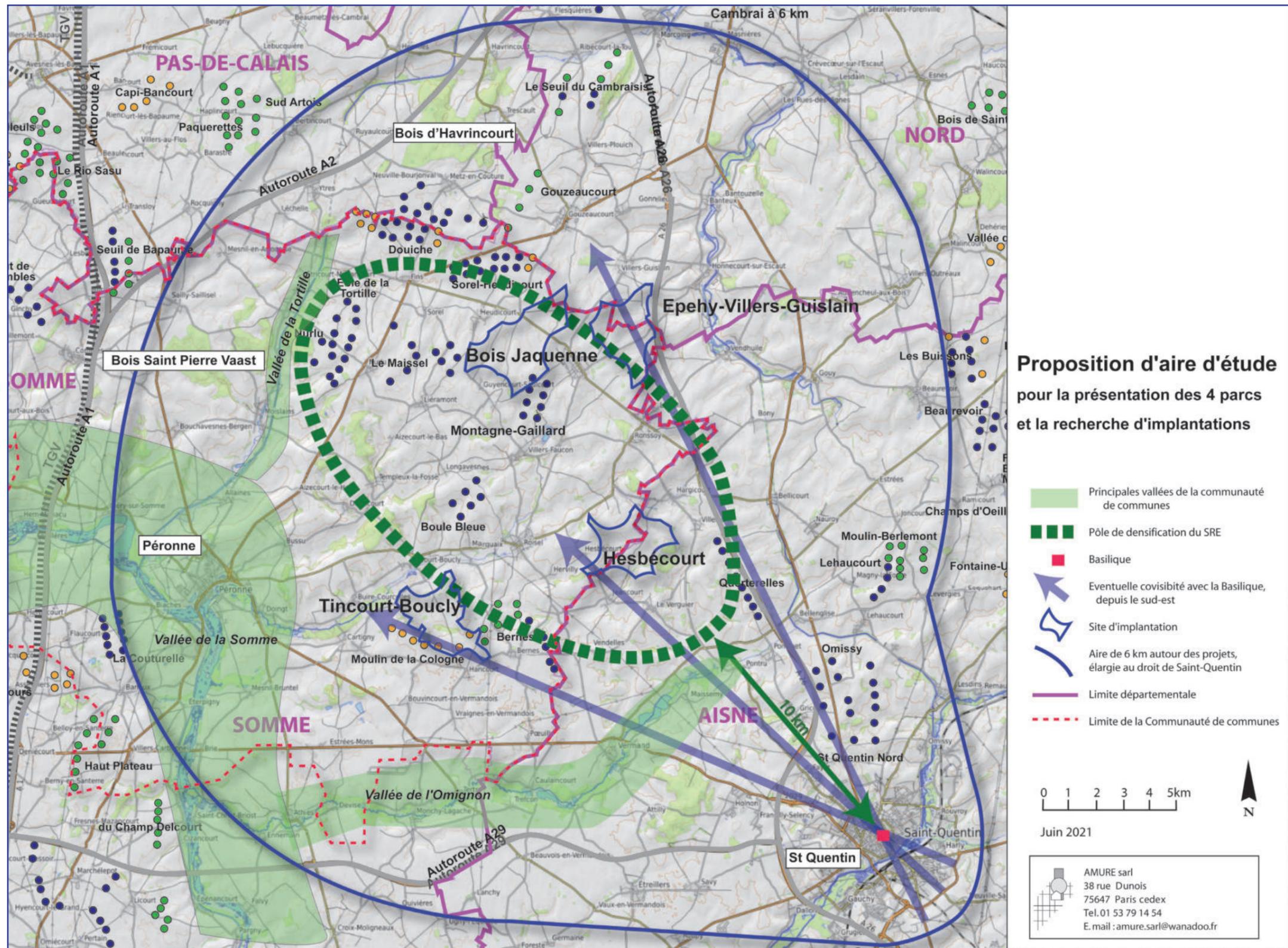
Elle s'appuie sur les pôles urbains à enjeux de Péronne à l'ouest et Saint-Quentin à l'est (dont la basilique est visible de très loin) villes qu'elle englobe.

En revanche, la ville de Cambrai, plus lointaine et située dans la vallée de la Sensée n'a pas été incluse, car sans rapport de visibilité avec la zone d'étude du fait du relief et de la distance.

Les autres limites sont globalement ajustées sur (cf. carte jointe) :

- au nord les Bois d'Havrincourt, qui constituent une limite visuelle,
- à l'est St Quentin inclus (8 km) pour étudier les éventuels rapports de covisibilité,
- au sud l'autoroute A29, axe majeur de perception,
- à l'ouest Péronne, Bois Saint-Pierre, afin d'examiner les éventuels rapports de covisibilité et de s'appuyer sur une barrière visuelle constituée par les boisements.

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



0.1/ Etat initial

0.1.1/ Structure : Morphologie - Géologie

L'analyse du paysage se base sur des notions objectives : les différents critères de l'environnement se superposent pour former un tout appelé paysage : morphologie/relief et hydrologie, géologie, couverture végétale, trame viaire et parcellaire, etc. Ces différents items sont détaillés ci-après.

■ Morphologie et hydrologie

Le secteur d'étude s'inscrit en globalité dans le bassin hydrographique d'Artois-Picardie. La ligne de partage des eaux entre la mer du Nord et la Manche, traverse l'aire d'étude d'est en ouest. Les deux entités sont séparées par le plateau du Bas-Artois qui occupe le centre de l'aire d'étude. Deux canaux assurent la liaison entre les deux bassins versants : le canal du Nord et le canal de Saint-Quentin.

Plus précisément, la partie nord de l'aire d'étude correspond aux bassins versants de la Sensée et de l'Escaut, et la partie sud à celui de la Somme.

L'aire d'étude présente une altitude moyenne de 110m ; elle culmine au sud de Nurlu à 154m NGF, au nord de Liéramont à 152m NGF, ainsi qu'au nord de Beaufevrier à 151m NGF. Elle présente des ondulations plus ou moins marquées. Ce relief irrégulier justifie l'appellation de « collines du Vermandois » appellation utilisée dans les Atlas des Paysages de la Somme et de l'Aisne.

Le plateau est entaillé par plusieurs vallées :

- à l'ouest, par la vallée de la Tortille (affluent de la Somme) où s'inscrit le canal du Nord,
- à l'est par la vallée de l'Escaut (affluent de la Scarpe) – où s'inscrit le canal de Saint-Quentin.

Le plateau est également entaillé de nombreuses vallées sèches qui diversifient le paysage et limitent localement les perspectives.

Au sud-Est, la Somme traverse la ville de Saint-Quentin, puis forme un U, à l'extérieur de l'aire d'étude.

Elle s'inscrit à nouveau dans la partie sud-ouest de l'aire d'étude, large de 2 km environ, orientée nord/sud au sud de Péronne ; elle s'infléchit vers l'ouest en aval de cette ville.

La partie sud de l'aire d'étude est traversée d'est en ouest par l'Omignon, affluent de la Somme.

Le sous-sol crayeux du bassin Artois-Picardie favorise l'infiltration, et les débits des rivières sont relativement faibles par rapport à la surface des bassins versants.

Les principales lignes de relief, celles qui structurent le paysage et limitent les perspectives, ont été repérées (cf. carte de la morphologie) : elles s'orientent principalement du nord-est au sud-ouest, parallèlement aux vallées de la Tortille et de la Cologne.

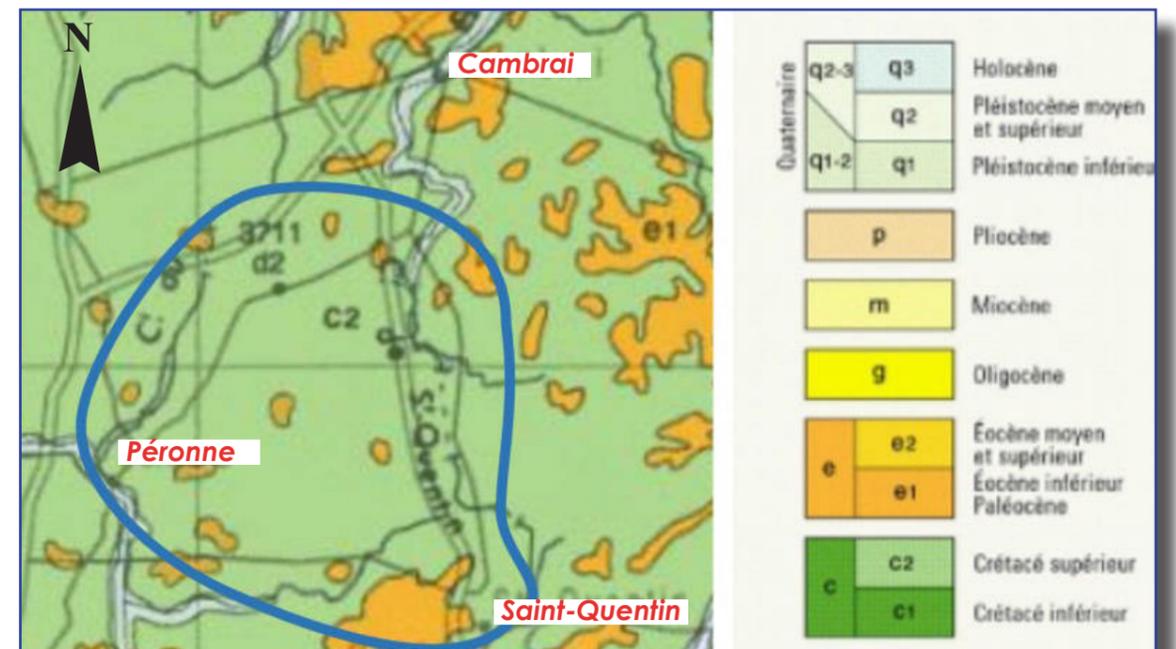
Ce pendage résulte du phénomène d'enfoncement (subsidence) du bassin parisien sédimentaire.

■ Géologie

L'ensemble de l'aire d'étude s'inscrit dans le plateau calcaire du Vermandois datant de l'ère secondaire ou « Mézoïque ». Il est principalement composé de craie blanche du crétacé supérieur (notée C2 verte sur la carte ci-contre) ; le calcaire éocène inférieur – un peu plus récent (Paléocène) – noté C1 orange sur la carte ci-contre) apparaît ponctuellement.

Ces couches forment la limite nord du bassin parisien.

Les vallées (Somme, Escaut, Omignon) correspondent à des formations alluvionnaires récentes (aire quaternaire ou « Paléozoïque »).



Couches géologiques - Source BRGM.

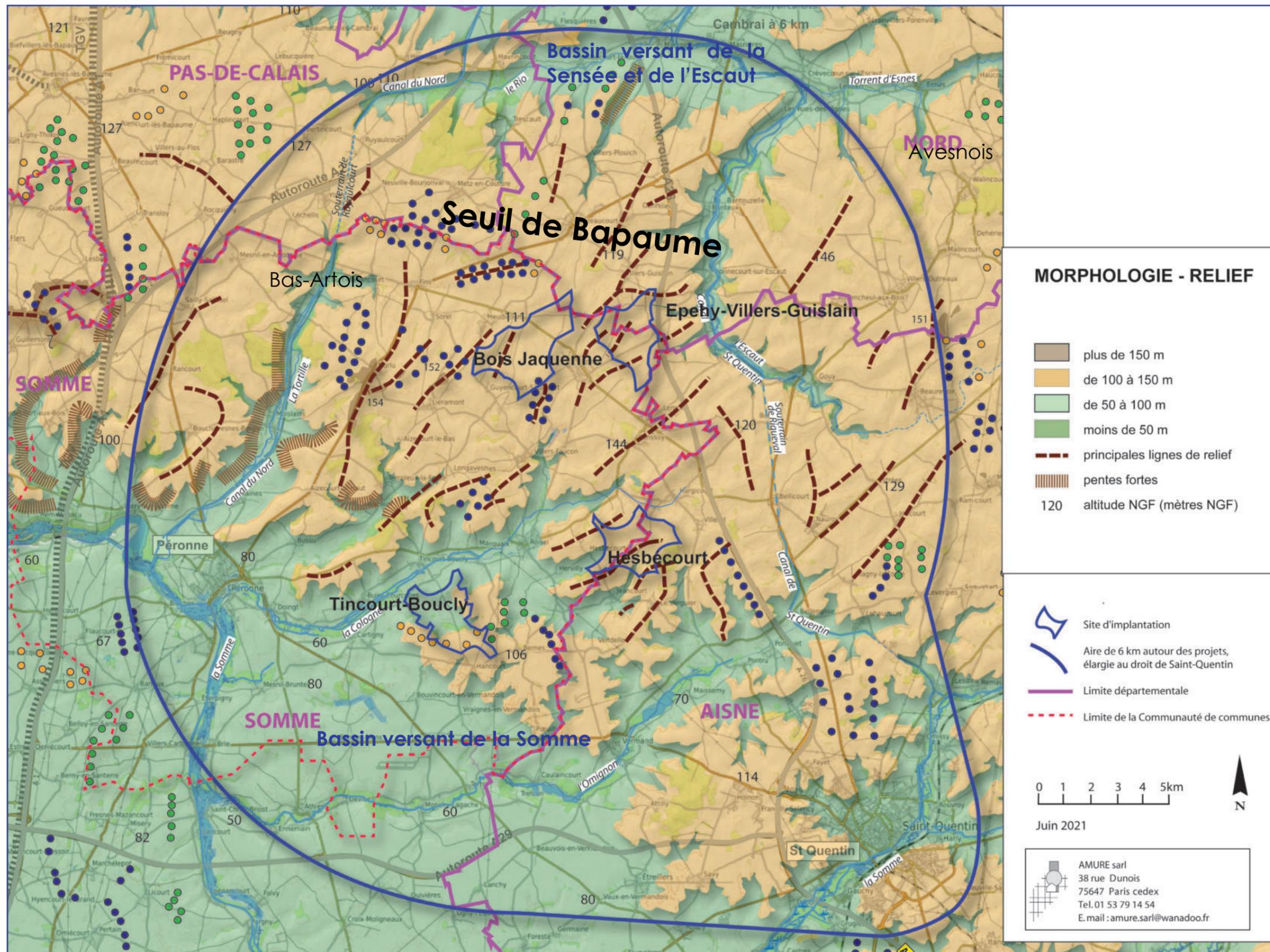


Aire d'étude

Les vallées diversifient le paysage, notamment par leurs pentes. La dimension des éoliennes est hors échelle par rapport à ces dénivelées. La **proximité des vallées est donc à éviter**, car la confrontation des deux éléments aurait pour effet d'écraser la perception visuelle des pentes.

Les **lignes de crête** structurent le paysage et sont, à ce titre, **à prendre en compte dans le dessin des parcs éoliens**.

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



0.1.2/ La trame végétale et les milieux naturels

Chaque type de sol engendre un couvert végétal particulier. Si la culture céréalière domine largement l'occupation du sol de l'aire d'étude, chaque bois, haie, végétation humide de vallée, devient rare et précieux. Chaque élément de végétation participe à la diversification d'un paysage très ouvert, en créant des sous-espaces plus intimes, ou des ponctuations dans l'étendue des champs.

■ Trame végétale

L'ensemble de l'aire d'étude est dominé par un vaste plateau d'openfield, ondulé, offrant de larges perspectives.

La végétation y est assez rare. Elle crée des limites sombres contrastant avec les champs de grande culture. Elle correspond aux massifs forestiers, bois, vallées et ceintures végétales des villages.

Les boisements les plus étendus sont ceux de Saint-Pierre Vaast à l'ouest (2,75 km² environ), Havrincourt (7,5km² environ) au nord, et celui d'Holnon au sud (3,5km² environ).

Les vallées se traduisent dans le paysage par le cordon sombre des bois de pente ou de ripisylve. L'ambiance fermée, fraîche et intime contraste avec celle ouverte et sèche des plateaux.

La Tortille et le canal du Nord, la Cologne, L'Omignon la Scarpe et le canal de Saint-Quentin, la Somme, jouent un rôle important dans ce paysage ouvert.

Sur le plateau, les haies, arbres isolés, petits bois sont rares dans le paysage d'openfield ; ils se concentrent principalement à l'intérieur et autour des villages, et ponctuellement, au creux ou au sommet de certains vallons.

■ Espaces naturels protégés

Du fait de leur rareté, plusieurs espaces de l'aire d'étude sont protégés. D'autres sont identifiés comme intéressants et ont fait l'objet d'inventaires spécifiques.

- ◆ Secteurs d'intérêt européen - zones Natura 2000 :
 - Les méandres et cours de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray sur Somme à plus de 8 km des zones de projet, sont en zone spéciale de conservation (ZSC), protégés pour les espèces remarquables qu'ils abritent.
 - La vallée de la Somme est en zone de protection spéciale (ZPS) remarquable pour les oiseaux qu'elle abrite, distante de plus de 6 km des sites potentiels.
- ◆ Réserve Naturelle Nationale :

Les marais de l'Isle à Saint-Quentin sont une réserve naturelle nationale : zone humide, espèces végétales et animales remarquables s'y développent.

Bois d'Havrincourt et parc éolien de Douiche, depuis le nord - RD19 - ZNIEFF de type 1.



■ Espaces naturels inventoriés

- ◆ ZNIEFF* de type 1 : ce sont des secteurs souvent d'étendue limitée, caractérisés par un intérêt écologique remarquable.
 - le bois d'Havrincourt et ses abords
 - la vallée de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin,
 - les bois Couillet, de Bantouzelle, de Saint-Pierre, d'Holnon.

Plusieurs vallées sont également en ZNIEFF de type 1 : haute vallée de l'Escaut en amont de Crevecœur-sur-l'Escaut, étangs de Vermand, marais de Caulincourt et cours de l'Omignon, marais et haute vallée de la Somme, vallée de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray-sur-Somme, marais de la vallée de la Cologne aux environs de Doingt.

- ◆ ZNIEFF* de type 2 : ce sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités écologiques importantes: au nord-ouest et au sud-ouest de l'aire d'étude, la haute et moyenne vallée de la Somme.
- ◆ ZICO* : ces zones importantes pour les oiseaux se situent dans la vallée de la Somme, en partie sud-ouest de l'aire d'étude, de part et d'autre de Péronne.

■ Biocorridor

La vallée de la Somme, dans son entièreté, et la vallée de Cologne, apparaissent comme des « biocorridors ». Ce sont des voies de grande importance nationale ou régionale, pour le déplacement et la reproduction des espèces animales et végétales.

■ Autres espaces naturels

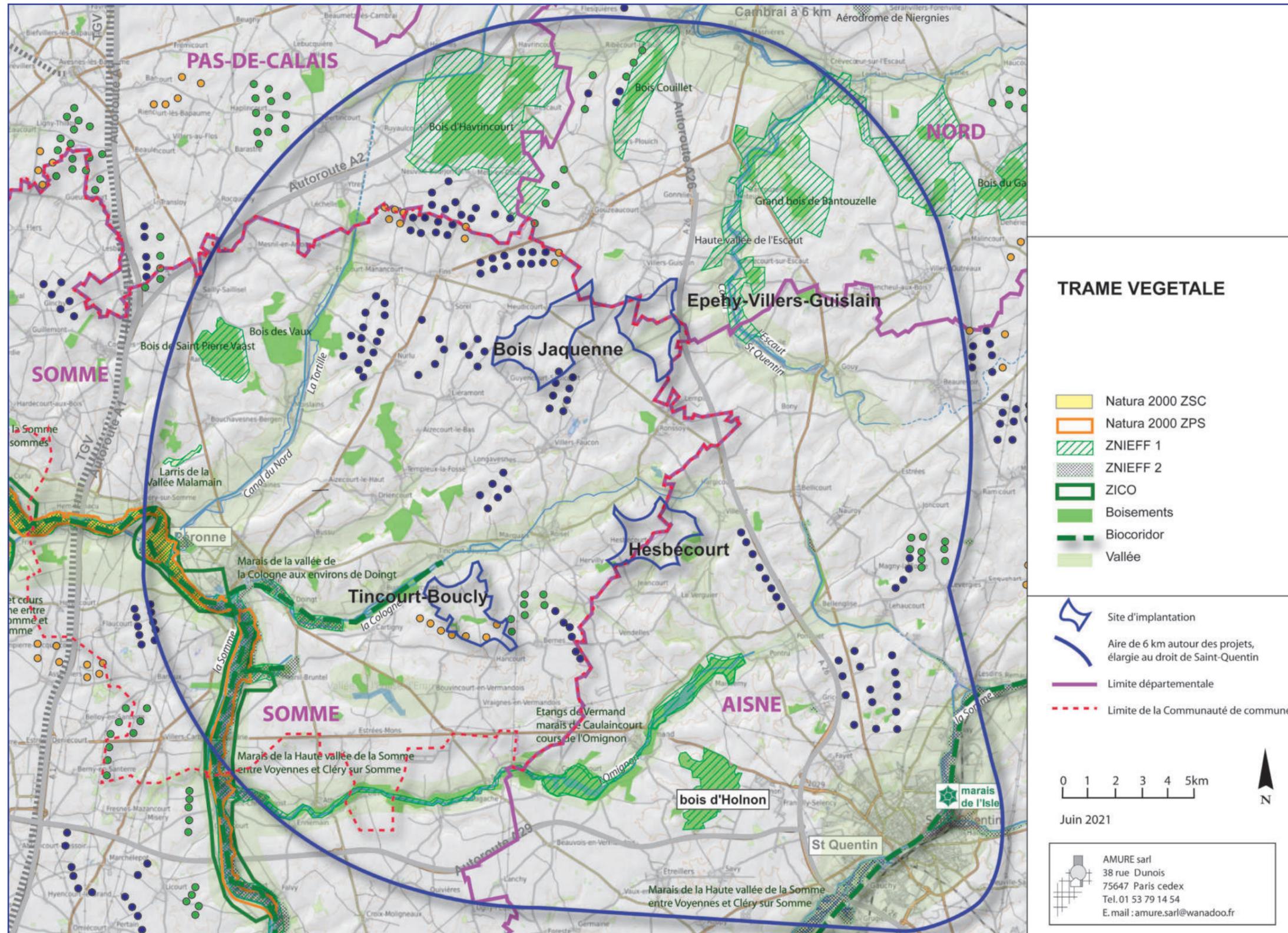
Dans cette région d'agriculture intensive, tous les arbres, haies, bois, prairies, jardins, prennent une importance notable pour assurer le maillage nécessaire au maintien de la biodiversité et la diversité du paysage.

Ces secteurs sont distants de plus de 1 km des sites éoliens potentiels :

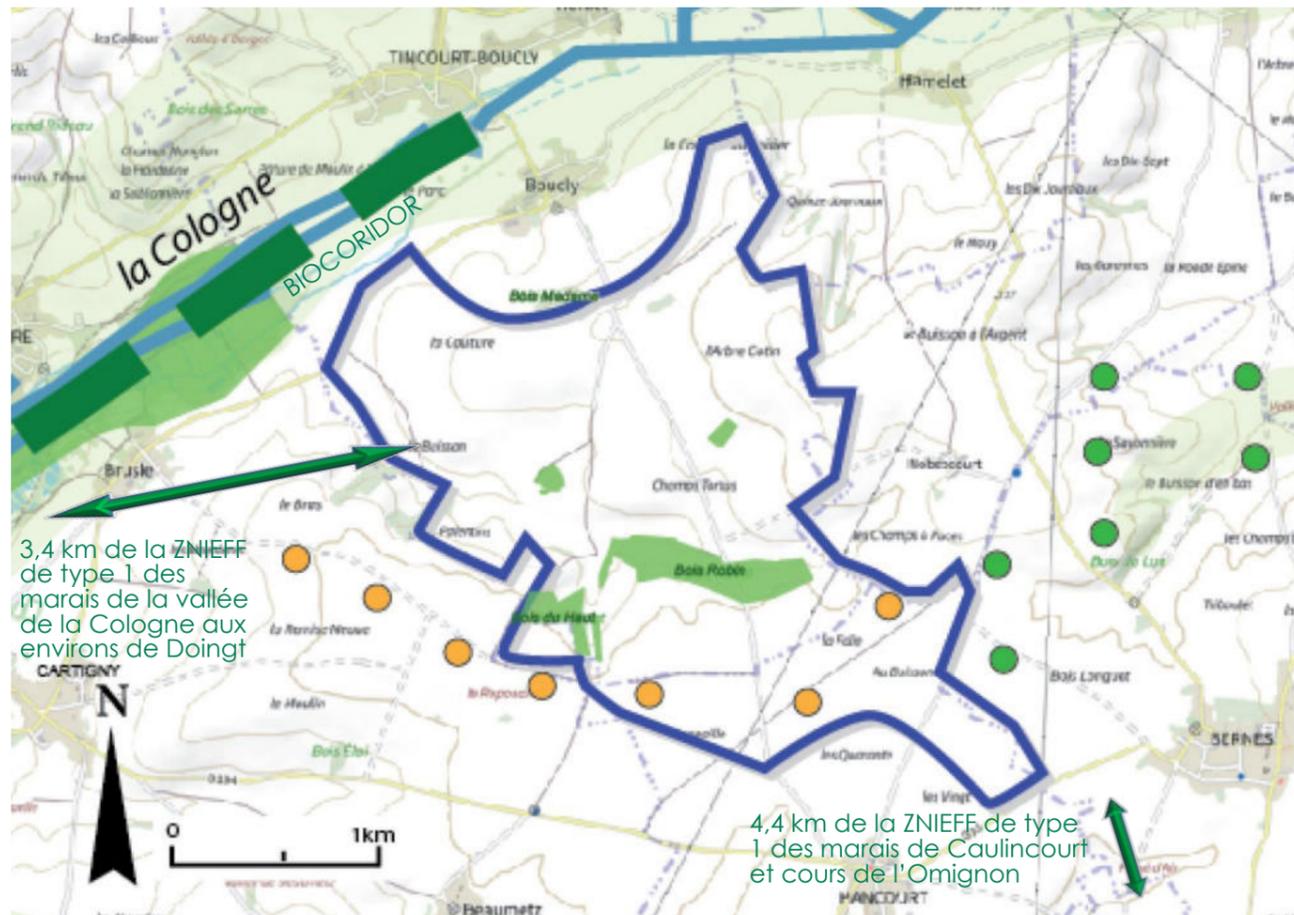
- Epehy-Villers-Guislain est le plus proche : 1 km de la ZNIEFF de type 1 de la haute vallée de l'Escaut ,
- Bois Jaquenne est distant de 3,2 km de la ZNIEFF de type 1 du Bois d'Havrincourt,
- Tincourt-Boucly est distant de 3,4 km de la ZNIEFF de type 1 des marais de la vallée de la Cologne aux environs de Doingt, et de la ZNIEFF de type 2 de la Haute et Moyenne vallée de la Somme, 4,4 km de la ZNIEFF de type 1 des Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon, et distant de 6,7km de la zone Natura 2000 - ZPS - de la vallée de la Somme, 8 km de la zone Natura 2000 ZSC des Méandres et cours de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray sur Somme.
- Hesbécourt est distant de 3,6 km de la ZNIEFF de type 1 des Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon,

* ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique
ZPS : Zone de protection spéciale - Natura 2000 - directive oiseaux
ZSC : Zone spéciale de conservation - Natura 2000 - directive Habitats
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

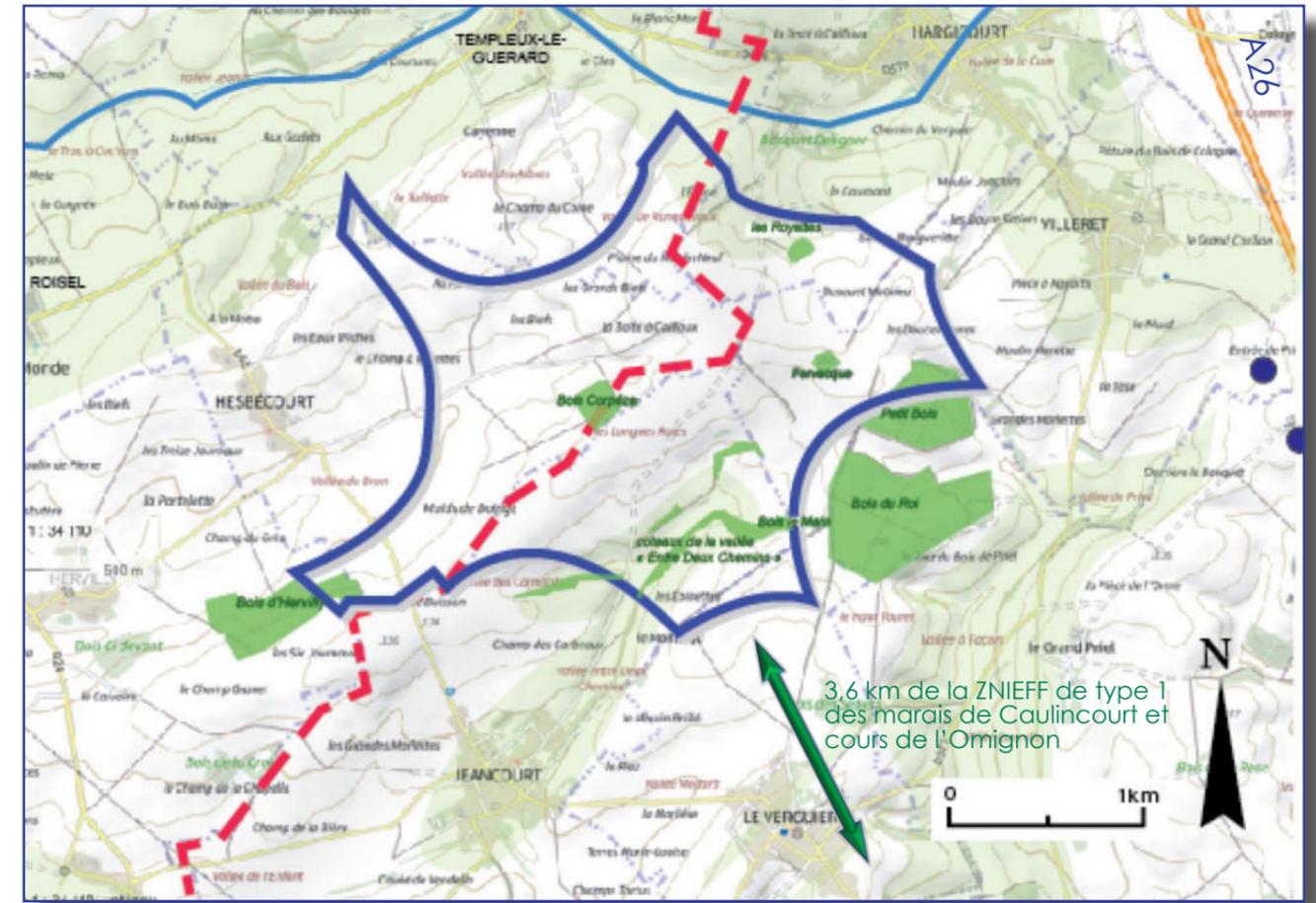
Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



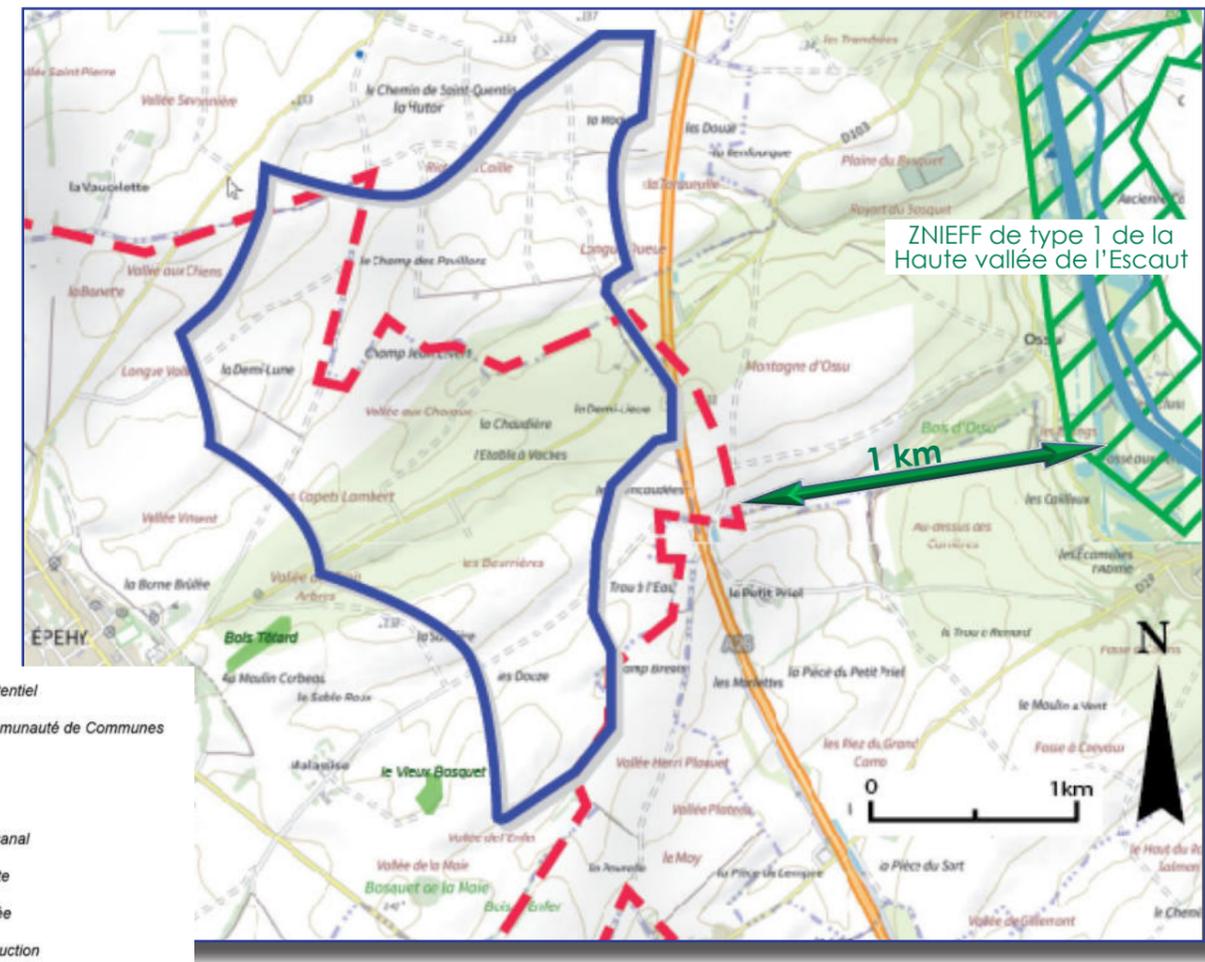
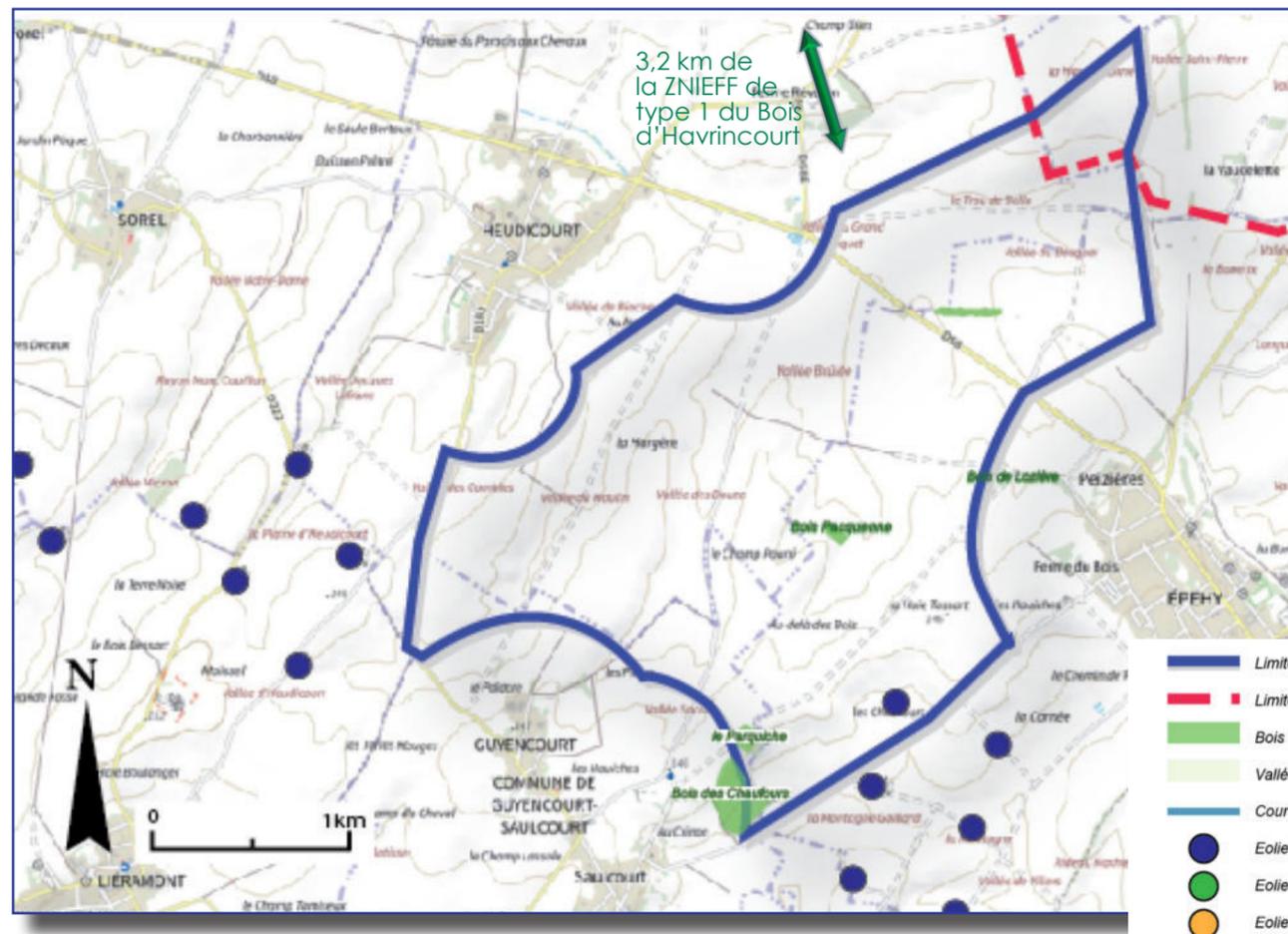
Le site potentiel de Tincourt-Boucly : le site comprend les bois Robin et Bois du Haut et deux boisements relictuels. Il se situe à proximité du biocorridor de la Cologne. Le site se trouve à 3,4 km de la ZNIEFF de type 1 des « marais de la vallée de la Cologne aux environs de Doingt », et 4,4 km de la ZNIEFF de type 1 « des marais de Caulincourt et cours de l'Omignon ».



Le site potentiel d'Hesbécourt comprend au sud-est les boisements des coteaux de la vallée « Entre Deux Chemins » le bois le Main, au sud-ouest l'extrémité du bois d'Hervilly et au nord les bois relictuels de Corpéza, Fervacque, Royattes et une partie du Petit Bois. Le site se trouve à 3,6 km de la ZNIEFF de type 1 des « Marais de Caulincourt et cours de l'Omignon ».

- Limite de site potentiel
- - - Limite de la Communauté de Communes
- Bois
- Vallée
- Cours d'eau ou canal
- Eolienne existante
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



Le site potentiel de Bois Jaquenne comprend la partie est du bois des Chauffours, le bois de Parquiche, le bois Pacquenne, ainsi qu'une haie le long de l'ancienne voie ferrée au nord de la RD58. Le site se trouve à plus de 3,2 km de la ZNIEFF de type 1 du Bois d'Havrincourt.

Le site potentiel de Epehy/Villers-Guislain ne comporte pas de bois, mais le Bois Tétard et le Bois du Vieux Bosquet se trouvent à proximité. Le site est traversé par une vallée, et est doté de haies et arbres épars. Il est distant d'1 km environ de la ZNIEFF de type 1 de « la Haute Vallée de l'Escaut ».

Les sites d'implantation potentiels sont situés dans des paysages ouverts de grande culture, en dehors et à distance des espaces naturels remarquables : il n'y a pas de Natura 2000 ni de ZNIEFF à moins de 3,5 km, sauf pour Epehy à 1 km d'une ZNIEFF I.

Une végétation arborée et arbustive existe dans les différents sites potentiels ; elle est à conserver, car les boisements sont rares dans les espaces d'openfield et jouent un rôle important dans le paysage qu'ils diversifient :

- sur le site potentiel de Tincourt-Boucly : les bois Robin et Bois du Haut et la proximité du biocorridor de la Cologne ;
- sur le site potentiel d'Hesbécourt : les boisements des coteaux de la vallée « Entre Deux Chemins » le bois le Main, le bois Corpéza ;
- sur le site potentiel de Bois Jaquenne : bois Pacquenne et Bois de Parquiche, haie le long de l'ancienne voie ferrée,
- sur le site potentiel de Epehy/Villers-Guislain : Bois Tétard et bois du Vieux Bosquet proches ; le site est traversé par un vallon ; on note la présence de haies et arbres épars.

Les sites, à l'exception de celui de Bois Jaquenne, se situent à moins d'un kilomètre d'une vallée, élément sensible du point de vue du paysage.

0.1.3/ Les unités paysagères

■ Principales unités paysagères

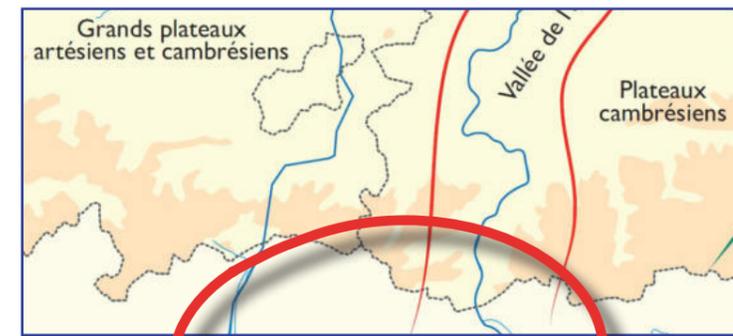
La morphologie décrite précédemment engendre plusieurs grands types de paysages appelés « unités paysagères ».

On appelle unité paysagère, un territoire homogène du point de vue paysager, une entité spatiale dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat, de végétation, d'artificialisation, etc., présente une homogénéité d'aspect. Les unités paysagères se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

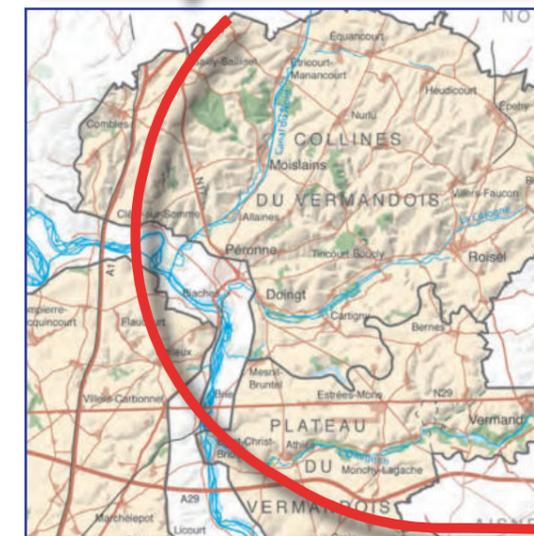
Ces grandes unités paysagères sont notamment décrites dans les différents Atlas paysagers concernés par l'aire d'étude : Atlas des Paysages du CAUE de l'Aisne, Atlas des Paysages de la Région Nord-Pas-de-Calais de la Direction Régionale du Nord-Pas-de-Calais 2005, étude du CAUE du Nord, et Atlas des Paysages de la Somme de la Direction Régionale de Picardie 2006.

En se basant sur ces différents ouvrages, on peut distinguer plusieurs grandes unités paysagères.

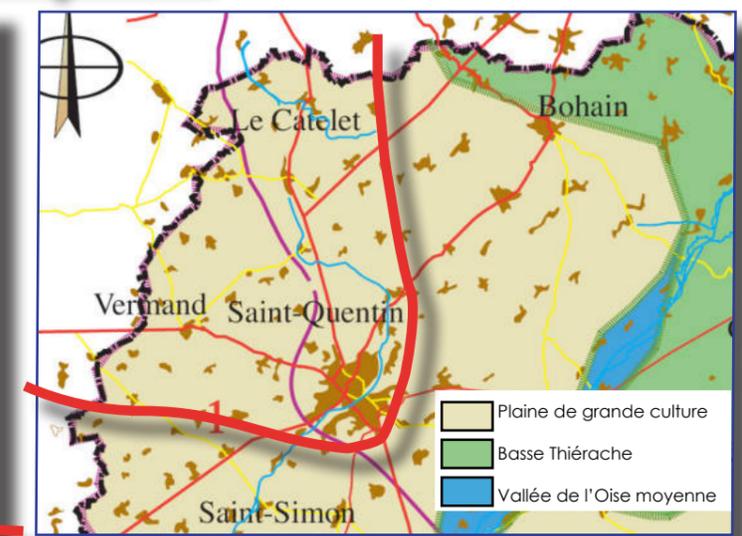
- ♦ Au nord, les Plateaux du Bas-Artois s'étendent jusqu'à la vallée de l'Escaut. Le relief est peu marqué, la végétation est rare, les étendues visuelles sont immenses. Quelques vallées et vallons secs s'accompagnent de végétation qui limite localement les perspectives. En partie ouest, le « secteur du souvenir » diffère uniquement par la présence de nombreux cimetières et monuments liés à la Première Guerre Mondiale. Les échelles de paysage sont grandes (étendues visuelles, taille du parcellaire), ce qui facilite l'insertion des parcs éoliens, déjà nombreux dans cette unité paysagère.
- ♦ Le Cambrésis, vallée de l'Escaut et plateau boisé, à l'est, fait la transition entre les plateaux du Bas-Artois et ceux de l'Avesnois à l'est. Dans l'aire d'étude, cette unité paysagère est plus sensible aux parcs éoliens, car le relief et la végétation qui accompagnent la haute vallée de l'Escaut engendrent des paysages d'échelle plus petite, intimes et pittoresques, comme le site de l'ancienne abbaye de Vaucelles.
- ♦ Les collines du Vermandois, correspondent à une sous-unité de La Plaine de grande culture, et correspondent à un vaste plateau de cultures céréalières intensives, entre la vallée de l'Oise et la Haute vallée de l'Escaut ; cette sous-unité paysagère est animée, dans l'aire d'étude, par plusieurs vallées : celle de la Tortille à l'ouest, celle de la Cologne au sud, et plusieurs vallées sèches, notamment en partie sud-ouest. En partie nord, aux abords du Cambrais, le relief se fait moins animé, peu boisé et donc moins sensible aux parcs éoliens ; plusieurs parcs y ont été construits.
- ♦ Les plateaux du Vermandois s'étendent en partie sud de l'aire d'étude, entre les vallées de la Somme et de l'Oise (à l'extérieur de l'aire d'étude). Ils correspondent à une sous-unité paysagère de la « Grande Plaine Agricole » caractérisée par une agriculture intensive, sur un relief peu animé. Toutefois, dans l'aire d'étude, la vallée de l'Omignon et les arbres qui l'accompagnent donnent une référence verticale et diversifient le paysage ; il en est de même de l'extrémité de la haute vallée de l'Escaut. Cette sous-unité paysagère s'étend jusqu'à la ville de Saint-Quentin. Cette unité paysagère est donc peu propice à l'établissement de parcs éoliens, sauf dans sa partie nord, voisine des collines du Vermandois.
- ♦ La vallée de la Somme au sud-ouest de l'aire d'étude et au sud-est, aux abords de Saint-Quentin, constitue un ruban de verdure et d'humidité d'une largeur de 1 à 2 km. Elle forme des méandres et s'accompagne d'étangs et de marais, engendrant des paysages pittoresques et de grande valeur écologique et paysagère. Ces secteurs sont à proscrire pour l'installation de parcs éoliens.



Départements du Nord et du Pas-de-Calais
Atlas des Paysages (DREAL de Picardie-Nord-Pas-de-Calais - 2005).



Département de la Somme
Atlas des Paysages de la Somme (DREAL de Picardie)



Département de l'Aisne
Carte des grandes unités paysagères
Atlas des Paysages (CAUE de l'Aisne)

■ Les sous-unités locales

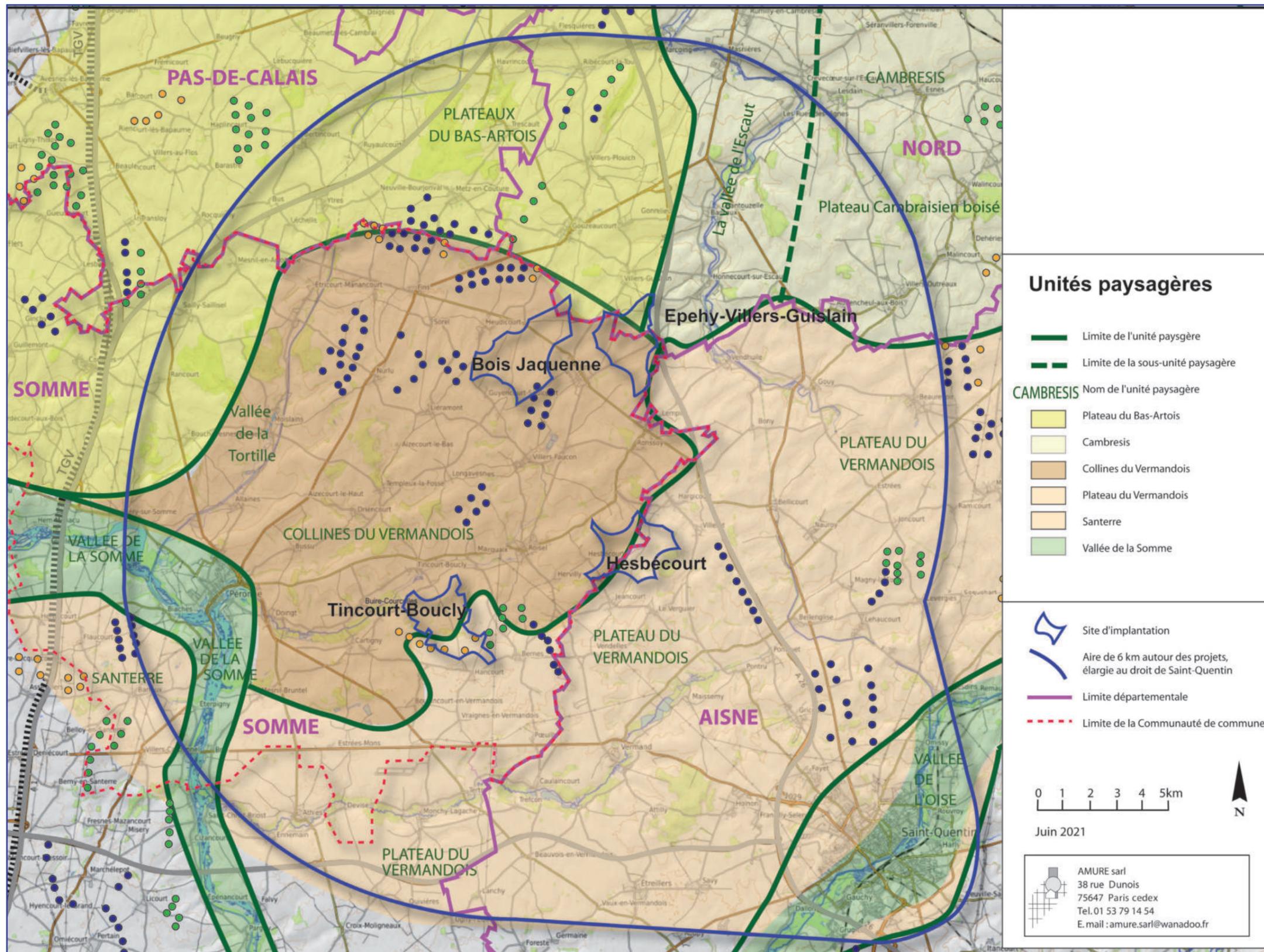
A l'échelle de l'aire d'étude, l'analyse paysagère fait ressortir un contraste important entre des secteurs très ouverts d'openfield, des vallées arborées, et des espaces intermédiaires pittoresques, où la trame végétale des vallées apparaît en toile de fond, annoncée par un vallonnement souvent plus marqué, et des bois ou arbres isolés plus nombreux.

Les espaces situés aux abords de la confluence de la Cologne avec la Somme, et ceux situés de part et d'autre de la vallée de l'Omignon, par exemple, présentent ainsi un paysage diversifié pittoresque, souligné pour certains par la qualification de « site emblématique » par les DREAL.

Les quatre aires d'études se situent dans des unités et sous-unités paysagères dont la sensibilité à l'éolien est limitée ; celles de Bois Jaquenne et d'Epehy/Villers-Guislain sont dans l'unité des collines du Vermandois, au nord de cette dernière, avec une proximité plus importante du site d'Epehy/Villers-Guislain du Cambrésis et de la Haute Vallée de l'Escaut.

Les sites de Tincourt-Boucly et Hesbécourt s'inscrivent dans le nord de la sous-unité paysagère des plateaux du Vermandois, à 4km environ de la vallée de l'Omignon.

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



0.1.4/ Patrimoine culturel et paysager

■ Sites classés ou inscrits au titre du Code de l'Environnement (loi de 1930)

L'aire d'étude comprend un seul site classé au titre du Code de l'Environnement : le site classé du parc du château de Caulaincourt (parcelles 194 et 195p section A, 9.11 à 14.16.17.19 à 29.31.32.33 section B), arrêté du 20 mai 1946. Le château est Monument Historique classé (référence n°6 sur la carte ci-après).

Situé dans la vallée de l'Omignon, il est isolé visuellement par les arbres du site et de ses abords. Il est distant d'environ 5 km au sud du site potentiel éolien de Tincourt-Boucly. Compte tenu de la végétation, du relief et de la distance, aucun rapport de covisibilité n'est à craindre : les seules vues lointaines sont cadrées vers l'ouest alors que les sites potentiels sont au nord.

L'aire d'étude comprend un site inscrit : celui de la haute vallée de l'Escaut, incluant l'ancienne abbaye de Vaucelles. Cette dernière est Monument Historique classé (référence n°14 sur la carte ci-après).

Par ailleurs, un projet de site classé porte sur les sources de l'Escaut et l'ancienne abbaye de Mont Saint-Martin, située à Gouy (au sud du site de Vaucelles). Cette dernière est Monument Historique inscrit (référence n°12 sur la carte ci-après). Le secteur fait partie aujourd'hui des sites emblématiques du département de l'Aisne. Le relief et la végétation limitent les perspectives vers l'ouest et les 4 projets éoliens. Les plus proches sont le site d'Epehy à 5 km et celui de Tincourt-Boucly à 6 km environ. Les éventuelles covisibilités seront à étudier dans le cadre de chaque projet.

Le site classé de Thiepval se trouve à 17 km à l'extérieur et à l'ouest de l'aire d'étude. Le mémorial de Thiepval est tourné vers les 4 points cardinaux. Dans ces 4 directions, les cônes de vue sont protégés. Vers l'est, le cône s'étend sur l'aire d'étude. Toutefois, plusieurs parcs éoliens sont déjà implantés au-delà de 20 km. Le site classé du mémorial de Thiepval se situe à 25 km à l'ouest des sites de Tincourt-Boucly et Bois-Jaquenne (les sites potentiels les plus proches).

Le site inscrit de Suzanne se trouve en dehors de l'aire d'étude, et à 18 km environ à l'ouest du site de Tincourt-Boucly.

■ Autres sites emblématiques ou remarquables

Les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) identifient des « Sites emblématiques », qui bien que non protégés au titre du Code de l'Environnement (loi de 1930), justifient d'une prise en compte dans les projets d'aménagement. Evoqués également dans les Atlas des Paysages ces sites sont, d'ouest en est :

- la vallée de la Somme,
 - les collines boisées entre Bussu et Aizecourt-le-Bas,
 - la vallée de l'Omignon et le bois d'Holnon,
 - le canal de Saint-Quentin,
 - le secteur entre Beaufort, Ramicourt et Montbréhain,
 - le site des sources de l'Escaut - ancienne abbaye de Mont Saint-Martin - projet de site classé,
 - la vallée de la Somme jusqu'à sa source, de part et d'autre de Saint-Quentin,
- ainsi que les villes de Péronne et Saint-Quentin.

■ Les autres vallées

D'autres vallées et vallons secs agrémentent l'aire d'étude. La végétation y est présente, sous forme de bois, bosquets, haies et arbres isolés. Le relief vallonné anime le paysage et engendre des espaces pittoresques qu'il convient d'éviter pour l'implantation des parcs éoliens, car l'échelle du relief est peu compatible avec la dimension des éoliennes. L'insertion de ces dernières est plus facile dans les paysages d'agriculture intensive, aux pentes très faibles et au parcellaire de grande dimension, car les échelles s'harmonisent.

Les masses végétales et le relief des vallées se perçoivent à distance. Ainsi, certains espaces d'agriculture intensive bénéficient de la présence de ces motifs paysagers. Il s'agit notamment des abords de la vallée de la Somme et de l'Omignon.

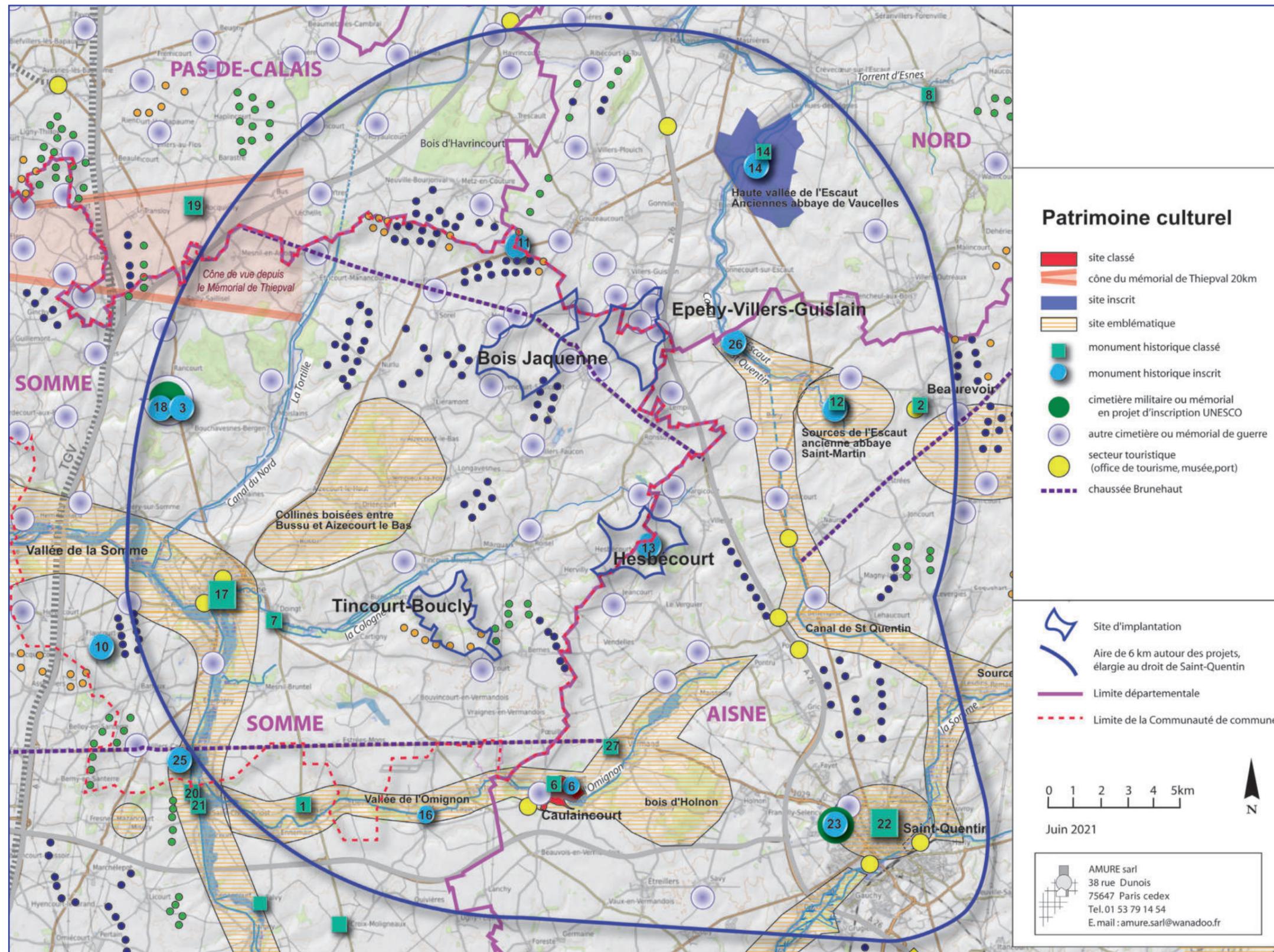


Le site classé de Caulaincourt : les vues sont limitées par le relief et la végétation; les seules vues lointaines sont cadrées vers l'ouest alors que les sites potentiels sont au nord.



La vallée du Haut Escaut, site inscrit - à proximité de l'abbaye de Vaucelles.

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



■ Monuments historiques protégés

Les monuments historiques classés ou inscrits sont peu nombreux dans l'aire d'étude, principalement situés dans les vallées, à distance des sites potentiels. Ceux de Rancourt, Péronne, Doingt, Athies et Saint-Quentin se trouvent à plus de 5 km des sites éoliens potentiels. Ils sont détaillés dans le tableau ci-contre.

Toutefois, 3 monuments historiques concernent directement les sites de projet :

- la borne royale de Gouzeaucourt (inscrite) à 2,6km du site de Bois Jaquenne, et 4km du site d'Epehy-Villers-Guilain,
- l'église de Vendhuile (inscrite) à 2,6km du site d'Epehy-Villers-Guilain,
- la « Boîte à Cailloux » (inscrit) au sein du site d'Hesbécourt, monument commémoratif du culte protestant qui réunissait les « Assemblées du désert », aux XVII et XVIIIe siècles.

Par ailleurs, la covisibilité avec la basilique de Saint-Quentin est à examiner, en particulier pour les sites d'Hesbécourt et de Tincourt-Boucly, situés à 14 et 12 km du monument.

Aucun point ne paraît bloquant, mais la covisibilité des projets éoliens avec ces monuments chargés d'histoire est à examiner dans le cadre des études individuelles des projets. On appelle covisibilité le fait de voir les éoliennes depuis les abords immédiats du Monument, ou le fait de voir le monument en même temps que les éoliennes depuis un point en retrait.

■ Site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Il n'y a pas de site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO dans l'aire d'étude. Le plus proche, le beffroi de Cambrai, se trouve à 6 km au nord de l'aire d'étude. Situé dans la vallée de l'Escaut, il n'est pas en covisibilité avec l'aire d'étude.

Un projet de classement au patrimoine mondial a été déposé conjointement par la France et la Belgique, portant sur les « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre ». Le dépôt officiel de la candidature date du 30 janvier 2017*.

Ce projet concerne plusieurs monuments de l'aire d'étude :

- le secteur mémoriel Rancourt-Bouchavesnes-Bergen à environ 9km du projet et comprenant
 - la nécropole française et la Chapelle du Souvenir Français de Rancourt (SE06),
 - le cimetière du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » (SE07),
 - le cimetière militaire allemand de Rancourt (SE08),
- le cimetière militaire allemand de Saint-Quentin et monument franco-allemand de Saint-Quentin 3 hectares à l'ouest du centre-ville (AI02).

Entrent également dans ce projet le Mémorial national sud-africain « The South Africa (Delville Wood) National Memorial » et le cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery » (SE05) à 6,5km à l'ouest de l'aire d'étude ainsi que celui de Thiepval à 17 km à l'ouest.

■ Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Aucun Site Patrimonial Remarquable (ancien site sauvegardé, ZPPAUP, etc.) n'est institué sur l'aire d'étude.



La borne royale de Gouzeaucourt (inscrite)



Eglise de Vendhuile (inscrite) située dans la vallée de l'Escaut, peu visible.



La Boîte à Cailloux (inscrit) monument très peu visible au pied d'un bosquet.

Ref	Commune	Classé/ inscrit	Edifice protégé	Détail dont date
1	Athies	C	Eglise	Portail Sud, liste de 1862
2	Beauvevoir	C et I	Tour Jeanne d'Arc et ancien château	Tour de guet dite Tour Jeanne d'Arc : classement 10 décembre 1920 ; Terrains sur lesquels s'élevait le château (cad. C 994 à 997, 1151, 1107, 1023 à 1026, 1047, 1048) : inscription par arrêté du 4 juin 1937
3	Bouchavesnes-Bergen	I projet de site UNESCO	Chapelle du Souvenir français	Totalité (cad. C 43) , 14 septembre 2016
6	Caulaincourt	C et I	Château de Caulaincourt	Mausolée (cad. A1 15) : inscription par arrêté du 28 octobre 1992 Château ; parc ordonnancé , mur de clôture et ancien portail du 18e siècle (cad. A 339 ; B 18, 91) : classement par arrêté du 9 avril 1998
7	Doingt		Menhir dit La Pierre de Gargantua	1840
11	Gouzeaucourt	I	Borne	Entre les départements de la Somme et celui du Nord, le 19 novembre 1941
12	Gouy	I	Ancienne abbaye	Façades et toitures des communs de l'ancienne abbaye (à l'exclusion de la chapelle) (cad. A 252), 28 janvier 1970
13	Hesbécourt	I	Monument commémoratif	Monument commémoratif de l'ancienne Assemblée du Désert des Protestants situé à La Boîte à Cailloux, la parcelle et son chemin d'accès, 7 mai 2007
14	Les Rues des Vignes	C	Ancienne abbaye de Vaucelles	Le bâtiment renfermant les salles du 12e siècle dans sa totalité, 20 août 1920
16	Monchy-Lagache	I	Eglise St Pierre	Totalité (cad. E 31), 13 février 1998
17	Péronne	C	Eglise Fortifications Château	Eglise Saint-Jean, 13 décembre 1907 porte de Bretagne, 23 février 1925 ruines des trois tours subsistantes et des courtines qui les relient, 22 mars 1924
18	Rancourt	I et projet de site UNESCO	Cimetière allemand	L'oratoire du cimetière allemand en totalité (cad. ZC 35) , 14 septembre 2016
22	Saint-Quentin	C et I		
23	Saint-Quentin	I et projet de site UNESCO	Cimetière allemand	
26	Vendhuile	I	Eglise	Eglise en totalité (cad. B 675), 4 novembre 1994
27	Vermand	C	Camp Romain	Camp Romain, liste de 1840

* Source: association «Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre»
www.paysages-et-sites-de-memoire.fr.

Le numéro de référence correspond à celui du plan de la page précédente. Figurent en bleu les édifices classés, et en caractère gras, les édifices situés à moins de 5 km d'un site de projet.



■ Sites mémoriels des guerres mondiales

Le secteur d'étude a été le siège de nombreux combats lors des deux guerres mondiales.

De très nombreux villages ont été totalement détruits durant la guerre de 14-18, et des cimetières militaires ont été créés, notamment par les Britanniques, sur le lieu même des combats. Ils sont orientés et ouverts vers le champ de bataille.

Les militaires français ont été, en général, enterrés dans leurs villages d'origine, mais il existe également plusieurs nécropoles nationales.

■ Archéologie

Les Romains occupèrent la région, et il en reste des traces, comme les routes rectilignes « chaussées Brunehaut ».

Plusieurs sites ont été recensés dans l'aire d'étude*, notamment à Vermand (antiquité), Brissau-Choigny (Moyen-âge), Saint-Quentin (Moyen-âge), Pont-de-Metz (Antiquité, Âge du Bronze, Âge du fer), Saint-Christ-Briost (Âge du fer), Villers-Carbonnel (Néolithique), Havrincourt (Paléolithique).

A Les-Rues-des-Vignes, un ancien site de fouille mérovingien a été transformé en musée : l'Archéo'site.

D'autres éléments sont susceptibles d'être mis à jour lors de travaux.

■ Patrimoine vernaculaire

Il existe sur l'aire d'étude d'autres éléments de patrimoine intéressants, mais non protégés au titre du Code du Patrimoine : églises, lavoirs, fermes, châteaux, calvaires, maisons... autant de patrimoine vernaculaire à protéger ou mettre en valeur.

Plusieurs anciennes voies de chemin de fer traversent l'aire d'étude (cf. carte ci-contre). Créées pour faciliter le transport des voyageurs, et aussi des marchandises - notamment du phosphate exploité à Templeux-le-Guérard et Hargicourt, elles témoignent d'une activité industrielle soutenue. Plusieurs constructions liées à cette activité existent encore : gares, haltes, ponts...

■ Tourisme - loisirs

Le secteur compte peu de structures d'accueil en dehors des villes de Saint-Quentin et Péronne. Toutefois, de nombreux chemins de randonnée sillonnent l'aire d'étude, et les canaux du Nord et de Saint-Quentin attirent les touristes. La visite des cimetières, mémoriaux et musées des guerres mondiales est également à signaler.

* <https://www.inrap.fr/chroniques-de-site/>

Les sites d'implantation potentiels sont situés en dehors et à distance de la plupart des Monuments Historiques, mais trois d'entre eux sont directement concernés par les projets. L'impact potentiel est toutefois limité pour les raisons suivantes.

- La borne royale de Gouzeaucourt (inscrite) à 2,6km du site de Bois Jaquenne, et 4km du site d'Epehy-Villers-Guilain. Elle est peu visible dans le paysage, et distante de 500m de l'éolienne la plus proche du parc éolien de Sorel-Heudicourt, qui se trouve entre les sites de projet de Bois Jaquenne et Epehy-Villers-Guilain et le Monument Historique.
- L'église de Vendhuile (inscrite) à 2,6km du site d'Epehy-Villers-Guilain, est implantée dans la vallée de l'Escaut. Le clocher est peu visible depuis le plateau.
- La « Boîte à Cailloux » (inscrit) au sein du site d'Hesbécourt, se trouve dans un site peu accessible : seul un chemin d'exploitation y conduit. Il se confond avec le taillis qui le jouxte et se trouve d'ores et déjà en covisibilité avec le parc éolien de Querterelles (distant de 3 km).

Par ailleurs, la distance qui sépare les sites potentiels de Tincourt-Boucly et Hesbécourt de la basilique de Saint-Quentin (12km environ) réduit le risque de covisibilité, qui devra toutefois être étudié.

Un seul site est classé au titre du Code de l'environnement dans l'aire d'étude : le site classé de Caulaincourt, à 5 km environ au sud du site potentiel éolien de Tincourt-Boucly. Compte tenu de la végétation, du relief et de la distance, aucun rapport de covisibilité n'est à craindre : les seules vues lointaines sont cadrées vers l'ouest alors que les sites potentiels sont au nord.

Le site inscrit de la Haute vallée de l'Escaut - ancienne abbaye de Vaucelles et ses abords - est distant de 4,5 km du site d'Epehy-Villers-Guilain, 7km environ de celui de Bois Jaquenne, 12 km environ d'Hesbécourt, et 17km du site de Tincourt-Boucly.

Les sites emblématiques se situent à plus de 1,8 km : distance entre le site d'Epehy-Villers-Guilain et la vallée de l'Escaut/canal de Saint-Quentin. A noter qu'un projet éolien sur ce site potentiel pourrait être visible depuis l'intérieur de la vallée. Le site d'Hesbécourt se trouve à 3km environ de cette vallée, mais en recul par rapport aux éoliennes existantes de Querterelles, ce qui relativise l'impact. Le site de Bois Jaquenne est distant de 3km environ des collines d'Aizecourt le Bas : le motif éolien est déjà présent dans les axes de vue concernés, et plus proche, ce qui relativise l'impact potentiel d'un projet. Le site potentiel de Tincourt-Boucly se trouve à 2,5km environ des collines d'Aizecourt le Bas : les éoliennes de Bernes, celles de son extension (accordée) et celles de Moulin de Cologne (en instruction) sont très proches, ce qui relativise l'impact potentiel d'un projet.

Le paysage interne des sites potentiels diffère les uns des autres :

Bois Jaquenne s'inscrit dans un paysage d'openfield, à proximité de plusieurs de parcs éoliens, avec un relief faiblement vallonné.

Epehy-Villers-Guilain correspond à un vallon étroit, marqué par la silhouette du village d'Epehy. Tincourt-Boucly, proche de la vallée de la Cologne, s'inscrit au-dessus de son coteau et sur le versant est d'un vallon.

Le site d'Hesbécourt correspond à la vallée du Bron, limité par les reliefs qui l'entourent.

0.1.5/ Enjeux définis au SRE

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie a été approuvé le 14 juin 2012. Conformément à la Loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »), ce document définit à l'horizon 2020, par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire, en tenant compte des objectifs nationaux.

Le Schéma Régional Eolien (SRE) en constitue un volet, annexé à ce document. Il a pour objet d'identifier, planifier et quantifier le potentiel éolien de la Picardie pour un développement soutenu et maîtrisé de cette forme d'énergie renouvelable. Dans l'Aisne, il découle du Schéma Paysager Eolien de l'Aisne (voir ci-après).

Le SRE Picardie a été annulé le 16 juin 2016 par la Cour d'Appel de Douai pour défaut d'évaluation environnementale, il n'est donc plus considéré comme un document opposable.

Cependant, la cartographie du SRE, même annulée, garde son intérêt pour informer les opérateurs et les collectivités sur les potentialités ou contraintes des différents territoires, qu'il s'agisse du potentiel éolien ou de la prise en compte d'un certain nombre de servitudes.

Le SRE définit trois grands types d'espaces et hiérarchise ainsi les enjeux au regard des projets éoliens.

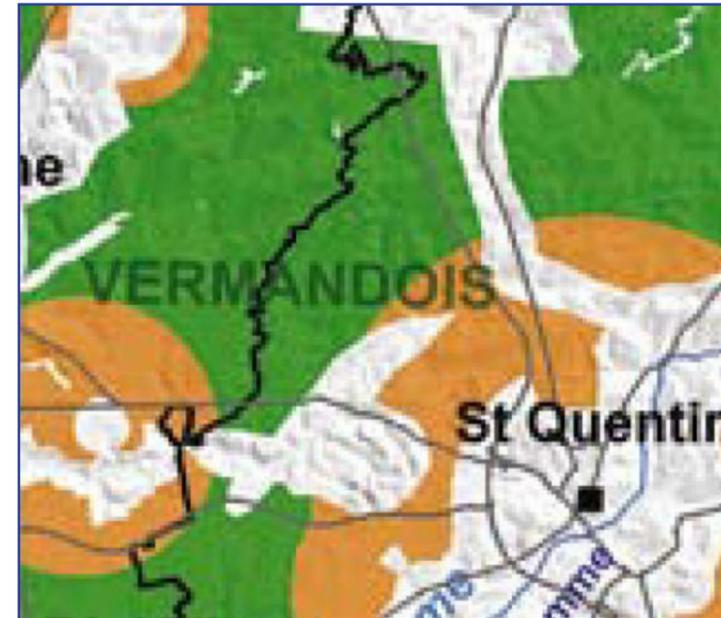
Les enjeux sont les valeurs patrimoniales ou de cadre de vie, intrinsèques au site (quel que soit le projet), que l'on risque d'altérer.

Le SRE distingue (cf. carte ci-contre) :

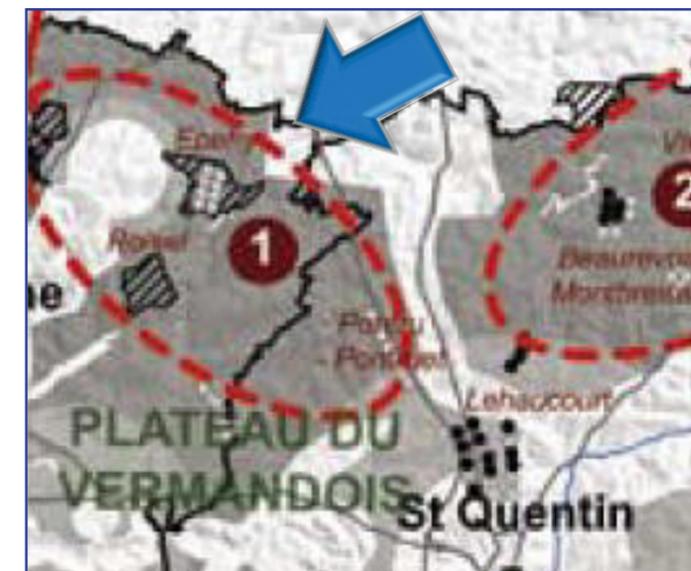
- Les zones favorables à l'éolien (en vert sur la carte ci-contre) : les contraintes y sont faibles à modérées, l'implantation de parcs éoliens peut se faire sous réserve des études locales : les enjeux vis-à-vis de l'éolien sont faibles.
- Les zones favorables à l'éolien sous condition : les contraintes sont assez fortes, ou bien plusieurs contraintes se superposent (en orangé sur la carte ci-contre) secteurs dans lesquels l'étude d'impact doit démontrer que le projet a un impact modéré sur le paysage, les enjeux sont modérés
- Les zones défavorables en raison de contraintes majeures (en orange sur la carte ci-contre) : au moins une contrainte absolue exclue l'implantation de projet éolien (sauf de façon marginale et exceptionnelle) : très forts enjeux.

Dans le SRE, deux principes de développement sont retenus : des pôles de densification et des pôles en ponctuation.

Les pôles de densification doivent être structurés de façon à former un ensemble cohérent – organisés dans une logique commune, avec des distances de « respiration » entre les pôles. Les objectifs sont d'éviter le mitage du paysage, rechercher une cohérence des différents projets, préserver les paysages les plus sensibles à l'éolien.



* Schéma Régional Eolien de Picardie p 50.



Extrait de la cartographie des pôles de densification du SRE (pôle 1 p51). Les sites potentiels se situent dans le pôle 1 de densification.

Extrait du Schéma Régional Eolien de Picardie p 50

Caractéristique du secteur [Aisne Nord] :

Ce secteur est très propice à l'éolien malgré la contrainte liée au périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon, dont l'objectif est d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte.

...

Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

....

- au nord, avec une contrainte qui doit évoluer à moyen terme concernant le radar de la base militaire de Cambrai dont la levée des servitudes aéronautiques est annoncée pour 2013.

...

- au nord-ouest, avec les vallées de l'Oise et de la Somme.

D'autres zones sont moins contraintes :

- à l'ouest, le plateau se prolonge vers le Vermandois qui est également propice à la densification de l'éolien.

- le parc éolien qui s'est développé en partie nord de Saint-Quentin pose néanmoins un gros problème de covisibilité avec la basilique.

Les sites de projet se situent à l'intérieur ou à proximité immédiate du pôle de densification n°1. Le site de Bois Jaquenne était ponctuellement sur la zone de contrainte des antennes de Liéramont, cette dernière est supprimée car les antennes ne sont plus en service. Le site d'Epehy-Villers-Guislain se situe dans un secteur d'exclusion lié à l'aérodrome de Cambrai, dont la piste concernée est désaffectée. Les sites de Tincourt-Boucly et Hesbécourt sont en secteur favorable.

■ Hiérarchisation des enjeux dans l'aire d'étude

Un **enjeu** est « ce qui est en jeu », c'est-à-dire littéralement « ce qui est à perdre ou à gagner ». **C'est la « valeur » intrinsèque de l'élément de paysage, indépendamment du projet quel qu'il soit.**

Dans le cas présent, il s'agit des enjeux paysagers : ce sont les richesses/valeurs patrimoniales, esthétiques, pittoresques ou de cadre de vie, que le projet risque d'altérer, les éléments vis-à-vis desquels l'impact doit être évalué.

Ces enjeux sont hiérarchisés en fonction de la « valeur paysagère et patrimoniale » reconnue de façon réglementaire par leur statut de protection ou de labellisation.

- En zone défavorable - enjeux forts : les sites classés, et biens inscrits au patrimoine de l'UNESCO, les sites classés ou inscrits, les Monuments Historiques classés ou inscrits, les vallées et bois remarquables, les villes patrimoniales ; apparaissent également en zone orange les zones d'exclusion liées aux radars, antennes, et autres cônes d'envol.
- En zone favorable sous condition - enjeux modérés : les zones tampons autour de ces secteurs remarquables (rapport d'échelle, risque d'effet d'écrasement).
- En zone favorable - enjeux faibles : par défaut, apparaissent en zone d'enjeux faibles les espaces de grande culture industrielle sans autre contrainte de patrimoine.

■ Hiérarchisation des sensibilités au regard des projets

A l'intérieur de l'aire d'étude, il est possible dès cette première analyse du contexte paysager, de relativiser la sensibilité de ces enjeux au regard des projets sur les sites potentiels de la Communauté de communes de Haute Somme. L'analyse consiste à apprécier si des parcs éoliens sur ces espaces, compte tenu de leur localisation, peuvent s'accorder aux spécificités de tel ou tel enjeu (unité paysagère, Monuments Historiques...). Les distances aux sites de projet, le relief, les masques visuels, la présence d'autres parcs éoliens... conditionnent cette sensibilité, qui diffère d'un site potentiel à l'autre.

Le site éolien de Bois Jacquenne se trouve dans une zone de sensibilité du SRE liée aux antennes de Liéramont. Or, la contrainte technique est levée puisque les antennes ne sont plus actives. Les collines boisées de Bussu à Aizécourt-le-Bas peuvent également se révéler sensibles. Toutefois, le site éolien est distant de 5 km environ, le relief limite les vues et le site s'intercale entre et en recul de deux parcs éoliens existants (le Maisseil et Montagne Gaillard). Le site est inclus dans le pôle de densification.

Le site éolien d'Epehy-Villers-Guislain s'inscrit en grande partie en zone d'exclusion, du fait de la présence d'un cône d'envol de l'aérodrome de Cambrai. Toutefois, cette contrainte technique - et non paysagère - devrait être levée du fait que la piste correspondante a été désaffectée. En terme de paysage, la proximité de la vallée de l'Escaut - canal de Saint-Quentin correspond à une sensibilité moyenne : des covisibilités sont possibles depuis certains espaces à l'est de la vallée. Le site se trouve en limite externe du pôle de densification.

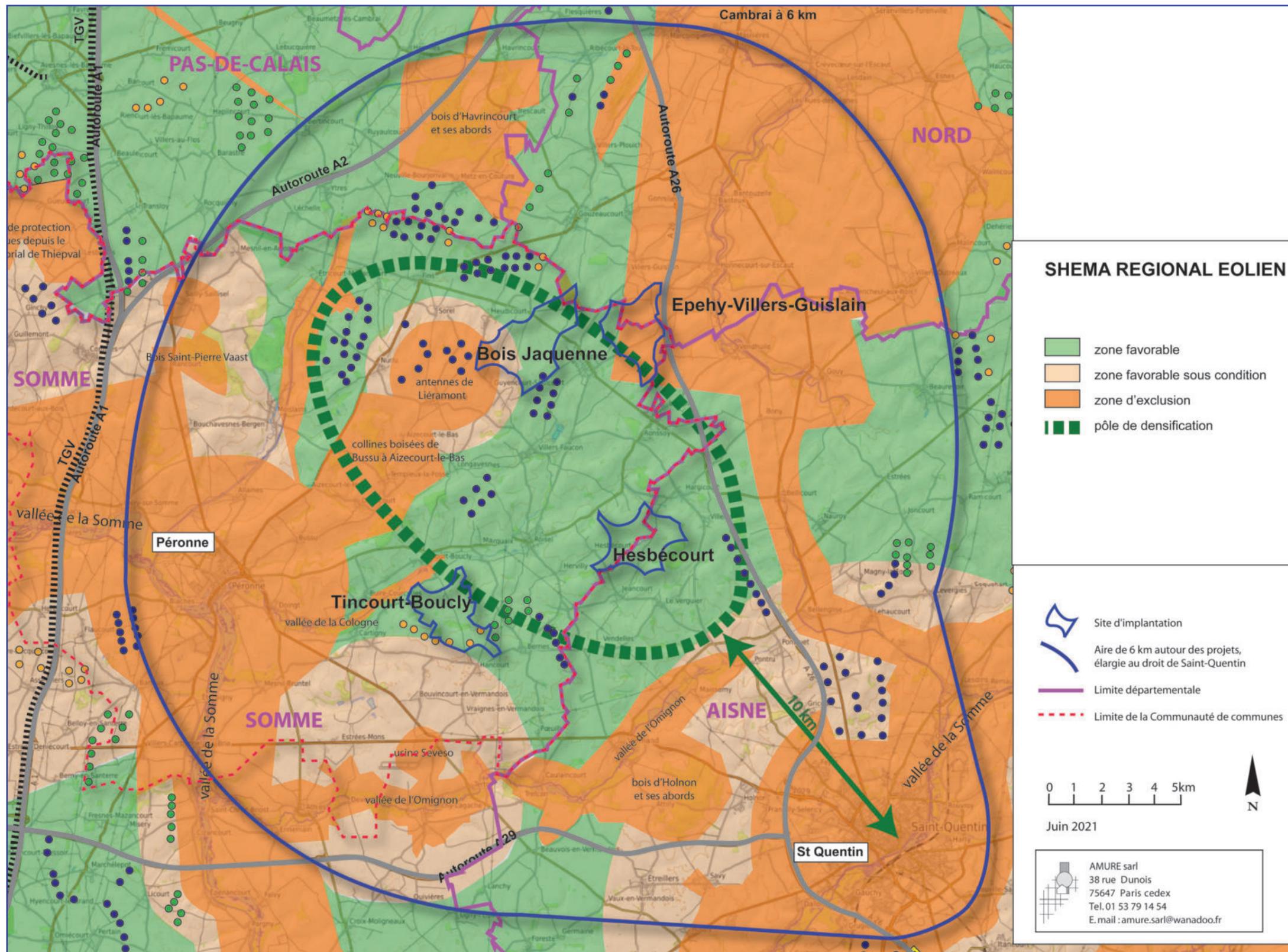
Le site éolien de Tincourt-Boucly se situe en zone favorable du SRE. Il jouxte la zone tampon de protection de l'usine classée Seveso d'Estées-Mons qui impose des contraintes techniques. Il jouxte la vallée de la Cologne, dont la sensibilité paysagère doit être relativisée avec la présence du parc éolien de Bernes et de son extension accordée à proximité. Un autre parc éolien, des Moulins de la Cologne, est en instruction au sud du site potentiel.

Le site éolien d'Hesbécourt se trouve en zone favorable du SRE, à l'intérieur du pôle de densification. La sensibilité de la vallée du canal de Saint-Quentin est à étudier, car il est distant d'environ 3 km. Toutefois, depuis l'est de la vallée, le site d'Hesbécourt se trouve en recul par rapport au parc éolien de Querterelles construit le long de l'autoroute A26. Par ailleurs, la vallée de l'Omignon (à plus de 3,8km) se caractérise par des boisements qui limitent les covisibilités.

Enjeux (valeur intrinsèque - indépendamment du projet - que l'on risque d'altérer a priori)	Sensibilité au regard des projets (fonction des masques, de la distance, de l'existence d'autres parcs éoliens...)
• Le bois d'Havrincourt et ses abords	La sensibilité est relative, car les sites de projet se trouvent à l'arrière-plan de parcs éoliens existants ou accordés
• L'aérodrome de Cambrai-Niernes et le cône d'envol	Le cône d'envol ne correspond pas à une contrainte paysagère et la piste est désaffectée.
• La haute vallée de l'Escaut dont le site inscrit de l'abbaye de Vaucelles	La distance et la présence d'autres parcs éoliens à proximité relativisent l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.
• La vallée du canal de Saint-Quentin	Le recul par rapport à la vallée écarte le risque de surplomb et d'effet d'écrasement du relief de la vallée. La présence d'autres parcs éoliens à proximité relativise l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.
• La vallée de la Somme à proximité de Saint-Quentin	La distance, le relief et la végétation suppriment les risques de covisibilité.
• La ville de Saint-Quentin et ses abords, la basilique	La distance, l'urbanisation et la végétation limitent les risques de covisibilité.
• La vallée de la Cologne, celle de l'Omignon et l'usine des Mons-en-Chaussée	Le relief et la végétation réduisent les perspectives. L'existence de parcs éoliens relativise l'impact.
• Le bois d'Holnon et ses abords	La végétation de la vallée de l'Omignon crée une barrière visuelle vis-à-vis des projets.
• La ville patrimoniale de Péronne	La situation de la ville dans la vallée et l'urbanisation empêchent toute vue vers les sites. La sensibilité est nulle compte tenu de ces masques
• La vallée de la Somme à proximité de Péronne	Les coteaux réservent des vues lointaines depuis le belvédère de Vaux (à l'extrémité ouest de l'aire d'étude) et depuis la RD1017 au sud-ouest de Péronne. Toutefois, le relief et la végétation réduisent les possibilités de vue vers les projets.
• Les collines boisées de Bussu à Aizécourt-le-Bas	La sensibilité depuis ce site emblématique du département, est relativisée par la présence d'autres parcs éoliens.
• La zone tampon autour de Saint-Quentin	La covisibilité avec la basilique de Saint-Quentin est à examiner pour les 2 sites les plus proches.
• La zone de protection autour des antennes de Liéramont	La présence d'autres parcs éoliens dans cet espace de protection des antennes relativise la contrainte, qui n'est pas paysagère.
• Bois Saint-Pierre Vaast et village de Saily-Sailliset	La distance et la présence d'autres parcs éoliens réduisent l'impact.
• Cône de vue depuis le mémorial de Thiepval	Le SRE ne prolonge pas la contrainte sur l'aire d'étude (limitée à 15km), et les éoliennes existantes sont nombreuses, en amont des projets.
• La zone tampon autour de la protection des antennes	La contrainte technique a été levée.
• La zone tampon autour de la l'usine de Mons en Chaussée	La contrainte n'est pas paysagère. Toutefois, la RD44 offre de vastes perspectives depuis le bois de Bias (sud de Cartigny).
• La zone tampon autour de la vallée de la Somme	Les coteaux au nord et à l'ouest de Moislains offrent de vastes panoramiques vers les projets. La présence d'autres parcs éoliens dans cet espace relativise l'impact
• Villages ou bourgs	Certains villages en situation de proximité et covisibilité sont à examiner. Le risque de densification est à analyser.
• Zone agricole	Caractère modifié du paysage : culture intensive, présence d'ores et déjà de parcs éoliens...

Sensibilité - légende	
	Très forte
	Forte
	Modéré
	Faible

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme



0.1.6/ Analyse des sites potentiels

Du point de vue du paysage, les quatre sites éoliens potentiels diffèrent de façon importante, leurs caractéristiques, perceptions internes et externes, sont examinés ci-après.

- Le site potentiel de Bois Jaquenne, en secteur d'openfield et de faible relief s'insère entre plusieurs parcs éoliens existants. Il est traversé par la RD58.
- Le site potentiel d'Hesbécourt, à proximité de plusieurs bois et vallées, se révèle à la fois plus fermé, plus diversifié et animé ; il est peu perceptible depuis l'extérieur.
- Le site potentiel de Tincourt-Boucly, proche de la vallée de la Cologne peut être rattaché, en partie nord aux paysages intermédiaires, animés par les mouvements de reliefs et enrichis par la proximité des boisements ; au sud du bois, le paysage s'ouvre et l'openfield s'étend jusqu'à la RD 1029.
- Le site potentiel d'Epehy-Villers-Guislain à 1km environ de la vallée de l'Escaut, présente un relief varié et se trouve peu perceptible depuis l'extérieur.

■ Le site potentiel du Bois Jaquenne

Perception interne

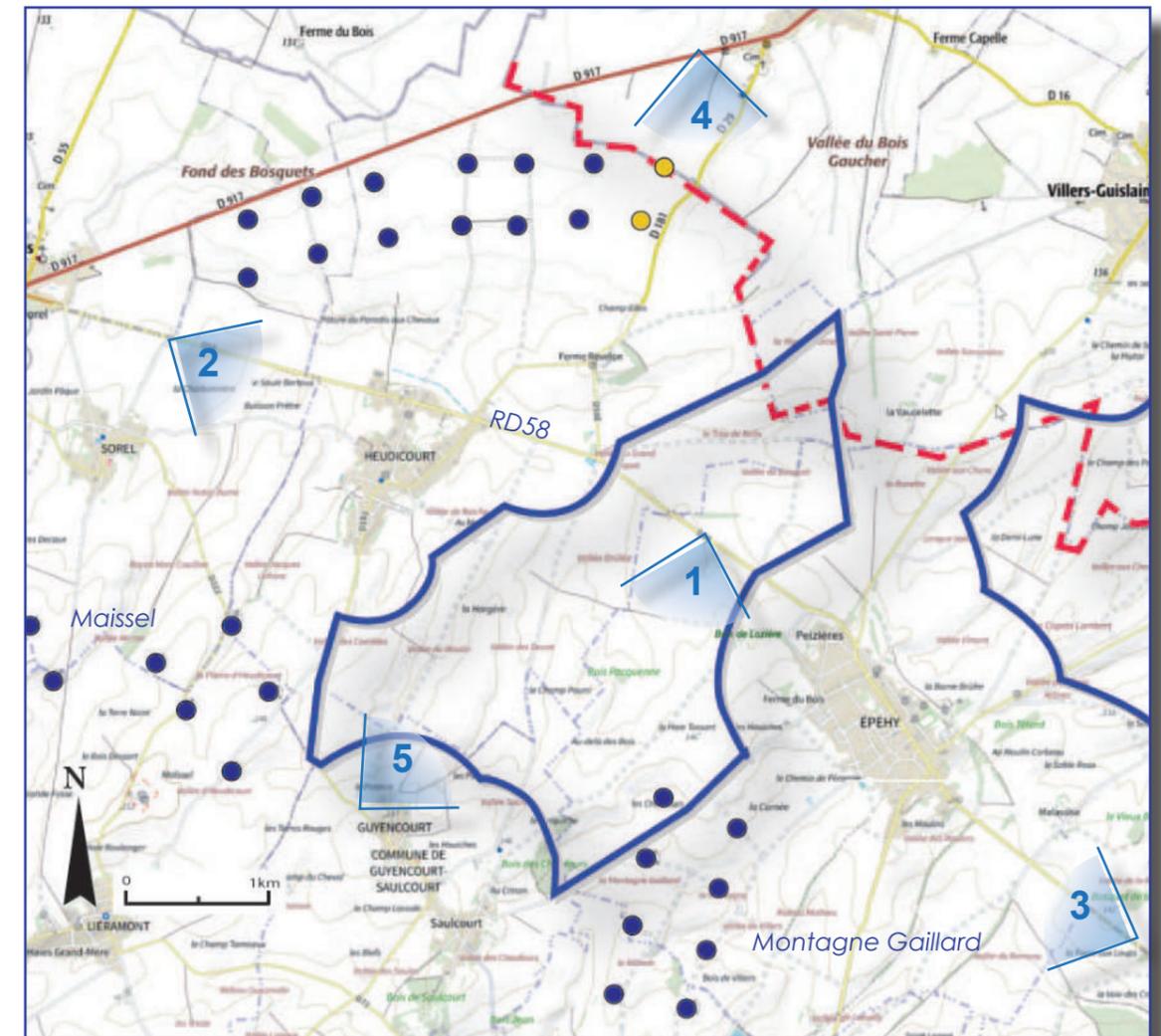
Le site potentiel de Bois Jaquenne apparait en secteur d'openfield. Le relief est faible. Plusieurs vallées sèches orientées globalement nord/sud traversent le site potentiel.

Le village d'Epehy et celui d'Heudicourt, créent une zone de végétation qui limite les vues vers l'extérieur.

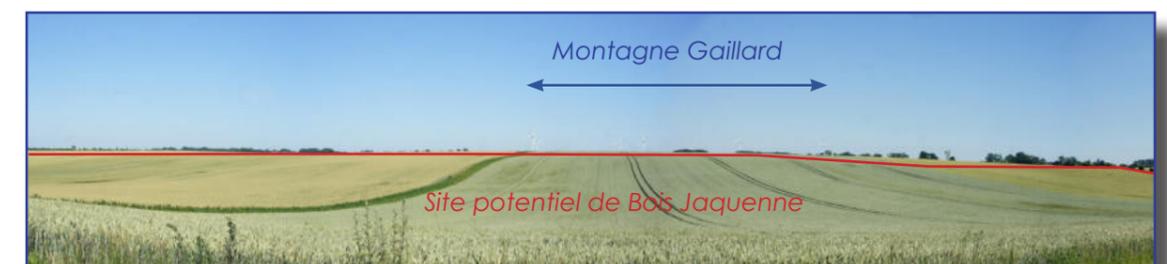
Le site s'étend principalement au sud de la RD58, « chaussée Brunehaut » et se développe également au nord. A l'intérieur même du site, les seuls éléments végétaux correspondent au bois Pacquenne, de faible superficie (0,7ha environ), et quelques haies éparses.

En limite sud-ouest du site, depuis la route d'Heudicourt, au sud de ce village, le site s'étend devant et à gauche (nord) du parc éolien de Montagne Gaillard, dont on perçoit l'alignement derrière le relief. La double rangée de 4 éoliennes souligne la ligne de crête, orientée globalement nord-sud.

Depuis la RD58, les éoliennes du Maissel sont également visibles. La structure des implantations n'est pas vraiment lisible ; toutefois, les éoliennes semblent souligner le relief.



Site potentiel de Bois Jaquenne , repérage des photos suivantes.
Fond IGN 1/25 000.



1 En limite sud-ouest du site, depuis la route d'Heudicourt, au sud de ce village : le site s'inscrit devant et à l'ouest (à gauche) du parc éolien de Montagne Gaillard, dont on perçoit l'alignement derrière le relief.

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme

Perception externe

Le secteur est déjà occupé par plusieurs parcs éoliens : le site potentiel de Bois Jaquenne s'insère visuellement entre les parcs éoliens de Montagne Gaillard au sud, Le Maissel à l'ouest et Sorel-Heudicourt au nord.

La perception externe du site se fait principalement depuis la RD58 chaussée Brunehaut, en venant de l'est comme en venant de l'ouest.

En venant de l'ouest, depuis la RD58 à l'est de Sorel, deux parcs éoliens sont visibles : Le Maissel (à droite - ouest) et Montagne-Gaillard partiellement masqué par la végétation, derrière le village de Heudicourt. Leurs structures ne sont pas très lisibles, mais les éoliennes semblent souligner la ligne de crête, globalement orientée nord-sud.

En venant de l'est, depuis la RD58, à l'est du village d'Epehy, les éoliennes de Montagne-Gaillard apparaissent derrière les arbres qui accompagnent les constructions. La structure en deux lignes orientées globalement nord-sud se perçoit. La structure des éoliennes du Maissel, à l'arrière-plan n'est pas lisible.

En s'approchant, à l'ouest d'Epehy, le parc éolien de Montagne-Gaillard n'est pas perceptible, masqué par le bois de Lozières et le relief. Les éoliennes du Maissel et celles de Sorel-Heudicourt, semblent former une ligne soulignant la ligne d'horizon.

Depuis le nord, depuis la RD 917, à l'ouest de Gouzeaucourt, le site de Bois Jaquenne s'inscrit derrière les éoliennes de Sorel-Heudicourt qui longent la RD917, et à gauche des éoliennes de Maissel. Ces dernières semblent former une ligne parallèle avec la ligne d'horizon. Celles de Montagne-Gaillard, derrière le rideau d'arbres, ne sont pas très visibles.

Depuis le sud, depuis la RD 181, à l'ouest de Guyencourt-Saulcourt, les éoliennes du Maissel, à gauche, présentent une orientation nord-sud, tandis que les éoliennes de Sorel-Heudicourt présentent une orientation est-ouest, parallèle à l'horizon.

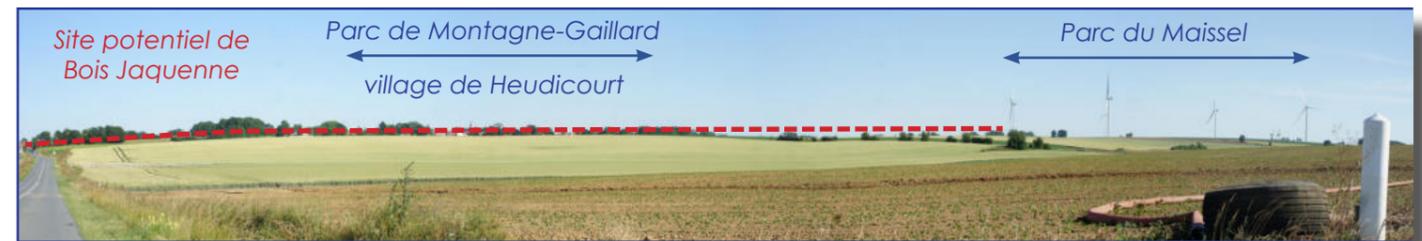
Depuis Epehy, les vues depuis la frange ouest du village sont peu nombreuses, des boisements limitent les vues. En revanche, la RD58, à l'est et dans la traversée du village offre des perspectives vers les éoliennes en projet.

La frange est du village d'Heudicourt est peu dense, et les vues vers le site sont possibles entre les maisons d'habitation.

Au sud le village de Guyencourt-Saulcourt, principalement construit sur la pente sud, semble moins concerné par le projet.

Pour ces trois villages, le risque d'effet d'encerclement est important, et sera étudié de façon spécifique dans les études des projets sélectionnés.

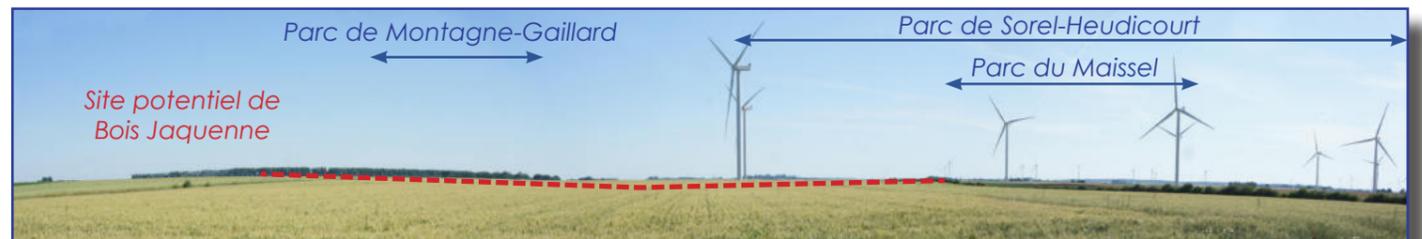
Dans les vues rapprochées – vision interne, comme dans les vues plus lointaines – perception externes – le site s'inscrit en zone d'openfield. Les lignes de force du paysage les plus lisibles correspondent aux deux lignes globalement nord/sud du parc éolien de Montagne-Gaillard, qui sont également les lignes du relief local. On constate, dans le contexte paysager de ce site potentiel, que la structure des paysages situés au-delà de 5km n'est pas perceptible : les éoliennes existantes apparaissent comme une ligne en arrière-plan, quelle que soit leur implantation.



2 En venant de l'ouest, depuis la RD58 à l'est de Sorel, le site se situe derrière le village d'Heudicourt, globalement entre deux parcs visibles : Le Maissel (à droite) et Montagne Gaillard partiellement masqué derrière le village de Heudicourt).



3 A l'est d'Epehy, depuis la RD58 les éoliennes de Montagne-Gaillard apparaissent à gauche du village, orientées globalement nord-sud. La structure des autres parcs, à l'arrière-plan, n'est pas lisible.



4 Depuis la RD917, à l'ouest de Gouzeaucourt, le site se trouve derrière les éoliennes de Sorel-Heudicourt, à gauche des éoliennes de Maissel.



5 Depuis la RD181, à l'ouest de Guyencourt-Saulcourt, le site se trouve en avant de la ligne formée par les éoliennes de Sorel-Heudicourt, à droite des éoliennes de Maissel (à gauche). Ces dernières semblent former une ligne nord-sud, perpendiculaire à la ligne d'horizon.

■ Le site potentiel d'Epehy-Villers-Guilain

Perception interne

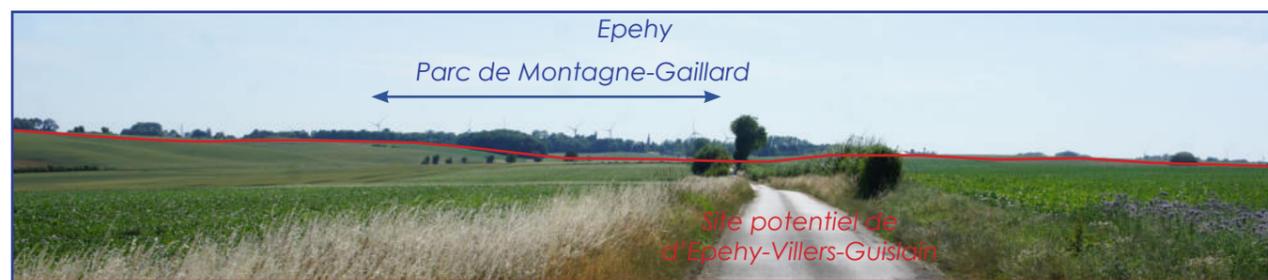
Le site potentiel d'Epehy-Villers-Guilain présente un relief animé, composé de vallons secs rejoignant vers l'est la vallée de l'Escaut, distante d'1 km environ. La végétation est présente sous la forme de haies, arbres épars et lisières de bois à l'horizon. Le parcellaire est de taille moyenne, même si les cultures sont celles de l'exploitation intensive : céréaliculture, betteraves... Les ondulations du relief, le patchwork du parcellaire et des couleurs, la ponctuation des masses végétales, la proximité du village d'Epehy dans son écrin végétal, rendent ce paysage pittoresque. La RD103 traverse le site, en fond de vallon, orienté sud-ouest/nord-est.

L'autoroute A26 s'aperçoit à l'extrémité est. La vallée de l'Escaut, plus lointaine, n'est pas visible, masquée par le relief.

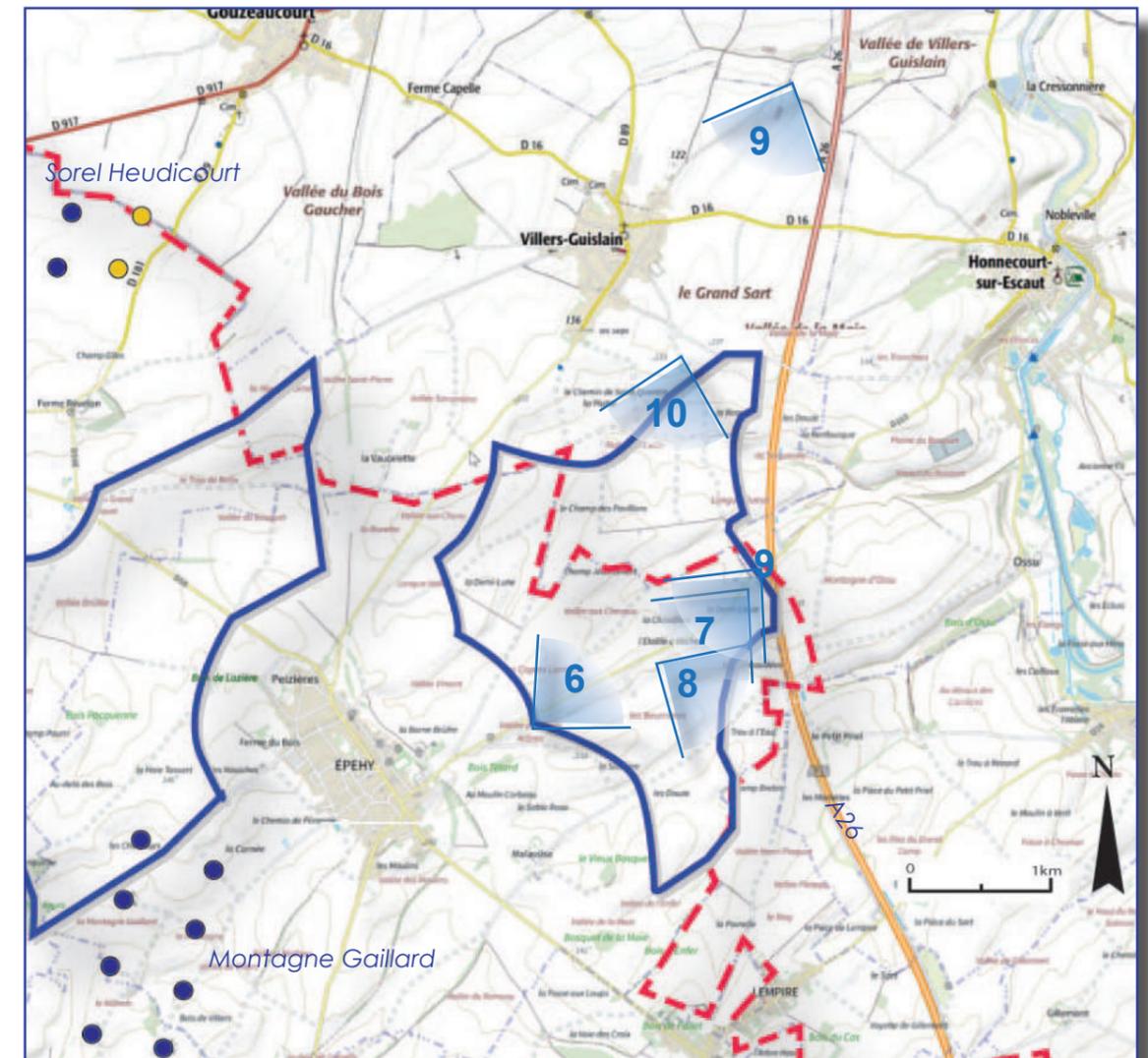


6 Le site potentiel d'Epehy-Villers-Guilain, depuis la RD103 au nord d'Epehy ; le site s'étend de part et d'autre de la route, et présente un paysage diversifié et pittoresque.

En regardant vers le sud-ouest, la silhouette du village s'inscrit dans un écrin végétal, à l'extrémité du vallon. Les éoliennes du parc de Montagne-Gaillard sont visibles à l'arrière-plan. Elles disparaissent derrière la végétation lorsqu'on s'approche.



7 Le site potentiel d'Epehy-Villers-Guilain, depuis la RD103 : village d'Epehy et parc éolien de Montagne Gaillard à l'arrière-plan.



Site potentiel d'Epehy Villers-Guilain, repérage des photos. Fond IGN 1/25 000.

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme

Perception externe

La principale voie de perception du site est l'autoroute A26 qui longe la partie est du site. Son orientation nord-sud, légèrement dominante rend le site perceptible sur une séquence d'environ 4km.



8 Le site potentiel se perçoit principalement depuis l'A26 (sur la gauche de la photo), qui longe sa bordure est.

Depuis Villers-Guislain et la RD16, le site disparaît derrière le plateau céréalier – paysage d'openfield qui occupe le premier plan.



9 Depuis la RD16 près de Villers-Guislain, le site potentiel disparaît derrière le paysage d'openfield.

Quatre cimetières militaires britanniques ont été installés au sommet du plateau. Trois sont inclus dans le site potentiel. Le quatrième (Villers Hill) le plus grand, se trouve à l'extérieur et en limite nord du site. Un mémorial indien, avec table d'orientation, inauguré en 2018, se trouve sur la RD89, en limite nord du site.



10 Depuis le cimetière britannique de Villers-Guislain « Vilers Hill », le site potentiel éolien se situe à l'arrière-plan, en avant du village d'Epehy.

A noter que, compte tenu du relief, des éoliennes construites sur ce site éolien potentiel seraient vues au-dessus de la vallée de l'Escaut, depuis le plateau à l'est de la vallée : depuis la RD1044 et la RD 57 notamment.

Par ailleurs, le site apparaît en zone d'exclusion au SRE : contrainte liée à l'aérodrome de Cambrai bien que le cône d'envol soit levé.

Le village d'Epehy risque d'être soumis à un effet d'encerclement, du fait de la proximité de deux parcs éoliens existants (Sorel Heudicourt et Montagne Gaillard) et des sites potentiels de Bois Jaquenne et d'Epehy Villers Guislain.

Le site s'inscrit dans un secteur pittoresque, sensible du fait du relief, de la silhouette arborée du village, de la proximité de la vallée de l'Escaut de la présence de plusieurs lieux de mémoire de la guerre de 1914-1918. Aucun parc éolien n'est visible dans cette partie nord-est du village : les éoliennes de Montagne-Gaillard ne sont visibles qu'en s'éloignant du village. De plus, l'aérodrome de Cambrai crée des contraintes qui figurent au SRE. Le site ne semble donc pas favorable à l'implantation d'un parc éolien.

■ Le site potentiel d'Hesbécourt

Perception interne

Le site potentiel d'Hesbécourt s'étend depuis l'est de ce village jusqu'à ceux d'Hargicourt et de Villeret sur le département de l'Aisne.

Il recèle un Monument Historique inscrit (arrêté le 7-5-2007) « la Boîte à Cailloux » : cette « ancienne carrière de pierres, berceau des églises de culte protestant du secteur situé entre Saint-Quentin et les villages du nord-est de la Somme, fondées par le pasteur Jean Gardien Givry à la fin du 17e siècle, au moment où débutent les persécutions à l'encontre des adeptes de la religion réformée. Le culte fut célébré dans cet asile naturel de 1685 à la Révolution. Seul un monument commémoratif, inauguré en 1934, témoigne de l'histoire de ce lieu où se tenaient les « assemblées du désert ». »

Le site potentiel correspond à la vallée sèche du Bran, et présente un paysage limité par les pentes, mais très ouvert, et peu arboré. Le bois d'Hervilly constitue la limite visuelle au sud. Le village d'Hesbécourt est distant de 500m. La voie qui dessert le site est en impasse ; un chemin d'exploitation le traverse et permet de rejoindre le Monument Historique.



11 Le site potentiel éolien depuis le sud-est du village : paysage d'openfield limité par les pentes et le bois d'Hervilly (à droite). Le parc éolien de Querterelle, implanté le long de l'A26 se perçoit à peine, derrière la ligne d'horizon.

Perception externe

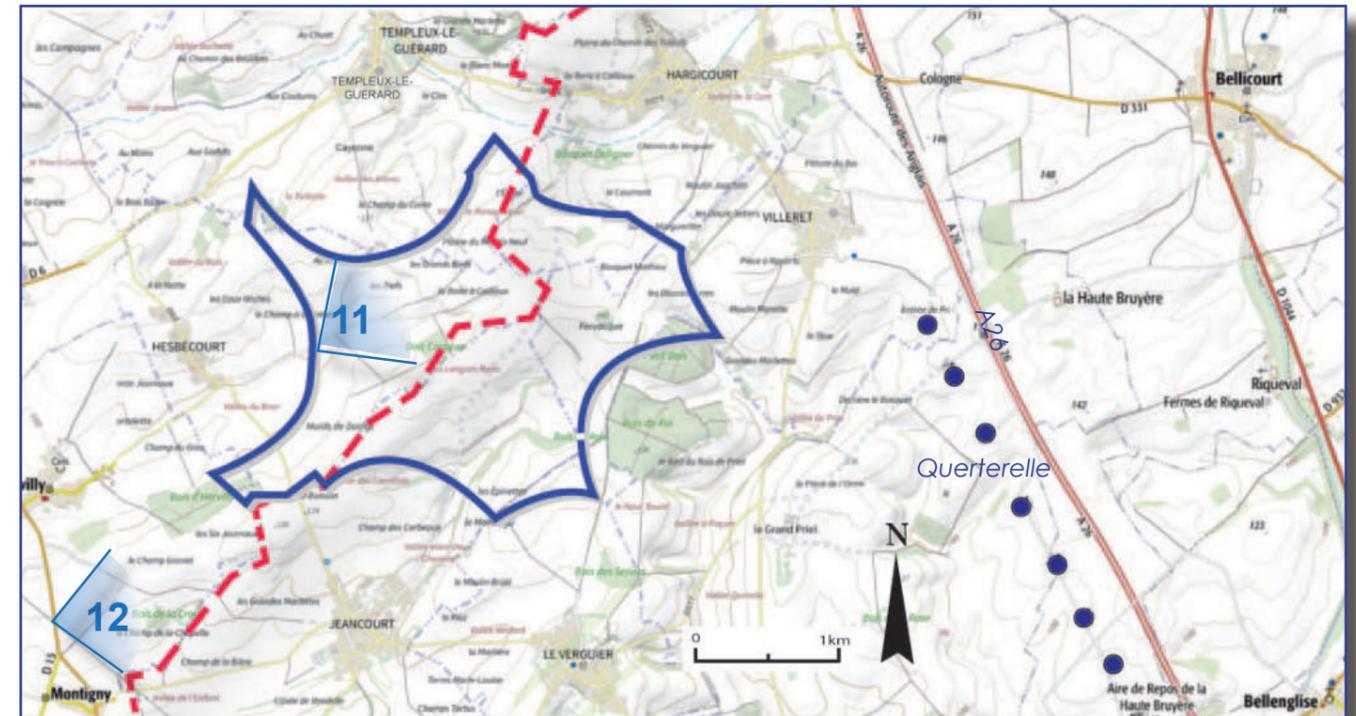
Le site potentiel d'Hesbécourt est peu visible depuis l'extérieur :

- Au nord-est, la RD6 est isolée du site par un relief,
- Au sud, abords de Jeancourt, les bois limitent les perspectives vers le site,
- A l'est, la végétation qui accompagne les villages, le bois du Roy et le Petit Bois limitent les vues vers le site.

C'est depuis l'ouest, RD24 au sud de Roisel, que la vue s'étend vers le site, à l'est du village d'Hervilly. Toutefois, le relief empêche sa perception. A noter qu'à partir de cette voie, et dans cette direction, aucun autre parc éolien n'est visible. Celui de Querterelle, le plus proche, qui longe l'autoroute A26, ne se perçoit pas.

La vallée du canal de Saint-Quentin (site emblématique du département), à l'est, est distante de 3,5 km environ. Des éoliennes sur le site potentiel seraient visibles depuis l'est de la vallée.

Le village d'Hesbécourt est concerné par les vues sur le parc éolien. Le risque d'effet d'encerclement est faible.



Site potentiel d'Hesbécourt, repérage des photos.
Fond IGN 1/25 000.



12 Vue en direction du site potentiel d'Hesbécourt, à gauche (est) du bois et du village d'Hervilly (ceinture boisée).

Le site potentiel d'Hesbécourt est relativement confidentiel. Il n'apparaît pas en visibilité avec d'autres parcs éoliens. Toutefois, compte tenu de la dimension des éoliennes, ces dernières apparaîtront au-dessus des lignes de relief, notamment depuis l'est de la vallée du canal de Saint-Quentin. La présence du Monument Historique inscrit de la « Boîte à Cailloux » apparaît comme la principale contrainte avec la proximité du village d'Hesbécourt.

Les lignes de force à respecter sont celles définies par le relief de la vallée, localement nord-est / sud-ouest, même si les parcs voisins sont orientés nord-ouest / sud-est, car ils ne seront visibles ensemble que de loin.

■ Le site potentiel de Tincourt-Boucly

Perception interne

Le site potentiel de Tincourt-Boucly correspond à la partie haute du plateau au sud de la vallée de la Cologne. Il est limité au nord par les coteaux de la Cologne, à l'ouest par la vallée sèche du Bois Robin, à l'est par la vallée sèche de la Couture du Poirier. Il s'agit d'un espace d'openfield, traversé par la route d'Hancourt à Boucly (rue d'Hancourt). La vallée de la Cologne se perçoit au nord ; les collines boisées entre Bussu et Aizécourt-le-Bas constituent la toile de fond.

Le site inclut le Bois Robin qui coupe le secteur en deux parties. Les pentes engendrées par la vallée sèche sont douces. Il n'y a pas de végétation épars (pas de haie ou d'arbre isolé).

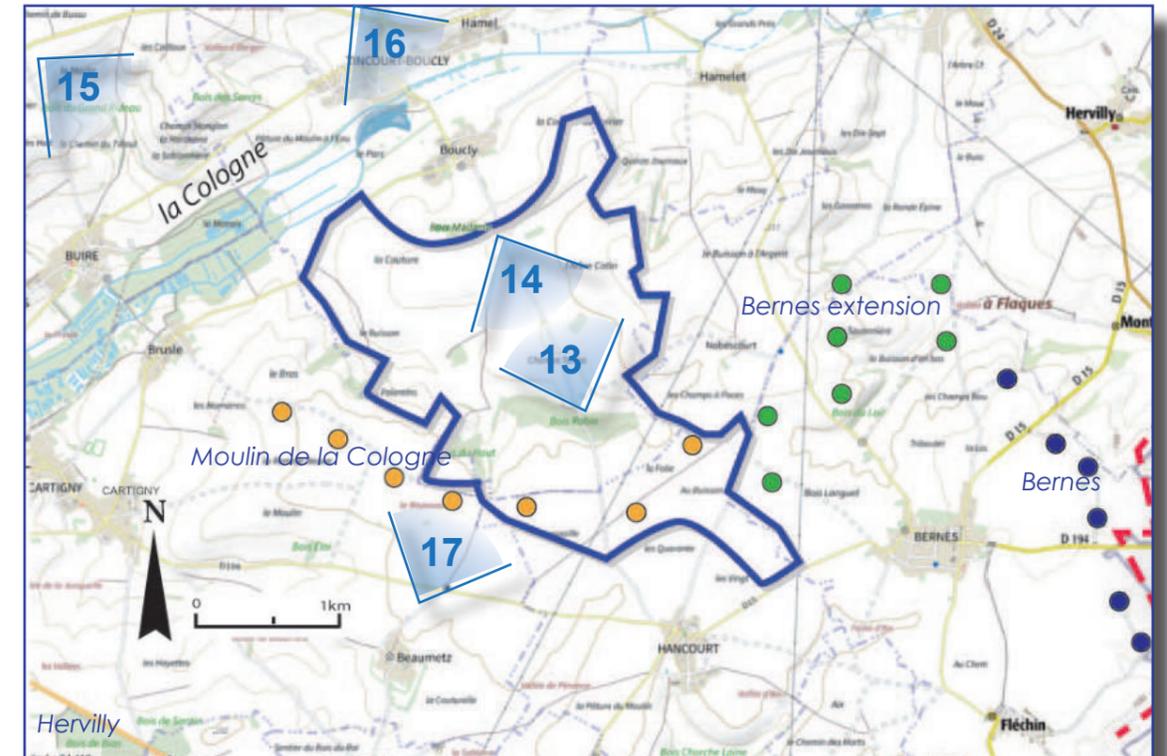
Les éoliennes de Bernes sont visibles, à 2km environ du site éolien potentiel. Les éoliennes de l'extension de ce parc éolien viendront s'intercaler au nord-ouest, jouxtant le site potentiel, avec une structure nord-sud. Les éoliennes du Moulin de la Cologne (en instruction) longent et jouxtent le site au sud-ouest. Les éoliennes de Boule Bleue, au nord, se trouvent à 3km et plus de la route. Leur orientation d'implantation nord-est / sud-ouest se lit clairement dans le paysage à cette distance. Le motif éolien est donc bien présent.



13 Depuis la partie sud du site (rue de Hancourt) vue en direction de Boucly : openfield limité par des boisements (bois Madame à gauche). La vallée de la Cologne au nord (à l'arrière-plan sur la photo).



14 Le site (rue de Hancourt), vue vers le sud et le bois Robin, inclus dans le site de Tincourt-Boucly ; le site se prolonge au-delà du bois.



Site potentiel de Tincourt-Boucly, repérage des photos.
Fond IGN 1/25 000.

Préambule - Etude paysagère globale de quatre sites au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme

Perception externe

Depuis la RD6, route de Péronne à Tincourt, la vallée de la Cologne ne se perçoit qu'à l'ouest du site, à l'ouest du marais de Buire, dont les arbres marquent le paysage. Le site potentiel de Tincourt-Boucly se situe à l'est de ce bois et à l'arrière-plan, au-delà d'un paysage d'openfield.



15 Depuis la RD6 (à l'ouest de Tincourt), le site apparaît à gauche des boisements de la vallée de la Cologne, au-delà d'un espace d'openfield.

La RD184, au nord de Tincourt-Boucly, offre une vue dominante sur la vallée de la Cologne et le site éolien potentiel. La vallée de la Cologne et le village du Hamel sont soulignés par un cordon de verdure. Le paysage est pittoresque, même si la vallée n'est pas inventoriée comme site emblématique du département. De même, depuis la RD6, notamment à l'est de Tincourt, la vallée et le site de projet se découvrent. Le site potentiel de Tincourt-Boucly s'intercale entre cette vallée et les éoliennes de Bernes perçues à l'arrière-plan ; il est donc sensible, surtout dans sa partie nord correspondant aux coteaux et à proximité de la vallée, car il y a un risque d'effet d'écrasement du relief.



16 Depuis la RD184 (au nord de Tincourt-Boucly), en arrivant au village de Hamel, le site potentiel de Tincourt-Boucly apparaît de l'autre côté de la vallée de la Cologne. Les 6 éoliennes de Bernes, apparaissent à gauche.

La vallée de la Cologne est empruntée par « la voie verte », ancien tracé ferroviaire, important tracé touristique. Les perceptions depuis ce chemin sont à examiner avec soin. Le recul des éoliennes par rapport à cette vallée sera préconisé.

Depuis le sud, au hameau de Beaumetz, le site potentiel se situe au sud du bois Haut et de part et d'autre du bois Robin ; le paysage d'openfield domine. Le site s'étend jusqu'aux éoliennes de Bernes, dont la ligne est lisible. A noter que les éoliennes de l'extension du parc de Bernes viendront en avant de ces dernières. D'autres parcs sont discernables sur des plans visuels plus lointains : leur structure d'implantation ne se lit pas dans le paysage.



17 Depuis le sud, au hameau de Beaumetz, le site couvre l'ensemble de la vue en arrière-plan. Plusieurs parcs éoliens apparaissent, notamment à droite, celui de Bernes.

Vis-à-vis de l'habitat, les villages de la vallée de la Cologne (Buire, Bruisle, Tincourt, Hamel, Boucly) sont les plus concernés, avec un risque d'effet de surplomb.

Le site potentiel de Tincourt-Boucly s'inscrit dans un paysage d'openfield, à proximité du parc de Bernes existant, de son extension accordée et d'un parc en cours d'instruction (Moulin de Cologne). La présence de ces parcs dans la perception de la vallée de la Cologne, depuis la RD6, la RD184 et les villages de la vallée, doit guider le choix des implantations des éoliennes d'un éventuel projet sur ce site.

0.2/ Orientations

0.2.1/ Démarche

La présente étude doit permettre de définir un projet d'aménagement éolien cohérent et réfléchi sur le territoire de la Communauté de communes de la Haute de Somme, prenant en compte les parcs existants et en projet, envisageant la création de nouveaux parcs éoliens.

Deux objectifs sont poursuivis :

- l'examen des sites potentiels pressentis, et leur validation ou abandon au regard des sensibilités paysagères ;
- la définition de prescriptions paysagères visant l'organisation des parcs éoliens et la définition de principes fédérateurs, afin d'éviter le mitage du paysage et d'assurer la protection des paysages et le renforcement des structures paysagères.

Cette étude globale sera ensuite complétée par une étude paysagère fine de chaque site, dans le cadre de l'étude d'impact de chaque projet.

Synthèse de l'analyse paysagère

	<i>Bois Jaquenne</i>	<i>Epehy-Villers-Guislain</i>	<i>Hesbécourt</i>	<i>Tincourt-Boucly</i>
Relief/morphologie	Plateau Peu de relief	Vallon Proximité de la vallée de l'Escaut (site emblématique)	Vallon Proximité de la vallée de l'Escaut (site emblématique)	Plateau Proximité de la vallée de la Cologne (pittoresque)
Milieux naturels et végétation	Distance des espaces sensibles	Haies, arbres isolés et bois au pourtour	Plusieurs petits bois	Bois Robin coupant le site en deux et plusieurs bois Proximité de la vallée de Cologne
Patrimoine culturel	Distance des MH et cimetières sauf en partie nord	3 lieux de mémoire de la guerre dans le site et 2 à proximité	Monument Historique inscrit au centre du site	Distance des MH et cimetières.
Paysage	Paysage d'openfield	Vallon pittoresque Vallée de l'Escaut à 1km environ	Grand parcellaire Site peu visible depuis les alentours	Plateau à proximité de la vallée de la Cologne au nord
Proximité de parcs éoliens	Proximité de parcs éoliens - risque d'effet d'encerclement	Parc éolien à proximité risque d'effet d'encerclement d'Epehy	Pas d'éolienne à proximité	Proximité de parcs éoliens
Sensibilité SRE	Grande partie en zone verte	Zone d'exclusion au SRE sur une grande partie	Totalement en zone verte	Tout en zone verte Proximité de la vallée de la Cologne

Légende du tableau

	Peu de contraintes		Contrainte modérée		Forte contrainte
--	--------------------	--	--------------------	--	------------------

0.2.2/ Validation des sites potentiels envisagés

Les parcs éoliens sur le territoire sont d'ores et déjà nombreux. Par ailleurs, le paysage présente plusieurs secteurs sensibles, identifiés au niveau national (sites classés ou inscrits au titre du Code de l'environnement et Monuments Historiques classés ou inscrits au titre du Code du patrimoine), ou au niveau régional (sites emblématiques répertoriés par la DREAL Hauts de France, Atlas paysagers...). Les sites proposés ont été définis en dehors de ces zones de fortes contraintes du territoire, et apparaissent donc comme envisageables.

Au-delà de ces éléments, l'analyse paysagère globale réalisée précédemment permet de d'avoir une vision de l'ensemble du territoire d'étude et de conclure sur l'acceptabilité des sites, examinée ci-après. Le tableau ci-contre fait la synthèse des contraintes paysagères relevées.

■ Le site de Bois Jaquenne

Le site présente un faible relief (faibles pentes), animé de vallons secs orientés globalement nord-sud.

La végétation est rare.

Le Monument Historique le plus proche, la Borne royale (inscrite) est peu visible, distante de 2,5km et située à proximité immédiate d'un parc éolien existant, entre le monument et le site de Bois Jaquenne ce qui relativise l'impact. Les cimetières britanniques d'Heudicourt et d'Epehy (non protégés) et l'ancienne voie ferrée d'Epehy à Heudicourt, constituent les principales contraintes patrimoniales.

Le paysage d'openfield, très ouvert, est propice à l'insertion de parcs éoliens. Le site se découvre principalement à partir de la RD58, «chaussée Brunehaut» qui le traverse d'ouest en est.

Plusieurs parcs éoliens existent à proximité : Montagne-Gaillard à proximité immédiate au sud-est, Le Maissel à proximité immédiate au sud-ouest, Sorel-Heudicourt à environ 1,5 km au nord-ouest. Un nouveau parc ne modifierait donc pas le caractère du paysage, déjà porteur du motif éolien, mais pose la question du risque d'effet d'encerclement des villages proches.

La sensibilité au SRE est faible ; la contrainte en partie ouest, liée aux antennes de Liéramont, a été levée.

En première approche, le site apparaît donc comme favorable.

■ Le site d'Epehy-Villers-Guislain

Le site correspond à des vallons secs bien marqués, rejoignant la vallée de l'Escaut à l'est.

Les milieux naturels prennent la forme de haies et petits bois sur le pourtour.

Trois cimetières britanniques d'Epehy et Villers-Guislain se trouvent en hauteur, en limite nord-est du site potentiel ; un quatrième est implanté en limite nord du site de projet, et un mémorial indien se trouve en limite nord. Le monument historique le plus proche est l'église inscrite de Vendhuile (vallée de l'Escaut) à 2,6km ; d'éventuelles covisibilités sont à étudier depuis le coteau.

Le paysage est pittoresque, principalement perceptible depuis la RD103, et forme une transition vers la vallée de l'Escaut, distante de 1,5 km environ. Des covisibilités avec les éoliennes sont à craindre avec cette vallée, depuis les coteaux est de cette dernière. La RD103 qui traverse le site, et l'autoroute A26, en limite est, offrent les principaux points de vue sur le site.

Les parcs éoliens les plus proches sont ceux de Sorel-Heudicourt (existant) à environ 3,3km à l'ouest, Montagne Gaillard (existant) à environ 2,5km au sud-ouest, le Maissel (existant) à 5 km environ à l'ouest. Il existe donc un risque d'effet d'encerclement vis-à-vis du village d'Epehy.

Au regard du SRE, la majorité du site se trouve en zone d'exclusion, du fait d'un cône d'envol de l'aérodrome de Cambrai. Toutefois, cette contrainte technique devrait être levée du fait que la piste ait été désaffectée. Il se situe à l'extérieur, mais en limite, du pôle de densification.

Cette analyse permet de voir que plusieurs contraintes paysagères et techniques se superposent, rendant le site peu propice à un projet éolien, principalement du fait de la proximité de la vallée de l'Escaut. A l'issue de cette analyse, et en accord avec les élus locaux, le porteur de projet a fait le choix de ne pas poursuivre le développement d'un projet éolien sur ce site potentiel.

■ Le site d'Hesbécourt

Le site d'Hesbécourt correspond à un vallon sec distant d'environ 4 km du canal de Saint-Quentin et du souterrain de Riqueval.

Plusieurs petits bois le ponctuent, et les bois d'Hervilly et du Roi le limitent à l'ouest et au sud.

En ce qui concerne le patrimoine culturel, la « Boîte à Cailloux » (Monument Historique inscrit) est implantée à l'intérieur du site, à l'angle d'un taillis. Monument commémoratif de petite dimension, il est très peu visible, et n'est desservi que par un seul chemin d'exploitation agricole peu carrossable.

Les parcelles sont de grandes dimensions, les vues sont larges, et le paysage correspond à l'openfield, mais au sud-est, le paysage change et se diversifie : relief et haies animent les abords de la RD570 entre Verguier et Villeret. Outre cette voie à l'extérieur et à l'est du site, la principale voie de perception est la RD6E en limite ouest du site. Le site se trouve dans une impasse routière, à l'est du village d'Hesbécourt, il est donc relativement confidentiel.

Le parc éolien le plus proche, celui de Quarterelle, se situe à 1,6km à l'est (le long de l'A26). Depuis le village d'Hesbécourt, seules 3 éoliennes dépassent à peine de la ligne de relief. La structure du parc éolien de Bernes, à 2,7km au sud-ouest, n'est pas perceptible depuis le village.

Le site se trouve en zone favorable au SRE, à 13 km de la Basilique de Saint-Quentin, et à l'intérieur du pôle de densification de l'éolien.

Le site potentiel d'Hesbécourt correspond à un vallon et recèle un monument historique inscrit, mais sa situation dans un secteur relativement isolé et en zone de densification le rend, a priori favorable à un développement éolien.

■ Le site de Tincourt-Boucly

Le site s'étend au-dessus des coteaux de la vallée de la Cologne. Le relief correspond à un plateau incliné vers cette dernière (vers le nord) ainsi que vers le vallon du Buisson à l'ouest.

Le bois Robin sépare le site en deux parties. D'autres petits bois émaillent le site.

Les Monuments Historiques les plus proches sont le château et l'église de Caulaincourt, également site classé, distants de 5 km environ. Deux cimetières militaires se trouvent à proximité (Tincourt et Hancourt).

Le paysage correspond à l'openfield. Il se découvre, non seulement à partir de la route de Tincourt-Boucly à Hancourt qui le traverse, et depuis la RD88 et la RD199 qui longent la vallée de la Cologne au nord du site, mais également depuis la RD6 (de Péronne à Roisel) de l'autre côté de la vallée.

Le parc éolien existant de Bernes est distant d'environ 2 km vers l'ouest, mais une extension de 7 éoliennes, entre ce parc et le site de Tincourt-Boucly a été accordée. Par ailleurs, un projet de 7 éoliennes - parc du Moulin de la Cologne - est en cours d'instruction à l'ouest et en partie sud du site de projet.

Le SRE inclut ce secteur en zone favorable, et en limite externe du pôle de densification. Il se situe à proximité immédiate de la vallée de la Cologne zone de forts enjeux.

La principale contrainte est liée à la proximité de la vallée de la Cologne et aux covisibilités, notamment depuis la RD6. Toutefois, le site peut s'envisager comme support d'un projet éolien confortant les parcs en projet et existant à proximité immédiate.

Sur les 4 sites potentiels envisagés, l'analyse globale du paysage conduit à recommander la suppression du site d'Epehy-Villers-Guislain, jugé trop sensible, notamment au regard de la vallée de l'Escaut distante d'environ 2km, de la présence de 4 cimetières britanniques et du mémorial indien, du risque d'effet d'encerclement du village d'Epehy (lié aux parcs éoliens existants, et à la possibilité d'un projet sur le site de Bois Jaquenne), du caractère pittoresque du vallon...

0.2.3/ Prescriptions d'aménagement et conclusion

■ Recherche d'un principe fédérateur

La Communauté de communes comprend plusieurs parcs éoliens. Pour en développer d'autres, la démarche devait permettre de définir un principe fédérateur, une organisation fédérant les parcs éoliens existants et en projet, une logique d'aménagement commune.

Toutefois, les différents parcs éoliens existants et accordés s'organisent suivant des orientations foncièrement différentes les uns des autres (cf. schéma ci-contre). Organisés en fonction des lignes de reliefs locaux, certains suivent des lignes orientées globalement nord-sud, d'autres des lignes orientées est-ouest, d'autres encore présentent peu d'organisation structurée. Il n'est donc pas possible de trouver une orientation fédératrice à l'échelle de la Communauté de communes.

Ce constat n'est pas un obstacle au développement d'autres unités, car l'analyse de terrain des différents sites, montre que les reliefs présents, même s'ils ne sont pas très marqués, suffisent à cloisonner l'espace et à constituer de réels masques vis-à-vis des parcs éoliens distants de plus de 4 ou 5 km. Il n'y a pas de vision globale sur l'ensemble de la Communauté de communes, ni même sur de grands sous-secteurs.

Les faibles altitudes ne permettent pas d'avoir des points de vue sur les 4 sites en même temps. Même depuis les points les plus hauts, notamment près des antennes de Liéramont ou de Nurlu, la vue est rapidement stoppée par les reliefs voisins ou les boisements. La perception de la structure, de l'organisation des implantations de chaque site éolien ne se fait donc qu'à proximité, dans un rayon de 4 ou 5 km.



Structure des parcs éoliens de la Communauté de commune de la Haute Somme.

■ Premières prescriptions

Cette approche globale ne peut en aucun cas se substituer aux études de paysage des études d'impacts des projets, mais elle permet de définir plusieurs premières prescriptions paysagères.

Structures

S'il n'est pas possible de définir une orientation directrice, il est en revanche fondamental qu'à l'intérieur de chacun des sites, la structure d'implantation soit lisible et homogène avec les parcs éoliens proches, dans le respect des lignes de force du paysage. En effet, le fait que les éoliennes suivent les lignes du relief se révèle la condition la plus importante pour que le projet s'intègre correctement dans le paysage. La lisibilité des structures des parcs éoliens, le renforcement des lignes de force du paysage, assurera une esthétique et une harmonie du paysage.

Dans le cas des sites de Bois Jaquenne et Tincourt-Boucly, les parcs voisins présentent des orientations différentes. Le respect du relief, et la lisibilité depuis les principaux axes de découverte doivent donc être privilégiés.

Dans le cas du site d'Hesbécourt, aucune structure de parc éolien n'étant lisible à proximité du village, c'est la structure du paysage, la direction du vallon qui devra être retenue comme fil conducteur.

Silhouettes

Dans le cas des sites de Bois Jaquenne et Tincourt-Boucly, il est important que les silhouettes des nouvelles éoliennes et des éoliennes existantes ou en projet soient homogènes, afin que les nouveaux parcs se lisent comme une extension des parcs existants.

Effet de surplomb

Dans le cas du site de Tincourt-Boucly, le risque d'effet de surplomb de la vallée de la Cologne est à prendre en compte : le recul par rapport à la rupture de pente s'impose.

Effet d'encerclement

Dans le cas du parc de Bois Jaquenne, le risque d'effet d'encerclement des villages proches doit être étudié finement, car les parcs éoliens sont nombreux à proximité.

Chacune de ces orientations sera étudiée et développée dans le cadre des études individuelles de chaque projet.

Cette étude paysagère à l'échelle des 4 sites envisagés avait pour objectifs, à partir d'une étude globale du territoire,

- d'étudier les 4 sites dans leur contexte et les uns par rapport aux autres
- de rechercher un principe de cohérence éventuelle pour le développement et le travail d'implantation.

Les principaux résultats de cette étude conduisent à,

- l'abandon du site d'Epehy Villers Guislain, présentant des sensibilités notamment paysagères trop importantes ;
- le constat que les différents sites à l'étude « n'interagissent » pas les uns avec les autres, car les perceptions des parcs éoliens ne se font que dans les 4 à 5 km autour des sites, du fait du relief. Ce dernier est complexe, définissant des lignes de force d'orientation différente suivant les lieux. Il n'a donc pas été possible de définir un principe d'orientation fédératrice. Au contraire, chacune des trois zones devra être structurée en fonction de son environnement proche (relief et parcs éoliens) afin de conforter le paysage local.

Chacune des trois zones fera l'objet d'une étude paysagère détaillée individuelle, dans le cadre de l'étude d'impacts de chaque projet.

1/ Première partie : présentation du projet et méthodologie

1/ Présentation du projet et méthodologie

Le présent document constitue le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Bois Jaquenne, sur les communes d'Epehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt, dans le département de la Somme.

Le projet, composé de cinq éoliennes et deux postes de livraison, s'inscrit en continuité du parc de Montagne Gaillard. Il est constitué de deux lignes parallèles de 2 et 3 éoliennes, reprenant la structure en deux lignes du parc éolien voisin de Montagne Gaillard, et son orientation globale.

L'étude du site de Bois Jaquenne fait suite à une étude paysagère globale sur la communauté de commune de la Haute Somme. Elle avait pour objectif d'identifier les potentialités d'accueil de l'éolien de quatre zones d'implantation potentielle identifiées par wpd sur ce territoire, et d'aider à la réflexion sur la définition d'un projet global d'aménagement de l'éolien à cette échelle.

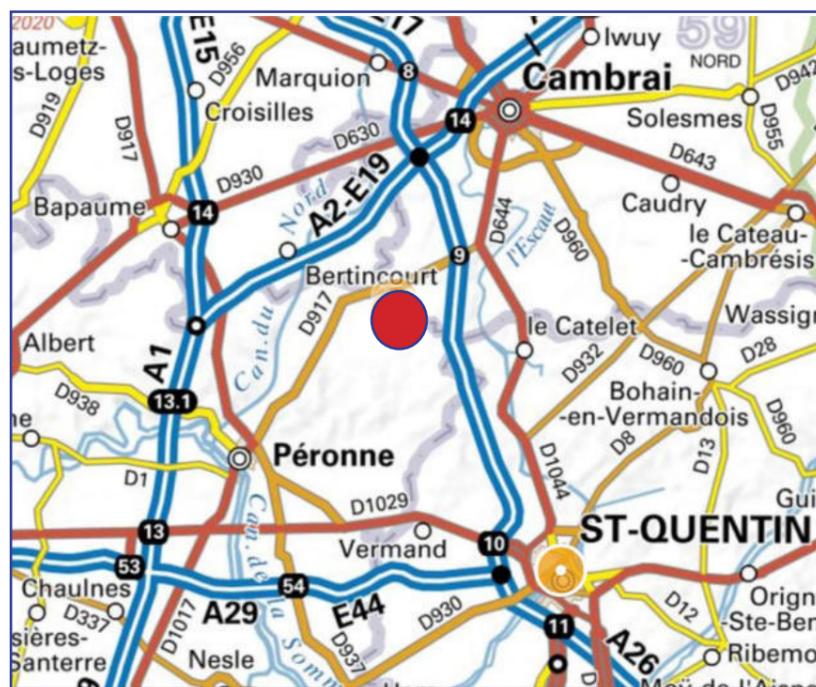
L'étude a permis de retenir 3 sites sur les 4 envisagés, dont celui de Bois Jaquenne.

Cette étude est présentée dans un volet séparé de l'étude d'impact.

1.1/ Localisation du site et des aires d'étude

1.1.1/ Localisation du site

Le projet de parc éolien de Bois Jaquenne s'inscrit à environ 22 km au nord-ouest de Saint-Quentin, 20 km au sud-ouest de Cambrai, et 15 km au nord-est de Péronne.



Situation du projet de parc éolien de Bois Jaquenne à environ 22km au nord-est de Saint-Quentin, et 20km au sud-ouest de Cambrai.

1.1.2/ Définition des aires d'étude (cf. carte ci-contre)

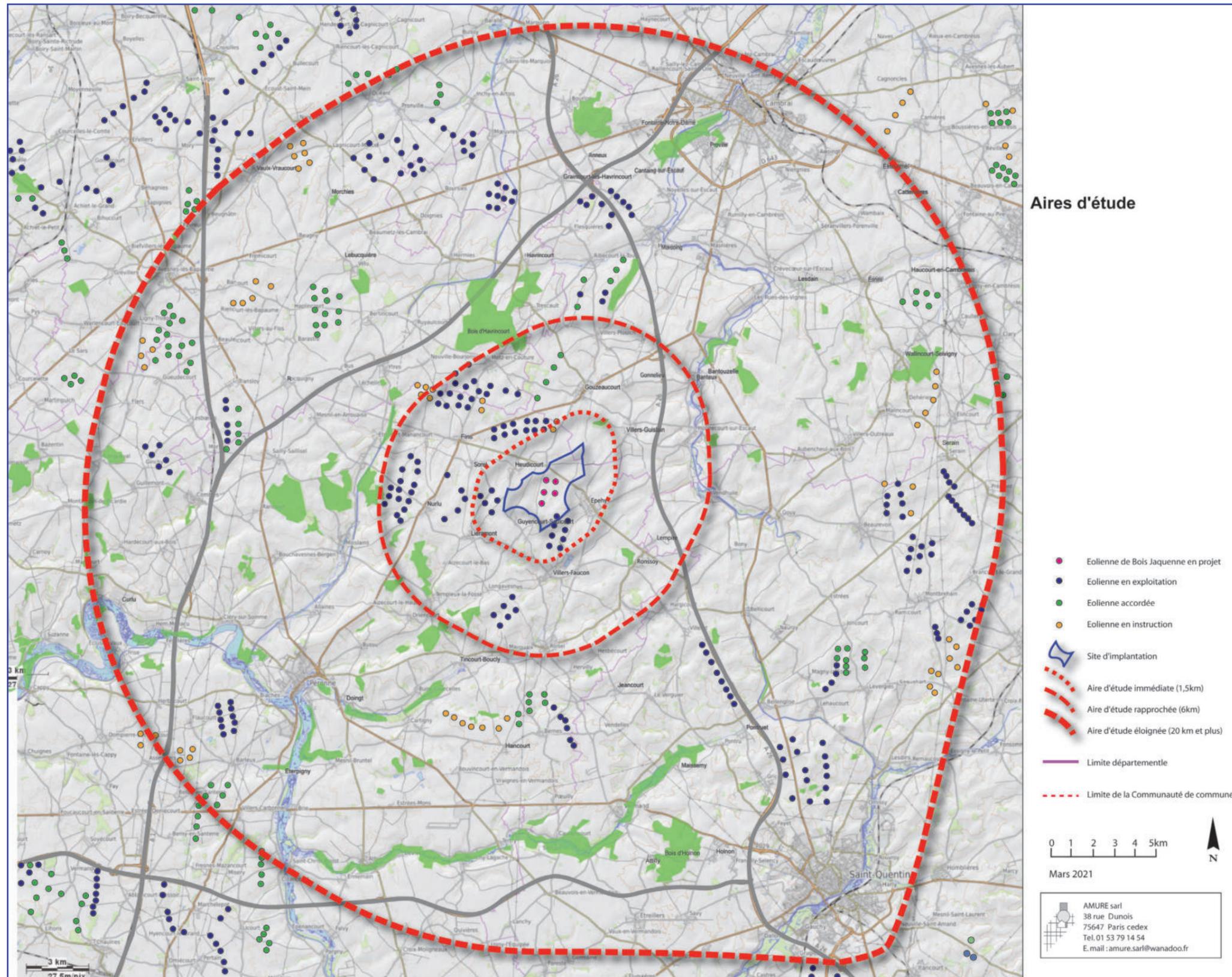
Conformément au « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres sur l'environnement », du Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (décembre 2016) et à sa nouvelle version d'octobre 2020 - il est défini 3 périmètres d'étude.

- ◆ La zone d'implantation potentielle : elle résulte de la prise en compte des différentes contraintes techniques impératives. A noter que pour le choix des implantations des éoliennes de Bois Jaquenne, la distance réglementaire minimale à l'habitat de 500 m a été majorée à 1000 m (sauf pour une habitation isolée: 800m).
- ◆ L'aire d'étude immédiate correspond à un rayon d'environ 1,5 km autour du site. Il inclut trois villages : Epehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt (communes d'implantation). Cette aire d'étude permet d'appréhender les structures locales afin de composer un nouveau paysage. Les éoliennes y sont très présentes. A cette échelle, sont étudiées les implantations fines des éoliennes, ainsi que les chemins et autres éléments annexes.
- ◆ L'aire d'étude rapprochée correspond à environ 6 km autour de la zone de projet. La configuration du parc y est perceptible. Les éoliennes sont prégnantes et peuvent modifier la structure du paysage : c'est la principale zone d'analyse des impacts paysagers. Elle comprend à l'est le canal de Saint-Quentin et la vallée de l'Escaut.
- ◆ L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels. D'environ 20 km autour de la zone d'étude, elle s'appuie sur des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, vallée, voies routières structurantes, etc.) qui délimitent des bassins de vision. Elle inclut les éléments patrimoniaux remarquables tels que sites UNESCO, sites classés ou inscrits, etc., de façon à intégrer l'analyse d'éventuelles covisibilités.

Pour l'étude du parc de Bois Jaquenne, en l'absence de relief marqué ou déterminant, le rayon de 20 km a servi de support, mais l'aire d'étude éloignée a été étendue pour englober la ville de Saint-Quentin et des abords.

- Au nord, le périmètre de 20 km inclut la ville de Cambrai, dont le beffroi fait partie de l'ensemble des beffrois de Belgique et de France inscrits au patrimoine de l'UNESCO.
- A l'est et au sud, l'aire d'étude vient englober la ville de Saint-Quentin et ses abords, de façon à vérifier qu'il n'y ait pas de covisibilité avec la basilique.
- Au sud-ouest : l'aire d'étude englobe la ville de Péronne et la boucle de la Somme afin d'intégrer le belvédère de Vaux.

1/ Présentation du projet et méthodologie



1/ Présentation du projet et méthodologie

1.2/ Caractéristiques du projet

1.2.1/ Implantation du parc éolien

■ Implantations des éoliennes

Le parc comprend 5 éoliennes disposées en deux lignes parallèles de 3 et 2 éoliennes (cf. carte et données ci-contre). Elles s'insèrent dans un paysage où le motif éolien est déjà présent :

- au nord-ouest se trouvent les 12 éoliennes du parc éolien de Sorel Heudicourt en exploitation, à environ 2,4km de l'éolienne la plus proche
- au sud-est se trouvent les 8 éoliennes du parc de Montagne Gaillard en exploitation, à environ 950m de l'éolienne la plus proche,
- à l'ouest se trouvent les 10 éoliennes du parc de Maisssel en exploitation, à environ 2,1km de l'éolienne la plus proche

Les éoliennes du projet de Bois Jaquenne sont implantées de façon quasi équidistante, à environ 500 m les unes des autres.

Les altitudes sont semblables : entre 119 et 134 mètres.

■ Implantations des postes de livraison

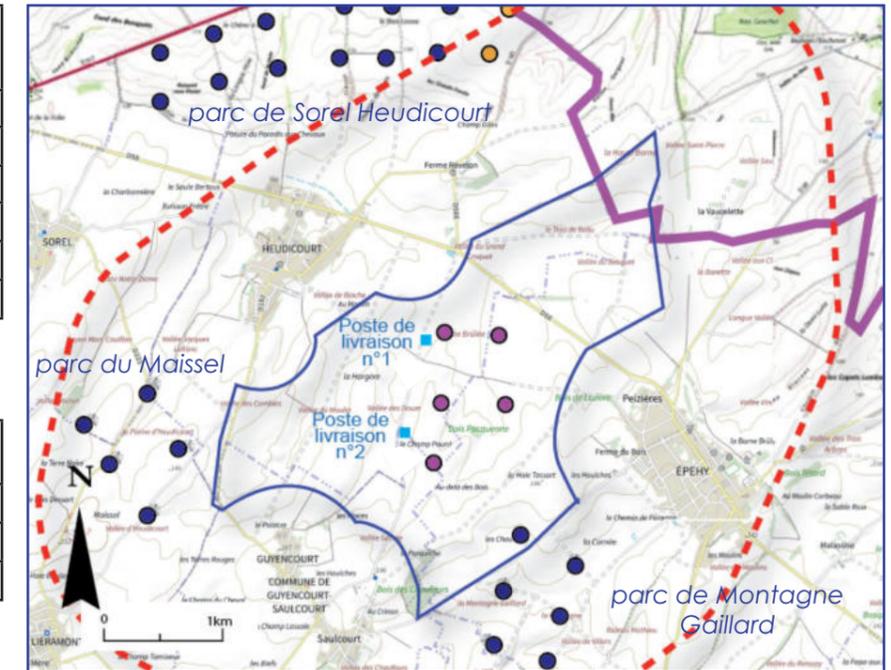
Deux postes de livraison sont prévus pour ce projet. Le premier sera situé au sud-ouest de l'éolienne n°1, en bordure du chemin rural ; le second sera implanté le long du même chemin au nord-ouest de l'éolienne E5.

Eoliennes	Coordonnées en RGF93 Lambert 93		Altitude au sol (en mètres)	Altitude en bout de pale (en mètres)
Numéro	X	Y	Z au sol	Z
E1	707 061	6 990 987	118	298
E2	707 523	6 990 963	126	306
E3	707 031	6 990 383	131	306
E4	707 583	6 990 372	122	302
E5	706 969	6 989 870	134	309

Coordonnées des éoliennes (altitudes en mètre NGF)

Poste de livraison	Coordonnées en RGF93 Lambert 93		Altitude (en mètres) au sol
Numéro	X	Y	
PL1	706 885	6 990 915	114
PL2	706 681	6 990 117	121

Coordonnées du poste de livraison (altitudes NGF)



Plan de situation des 5 éoliennes de Bois Jaquenne en projet : 2 lignes parallèles, implantations équidistantes, ligne globalement parallèle à celles existantes du parc de Montagne Gaillard, et suivant la ligne locale du relief.

1.2.2/ Données techniques des éoliennes

■ Dimensions

Le modèle d'éolienne qui sera installé n'est pas encore défini. La présente demande d'autorisation environnementale prévoit ainsi un gabarit maximal avec les caractéristiques suivantes :

- hauteur maximale en bout de pale par rapport au sol : 180m,
- diamètre maximal du rotor de 136 mètres,
- hauteur du moyeu entre 106 et 114m,
- puissance nominale maximale 4,2 MW ; puissance totale maximale du parc 21,0 MW.

Chaque éolienne possède un transformateur intégré.

Le courant est ensuite conduit par des liaisons électriques souterraines jusqu'aux deux postes de livraison.

■ Couleur et balisage lumineux

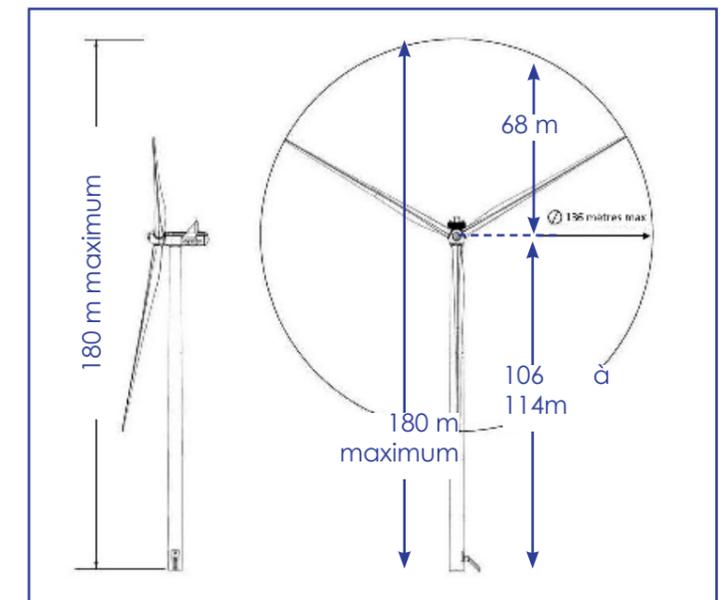
Les éoliennes sont de couleur blanc mat, non réfléchissante (couleur imposée par l'aviation civile). Les pales ont également un revêtement spécial blanc mat.

Cette teinte permet une bonne intégration paysagère, car les éléments se confondent ainsi souvent, avec la couleur du ciel, sans briller au soleil.

L'aviation civile impose un balisage lumineux. Ce dernier sera effectué conformément aux textes en vigueur.

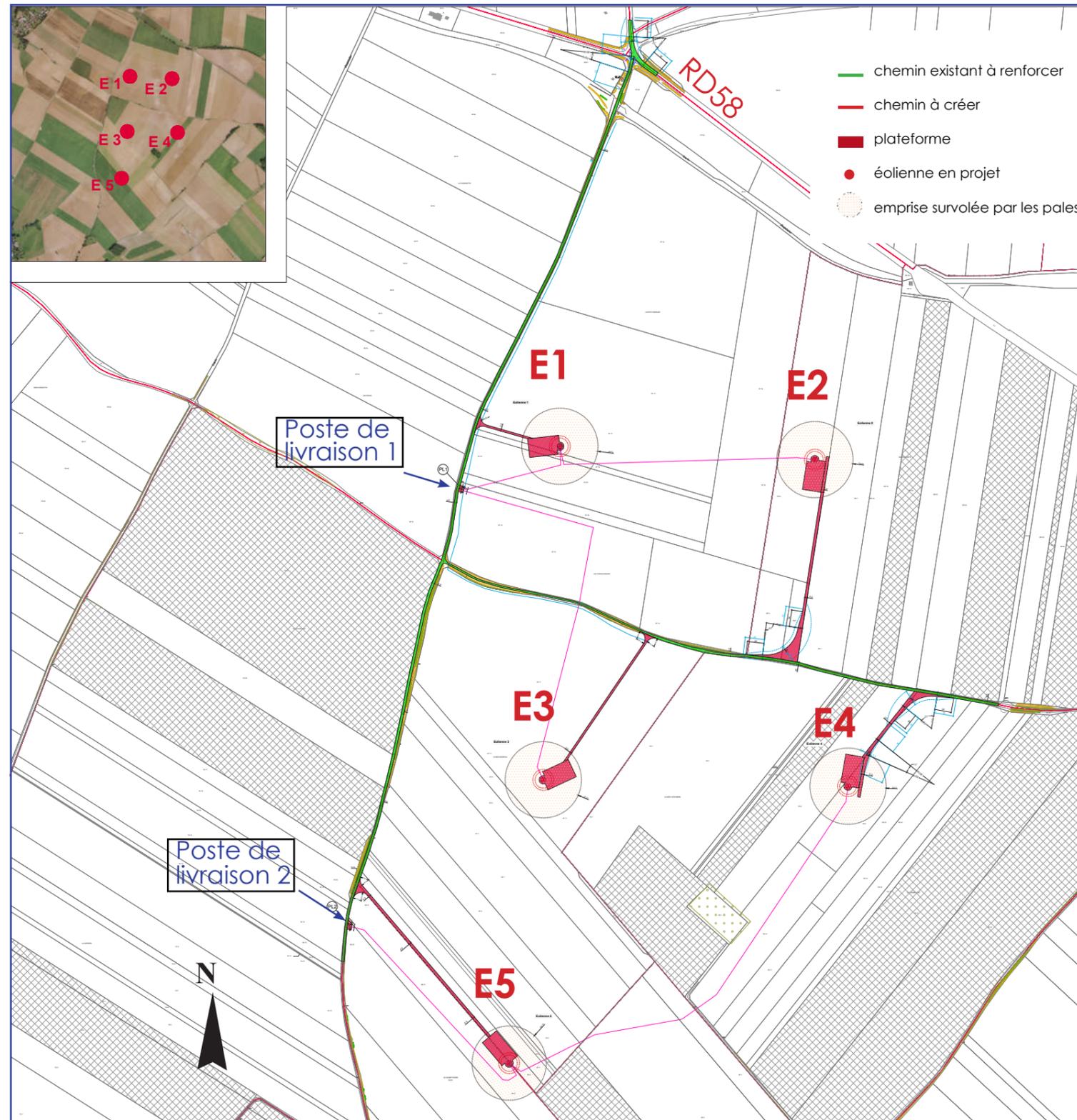
La lumière nocturne sera rouge la nuit (moins impactante) avec l'intensité la plus faible possible.

Les lumières seront synchronisées de façon à réduire l'impact visuel.



Exemple de silhouette d'éoliennes et caractéristiques techniques.

1/ Présentation du projet et méthodologie



Implantation des éoliennes, plateformes (aires de grutage) et accès. Plan masse du projet

1/ Présentation du projet et méthodologie

1.2.3/ Abords et éléments annexes

■ Pistes d'accès

L'accès aux éoliennes doit être assuré par des pistes de 5 m de large.

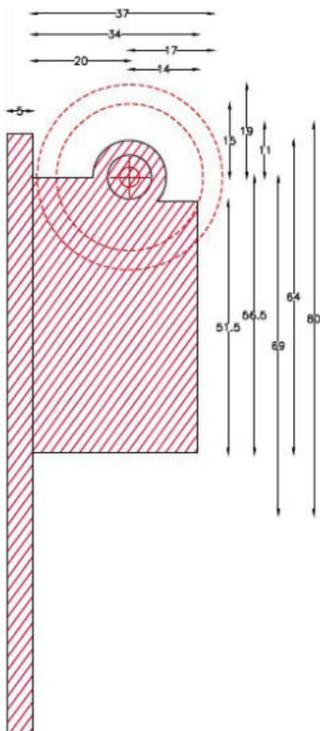
Les chemins existants sont utilisés au maximum, dans le souci de ne pas trop empiéter sur les secteurs agricoles. Seuls les derniers mètres d'accès à la plateforme sont créés, soit 679m linéaires.

Le choix des implantations et l'accès général à la zone ont été définis en concertation avec les élus de la commune, les propriétaires et les exploitants.

■ Aire de montage

L'aire de grutage - ou plateforme de levage - correspond à l'emprise de faible pente, sur laquelle les engins peuvent évoluer pour permettre la construction de l'éolienne. Elles présentent une forme rectangulaire d'environ 57 m x 34 m.

La majeure partie de l'aire survolée par les pales (136m de diamètre maximum) est donc remise en culture.



Principe d'aire de grutage - plateforme de levage..

■ Liaisons électriques

Le courant électrique produit par chaque éolienne est transporté à l'aide de câbles souterrains jusqu'aux postes de livraison dans une tranchée. (Il n'y a pas de création de ligne aérienne).

Cette dernière est profonde de 0,8 à 1,2 mètres. La liaison électrique entre les postes de livraison et le poste source (poste du réseau RTE-ERDF), est elle aussi assurée par des câbles souterrains, enfouis dans des tranchées, le long des chemins et routes.

■ Transformateurs et poste de livraison

Chaque éolienne est dotée d'un transformateur intégré dans la nacelle (derrière l'axe du rotor), ce qui évite l'installation de petits édicules au pied de chaque éolienne.

Le courant produit est transformé et centralisé dans des postes appelés « postes de livraison » situés à proximité des éoliennes. Le courant est ensuite acheminé via des liaisons souterraines vers les postes électriques « postes sources » pour être réinjecté dans le réseau national.

Deux postes de livraison sont prévus pour ce projet :

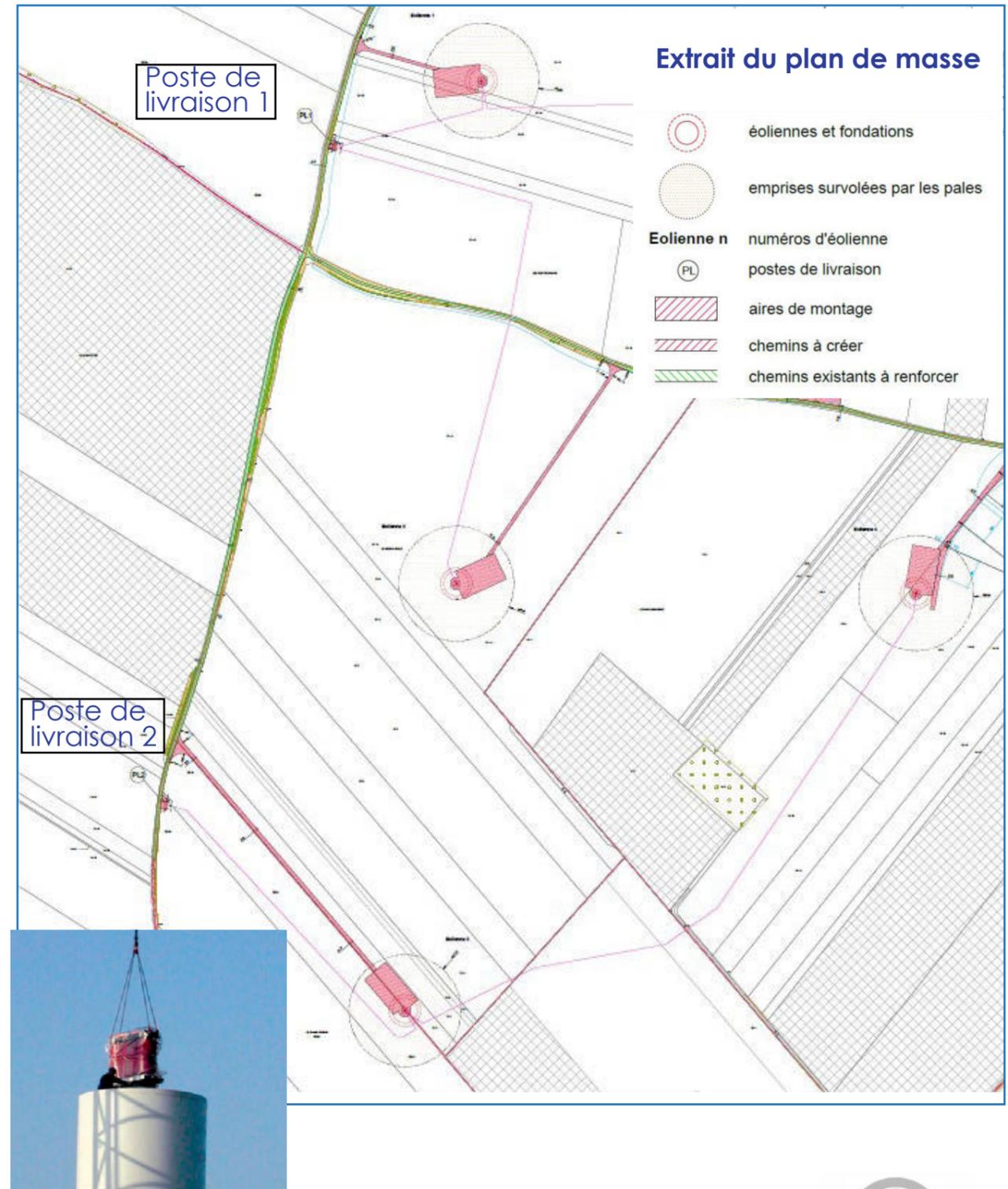
- Le premier sera situé au sud-ouest de l'éolienne n°1, en bordure du chemin rural ;
- le second sera implanté le long du même chemin au nord-ouest de l'éolienne n°5.

Ils mesurent :

- 9 m de long par 3 m de large au sol
- 2,35 m de haut.



Exemple de poste de livraison.



Transformateur implanté dans le fût de l'éolienne.

1/ Présentation du projet et méthodologie

1.3/ Contexte réglementaire

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie (SCRAE) – et le Schéma Régional Eolien (SRE)

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie a été approuvé le 14 juin 2012.

Conformément à la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »), ce document définit à l'horizon 2020, par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire, en tenant compte des objectifs nationaux.

Le Schéma Régional Eolien (SRE) en constitue un volet, annexé à ce document. Il a pour objet d'identifier, planifier et quantifier le potentiel éolien de la Picardie pour un développement soutenu et maîtrisé de cette forme d'énergie renouvelable. Dans l'Aisne, il découle du Schéma Paysager Eolien de l'Aisne (voir ci-après).

Le SRE Picardie a été annulé le 16 juin 2016 par la Cour Administrative d'Appel de Douai pour défaut d'évaluation environnementale, il n'est donc plus considéré comme un document opposable.

Cependant, la cartographie du SRE, même annulée, garde son intérêt pour informer les opérateurs et les collectivités sur les potentialités ou contraintes des différents territoires, qu'il s'agisse du potentiel éolien ou de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes.

Le SRE définit trois grands types d'espaces et hiérarchise ainsi les enjeux au regard des projets éoliens.

Les enjeux sont les valeurs patrimoniales ou de cadre de vie, intrinsèques au site (quel que soit le projet), que l'on risque d'altérer.

Le SRE distingue (cf. carte ci-contre) :

- Les zones favorables à l'éolien (en vert sur la carte du SRE ci-contre) : les contraintes y sont faibles à modérées, l'implantation de parcs éoliens peut se faire sous réserve des études locales : **les enjeux vis-à-vis de l'éolien sont faibles.**
- Les zones favorables à l'éolien sous condition : les contraintes sont assez fortes, ou bien plusieurs contraintes se superposent (en orangé sur la carte du SRE ci-contre) secteur dans lesquels l'étude d'impact doit démontrer que le projet a un impact modéré sur le paysage, **les enjeux sont modérés**
- Les zones défavorables en raison de contraintes majeures (en blanc sur la carte du SRE ci-contre) : au moins une contrainte absolue exclut l'implantation de projet éolien (sauf de façon marginale et exceptionnelle) : **très forts enjeux paysagers.**

La zone d'implantation potentielle du projet éolien de Bois Jaquenne se situe pour sa majeure partie en zone favorable et zone favorable sous condition du fait des zones tampons des vallées de l'Oise moyenne et de la vallée de la Serre.

L'implantation se situe en zone favorable sous conditions.

Dans le SRE, deux principes de développement sont retenus : des pôles de densification et des pôles en ponctuation.

Les **pôles de densification** doivent être structurés de façon à former un ensemble cohérent – organisés dans une logique commune, avec des **distances de « respiration » entre les pôles**. Les objectifs sont d'éviter le mitage du paysage, rechercher une cohérence des différents projets, préserver les paysages les plus sensibles à l'éolien.

La zone d'implantation potentielle du projet de Bois Jaquenne s'inscrit dans le pôle de densification n°1, qui s'étend entre le canal du Nord (parcs éoliens de Nurlu) et la vallée de l'Omignon.

Le site de projet vient en continuité du parc de Montagne Gaillard, et respecte en cela les objectifs de densification du SRE.

La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans le pôle de densification n°1 du SRE.

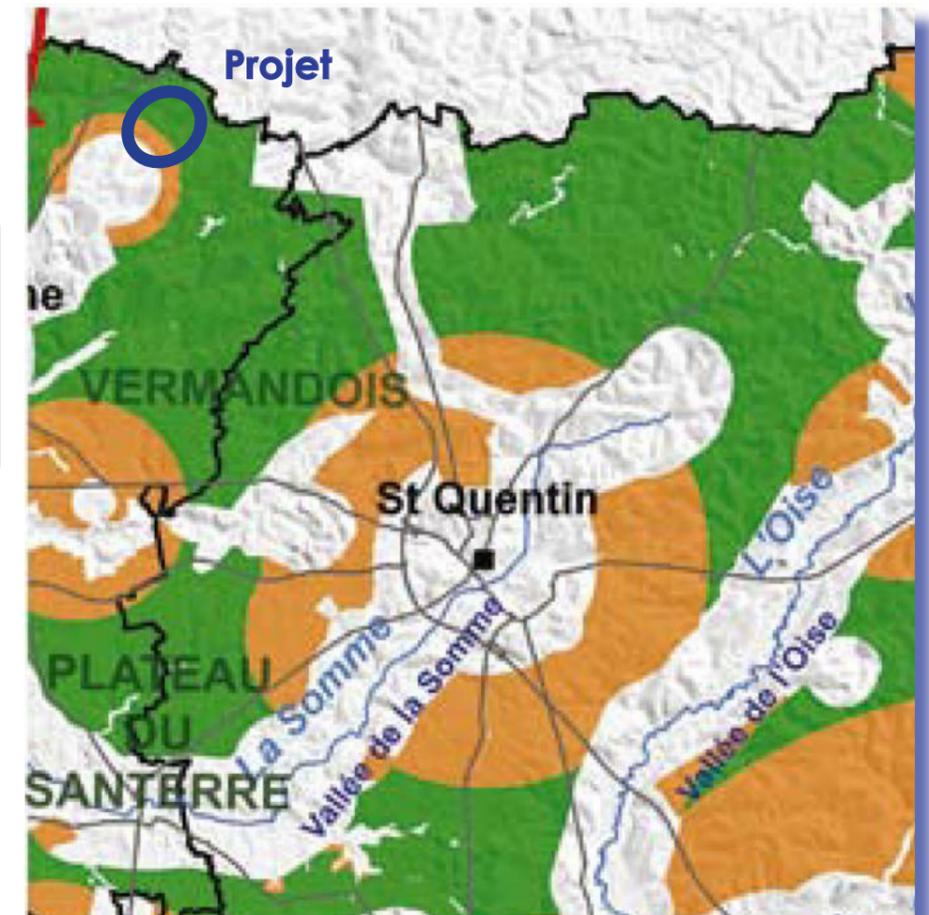


Schéma Régional Eolien de Picardie p 50



SRE, pôle 1 de densification.

1/ Présentation du projet et méthodologie

1.4/ Méthodologie du volet paysager

1.4.1/ Méthodologie du volet paysager

La méthodologie du volet paysager reprend celle de l'étude d'impact et comprend 3 parties :

■ L'analyse de l'état initial.

Elle est menée sur une aire d'étude suffisamment large pour comprendre les structures du paysage, et permettre d'évaluer l'ensemble de ses enjeux, notamment les Monuments Historiques protégés et les sites sensibles, soit un rayon d'environ 20 km autour du projet présenté – cf. définition de l'aire d'étude ci-avant.

■ Le Choix du projet et les raisons de ce choix au regard d'autres scénarios envisageables

Les raisons qui ont amené le porteur de projet à définir ce projet résultent d'une succession de choix, intégrant les contraintes de l'environnement. Compte tenu des éoliennes existantes et accordées, les différents scénarios envisagés étaient relativement contraints. Le choix des implantations découle de la prise en compte des implantations voisines, de la proximité de l'autoroute A26 et de la vallée de l'Oise. Le porteur de projet et AMURE ont travaillé en concertation pour la définition paysagère du projet.

Les choix et raisons du projet sont exposés dans l'étude d'impact sur l'environnement (tome Projet) suivant une analyse multicritères.

Les préconisations émises par AMURE suite à l'analyse de l'état initial seront présentées à la fin de la partie correspondante.

■ L'analyse des impacts sur le paysage

L'analyse des impacts visuels et paysagers est présentée à partir des points les plus sensibles et les plus représentatifs :

- Depuis les monuments historiques et les sites sensibles,
- Depuis les villages les plus proches,
- Depuis les principaux axes de transit,

Les impacts des éléments annexes sont également examinés.

Les effets cumulés des parcs éoliens sont envisagés à partir de la connaissance, à ce jour, des projets dans l'aire d'étude. Ces derniers figurent sur les photomontages et l'effet cumulé est analysé systématiquement.

■ Mesures envisagées pour éviter, réduire, ou compenser les impacts

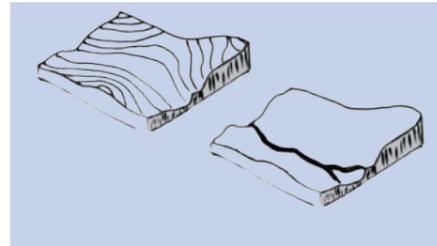
Au regard des impacts mis en évidence au précédent chapitre, des dispositions sont proposées pour éviter, réduire ou compenser les impacts. Des mesures d'accompagnement sont également prévues.

1/ Présentation du projet et méthodologie

1.4.2/ Méthodologie de l'état initial

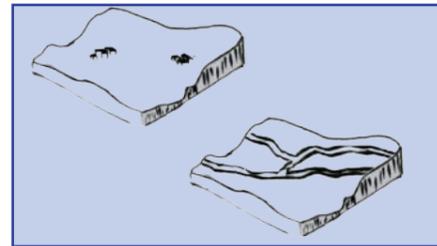
◆ Critères d'appréciation du paysage

L'appréciation des éoliennes dans le paysage est une notion subjective. Certains les trouvent esthétiques, modernes, écologiques, apprécient leur design épuré, quand d'autres les jugent inesthétiques, imposantes, industrielles...



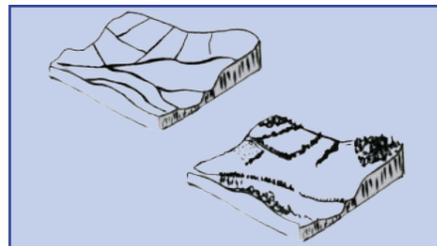
Mais l'analyse du paysage, se base sur des notions objectives: les différents critères de l'environnement se superposent pour former un tout appelé paysage.

La morphologie, le relief et l'hydrographie donnent l'échelle verticale.



L'habitat et le patrimoine culturel créent une référence historique.

La trame viaire et parcellaire constitue une échelle horizontale.



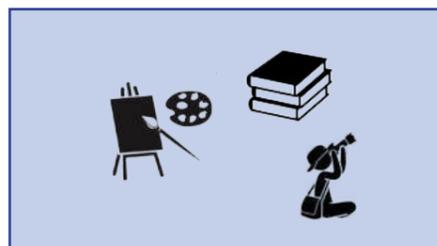
La trame végétale et les milieux naturels forment l'échelle verticale et créent éventuellement des paysages spécifiques.

Les perspectives remarquables constituent des éléments à prendre en compte.



L'évolution et l'artificialisation conditionnent une référence ou non au passé...

Les différents critères de l'environnement se superposent pour former un tout appelé paysage.



Par ailleurs, les aspects socio-culturel, l'approche sensible du paysage, la fréquentation touristique se traduit par une certaine image collective du paysage - appréciation subjective, mais importante dans le choix des sites.

◆ Hiérarchisation des enjeux

L'analyse du paysage et du patrimoine permet de définir les enjeux paysagers et de les hiérarchiser.

Un enjeu est une valeur (matérielle, morale, esthétique...) que l'on risque de perdre ou d'amoinrir dans une entreprise ou une démarche... Dans le cas présent, les enjeux paysagers correspondent aux richesses patrimoniales, esthétiques ou pittoresques, que la présence des éoliennes risque d'altérer.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie le définit comme une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »*

A noter que la valeur de l'enjeu est indépendante de l'impact ; en effet, un très fort enjeu paysager (site remarquable) peut ne pas être en liaison visuelle avec le projet, et ainsi ne pas être impacté.

◆ Evaluation de la sensibilité - principes

L'évaluation de la sensibilité, au regard de l'insertion d'ouvrages éoliens, est principalement liée,

- à la présence ou à l'absence d'écran visuel qui conditionne l'importance des vues sur les éoliennes ;
- au risque de conflit d'échelle: les éoliennes sont de grande dimension, et la confrontation à des éléments de petite taille peut paraître disproportionnée ;
- au risque d'anachronisme: les éoliennes sont des éléments modernes, qui peuvent poser problème dans les sites chargés d'histoire.

Ainsi, les critères prépondérants sont les suivants:

- le relief et la végétation qui définissent une échelle verticale ainsi que la présence d'écrans,
- le parcellaire qui définit l'échelle horizontale,
- le degré d'artificialisation qui conditionne la présence ou non de référence historique,
- les enjeux touristiques...

* Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020

1/ Présentation du projet et méthodologie

1/ Relief et végétation

La notion de dimension est donnée par l'observation des éléments composant le paysage. L'appréhension de l'échelle est donnée par référence à la taille d'un objet connu.

L'amplitude de la structure morphologique et végétale définit les échelles verticales. L'implantation d'éléments de hauteur comparable ou supérieure, comme les éoliennes, réduit l'effet d'importance des dénivelées.

Ainsi, depuis un point d'observation donné, pour que la hauteur des éoliennes ne soit pas trop importante par rapport à la dénivelée, qu'il n'y ait pas d'effet visuel « d'écrasement », il faut que la hauteur relative des éoliennes soit au plus égale à la hauteur relative du coteau (cf. schéma ci-après).

Ici, dans l'aire d'étude rapprochée (6 km environ autour de la zone de projet), le relief n'est perceptible qu'en limite de la vallée de l'Escaut et dans les collines de Buss à Aizecourt-le-Bas. A proximité immédiate du site, seuls de petits vallons secs animent le paysage : il y a donc peu de sensibilité liée à une référence verticale de relief ; a contrario, il y a peu de zones masquées par une dénivelée...

La végétation entoure en général les villages, créant de nombreux masques vis-à-vis de l'habitat...

Dans ce paysage de faible structure morphologique (faible relief), et peu végétalisé, l'échelle verticale est donc peu lisible, il n'y a pas ou peu d'effet de disproportion, ou de rapport d'échelle défavorable. En revanche, l'absence de masque (haie ou relief) multiplie les possibilités de voir les éoliennes, sauf à partir des villages souvent cernés d'arbres et de haies.



Pas de risque d'effet d'écrasement, mais multiples possibilités de voir les éoliennes.

2/ Taille du parcellaire - échelle interne

Dans les secteurs d'openfield, la taille des parcelles est grande et l'observateur appréhende mal les dimensions ; l'échelle de vision est très importante, car la vue porte très loin.

L'échelle horizontale est donc en rapport avec la taille des éoliennes, qui de ce fait ne choque pas.

Les paysages de grande échelle interne - openfield - apparaissent donc plus favorables à l'insertion des éoliennes que les paysages de bocage, où la taille des parcelles est réduite.

C'est pour cela que le site proposé apparaît favorable à l'insertion visuelle du projet : en vision rapprochée, comme en vision lointaine, le site retenu présente une structure d'openfield, au parcellaire très large, dans lequel la taille des éoliennes est en rapport avec celle des unités de culture.

3/ Artificialisation

Dans un paysage artificialisé (culture intensive, urbanisation, industrialisation, parcs éoliens...), l'implantation de structures modernes est plus aisée que dans une ambiance traditionnelle. Il y a moins de risque de contradiction dans la vision collective du territoire et une meilleure acceptation, par chacun, des modifications induites par un parc éolien.

La structure locale des sites - artificialisée par l'exploitation intensive du sol et la présence de nombreux parcs éoliens, vont dans le sens d'une moindre sensibilité.

4/ Enjeu touristique

La création d'un parc éolien peut susciter la curiosité et constituer un but de visite.

Toutefois, les sites touristiques sont souvent fréquentés pour l'image paysagère qu'ils offrent, l'évocation historique qu'ils suscitent...

Les éoliennes peuvent être mal acceptées par une population en quête de paysages peu modifiés, vierges d'éléments industriels. Dans le cas présent, le secteur présente déjà de nombreux parcs éoliens. C'est un phénomène de saturation visuelle qui constitue le principal risque paysager.

La perception depuis les monuments historiques présents à proximité sera donc examinée avec soin.

1.4.3/ Méthodologie du choix du projet

Le choix d'implantation des éoliennes (situation et nombre) résulte d'une proposition de densification des parcs à l'intérieur de pôles éoliens, en cohérence avec les parcs existants, conformément aux orientations du SRCAE, et est détaillé au chapitre Choix et raisons du choix.

• Choix du site

Le projet de Bois Jaquenne correspond à la densification du pôle n°1 défini au SRCAE. Il s'insère à proximité des parcs existants de Montagne Gaillard et Le Maissel.

La zone potentielle tient compte des possibilités de raccordement au réseau électrique et une sensibilité paysagère et patrimoniale modérée.

• Choix des implantations

Le secteur envisagé vient en continuité des éoliennes existantes de Montagne Gaillard : il permet la réalisation d'une ligne de 3 éoliennes et une de 2 éoliennes, globalement parallèles aux lignes des éoliennes existantes de Montagne Gaillard, et reprenant l'orientation du relief local.

A noter que la structure en deux lignes parallèles est également commune aux parcs voisins de Le Maissel et Sorel Heudicourt.

1/ Présentation du projet et méthodologie

1.4.4/ Méthodologie de l'analyse des impacts

■ Limite de perception - 10 - 20 km

Implantées à environ 100 m NGF et mesurant 200 m de haut en bout de pale, les éoliennes seront visibles de loin.

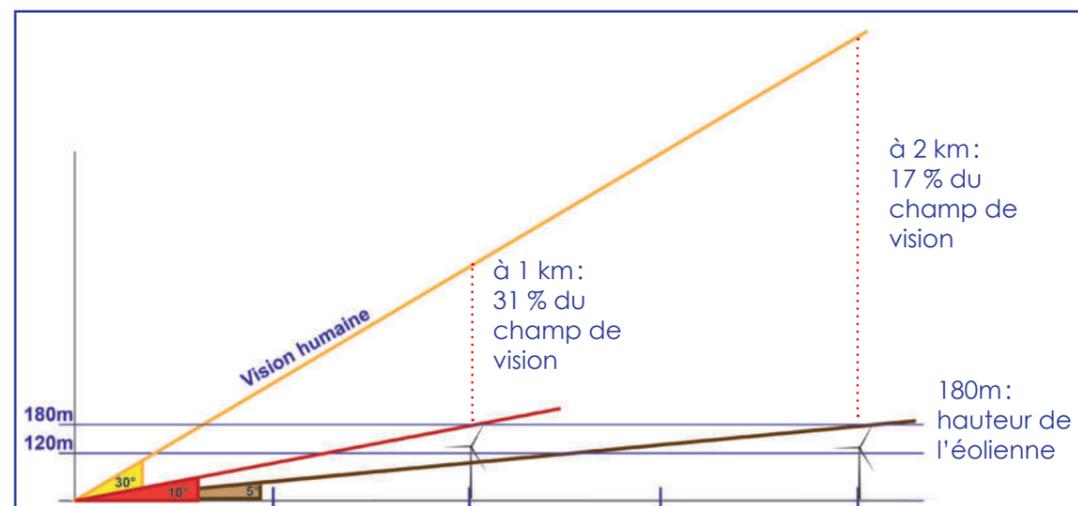
Toutefois, il est constaté qu'au-delà de 20 kilomètres, il devient difficile de les discerner, car le fût n'est que de 6 m de diamètre maximum (à la base). La distance de visibilité doit également être nuancée avec le climat: la moindre brume, de chaleur ou d'humidité, réduit considérablement ce rayon de visibilité; les structures blanches disparaissent dans le ciel blanc.

A contrario, lorsque les conditions de nébulosité et de lumière sont favorables (lumière rasante par exemple), les éoliennes pourront être vues au-delà de 15 km. Mais à cette distance, la taille relative - apparente - des éoliennes est très petite, et le moindre obstacle les masque (une haie, un mur...).

En effet, la perception de l'éolienne décroît très vite avec la distance - cf. schéma ci-après:

- à 250 m, l'éolienne occupe 30°, soit 100 % du champ visuel vertical,
- à 1 km, l'éolienne n'occupe plus que 10°, soit 31 % du champ visuel vertical,
- à 2 km, l'éolienne n'occupe plus que 5°, soit 17 % du champ visuel vertical,
- à 10 km, l'éolienne occupe 1°, soit 3% du champ visuel vertical.

A 10 km, l'incidence sur la lecture du paysage des éoliennes qui semblent de très petite dimension, est donc très faible; les éoliennes ne peuvent plus interférer - rentrer en concurrence visuelle - avec les éléments structurants des sites.



Vision humaine: proportion de l'éolienne de 180 m dans le champ de vision vertical, en fonction de la distance.

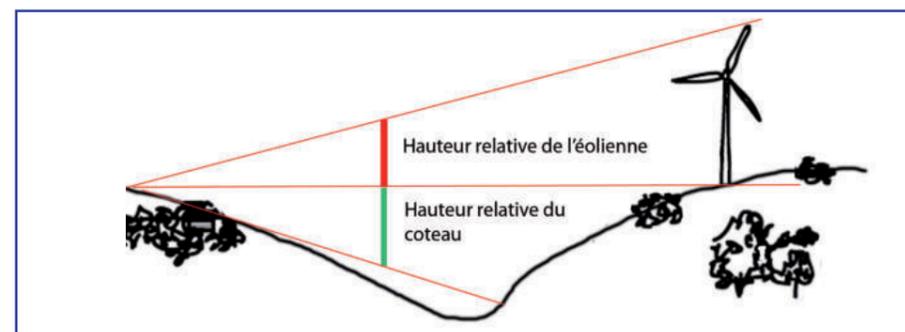
*A 250 m, l'éolienne occupe 30°, soit 100 % du champ de vision,
à 1 km, l'éolienne n'occupe plus que 10°, soit 31 % du champ de vision,
à 2 km, l'éolienne n'occupe plus que 5°, soit 17 % du champ de vision.*

■ Enjeux

A plus de 6 km: aire d'étude éloignée

Dans le cas présent, les enjeux paysagers à plus de 6 km correspondent principalement à la butte de Laon (limite sud de l'aire d'étude), à la Basilique de Saint-Quentin, aux vallées de la Somme, de l'Oise et de la Serre, aux collines du Noyonnais... Le projet pourrait être visible depuis ses espaces sensibles et porter atteinte au paysage; les impacts ont été analysés à l'aide de visites sur le terrain et de photomontages (cf. ci-après).

Vis-à-vis des vallées, il existe notamment un risque d'effet d'écrasement du relief, et d'effet de surplomb de la vallée. On constate que ce risque n'existe plus lorsque la hauteur relative de l'éolienne est inférieure ou égale à celle du coteau.



Depuis un point donné, lorsque la hauteur relative de l'éolienne est inférieure à la hauteur relative du coteau, il n'y a pas de rapport d'échelle défavorable, pas d'effet d'écrasement.

Dans le rayon de plus de 6 km, sont analysés les rapports de co-visibilité des éoliennes avec les Monuments Historiques protégés et les éléments de paysage les plus marquants.

Le terme de « co-visibilité » n'est pas réservé ici aux monuments historiques protégés (classés ou inscrits), il peut concerner d'autres éléments remarquables du paysage.

La notion de « co-visibilité » s'applique lorsque:

- l'éolienne est visible depuis l'élément remarquable;
- l'élément remarquable est visible depuis l'éolienne;
- l'élément remarquable et l'éolienne sont visibles en même temps depuis un troisième point d'observation.

A moins de 6 km - aire d'étude rapprochée

On peut considérer que l'impact visuel est réel dans un rayon de 6 kilomètres - appelé « aire d'étude rapprochée »: les dispositifs seront prégnants, c'est-à-dire très présents dans le paysage. La taille relative des éoliennes est égale ou supérieure aux éléments du paysage, dont la perception s'en trouve modifiée. C'est pourquoi la majorité des photomontages a été choisie à l'intérieur de cette aire d'étude.

A moins de 1,5 km - aire d'étude immédiate

L'impact visuel peut-être très fort à cette distance, et l'analyse des impacts visuels à partir de chaque village ou ferme situé dans ce rayon, est nécessaire pour envisager les mesures d'évitement, réduction ou de compensation des impacts.

Depuis les principaux axes

Il convient également d'envisager la perception dynamique du projet, à partir des principaux axes proches. Ils sont examinés dans chacune des aires d'études.

1/ Présentation du projet et méthodologie

1.4.5/ Méthodologie de la définition des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts

La démarche « évitement - réduction - compensation » (ERC) a pour objectif d'obtenir une intégration optimum des éoliennes dans le paysage.

Elle consiste tout d'abord à éviter les impacts du projet sur les enjeux majeurs identifiés, en choisissant un site d'implantation et une variante respectueux des zones les plus sensibles.

Une fois le projet défini, elle se poursuit avec la réduction des impacts mis à jour, notamment vis-à-vis des villages proches.

Enfin, vis-à-vis des principaux impacts ne pouvant être réduits, des mesures de compensation sont proposées et mises au point avec les principaux intéressés. Mais dans le domaine du paysage, la « compensation » n'existe pas et on envisagera des mesures d'accompagnement, destinées à améliorer le cadre de vie des communes directement concernées par le projet*.

Les mesures d'évitement (ou suppression) d'impact sont celles prises :

- au niveau du choix du site : prise en compte du Schéma Régional Éolien, de la charte départementale de l'éolien, de l'Atlas des paysages,
- au niveau du choix de la variante, visant à supprimer certains secteurs, ou certaines éoliennes, dont l'impact paysager aurait été trop fort. La méthodologie de ces mesures est l'application du principe de comparaison des choix et choix de la solution de moindre impact.

Les mesures de réduction des impacts consistent principalement à créer ou recréer des masques visuels là où la présence des éoliennes peut être mal ressentie. Les propositions pour pallier les gênes s'appliquent à répondre à l'intérêt général, et les interventions sont donc essentiellement localisées vis-à-vis et en bordure du Domaine Public.

Enfin, des mesures d'accompagnement peuvent être proposées pour mieux insérer le projet dans son environnement, en améliorant par exemple le cadre de vie local.

* Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
« Évaluation environnementale Guide d'aide à la définition des mesures ERC » - JANVIER 2018 - CEREMA

1.5/ Méthodes mises en œuvre pour le volet paysager et difficultés rencontrées

1.5.1/ Méthodes mises en œuvre pour l'analyse de l'état initial

■ Bibliographie

Pour connaître le contexte paysager du parc éolien, plusieurs ouvrages ont été consultés :

- Le volet « Schéma Régional Eolien de la Région Picardie » (SRE) (juillet 2012) qui s'inscrit dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) du 14 juin 2012.
- Le Schéma paysager éolien de l'Aisne de juillet 2009
- Le site internet du Comité Régional Éolien
- Les cartes IGN et BRGM, les photos aériennes IGN,

ainsi que

- le guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'ADEME d'octobre 2020
- Le Code de l'Environnement
- etc.

Les listes départementales des Monuments Historiques classés et inscrits ainsi que celles des sites protégés ont été consultées, ainsi que la base de données « Mérimée ».

De façon à repérer les curiosités et les chemins touristiques, les services de tourisme les plus proches ont été interrogés.

Les photos aériennes et les cartes 1/25000 de l'Institut Géographique National ont également servi de support à l'analyse de l'aire d'étude.

■ Etude de terrain

Pour affiner l'analyse paysagère, la région a été sillonnée, photographiée et analysée dans un rayon de plus de 20 km autour du site du projet de Bois Jaquenne.

1.5.2/ Méthodes mises en œuvre pour le choix des implantations

Le choix du site est basé sur l'analyse de l'état initial et la définition des enjeux (voir ci-avant). La prise en compte des prescriptions qui résultent de cet examen a permis de définir une solution de moindre impact.

Trois variantes intégrant les principaux enjeux ont été étudiées sur la base de photomontages ainsi que sur l'étude de risque d'encerclement - suivant la méthode de la DREAL Hauts de France. Le choix résulte de la comparaison de ces 3 variantes et a conduit à retenir une implantation en ligne, parallèle à celles formées par les éoliennes en exploitation et en instruction.

1.5.3/ Méthodes mises en œuvre pour l'analyse des impacts du projet

■ Cartes de visibilité - zone d'influence visuelle du projet

Pour évaluer l'impact paysager des nouvelles éoliennes, la « zone de visibilité théorique des éoliennes » a été précisée. Apparaissent sur la carte les secteurs d'où une partie - même faible d'une éolienne ou de plusieurs, peut être visible compte tenu du relief et des zones boisées (boisements figurant sur Corine Land Cover).

Le logiciel calcule si les éoliennes sont visibles ou non, en fonction de l'ensemble de ces données.

Figurent sur cette carte la visibilité

- en bleu clair, l'absence de visibilité
- en turquoise, la visibilité de tout ou partie d'une éolienne de Bois Jaquenne
- en vert, tout ou partie de 2 éoliennes visibles
- en violet, tout ou partie de 3 éoliennes visibles
- en marron tout ou partie de 4 éoliennes visibles
- en orange, tout ou partie de 5 éoliennes visibles.

Cette carte sert à écarter d'emblée les espaces franchement non concernés par la présence du projet. Elle est également utile pour choisir les points de vue pour les photomontages, qui sont présentés dans la suite de l'étude.

1/ Présentation du projet et méthodologie

« Cas majorant » - limites de la représentation

Les éléments de végétation ponctuels (haies bocagères, jardins, etc.) ainsi que les infrastructures n'ont pas été pris en compte pour la réalisation de cette carte de visibilité. Ces éléments peuvent parfois faire obstacle à l'éolien selon leur configuration (haies présentant un intérêt écologique, route imposant un recul des éoliennes...).

Les cartes de visibilité sont donc très théoriques et représentent le cas le plus défavorable pour le projet : pas de construction, pas de haies...

Logiciel WindPro®

Pour établir les cartes de visibilité, le logiciel WindPro® a été utilisé :

- la silhouette et la hauteur des éléments sont renseignées sur le logiciel;
- la situation des éoliennes est précisée en coordonnées Lambert;
- le relief est connu et modélisé grâce aux données IGN (banque de données altimétriques et de terrain).

■ Analyse de terrain

Les cartes de visibilité n'intègrent pas les écrans végétaux ponctuels (haies, jardins, etc.) ni le bâti. Une analyse de terrain est donc nécessaire pour situer les masques visuels et préciser les sensibilités.

■ Photomontages

Dans ce chapitre, les photomontages sont des outils d'évaluation de l'impact visuel, tenant compte de l'environnement réel du projet. Ils sont présentés au fur et à mesure de l'analyse des impacts : aire d'étude éloignée, puis aire d'étude rapprochée et aire d'étude immédiate, en procédant d'abord par le nord, puis l'est, le sud et l'ouest.

Points de vue

Les photomontages ont été réalisés pour une grande part dans les aires d'études « immédiate et rapprochée » c'est-à-dire entre 1 et 6 km.

Etant donné que le contexte éolien à proximité du projet de Bois Jaquenne, les photomontages à plus de 6 km se révèlent peu significatifs : ce sont d'autres parcs, plus proches, qui sont les plus prégnants.

Logiciel utilisé

Pour réaliser les photomontages, une méthode informatique a été utilisée. Elle est basée sur l'utilisation d'un logiciel - WindPro® - qui permet d'incruster, à bonne échelle, et à l'emplacement prévu, les silhouettes d'éoliennes retenues (cf. ci-avant cartes de visibilité). Le logiciel calcule l'image et dessine les dispositifs dans la photo en tenant compte de la lumière (heure de la prise de vue) et des conditions météorologiques. La méthodologie détaillée est présentée dans le carnet de photomontages.

■ Carnet de photomontages

Le volet paysager du projet de Bois Jaquenne est complété par un carnet de photomontages, qui présente l'ensemble des photomontages, les uns à la suite des autres.

Présentation des photomontages dans le volet paysager:

Plusieurs planches du carnet de photomontages sont présentées au fur et à mesure de l'analyse. Dans le volet paysager, le plus souvent, la prise de vue fait l'objet d'une présentation de quatre images :
- la vue future à 60°,
- 3 images à 120° : l'état initial, l'état futur, l'esquisse en noir et blanc.
Afin d'alléger la lecture, certaines planches ne sont pas présentées dans leur intégralité : seuls l'esquisse ou le photomontage sont présentés dans le présent document, et il conviendra de se reporter au carnet de photomontages pour en avoir tous les détails.

L'état initial correspond à l'état actuel des autorisations : figurent sur les photos :

- **les parcs construits à la date de mars 2021,**
- **ceux dont l'autorisation a été accordée à cette date, mais qui ne sont pas encore construits.**

L'état futur représente, outre les parcs éoliens construits et les parcs autorisés,

- **les 5 éoliennes du projet de Bois Jaquenne**
- **les parcs éoliens en instruction** : par anticipation de futurs avis de l'Autorité Environnementale pouvant potentiellement intervenir avant le dépôt du présent dossier, le porteur de projet a pris le parti d'intégrer dans l'état futur l'ensemble des parcs éoliens en instruction avec et sans avis de l'autorité environnementale en mars 2021.

Sur les photomontages, les éoliennes de Bois Jaquenne en projet sont repérées par des flèches et leur numéro est indiqué.

Des esquisses en noir et blanc permettent de situer et identifier les différents parcs éoliens existants, accordés et en instruction : un code couleur permet de différencier les éoliennes en projet (en rose), les éoliennes existantes (en nuances de bleu), celle accordées (en nuances de vert) et celles en cours d'instruction (en nuances d'orange). Les éoliennes sont dessinées en superposition des éléments du paysage qui les masquent éventuellement, afin de mieux les identifier et de comprendre dans quelle mesure elles pourraient ou non être visibles lorsqu'on se déplace.

Angle de vue et proportion

Les photomontages représentent en largeur, la vue humaine, soit un angle de 120° (angle de vue correspondant au champ visuel humain).

Une vue à 60° est réalisée sur le photomontage état futur, ce qui correspond à la vision binoculaire nette : champ visuel couvert par les deux yeux sans bouger du tout ni les yeux ni la tête.

Sur le terrain, toutes les prises de vue sont réalisées avec le même appareil, réglé de la même façon pour chaque vue et des panoramiques sont assemblés de façon identique. Ainsi, sauf dans le cas de zoom, sur les photomontages présentés, la taille des éoliennes est bien proportionnée à l'éloignement du parc éolien.

Cas le plus défavorable - impact maximisant

Les prises de vue ont été réalisées depuis les points les plus défavorables. Il s'agit parfois de vues fugaces. Les rotors ont été représentés face à la caméra ce qui correspond à l'impact visuel maximum.

De plus, la couleur (blanc/gris) des éoliennes est accentuée pour créer le plus fort contraste avec le fond et faciliter la perception des éoliennes sur les photos.

Enfin, les photomontages Etat futur font figurer tous les parcs éoliens en instruction, or certains ne seront peut-être pas autorisés.



1/ Présentation du projet et méthodologie

■ Analyse du risque d'effet d'encerclement et de saturation visuelle pour les villages proches.

En complément des photomontages, le risque de saturation visuelle depuis les villages proches du projet est évalué de deux façons :

- selon la méthode de la DREAL des Hauts de France 2019, avec et sans les projets en cours d'instruction,
- selon un questionnaire inspiré par la grille d'évaluation de la DREAL Hauts de France 2018, sans les projets en instruction.

Méthode de la DREAL des Hauts de France 2019

Autour de chacun des villages, la présence des parcs éoliens est analysée dans un cercle de 5 km et 10 km de rayon. Pour chacun, trois éléments sont examinés. Un village est considéré comme étant soumis au risque d'encerclement à partir de deux éléments présentant une valeur supérieure au seuil. Ces 3 éléments de base sont :

- L'indice d'occupation des horizons : il s'agit de la somme des angles de visibilité occupés par des éoliennes dans les 10 km : la somme des angles à 5 km et entre 5 et 10 km sont examinés, mais ne s'additionnent pas.
D'après la méthode, le seuil d'alerte est de 120°.
Au-dessus de 120°, les éoliennes ont un effet sensible dans le grand paysage.
En dessous de ce seuil, le risque est considéré comme acceptable.
- L'indice de densité sur les horizons occupés : il s'agit du ratio du nombre d'éoliennes à moins de 5 km du centre du village sur l'indice d'occupation des horizons. Le seuil d'alerte est à 0,1.
Au-dessus de 0,1, les éoliennes ont un effet sensible sur le paysage.
Sous ce seuil, le risque est jugé acceptable.
- L'espace de respiration le plus grand : Il s'agit du plus grand angle sans éolienne, de 0 à 10 km depuis le centre du village. Au-dessus de 90°, le risque est jugé acceptable
En dessous de 60°, les éoliennes sont omniprésentes.

Les villages sont ainsi analysés, d'une part sans le projet, d'autre part avec le projet.

En effet, les parcs éoliens sont nombreux dans l'aire d'étude rapprochée et le risque d'effet d'encerclement peut exister sans que le projet de Bois Jaquenne puisse être incriminé.

Le dépassement des seuils n'est pas suffisant en soi puisqu'il s'agit d'une analyse en plan sans prise en compte de l'environnement réel, en particulier des écrans visuels tels que le relief et les constructions. Il doit donc être nuancé par une approche qualitative, de terrain, à l'aide des photomontages.

C'est principalement l'évolution de la situation qui est à prendre en compte ici.

En plus des différents photomontages, un photomontage panoramique à 360° est également réalisé pour compléter l'analyse cartographique des angles, de façon à illustrer, la réalité du terrain.

Questionnement - DREAL des Hauts de France 2018

Par ailleurs, et pour compléter cette analyse et l'examen des photomontages, chaque village est analysé sous le prisme de questions suggérées par la DREAL des Hauts de France, questions qui permettent là aussi d'évaluer la situation sans et avec le projet et d'estimer l'évolution de l'impact de façon systématique.

Risque d'encerclement

- ♦ il existe au moins deux accès au bourg depuis lesquels, tout au long du dernier kilomètre avant l'entrée dans celui-ci, le ou les clochers, peuvent être vus au centre d'un angle de 60°, dépourvu d'éolienne implantée à moins de 2 km du centre-bourg?
- ♦ quel que soit le tronçon rectiligne de voirie d'au moins 200 mètres dans le bourg, un observateur qui se place à l'origine de ce tronçon ne voit pas d'éolienne implantée à moins de 2 km du centre-bourg dans un angle de 30° axé sur cette voie ?
- ♦ il existe au moins 2 lieux de vie sociale (seuil de la mairie, parvis de l'église, place du marché, boulo-drome, terrain de football...) depuis lesquels aucune éolienne implantée à moins de 2 km du centre-bourg n'est visible ?

Risque d'écrasement par différence de hauteur :

- ♦ de tous les accès routiers au bourg, lorsqu'une éolienne située derrière le village apparaît dans un angle de 60° centré sur le ou l'un des clochers, sur l'éventuelle tour ou ruine féodale..., sa hauteur apparente n'excède pas celle du ou des clochers ou de la tour ou ruine féodale ou de ... de plus d'un tiers de celle-ci ?

Surplomb :

- ♦ lorsqu'une éolienne (existante dans le cadre de la première évaluation, existante ou en projet dans le cadre de la seconde) est implantée sur le terroir communal et vers la rupture de pente d'un bord de vallée, son éloignement de ladite rupture de pente est suffisant pour ne pas créer d'effet d'écrasement : hauteur relative de l'éolienne inférieure à la hauteur relative du coteau.

Evaluation de la qualité préservée du paysage vis-à-vis de l'impact éolien

si le projet modifie les réponses aux questions, plus les réponses sont négatives, plus la dégradation est élevée.

On peut adopter les limites suivantes :

- . 1 à 2 réponses évoluant de oui à non : dégradation faible à moyenne ;
- . 3 réponses évoluant de oui à non : dégradation forte ;
- . 4 à 5 réponses évoluant de oui à non : dégradation très forte ;

Analyse de l'impact du projet - méthode issue des recommandations de la DREAL Hauts-de-France : Examen de la situation sans et avec le projet permet de préciser s'il y a ou non dégradation de la situation, et d'évaluer l'importance de cette éventuelle dégradation.

1/ Présentation du projet et méthodologie

1.5.4/ Méthodes mises en œuvre pour l'élaboration des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts

Les méthodes mises en œuvre pour éviter les impacts - lors de la phase de conception du projet - sont tout d'abord de type bibliographique, pour tenir compte des sites emblématiques, sites sensibles, recommandations. Ainsi, le Schéma Régional Éolien, la Charte départementale de l'éolien, l'Atlas des paysages, etc. ont été examinés pour définir un projet « de moindre impact », évitant les confrontations avec des enjeux majeurs.

Des visites sur site sont venues affiner le choix, notamment vis-à-vis des enjeux proches.

Les méthodes mises en œuvre pour la réduction et la compensation des impacts sont :

- le repérage sur le terrain des impacts, notamment grâce aux photomontages,
- l'élaboration de propositions de solutions de réduction (plantations d'alignement, plantation de haies), de compensation ou d'accompagnement, par l'amélioration du cadre de vie (effacement des réseaux, paysagement...).

1.5.5/ Difficultés rencontrées pour évaluer les incidences du projet sur le paysage

■ Prise en compte des éventuels parcs éoliens voisins

L'impact visuel du parc éolien doit être analysé en tenant compte des parcs voisins autorisés et en instruction.

C'est pourquoi les photomontages sont proposés avec ces projets lorsqu'ils sont connus.

Cependant, certains n'ont pas encore fait l'objet d'une autorisation; leur présence est d'autant plus aléatoire.

Ont été retenus ceux dont la demande d'autorisation a été déposée. Par anticipation de futurs avis de l'Autorité Environnementale pouvant potentiellement intervenir avant le dépôt du présent dossier, le porteur de projet a pris le parti d'intégrer dans l'état futur l'ensemble des parcs éoliens en instruction et sans avis de l'autorité environnementale en février 2021.

■ Difficultés liées à la taille des éoliennes

Les principales difficultés pour évaluer les incidences sur le paysage sont liées à la grande dimension des éoliennes : environ 180 m de hauteur en bout de pale.

La visibilité ou non de l'ouvrage ne peut pas être évaluée à l'œil. En plus de la carte de visibilité, il est donc nécessaire d'analyser la réalité des écrans visuels sur le terrain, et de réaliser de nombreux photomontages pour vérifier si le relief local, une haie ou une construction masque ou non l'élément situé à plusieurs kilomètres.

■ Limite de la représentation photographique

Les photomontages sont des outils d'analyse très pertinents pour évaluer l'impact visuel des dispositifs et l'insertion des dispositifs dans la structure du paysage. Mais, outre leur caractère statique, ils offrent une vision partielle du paysage, centrée sur les éoliennes. Ils sur-évaluent donc la prégnance des éoliennes dans le paysage global.

■ Difficultés liées à la perception dynamique

Par ailleurs, l'impact visuel diffère en vision statique – ce que traduisent les photomontages - et en vision dynamique – en déplacement le long d'une route, le rendu sur support papier a ses limites.

Les objets en mouvement comme les pales attirent plus l'œil que des objets statiques. C'est pourquoi, dans l'étude, la visibilité des pales – très fines – n'a pas été sous-estimée. La couleur en a été forcée sur certains clichés pour faciliter la perception.

■ Difficultés d'évaluer l'impact du balisage

Enfin, l'impact du balisage est difficile à transcrire, étant donné le caractère intermittent de la lumière.

Le balisage lumineux diurne et nocturne pour des raisons de sécurité aéronautique est jugé moins impactant que de peindre en rouge le bout des pales, comme cela se fait dans d'autres pays européens.

2/ Etat initial du paysage

2/ Etat initial du paysage

2.1/ Caractérisation du paysage : aire d'étude éloignée

L'analyse du paysage se base sur des notions objectives : les différents critères de l'environnement se superposent pour former un tout appelé paysage : morphologie/relief et hydrologie, géologie, couverture végétale, trame viaire et parcellaire, etc. Ces différents items sont détaillés ci-après.

2.1.1/Morphologie - structures

Les principales formes du paysage reposent sur le relief et l'hydrologie qui le structurent. En effet, la morphologie (le relief et l'hydrographie) constitue la forme physiognomique, la base structurelle du paysage. Elle donne l'échelle verticale ; elle conditionne également la qualité des sols et donc la couverture végétale ; elle induit les usages et le fonctionnement des espaces.

L'aire d'étude présente quelques différences morphologiques, en fonction des secteurs.

◆ Relief et hydrographie

Le secteur d'étude s'inscrit en globalité dans le bassin hydrographique d'Artois-Picardie. La ligne de partage des eaux entre la mer du Nord et la Manche, traverse l'aire d'étude d'est en ouest. Les deux entités sont séparées par le plateau du Bas-Artois qui occupe le centre de l'aire d'étude. Deux canaux assurent la liaison entre les deux bassins versants : le canal du Nord et le canal de Saint-Quentin.

Plus précisément, la partie nord de l'aire d'étude correspond aux bassins versants de la Sensée et de l'Escaut, et la partie sud à celui de la Somme. Les reliefs sont appelés localement du plateau du Cambrésis à l'est de Cambrais, plateau du Vermandois au sud-est de l'aire d'étude (cf. carte ci-après). A l'est, en dehors de l'aire d'étude, le plateau se prolonge et constitue l'Avesnois, contrefort des Ardennes.

Les altitudes maximales se trouvent au sud de Nurlu : 154m NGF, au nord de Liéramont : 152m NGF, ainsi qu'au nord de Beurevoir : 151m NGF. Elles sont de 127m NGF aux abords de Bapaume en limite ouest de l'aire d'étude éloignée, 111m au centre dans l'aire d'étude immédiate.

Le plateau est entaillé par plusieurs vallées :

- ☐ au nord, appartenant au bassin versant de l'Escaut : le Rio emprunté partiellement par le canal du Nord, et le Vieil Escaut, empruntés partiellement par le canal de Saint-Quentin,
- ☐ au sud, appartenant au bassin versant de la Somme : la vallée de la Tortille empruntée par le canal du Nord, les vallées de la Cologne et de l'Omignon, la vallée de la Somme empruntée partiellement par le canal de Saint-Quentin en partie est de l'aire d'étude.

La proximité des vallées de la Tortille et de la Cologne, ainsi que la présence de vallées sèches, confèrent un caractère animé à cette partie sud-ouest du plateau, d'où l'appellation « collines du Vermandois ».

En partie sud-ouest de l'aire d'étude éloignée, le plateau est délimité par des pentes bien marquées, notamment au nord de Péronne.

Le sous-sol crayeux du bassin Artois-Picardie favorise l'infiltration, et les débits des rivières sont relativement faibles par rapport à la surface des bassins versants.

Le site du projet éolien de Bois Jaquenne s'inscrit sur le plateau, entre le Rio, le Vieil Escaut, la Cologne et

la Tortille, distant de plus de 4 km de ces vallées.

La partie nord de l'aire d'étude éloignée, aux abords de Cambrai, présente une altitude plus faible, entre le Bas Artois et l'Avesnois. Elle est communément appelée « Seuil de Bapaume ou « seuil du Cambrésis ». Les pentes orientées globalement du sud vers le nord, sont douces et régulières.

La Ville de Cambrai, construite sur l'Escaut, traversée par le canal du Nord, se trouve à 45m NGF environ, Inchy-en-Artois, sur la rivière l'Hirondelle est à 54m NGF.

La partie sud de l'aire d'étude éloignée correspond principalement à la vallée de la Somme, qui décrit de nombreux méandres et recèle de nombreux étangs et zones humides.

La source de la Somme se situe au nord de la ville de Saint-Quentin en limite extérieure de l'aire d'étude éloignée. Le fleuve traverse ensuite la ville de Saint-Quentin puis s'oriente plein sud ; il sort à l'extérieur de l'aire d'étude éloignée.

Le cours d'eau forme un U puis s'inscrit à nouveau dans l'aire d'étude en partie sud-ouest.

La rivière l'Omignon, affluent de la Somme, orientée est-ouest traverse la partie sud du plateau de l'Artois créant une coupure verte dans le paysage.

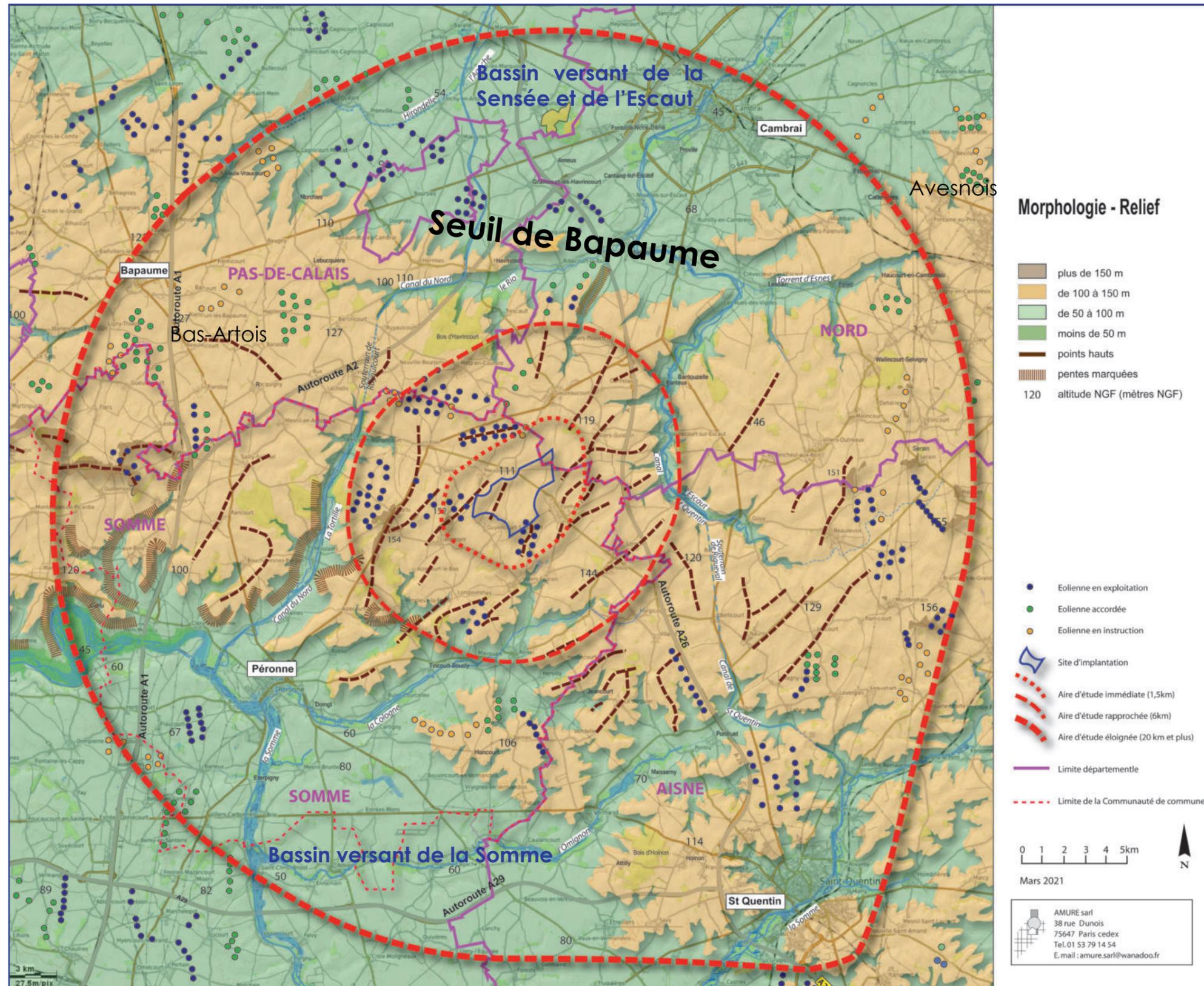
◆ Lignes de relief

Les principales lignes de relief, celles qui structurent le paysage et limitent les perspectives, ont été repérées (cf. carte de la morphologie) : elles s'orientent principalement du nord-est au sud-ouest, parallèlement aux vallées de la Tortille et de la Cologne.



La vallée de la Tortille - que suit le canal du Nord - village d'Allaine au nord de Péronne (ouest de l'aire d'étude) : relief animé par les rivières ; lignes de crêtes orientées principalement nord-est / sud-ouest.

2/ Etat initial du paysage



2/ Etat initial du paysage

♦ Géologie

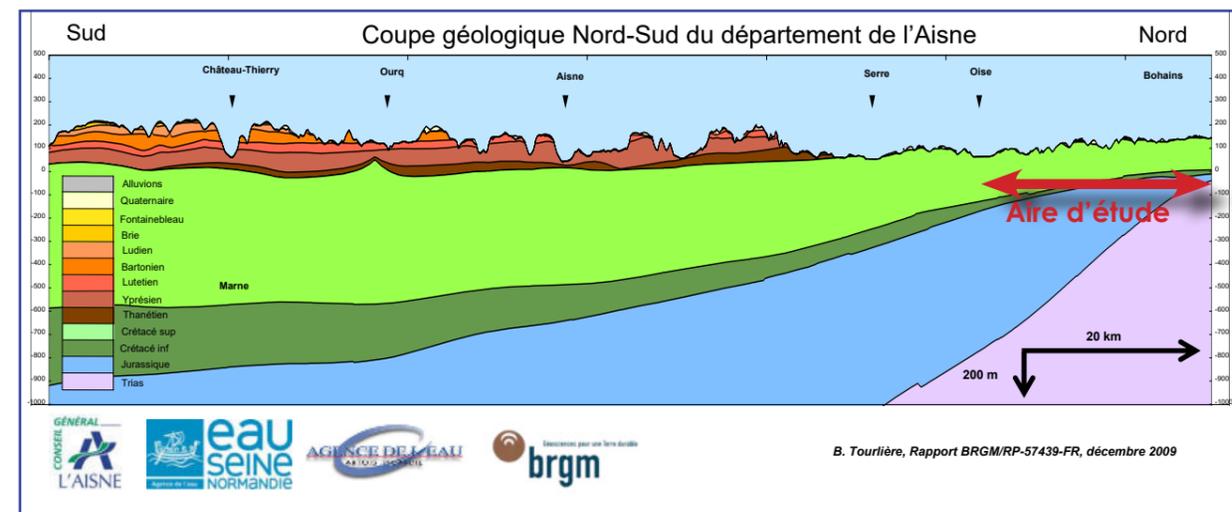
L'ensemble de l'aire d'étude s'inscrit dans le plateau calcaire du Vermandois datant de l'ère secondaire ou « Mésozoïque ». Il est principalement composé de craie blanche du crétacé supérieur (notée C2 verte sur la carte ci-contre) ; le calcaire éocène inférieur – un peu plus récent (Paléocène) - noté C1 orange sur la carte ci-contre) apparaît ponctuellement.

Ces couches forment la limite nord du bassin parisien.

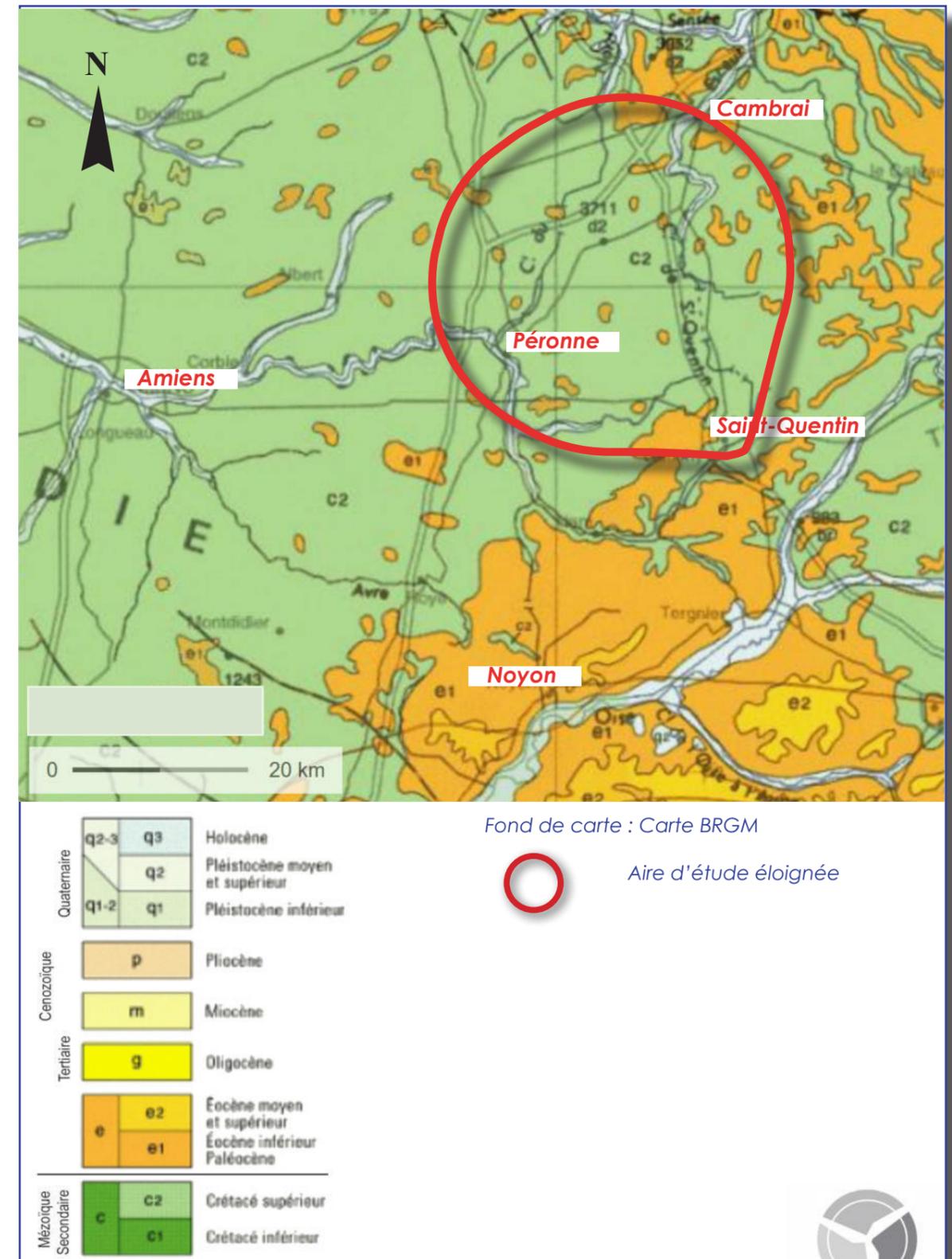
Les vallées (Somme, Escaut, Omignon) correspondent à des formations alluvionnaires récentes (aire quaternaire ou « Paléozoïque »).

Les terrains suivent un pendage général faible du nord-est vers le sud-ouest, lié au phénomène de subsidence (enfouissement) du bassin parisien sédimentaire.

Les sols peu épais, mais bien structurés, ont favorisé l'essor des grandes productions agricoles.



Coupe géologique Nord-Sud du département de l'Aisne - Atlas hydrogéologique de l'Aisne 2009.



2/ Etat initial du paysage



Vallée de la Tortille et du canal du Nord depuis la RD72.



Le site de projet - relief vallonné.



Plateau du Cambrésis - Malincourt

2/ Etat initial du paysage

2.1.2/ Trame végétale et milieux naturels

Les masses végétales sont détaillées dans la description des unités paysagères qui suit. Elles sont présentées ici avec une entrée écologie. En effet, chaque type de végétation engendre des milieux naturels spécifiques, mais aussi des paysages particuliers : ambiance boisée des forêts, végétations spécifiques des zones humides où alternent prairies, bosquets et forêts linéaires le long des cours d'eau (ripisylve)...

■ Trame végétale

L'ensemble de l'aire d'étude est dominé par un vaste plateau d'openfield, ondulé, offrant de larges perspectives.

La végétation y est assez rare. Elle crée des limites sombres contrastant avec les champs de grande culture. Elle correspond aux massifs forestiers, bois, vallées et ceintures végétales des villages.

Le plateau est entaillé de vallées peu perceptibles à distance, mais qui contrastent avec des ambiances végétales. Elles sont beaucoup plus refermées, fraîches et intimes.

Plusieurs ensembles boisés importants se trouvent dans l'aire d'étude :

- au nord le bois de Bourlon, ainsi que les bois de la Folie et bois Chenu dans la vallée de l'Escaut,
- en limite nord de l'aire d'étude rapprochée, les bois d'Havrincourt, bois Couillet, les bois de Bantouzelle,
- à l'est les bois du Gard et du Moulin,
- à l'ouest les bois de Saint-Pierre Vaast et le bois des Vaux,
- au sud les bois de la vallée de l'Omignon, le bois d'Holnon, et les bois de la vallée de la Somme aux abords de Saint-Quentin.

En dehors de ces bois, les haies, arbres isolés, petits bois sont rares dans ce paysage d'openfield ; ils se concentrent principalement à l'intérieur et autour des villages, et ponctuellement, au creux ou au sommet de certains vallons.

En revanche, les vallées de la Tortille et du canal du Nord, de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin, de l'Esnes, de la Cologne, de l'Omignon et de la Somme présentent des coteaux boisés, prairies humides, ripisylve (forêt linéaire le long de la rivière) et bois de fond de vallée; ces éléments créent une diversité écologique et cloisonnent l'espace.

Le marais de l'Escaut à Cambrai et de la Somme à Saint-Quentin, s'assortissent de boisements, et présentent des milieux rares.



Bois d'Havrincourt et parc éolien de Douiche, depuis le nord - RD19 - ZNIEFF de type 1.

■ Espaces naturels protégés

Les entités végétales remarquables font l'objet d'une protection, et/ou d'inventaires spécifiques.

- ◆ Secteurs d'intérêt européen - zones Natura 2000 :
 - Les méandres et cours de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray sur Somme à plus de 14 km au nord-ouest du projet, sont en zone spéciale de conservation (ZSC), protégés pour les espèces remarquables qu'ils abritent.
 - La vallée de la Somme est en zone de protection spéciale (ZPS) remarquable pour les oiseaux qu'elle abrite.
- ◆ Réserve Naturelle Nationale :
 - Les marais de l'Escaut en amont de Cambrai,
 - Les marais de l'Isle à Saint-Quentin,sont deux réserves naturelles nationales : zone humide, espèces végétales et animales remarquables s'y développent.

Ces espaces remarquables protégés se situent tous en dehors de l'aire d'étude rapprochée, à plus de 14 km du site du projet.

■ Espaces naturels inventoriés

- ◆ ZNIEFF* de type 1 : se sont des secteurs souvent d'étendue limitée, caractérisés par un intérêt écologique remarquable.
 - Dans le rayon de 6 km, seules l'extrémité sud des abords du bois d'Havrincourt, et la vallée de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin, à l'est, sont incluses, distantes de 3 et 4 km.
 - Hors du rayon des 6 km les bois et leurs abords sont en ZNIEFF de type 1, notamment du fait de la



Vallée de l'Escaut - Hargival (Vendhuile) depuis la RD28 - ZNIEFF de type 1.

rareté de ces milieux dans ces secteurs d'openfield et de culture intensive : bois de Bourlon, de la Folie, bois Chenu, bois d'Havrincourt, bois Couillet, bois de Bantouzelle, bois du Gard et du Moulin, bois de Saint-Pierre, bois d'Holnon.

Plusieurs vallées sont également en ZNIEFF de type 1 : haute vallée de l'Escaut en amont de Crevecoeur-sur-l'Escaut, étangs de Vermand, marais de Caulincourt et cours de l'Omignon, marais et haute vallée de la Somme, vallée de la Somme entre Cléry-sur-Somme et Bray-sur-Somme, marais de la vallée de la Cologne aux environs de Doingt.

- ◆ ZNIEFF* de type 2 : ce sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités écologiques importantes.
 - Dans le rayon de 6 km, aucune ZNIEFF de type 2 n'est présente.
 - Hors du rayon des 6 km, les ZNIEFF de type 2 concernent,
 - . en limite nord de l'aire d'étude, l'extrémité du complexe écologique de la Vallée de la Sensée, l'aérodrome de Niergnies,
 - . au nord-ouest et au sud-ouest de l'aire d'étude, la haute et moyenne vallée de la Somme
- ◆ ZICO* : ces zones importantes pour les oiseaux se situent dans la vallée de la Somme, en partie sud-ouest de l'aire d'étude, de part et d'autre de Péronne.

■ Biocorridor

La vallée de la Somme, dans son entièreté, et la vallée de Cologne, apparaissent comme des « biocorridors ». Ce sont des voies de grande importance nationale ou régionale, pour le déplacement et la reproduction des espèces animales et végétales.

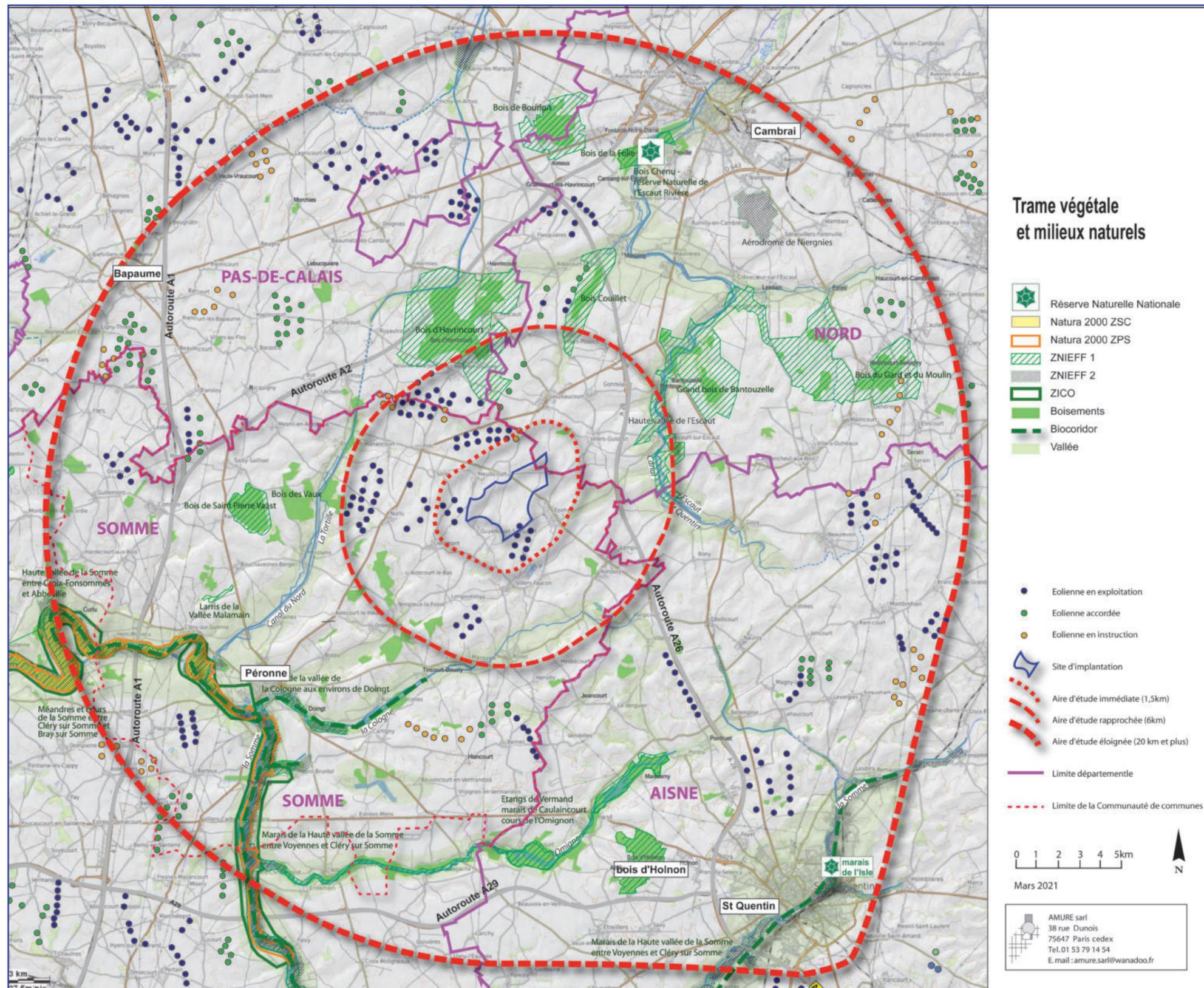
■ Autres espaces naturels

Dans cette région d'agriculture intensive, tous les arbres, haies, bois, prairies, jardins, prennent une importance notable pour assurer le maillage nécessaire au maintien de la biodiversité et la diversité du paysage.

* ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique
ZPS : Zone de protection spéciale - Natura 2000 - directive oiseaux
ZSC : Zone spéciale de conservation - Natura 2000 - directive habitat
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux



2/ Etat initial du paysage



2/ Etat initial du paysage

2.1.3/ Grandes unités paysagères

▣ Principales unités paysagères

La morphologie décrite précédemment engendre plusieurs grands types de paysages appelés « unités paysagères ».

On appelle unité paysagère, un territoire homogène du point de vue paysager, une entité spatiale dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat, de végétation, d'artificialisation, etc., présente une homogénéité d'aspect. Les unités paysagères se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

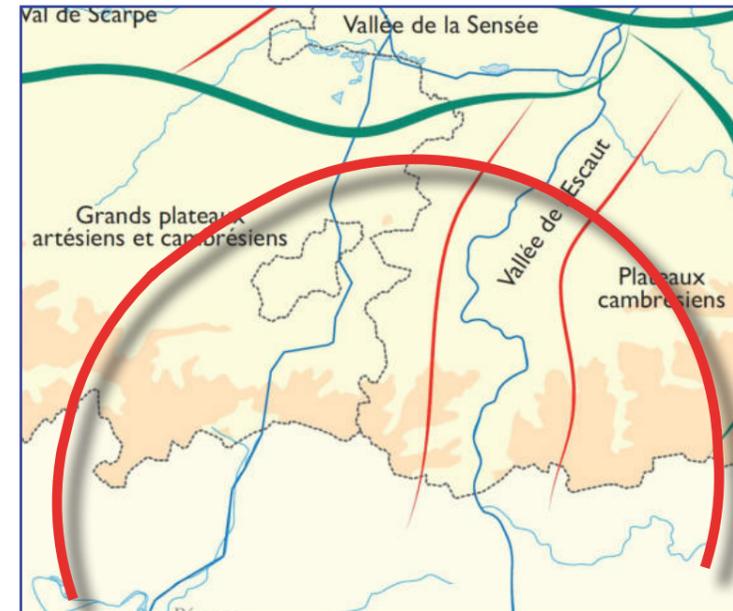
Ces grandes unités paysagères sont notamment décrites dans les différents Atlas paysagers concernés par l'aire d'étude : Atlas des Paysages du CAUE de l'Aisne, Atlas des Paysages de la Région Nord-Pas-de-Calais de la Direction Régionale du Nord-Pas-de-Calais 2005, étude du CAUE du Nord, et Atlas des Paysages de la Somme de la Direction Régionale de Picardie 2006.

En se basant sur ces différents ouvrages, on peut distinguer plusieurs grandes unités paysagères.

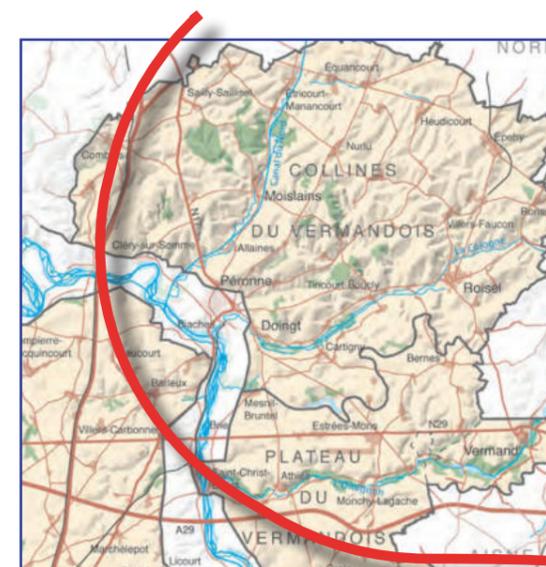
- ◆ Au nord, les Plateaux du Bas-Artois s'étendent jusqu'à la vallée de l'Escaut.
- ◆ Le Cambrésis, vallée de l'Escaut et plateau boisé, à l'est, fait la transition entre les collines du Bas-Artois et celles de l'Avesnois à l'est.
- ◆ Les collines du Vermandois, sous-unité de La Plaine de grande culture, correspondent à un vaste plateau de cultures céréalières intensives, entre la vallée de l'Oise et celle de la Somme ; cette unité paysagère se prolonge à l'ouest par le Santerre.
- ◆ Le plateau du Vermandois, de part et d'autre de la vallée de l'Omignon.
- ◆ La vallée de la Somme au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée.
- ◆ La vallée de la Somme et Saint-Quentin, à l'extrémité sud-est de l'aire d'étude.

Les unités paysagères sont décrites aux pages suivantes. Pour chacune d'elles, sont précisées ci-après :

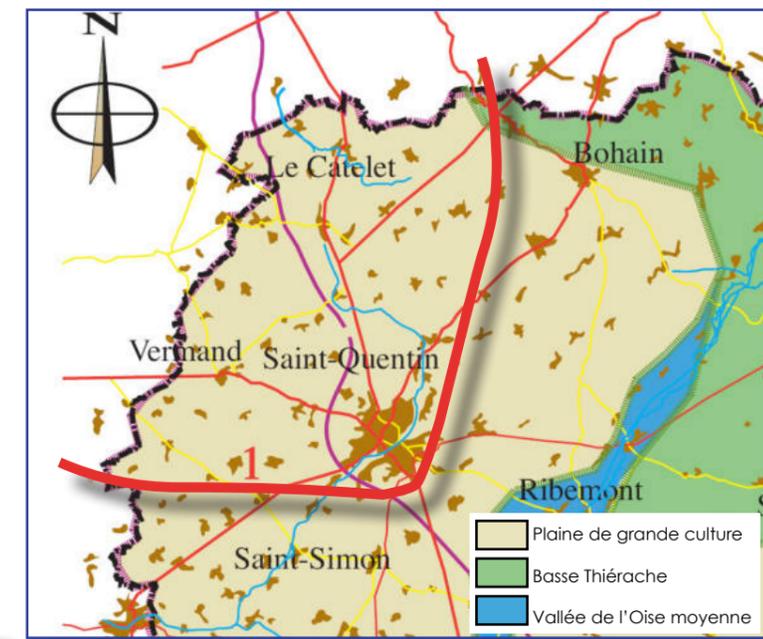
- la situation, la morphologie,
- la trame végétale,
- l'échelle du paysage,
- l'urbanisation l'habitat,
- le degré d'artificialisation, les points d'appel,
- le patrimoine culturel.



Départements du Nord et du Pas-de-Calais
Atlas des Paysages (DREAL de Picardie Nord-Pas-de-Calais - 2005).



Département de la Somme
Atlas des Paysages de la Somme (DREAL de Picardie)



Département de l'Aisne
Carte des grandes unités paysagères
Atlas des Paysages (CAUE de l'Aisne)

2/ Etat initial du paysage

Le Bas Artois

Les grands plateaux du Bas-Artois occupent toute la partie nord-ouest de l'aire d'étude. Cette unité paysagère - appelée également « Seuil de Bapaume », s'étend depuis la vallée de la Somme au sud, jusqu'à la vallée de la Sensée au nord, et jusqu'à la vallée de l'Escaut à l'est.

Le relief est peu marqué, la végétation est rare, les étendues visuelles sont immenses, animées par quelques vallons secs ou non, bois, arbres d'alignement ou végétation autour des villages. Le relief crée ainsi de faibles ondulations. Ce sont les changements de culture, les teintes et les sillons, qui font varier les paysages au gré des sous-espaces et des saisons.

En partie sud, le « secteur du souvenir » ne diffère que par la présence de nombreux cimetières et monuments liés à la Première Guerre Mondiale.

◆ Trame végétale, milieux naturels

Les haies sont rares : la grande culture est très ancienne dans ce secteur, et les remembrements, suite aux guerres, ont supprimé les haies depuis longtemps. Les « rideaux » d'arbres, qui confortaient jadis les talus, de façon discontinue en limite de propriété, résultat de siècles de labours successifs, disparaissent peu à peu, parfois remplacés par de simples taillis. Les arbres isolés sont extrêmement rares. Seule la végétation qui ceint les villages témoigne encore des pratiques anciennes.

Le bois d'Havrincourt, près de l'autoroute A2, est une ZNIEFF de type 1. Il représente la zone boisée la plus vaste de ce secteur de grandes cultures, typique des collines crayeuses (Mercuriale vivace, Érable champêtre, Endymion non scriptum). Il est malheureusement occupé en partie par des plantations de peupliers qui obèrent les potentialités floristiques. L'intérêt avifaunistique inclut également des espaces cultivés voisins.

A l'est du bois d'Havrincourt, le « bois de Couillet et coteaux de Villers-Plouich » sont en ZNIEFF de type 1. Ce sont des boisements neutro-calcoles sur sol plus ou moins frais, devenus rares en raison de l'intensification des pratiques agricoles.

Le bois de Bourlon et ses abords en limite nord de l'aire d'étude éloignée sont inventoriés comme ZNIEFF de type 1. C'est un des derniers espaces boisés de surface conséquente dans le secteur. Il constitue donc l'un des derniers refuges pour les végétations, la flore et la faune forestières. De plus, situé sur une butte relictuelle du Tertiaire où affleurent des sables et argiles plus ou moins acides, il correspond principalement à une hêtraie acidiphile à Chèvrefeuille des bois. Des fragments d'aulnaies de l'Alnenion glutinoso-incanae, ponctués de mares et de sources se rencontrent en partie basse.



Végétation autour des villages - Beaulancourt.



Les étendues visuelles sont immenses.



La brique domine dans les villages, reconstruits après la guerre de 1914-1918.



Canal du Nord à Moeuvre.

Un autre site d'intérêt écologique se trouve en limite nord-ouest : la vallée de l'Agache, marais de Marquin, appartenant au complexe écologique de la Vallée de la Sensée.

Le bois de Saint-Pierre-Vaast, en limite sud-est de l'unité paysagère, est également remarquable - ZNIEFF de type 1. Il s'agit d'un bois assez homogène, où la chênaie-charmaie domine, développé sur des vallons frais aux versants pentus. Il présente notamment des potentialités pour la nidification des rapaces diurnes et nocturnes.

De façon plus générale, le moindre bosquet au creux d'un talweg contraste par sa teinte foncée avec les terres de grande culture, aux courbes douces aux couleurs claires.

◆ Echelle de paysage

L'échelle du paysage est très grande dans cette partie de l'aire d'étude. La dimension du parcellaire, la rareté des références verticales (lisières boisées des villages et des bois) et l'étendue des perspectives créent cette impression d'immensité.

Il se dégage de ces paysages une sorte de douceur lorsque les champs sont en culture (ondoiement des blés, chaleur du colza, diversité des couleurs et des textures), et au contraire une impression de sécheresse, de dureté et d'une uniformité des bruns, en hiver, lorsqu'ils sont nus.

◆ Urbanisation, habitat

Bapaume, à l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude, est la principale ville de cette unité paysagère, avec 3 887 habitants au recensement INSEE de 2017.

Les villages sont répartis de façon dense sur ce territoire ; souvent bâtis le long des routes (village-rue), ils présentent une structure dense et incluent les fermes. Ainsi les constructions isolées, les fermes en milieu du plateau, sont-elles peu nombreuses.

Ces villages s'assortissent d'une couronne de jardins et d'arbres de haut jet, ceintures végétales qui révèlent la présence de l'habitat par leur masse sombre, et créent des points d'appel dans le paysage. Habitations et églises disparaissent souvent derrière ces écrans d'arbres. On parle de « villages-bosquets ».

◆ Artificialisation - éléments industriels - points d'appel

Outre le caractère très artificialisé de l'espace agricole, plusieurs zones d'activités industrielles, ou fermes industrielles, avec silos très visibles, sont implantées dans ce secteur : l'agro-alimentaire domine.

Les bosquets ponctuent le paysage de taches sombres, les châteaux d'eau et, de façon plus discrète, les clochers au-dessus de la végétation des villages, constituent des points d'appel.

Plusieurs parcs éoliens ont été réalisés, sont en projet ou en instruction, un peu partout sur l'unité paysagère. La situation et la géographie ont favorisé le passage de grandes infrastructures : autoroute A1, autoroute A2, voie TGV Paris-Lille, canal du Nord (dont une partie en tunnel (tunnel de Ruyaulcourt), lignes électriques très haute tension.

2/ Etat initial du paysage

◆ Patrimoine culturel

Cette unité paysagère ne comprend ni site classé, ni site inscrit au titre du Code de l'Environnement ; il n'y a pas de site remarquable non plus, pas de site emblématique inventorié par la DREAL des Hauts de France.

A noter la présence, à 5,2 km à l'extérieur de l'aire d'étude, du site classé de Thiépval, dont les cônes de vue sur les 4 points cardinaux s'étendent sur l'aire d'étude.

Plusieurs Monuments Historiques sont classés ou inscrits dans cette unité paysagère : l'église (classée) de Rocquigny témoigne de la période de la reconstruction, au nord de l'intersection des autoroutes A1 et A2. Au sein de la sous-unité « du Souvenir » plusieurs cimetières et mémoriaux sont protégés :

- mémorial sud-africain et Delville Wood Cemetery de Longueval inscrits au titre du Code du patrimoine, et projet d'inscription au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO,
- chapelle du Souvenir français de Bouchavesnes-Bergen inscrite au titre du Code du patrimoine, et projet d'inscription au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO,
- oratoire du cimetière allemand de Rancourt, inscrit au titre du Code du patrimoine, et projet d'inscription au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Plusieurs autres cimetières militaires sont présents dans cette sous-unité paysagère.



*Mémorial de Rancourt
Monument Historique inscrit - projet de classement UNESCO.*

◆ Synthèse

Les plateaux du Bas-Artois présentent des caractéristiques telles que la sensibilité à l'implantation de parcs éoliens est faible : grande échelle paysagère, caractère industriel du paysage. Le projet devrait avoir un impact d'autant plus faible qu'il s'insère dans un pôle éolien avéré.



*Sous-unité du Souvenir - perspective vers le bois de Delville
RD574 à l'est de l'autoroute A1.*



*Eglise classée de Rocquigny
architecture de la reconstruction.*



Plateau caractérisé par l'openfield, ponctué par la végétation qui accompagne les villages (Roquigny et Barastre).

2/ Etat initial du paysage

Le Cambresis (partie nord-est de l'aire d'étude)

Sur l'aire d'étude, le Cambresis correspond à un plateau boisé et à la vallée de l'Escaut où a été construite la ville de Cambrai.

Le plateau présente un relief peu marqué, aux larges ondulations ; les éléments végétaux y sont assez nombreux.

◆ Trame viaire

La trame viaire qui structure le paysage est concentrique. L'organisation radiale autour de la ville de Cambrai est très lisible ; elle existe à plus faible échelle autour des villages voisins, développés en couronne à proximité de la ville. La mise en valeur agricole très précoce de ces vastes plateaux fertiles qui a conduit à une trame régulière, résultat d'un défrichement radial.

La matrice est ici plus encore qu'ailleurs dominée par les cultures ouvertes (openfields).

Chaque noyau villageois possédait en couronne, des prairies et vergers. Cette disposition a presque disparu avec l'évolution des pratiques agricoles. Aujourd'hui quelques prairies disjointes perdurent en périphérie des villages.

Au sud et à l'est de Cambrai apparaît un réseau hydrographique qui entaille ce plateau artésien (le plateau à riots).

◆ Trame végétale, milieux naturels

L'aire d'étude concerne la partie « plateau boisé » du Cambresis, située au sud de la vallée de l'Esnes, au sud-est de Cambrai. Les bois émaillent alternativement des creux et bosses du relief, maintenus sur les poches de sol les moins fertiles : bois d'Esnes, bois Pélu, bois de la Souris... La texture du paysage s'en trouve diversifiée.

Prairies humides, ripisylve, boisements de pente, haies, caractérisent la vallée du Haut Escaut. Les coteaux s'accompagnent de boisements de pente. Le fleuve a fait l'objet de travaux de redressement du lit et de creusements, pour régulariser le cours et assécher ses berges. Le contrôle des eaux de pluie a été une préoccupation majeure dans la ville de Cambrai.

Sur les plateaux, ce sont les exploitations agricoles qui dominent fortement : blé, maïs, betteraves, colza occupent la majorité des terres. Les arbres, accompagnent toujours les villages, sous forme de bosquets ou sous forme de boisements plus importants comme le bois du Gard à Walincourt-Selvigny.

Plusieurs zones d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) sont inventoriées sur cet espace :

- « Haute Vallée de L'Escaut en amont de Crevecoeur-Sur-L'Escaut » (ZNIEFF de type 1)
- « Bois du Gard, Bois d'Esnes et Bosquets à l'ouest de Walincourt-Salvigny » (ZNIEFF de type 1)
- « Marais de Cambrai et Bois Chenu » (ZNIEFF de type 1) et Réserve régionale de l'Escaut rivière
- « Aérodrome de Niergnies » (ZNIEFF de type 2) : l'intérêt de la zone est principalement avifaunistique. Le Hibou des marais, en danger au niveau régional, y apprécie les espaces ouverts dotés d'une strate buissonnante épars.

◆ Echelle de paysage

De façon globale, l'échelle du paysage est dominée par un parcellaire de grande dimension et un relief aux courbes amples, mais les perspectives sont réduites par la présence de la végétation.

◆ Urbanisation, habitat

Cambrai est la ville-centre, historique et économique, de cette unité paysagère. Elle comptait 32668 habitants au recensement de 2016. La ville a prospéré du XVe au XVIIe siècle grâce à la production de draps et de toiles de lin. L'activité textile a dominé jusqu'au XXe siècle. L'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont pris ensuite une position prépondérante. Aujourd'hui, la logistique se développe compte tenu de la proximité des autoroutes, et de la situation de la ville au carrefour de l'Angleterre, de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

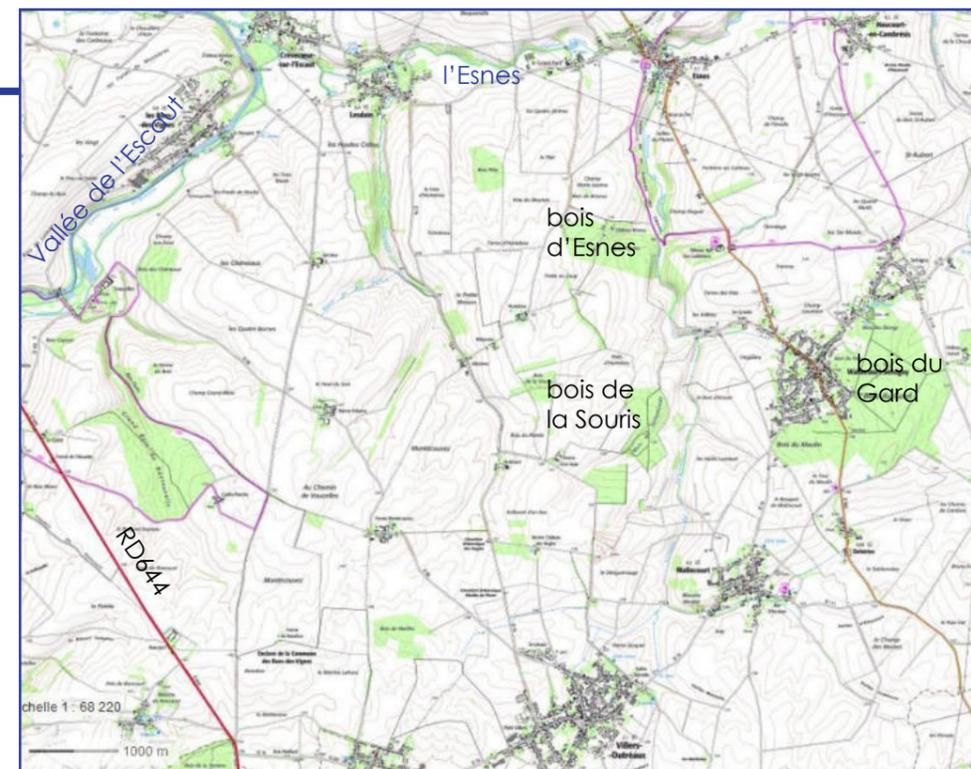
Historiquement installée sur la rive droite de l'Escaut, la ville s'est rapidement développée de façon concentrique. Le château de Selles au nord-ouest de la ville construit au XIe siècle a été remplacé par une citadelle au XVIe siècle sous Charles Quint. Cette dernière fût démantelée à la fin du 19e siècle et seules quelques portes en témoignent aujourd'hui.

Le centre de la ville a été totalement reconstruit suite à la Première Guerre Mondiale, et partiellement suite à la Seconde Guerre mondiale.

Les villages du Cambrais sont implantés dans les vallées, où à la source des rivières. De nombreuses fermes sont installées au sommet des reliefs, seules formes d'habitat diffus dans ce secteur (les communes possèdent rarement des hameaux).

◆ Artificialisation - éléments industriels - points d'appel

Peu d'éléments de type industriel marquent le paysage : peu de lignes électriques très haute tension, peu de parcs éoliens en exploitation. Les zones d'activités se concentrent à proximité de Cambrai : sucrerie d'Escaudoeuvre au nord, Cambrai-Sid-Proville, Actipole de l'A2 et Cambrai Cantimpré



Le plateau boisé du Cambresis (IGN 1/25 000). Présence de bois et rideaux d'arbres dans les creux et bosses du relief.

à l'ouest,

L'aérodrome de Cambrai-Niergnies, abandonné en 1967 par l'armée, a été transformé en base aéronautique civile ; un golf (18 et 9 trous) et une centrale photovoltaïque de 30 ha occupent l'autre partie.

Les points d'appel correspondent aux bois et aux clochers d'église. Certains châteaux d'eau sont bien visibles dans le paysage. Seules les éoliennes du Bois Saint-Auber, à l'est d'Elnes sont construites dans ce secteur.

◆ Patrimoine culturel

Le Cambresis recèle un site paysager inscrit au titre du Code de l'environnement : la « vallée du Haut-Escaut, Abbaye de Vaucelles » (référéncée 59 SI 25).

Plusieurs Monuments Historiques sont protégés au titre du Code du patrimoine : le château d'Esnes, l'abbaye de Vaucelles, l'église de Serain, et une trentaine de monuments à Cambrai (portes de la citadelle, maisons anciennes, béguinages, etc.).

La vallée de l'Escaut et le canal de Saint-Quentin font partie des paysages remarquables du département du Nord.

D'autres éléments patrimoniaux, tels que châteaux, brasserie-maltes, maisons bourgeoises, fermes, pigeonniers, lavoirs, porches, calvaires... sont des témoignages historiques intéressants, bien que non protégés au titre du Code du Patrimoine.

Les Monuments Historiques protégés sont listés au chapitre 2.1.4/ Patrimoine culturel. Les plus proches du projet sont détaillés au chapitre Aire d'étude rapprochée.



2/ Etat initial du paysage



Ancienne abbaye de Vaucelles - Monument Historique inscrit et site inscrit.



Honnecourt-sur-Escout, vallée boisée et dotée de prairies - ZNIEFF de type 1.



Vallée d'Esnes depuis la RD960.



Bois de Terremonde au nord de Malincourt (Walincourt-Selvigny) - le long du ruisseau de Sargrenon.



Plateau dominé par l'agriculture intensive - présence de nombreux bois. Crevecoeur-sur-Escout.

◆ Synthèse

Le Cambresis, vallée de l'Escaut et secteurs boisés, apparaît comme particulièrement sensible vis-à-vis de l'installation de parcs éoliens : la présence des boisements donne une échelle verticale réduite, peu de parcs éoliens y sont implantés. La vallée de l'Escaut, pittoresque, la vallée du torrent d'Esnes et des riots diversifient le paysage de cette unité paysagère et présentent une grande sensibilité vis-à-vis des parcs éoliens.

Le projet s'insère dans un pôle éolien existant à 3 km de cette unité paysagère. Les parcs voisins du projet sont visibles depuis la partie sud de l'unité paysagère. Il sera difficile de distinguer les nouvelles éoliennes des éoliennes existantes.

2/ Etat initial du paysage

▣ Les collines du Vermandois (partie centrale de l'aire d'étude)

Les collines du Vermandois s'étendent depuis la vallée de la Tortille jusqu'à la Haute vallée de l'Escaut, à l'est. Il correspond à une sous-unité paysagère de la « Grande Plaine Agricole », cette dernière se prolongeant dans le département de l'Aisne, jusqu'au département des Ardennes. Les collines du Vermandois s'étendent depuis la vallée de la Tortille à l'ouest, jusqu'à l'extrémité de la vallée de la Cologne.

Elle se caractérise par une agriculture intensive, sur un relief animé par plusieurs vallées : celle de la Tortille à l'ouest, celle de la Cologne au sud, et plusieurs vallées sèches, notamment en partie sud. En partie nord, aux abords du Cambrais, le relief se fait moins animé.

◆ Trame viaire

La trame viaire s'organise suivant trois logiques :

- la traversée « rectiligne » des plateaux : chaussée Bruneau (RD 58) en partie Nord entre Bapaume et Saint-Quentin), RD917 entre Péronne et Cambrai,
- desserte des villages du plateau : maillage secondaire concentrique,
- itinéraire le long des rivières, desservant une succession de villages.

◆ Trame végétale, milieux naturels

Les vallées sont marquées par une végétation variée qui confère à l'espace une ambiance fraîche : ripisylve le long des cours d'eau, bois sur les pentes (bois des Vaux, bois de Nurlu, etc.), rideaux d'arbres...

La vallée de la Tortille est parcourue par le canal du Nord (d'environ 33 m de large), qui disparaît dans un tunnel au Grand bois d'Ytres, et par la Tortille rivière étroite qui serpente au fond de la vallée, tantôt à droite, tantôt à gauche du canal, en décrivant de petits méandres.

La partie aval de la Cologne fait partie de la ZNIEFF de type 2 « Haute et moyenne vallées de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville » et ZNIEFF de type 1 « Marais de la vallée de la Cologne aux environs de Doingt ».

◆ Echelle de paysage

L'échelle interne est plus réduite que sur le plateau du Bas-Artois, du fait du relief et de la végétation, surtout à proximité et le long des vallées de la Tortille et de la Cologne et en partie sud de cette unité paysagère, où la végétation fractionne et diversifie le paysage.

Le relief est plus faible et les perspectives sont plus longues, en partie nord, où plusieurs parcs éoliens ont été construits.

◆ Urbanisation, habitat

Le bourg le plus important de cette unité urbaine est Roisel, en partie sud. Son développement a été lié à la gare ferroviaire, favorisant les déplacements des habitants et le développement économique du secteur au XIXe siècle. L'exploitation de mines de phosphates à Templeux-le-Guérard et Hargicourt a conforté un temps cette activité économique.

Fortement touchée par la Première Guerre Mondiale, elle présente une architecture de la reconstruction, notamment l'église, la salle des fêtes et la mairie, en brique.

Aujourd'hui, Milliken, fabricant de revêtements de sol, est la principale entreprise de la commune.

La population était évaluée à 1 613 habitants au recensement INSEE de 2017.

Les autres villages de l'unité paysagère sont ruraux, construits de façon groupée.

◆ Artificialisation - éléments industriels - points d'appel

Le caractère artificialisé est contrasté : faible dans les vallées, il domine sur les collines, où l'agriculture intensive est omniprésente, et où plusieurs bâtiments agricoles industriels marquent le paysage : silos, hangars, sucrerie de Sainte-Emilie (créée en 1857), lignes électriques à proximité de Roisel.

Plusieurs châteaux d'eau marquent le paysage, dont « la Boule Bleue » construite en 1960 (42 mètres de haut et 12 mètres de diamètre). Les parcs éoliens construits sont nombreux, établis à distance des vallées, et à l'écart de la zone la plus diversifiée du paysage que représente la partie sud-ouest de l'unité paysagère.

◆ Patrimoine culturel

Le seul monument historique protégé (inscrit) se trouve en limite nord-est de l'unité paysagère, au lieu-dit « la Boîte à Cailloux ». Ce haut lieu du protestantisme lieu des assemblées « du Désert » (assemblées protestantes clandestines fin du 17e siècle), est marqué d'une stèle commémorative.

De nombreux cimetières militaires témoignent des combats de la Première Guerre Mondiale : presque tous les villages ont un cimetière britannique, car les combats ont été très nombreux sur l'aire d'étude. On peut citer celui de Fins sur la Chaussée Bruneau - RD 58, nécropole nationale des Charentais dans la vallée de la Tortille, cimetière britannique de Roisel et de Templeux-le-Guérard...

Le canal du Nord fait l'objet d'un tourisme fluvial et les chemins de halage sont propices aux balades à vélo. Le GR 145 de GRP de la bataille de la Somme s'inscrit au sud de la vallée de la Tortille (joint Bapaume à Péronne) ; la « Coulée Verte » emprunte le tracé d'une ancienne voie ferrée, dans la vallée de la Cologne, de Péronne à Roisel...



Le canal du Nord (au milieu des arbres) au nord de Moilains : bois, rideau d'arbres, berges plantées, coteaux marqués.

2/ Etat initial du paysage



Les boisements de la vallée de la Cologne - Cartigny RD 194.



Collines boisées à Driencourt - RD 181.

◆ Synthèse

Les vallées de la Tortille et de la Cologne et leur abords ainsi que la partie sud-ouest de l'unité paysagère, présentent une sensibilité vis-à-vis de l'installation de parcs éoliens du fait de l'échelle verticale donnée par le relief et les arbres.

La partie nord de l'unité paysagère présente une sensibilité moindre (relief moins marqué, boisements moins présents, pas de site ou Monument Historique protégé), parcs éoliens nombreux.



Les boisements sont plus rares au nord ; des parcs éoliens ont été construits, ici celui de Maissel à l'ouest de Guyencourt-Saulcourt - depuis la RD 181.



Boîte à Cailloux : le Monument commémoratif de l'ancienne assemblée du désert des protestants et la parcelle qui l'accueille constituent un Monument Historique inscrit - commune d'Hesbécourt.

2/ Etat initial du paysage

▣ Les plateaux du Vermandois et le Santerre (partie sud de l'aire d'étude)

Les plateaux du Vermandois s'étendent en partie sud-est de l'aire d'étude, et s'étendent à l'est de la vallée de la Somme et au sud de la vallée de la Cologne, jusqu'à la vallée de l'Oise.

Ils correspondent à une sous-unité paysagère de la « Grande Plaine Agricole » (suivant l'Atlas des paysages de l'Aisne).

Elle se caractérise par une agriculture intensive, sur un relief peu animé sauf au droit de la vallée de l'Omignon.

Le Santerre, à l'ouest de la vallée de la Somme, présente des caractéristiques semblables bien que sur des hauteurs inférieures.

◆ Trame viaire

La trame viaire sur le plateau est dense et radiale comme dans les collines du Vermandois ou dans le Cambrésis.

Les principaux axes sont, la RD1029 qui emprunte la chaussée Brunehaut entre Amiens et Saint-Quentin, la RD44 entre Péronne et le sud de Saint-Quentin, l'autoroute A29 au sud de l'aire d'étude, l'autoroute A16 à l'est de la vallée de l'Oise, la RD1044 entre Saint-Quentin et Cambrai...

◆ Trame végétale, milieux naturels

Le plateau du Vermandois présente très peu d'espaces verts boisés sur la partie plateau. Seules les vallées constituent des milieux faunistiques et floristiques :

- ZNIEFF de type 1 : étangs de Vermand, marais de Caulaincourt et cours de l'Omignon, bois d'Holnon,
- ZNIEFF de type 2 : au confluent de l'Omignon et de la Somme (haute vallée de la Somme).

◆ Echelle de paysage

L'échelle horizontale est très importante, le parcellaire est de grande dimension, et le regard porte très loin. L'échelle verticale est principalement donnée par les parcs éoliens qui ont été construits, notamment en partie sud-est de l'aire d'étude.

Au centre de cette unité paysagère, l'échelle est réduite par la présence d'arbres à proximité de la vallée de l'Omignon.

◆ Urbanisation, habitat

Vermand, ancienne capitale du Vermandois, a perdu son rôle au 9^e siècle, au profit de Saint-Quentin. Elle compte aujourd'hui 1 092 habitants (recensement de 2017).

La ville a eu 2 gares aujourd'hui abandonnées : gare de voyageurs, notamment pour se rendre à Roisel ou Saint-Quentin et gare pour le transport de marchandises, notamment des betteraves jusqu'à la râperie de Montigny.

Le village de Beaufort compte aujourd'hui 1 424 habitants (recensement de 2017). Il a lui aussi possédé deux gares entre 1900 à 1950 (liaison avec Bohain et Guise, Saint-Quentin ou Cambrai).

Les villages sont groupés, il n'y a pas de hameau ou écart, juste quelques fermes sur le plateau.

◆ Artificialisation - éléments industriels - points d'appel

L'agriculture intensive s'organise autour de la betterave sucrière et des céréales.

L'usine agro-alimentaire Bonduelle d'Estrées-Mons est la plus grande usine au monde de transformation des légumes. Sa grande dimension marque le paysage. L'aérodrome de Péronne-Saint-Quentin qui la jouxte, accueille un aéro-club et un centre de parachutisme. Plusieurs lignes électriques haute tension traversent l'unité paysagère.

Plusieurs parcs éoliens ont été construits au nord de Saint-Quentin, en partie est de l'aire d'étude. Un autre parc éolien a été installé au nord de Bernes, une extension a été autorisée.

◆ Patrimoine culturel

Le site classé de Caulaincourt correspond au parc, étang et bois du château de Caulaincourt. Ce dernier, détruit en 1917 par l'armée allemande a été reconstruit entre 1930 et 1933 et est Monument Historique classé. Le mausolée d'Adrienne de Caulaincourt, coiffé d'une coupole en zinc, est inscrit.

La tour Jeanne d'Arc à Beaufort est également Monument Historique classé, tout comme l'ancienne abbaye de Mont Saint-Martin, sources de l'Escaut. L'église d'Athies et celle de Croix-Moligneaux sont Monuments Historiques classés.

La vallée de l'Omignon ainsi que le bois d'Holnon et ses abords font partie des sites emblématiques des départements de la Somme et de l'Aisne, tout comme les abords du canal de Saint-Quentin, et le secteur entre Beaufort et Montbrehain.

◆ Synthèse

Le relief est moindre dans cette partie sud de l'aire d'étude traversée par la Somme, l'Omignon et le canal de Saint-Quentin.

La vallée de l'Omignon et le bois d'Holnon, le vallon du canal de Saint-Quentin, les abords de Ramicourt et Montbrehain au sud de Beaufort, sites emblématiques du département, sont très sensibles à l'installation de parcs éoliens : le maintien d'une végétation arborée, et de prairies, donne une échelle verticale réduite et un aspect pittoresque. Toutefois, les vues sont limitées par la végétation, et le parc éolien en projet ne sera sans doute pas visible depuis ces espaces sensibles.

Entre les villages du plateau, l'openfield domine, plus propice à l'installation des parcs éoliens. Plusieurs sont en exploitation ou sont autorisés. Du fait du faible relief, ils se perçoivent de loin. Le projet pourrait être visible depuis ces espaces.

Etant donné la distance, ces nouvelles éoliennes se distingueront difficilement des éoliennes existantes. L'impact depuis cette unité paysagère sera sans doute faible.

2/ Etat initial du paysage



Vermand dans la vallée de l'Omignon, révélée par le cordon vert de ses boisements. Le bois d'Holnon se distingue derrière le bourg. A gauche, le parc éolien de Saint-Quentin Nord.



Ramicourt au sud de Beurevoir - site remarquable : subsistance de prairies et de haies (RD713).



Site classé de Caulaincourt - vallée de l'Omignon - RD34.



Partie sud de l'unité paysagère - Chaussée-Brunehaut et village d'Estré-Mons - peu de relief, boisements épars.



Santerre : absence de relief, bois et bosquet relictuels - parc éolien de Flacourt-Biach depuis la RD1011.

2/ Etat initial du paysage

▣ La vallée de la Somme (partie sud-ouest de l'aire d'étude)

La vallée de la Somme s'inscrit en partie sud-ouest de l'aire d'étude éloignée. Elle constitue un ruban de verdure et d'humidité à travers l'aride plateau picard.

La vallée de la Somme présente un fond plat, large de 1 à 2 kilomètres. Cette impression de largeur est accentuée par les grands méandres que décrit le fleuve. Les coteaux sud et ouest sont très pentus avec des dénivelées atteignant 60 m au belvédère de Vaux, tandis que les rives sud sont douces. Il s'accompagne d'étangs et de marais de grande valeur écologique et paysagère.

◆ Trame viaire

La RD 938 suit la partie haute de la vallée, au nord, jusqu'à Péronne.

En fond de vallée, plusieurs routes secondaires desservent les villages (notamment la RD 62 au sud).

La RD 1017 Péronne - Roye, s'inscrit également en partie ouest de la vallée.

Six ponts se succèdent sur l'aire d'étude, y compris le pont de l'autoroute A26.

◆ Trame végétale, milieux naturels

La végétation est abondante dans le fond de la vallée. La tourbe a été extraite depuis plusieurs siècles (combustible de substitution au bois, devenu vite rare dans la région), créant des « entailles » ou « clairs ». L'eau a envahi ces espaces, multipliant les étangs et marais sur l'ensemble du fond de vallée. Quelques peupleraies ont été plantées, mais la plupart des étangs sont utilisés pour la pêche, entourés de haies et d'arbres de haut jet.

Certaines pentes abruptes laissent affleurer le calcaire : des larris - pelouses arides de grand intérêt écologique - subsistent ponctuellement.

Ailleurs, les argiles ou grès ont favorisé le maintien de boisements : bois de Méréaucourt, boisements proches du château de Gonnet (hameau des Halles - commune de Péronne) et aux marais de l'étang de Haut.

Les villages sont nombreux, distants de 2 à 3 km, alternant entre la rive droite et la rive gauche, sauf Bray-sur-Somme et La Neuville-lès-Bray qui se font face de part et d'autre du pont sur la Somme.

Les protections au titre des milieux naturels, sont nombreux :

- site Ramsar (zones humides d'intérêt international « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre »),
- zone Natura 2000 ZPS des « étangs et marais du bassin de la Somme »,
- zone Natura 2000 ZSC des « étangs et marais du bassin de la Somme en aval de Cléry-sur-Somme ».

La vallée est également inventoriée en tant que ZNIEFF de type 1 : « marais de la Haute vallée de la Somme entre Voyennes et Cléry-sur-Somme », ZNIEFF de type 2 : « haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsomme et Abbeville » et ZICO (Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux).

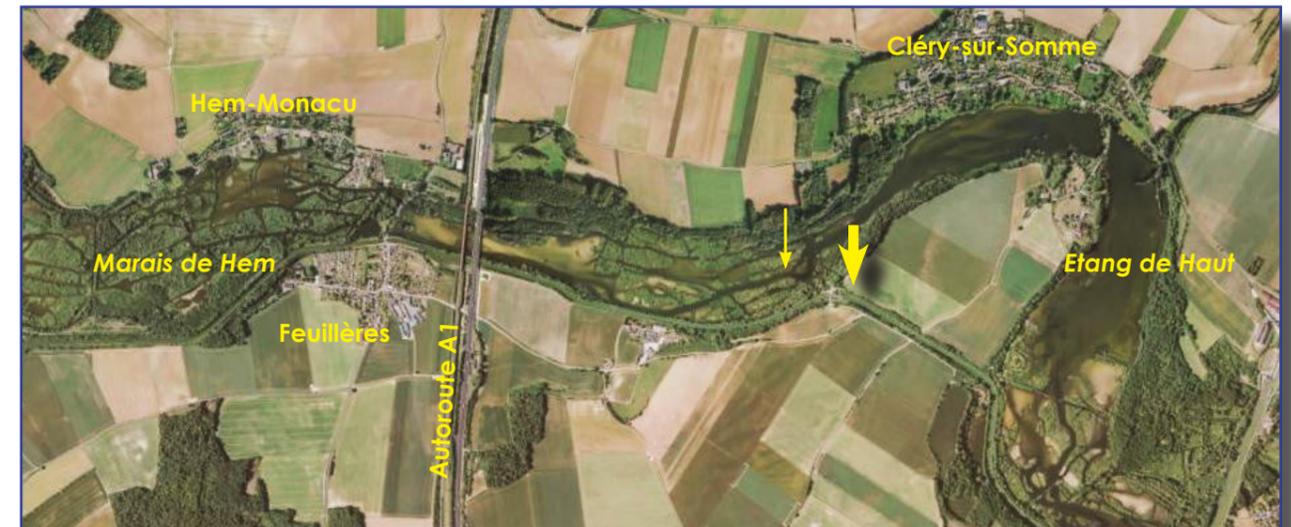


Photo aérienne IGN: La Somme à Cléry-sur-Somme : réseau complexe de canaux, zones humides et boisements.

◆ Echelle de paysage

L'échelle verticale est marquée par les coteaux (hauts et pentus) et par les arbres, omniprésents.

L'échelle horizontale est variée : certains étangs très vastes se perçoivent dans leur globalité, tandis que d'autres, ceints de végétation réduisent les étendues visuelles.

Le fond de la vallée est particulièrement fermé, la végétation constituant de nombreux masques.

En revanche, les coteaux offrent de larges panoramas, dont le plus important depuis le belvédère de Vaux, situé à l'extrémité ouest de l'aire d'étude éloignée, sur les méandres.

Mais une certaine obstruction des rives par embroussaillage peut être regrettée : il n'existe pas de communication visuelle entre la vallée et le plateau. Ces deux entités restent isolées visuellement, sauf en de rares points.

◆ Urbanisation, habitat

La principale ville de cette unité paysagère sur l'aire d'étude correspond à Péronne, sous-préfecture de la Somme. Elle compte 7 579 habitants en 2017, et est installée dans un méandre du fleuve, au confluent de la Cologne, à proximité du confluent de la Tortille.

Fortifiée au XIIe siècle, par Philippe Auguste, la ville s'est développée au pied du château fort. Les nouveaux quartiers se sont étendus au nord et à l'est de la ville ancienne.

◆ Artificialisation - éléments industriels - points d'appel

Malgré l'exploitation de la tourbe, le degré d'artificialisation reste faible, car la végétation domine les perceptions : pas d'industrie, pas de structure industrielle, même Péronne remplie des fonctions plus administratives et commerciales qu'industrielles.

Sont toutefois présentes des lignes électriques haute tension, la ligne TGV Nord et l'autoroute A1 en limite ouest, l'autoroute A26 en limite sud.

2/ Etat initial du paysage

◆ Patrimoine culturel

La vallée de la Somme constitue un attrait touristique indéniable : Monuments Historiques protégés, souvenirs de la Première Guerre Mondiale, intérêt des milieux naturels et des paysages « naturels », possibilités de tourisme fluvial sur le canal de la Somme... sont vantés par les Offices de tourisme du secteur. Un circuit automobile de découverte de la nature existe de part et d'autre du fleuve. Des sentiers de randonnée ont été créés au départ de Cappy et Vaux ; le GR 800 longe les berges.

Le site inscrit de Suzanne se situe à l'ouest de l'aire d'étude, et aucun site n'est protégé dans cette unité paysagère. La vallée fait en revanche partie des sites emblématiques du département, tant au titre des paysages qu'au titre du souvenir de la guerre de 1914-1918 (nécropole nationale du Bois des Ouvrages près de l'autoroute A1, nécropole nationale de Biache au sud de Cléry-sur-Somme, cimetière militaire britannique de Péronne).

Péronne compte plusieurs Monuments Historiques protégés, dont le château fort, les fortifications dont la porte de Bretagne, l'église Saint-Jean. Plus au sud, la chapelle et le cimetière de Saint-Christ-Briost sont classés, les restes du château d'Haplaincourt à Villers-Carbonnel sont inscrits.



Péronne : vallée de la Somme et église de Flacourt-Biach depuis la RD1011.



Vallée de la Somme depuis le belvédère de Vaux : étangs, boisements et zones humides.

◆ Synthèse

La vallée de la Somme est particulièrement sensible vis-à-vis de l'installation de parcs éoliens : la diversité et la qualité du paysage, les points de vue dominants, l'existence de sites historiques et mémoriels se révèlent incompatibles avec la présence d'éléments de grande dimension comme les éoliennes.

Un recul par rapport à cette vallée s'impose pour que le paysage de cette vallée conserve sa qualité. Compte tenu de la distance et de la végétation, aucune vision sur le projet n'est attendue.



Cimetière militaire britannique et vallée de la Somme, ferme de Bellevue, Péronne.

2/ Etat initial du paysage

La vallée de la Somme à Saint-Quentin (extrémité sud-est de l'aire d'étude)

L'aire d'étude a été étendue vers le sud-est afin d'inclure la ville patrimoniale de Saint-Quentin et la vallée de la Somme, sur une dizaine de kilomètres de long. Cette unité paysagère inclut la ville de Saint-Quentin et ses abords, jusqu'à la RD 1029 qui contourne l'est de la ville, et le péage de l'A 26 au niveau de la RD 1.

Trame viaire

La RD 67 suit les berges de la Somme, en rive gauche au nord de Saint-Quentin, puis en rive droite au sud de Saint-Quentin.

L'autoroute A 26 relie Amiens à l'ouest, à Saint-Quentin et à l'autoroute A 26.

L'autoroute A 26 dite « autoroute des Anglais » contourne la ville par l'ouest et rejoint Laon et Reims.

La RD 1029 et la RD 1, ainsi que la RD 573, contournent le sud-est de la ville.

La RD 1044 traverse la ville du nord au sud en passant par le centre historique.

Outre cette dernière, plusieurs routes desservent la ville de façon radiale : la RD 12 par exemple vers le sud-est (Neuville Saint-Amand/Ribemont), la RD 930 vers le sud-ouest (Ham), la RD 8 vers le nord-est (Fresnoy-le-Grand).

Trame végétale, milieux naturels

Toute la partie de la vallée de la Somme au nord de Saint-Quentin, est occupée par des marais, dont les marais d'Isle. Ces derniers forment une Réserve Naturelle Nationale d'une cinquantaine d'hectares en milieu urbain, et sont inventoriés comme ZNIEFF de type 1 (milieu remarquable). L'ensemble de la vallée de part et d'autre de Saint-Quentin est inventoriée comme ZNIEFF de type 2 (grand ensemble d'intérêt écologique). La vallée correspond à un couloir de déplacement des espèces faunistiques et floristiques « biocorridor » majeur pour le maintien de la biodiversité.

La source de la Somme, à Fonsomme, est distante de 8 km environ au nord-est de la ville. La vallée est peu marquée. Si le lit du fleuve est particulièrement végétalisé (bois, zones humides, prés), les abords le sont peu, les bois sont rares. Il s'agit principalement de boisement linéaire, soulignant les fonds de vallons.

Echelle de paysage

L'échelle du paysage est petite au droit de la ville : les bâtiments imposent leur dimension de quelques étages et limitent les étendues visuelles.

En revanche, dès que l'on s'éloigne du centre urbain, l'échelle s'agrandit. Le faible relief favorise les étendues visuelles. Ainsi, la basilique de Saint-Quentin se perçoit-elle de très loin, depuis les quatre points cardinaux.

La RD 1044, la RD 573, la RD 12 et l'autoroute A 26, notamment, offrent des vues sur la basilique, et pourraient concerner le projet éolien ; toutefois, le site envisagé est distant de 22 km.

Urbanisation, habitat

Saint-Quentin est une sous-préfecture de l'Aisne. C'est la plus importante ville du département en termes de population (53 816 habitants au recensement INSEE de 2017).

La ville, fondée par les Romains, devient capitale du Vermandois au Xe siècle. Elle prospère grâce à la production agricole et de textiles et bénéficie d'une position commerciale stratégique (entre Amiens, Reims, Paris, Lille et Bruxelles...). Elle souffre de nombreuses guerres, notamment la Première Guerre Mondiale qui ravage les constructions, dont la basilique. La reconstruction s'est faite à la faveur d'immeuble de style Art déco.

La ville s'étend autour de son centre historique dans un rayon d'environ 3 km, incluant les communes voisines de Gauchy, Neuville-Saint-Amand, Harly, Rouvroy, Morcourt, Fayet...

De grands ensembles collectifs composent le quartier de l'Europe au nord. Plusieurs zones d'activités ont été construites au nord (Morcourt), à l'est Harly, au sud (Gauchy et de façon récente Neuville-Saint-Amand), et à l'ouest (ZAC de la Vallée et zone d'activité de Fayet).



Marais d'Isle - Réserve Naturelle Nationale - Saint-Quentin (photo nimitz_flickr.)



Perspective lointaine sur la basilique, depuis la RD 1044.

Artificialisation - éléments industriels - points d'appel

La ville présente plusieurs éléments industriels : les zones d'activités et zones industrielles aux bâtiments massifs, les voies de transit (autoroutes et routes départementales à fortes emprises, les lignes électriques haute tension). Dans le domaine de l'éolien, la covisibilité de la basilique avec le parc de « Saint-Quentin Nord » - distant de 3 km et construit en 2010 - est patente. Elle a fait l'objet de nombreuses critiques.

Patrimoine culturel

La ville de Saint-Quentin compte 12 Monuments Historiques classés ou inscrits au titre du Code du Patrimoine : basilique, théâtre, hôtel de Ville, gare, usine Sidoux... Le cimetière militaire allemand, situé à l'ouest, sur la chaussée Romaine, route d'Holnon, fait partie des sites de mémoire de la guerre de 1914-1918, en projet de classement au titre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO - distant de 19 km environ. D'autres éléments patrimoniaux non protégés au titre du patrimoine sont également présents comme les musées, mémoriaux, bâtiments remarquables, puits, etc.

La vallée de la Somme compte parmi les sites emblématiques du département de l'Aisne.

La source de la Somme (site de Fonsomme) est un site inscrit au titre du Code de l'environnement. Il se trouve à 2 km en dehors de l'aire d'étude éloignée.

La ville fait également partie des étapes sur la route de Compostelle. Le chemin suit le GR655 - GR800 depuis le nord-est (Maubeuge, Bruxelles), vers le sud (Ham, Compiègne...) en longeant la Somme.

Saint-Quentin comporte un vieux port, devenu port de plaisance et une base urbaine de loisirs (bowling, patinoire, centre aquatique, centre de remise en forme...) ainsi que de nombreux espaces verts.

2/ Etat initial du paysage



La basilique de Saint-Quentin depuis la RD1029 qui contourne la ville par le sud-est, et depuis le parking du nouveau centre commercial-drive de Neuville-Saint-Amand.



Vallée de la Somme au nord de Saint-Quentin, à Morcourt : étangs, boisements et zones humides.



Le cimetière allemand de Saint-Quentin, Monument Historique inscrit, et projet UNESCO, sur la Chaussée Romaine.



La Ville de Saint-Quentin depuis le pont SNCF.

2/ Etat initial du paysage

2.1.4/ Principaux axes, itinéraires et perspectives paysagères

Axes routiers et perspectives visuelles

Les principaux axes de transit, les itinéraires touristiques (routes, chemins VTT ou pédestres) sont des lieux privilégiés de découverte du paysage, à partir desquels l'impact du projet doit être analysé. L'enjeu diffère suivant leur situation en point haut ou non, la plus ou moins grande richesse du paysage, la distance au projet, etc.

A noter que les perspectives sont particulièrement intéressantes aux ruptures de pente, lorsqu'un point haut permet au regard de parcourir de grands espaces.

◆ Les autoroutes

L'aire d'étude éloignée est traversée par 4 autoroutes :

- l'autoroute A1-E15-E19 « autoroute du Nord », Paris-Lille, à l'extrémité ouest de l'aire d'étude,
- l'autoroute A2-E19 joignant l'autoroute A1 à la Belgique, en partie nord de l'aire d'étude,
- l'autoroute A26-E17 « autoroute des Anglais » globalement nord/sud, coupant la partie est de l'aire d'étude, à 3km environ du projet,
- l'autoroute A29-E44, Amiens/Saint-Quentin, en partie sud de l'aire d'étude.

Depuis ces différentes autoroutes, le site de projet est peu perceptible, car les axes sont souvent en déblais ; les talus et la végétation limitent les perspectives. C'est depuis l'A26 que le projet sera le plus visible, car la voie s'approche à environ 3 km. Cependant, la présence de nombreux parcs éoliens limitera l'impact : pas d'augmentation de l'occupation des horizons par les éoliennes, inhérente au projet.

◆ Les voies à grande circulation

Plusieurs anciennes routes nationales, désormais propriété des Conseils départementaux, maillent le territoire :

- la RD930 (anciennes RN30 et RN29) joint Amiens via la RD929/ Bapaume/Cambrai/Valenciennes à Blavay en Belgique, au nord de l'aire d'étude : cette ancienne voie romaine reste distante de plus de 12 km du site potentiel : le projet sera difficilement visible depuis cet axe ;
- la RD917 (ancienne Route Nationale 17 ex-RN37) Paris-Lille, relie Bapaume à Saint-Quentin ;

◆ La RD 1029 Amiens/Saint-Quentin

La RD1029, ancienne route nationale 29, relie Sainte-Marie-des-Champs, près d'Yvetot, à la frontière belge (entre Quiévrehain et la commune belge de Quiévrain).

◆ La RD 644 et la RD1044

Ces deux routes joignent Cambrai à Saint-Quentin, de façon linéaire.

Itinéraires touristiques

◆ Les circuits automobiles

Plusieurs circuits automobiles figurent dans les guides touristiques :

- le circuit du souvenir qui joint le mémorial de Thiepval à Péronne, via la nécropole de Rancourt, puis la ville d'Albert ;
- la ville de Bapaume, celle de Péronne
- etc.

◆ Les « Chaussées Brunehaut »

Plusieurs voies témoignent de la présence romaine : plusieurs « Chaussées Brunehaut » - dont la création est imputée à la reine Brunehaut - au tracé parfaitement rectiligne, se trouvent dans l'aire d'étude éloignée :

- RD 58 entre Rocquigny et Ronssoy
- D 932 de Bavay-Nauroy/Bellicourt-Riqueval, vers Bavay (entre Valenciennes et Maubeuge) ancienne capitale romaine des Nerviens).
- RD 1029 d'Amiens à Vermand, Holnon et Saint-Quentin.

◆ Les chemins de Grande randonnée GR 145, GR800, voie verte...

Le chemin de Grande Randonnée GR 145, traverse l'aire d'étude éloignée depuis Bapaume au nord-ouest à Saint-Quentin au sud-est, en longeant la vallée de la Somme, puis en rejoignant la vallée de l'Omignon, Saint-Quentin et Tergnier au sud de l'aire d'étude.

Le GR 800 suit la vallée de la Somme, à l'ouest et au sud de Péronne, il longe la boucle de la Somme pour remonter vers Saint-Quentin, et rejoindre les sources de Fonsomme.

Un chemin de Compostelle « Via Francigena » s'inscrit en partie sud-est de l'aire d'étude éloignée. Il emprunte le GR 145, depuis la Belgique (Tournai, au nord-est) et rejoint Saint-Quentin, puis Compiègne, via le GR 800.

La « Voie verte » a été aménagée sur le tracé de l'ancienne voie ferrée entre Péronne et Roisel, ouverte en 1894 à 1932, et jusqu'à Hargicourt pour permettre l'exploitation de mines de phosphates de Templeux-le-Guérard et Hargicourt.

D'autres chemins de petite randonnée sont balisés sur l'aire d'étude, y compris à proximité du site de projet : vallée de la Somme, vallée de la Cologne, vallée de l'Omignon.

Le porteur de projet a également, à l'occasion de la création des parcs éoliens de la Boule Bleue et de Montagne-Gaillard, mis en place un itinéraire d'environ 22 km passant par ces parcs.

Principales perspectives

Les points de vue signalés sur des guides touristiques ou sur les cartes IGN : le relief peu marqué limite les panoramiques. Ceux signalés dans l'aire d'étude éloignée sont les suivants.

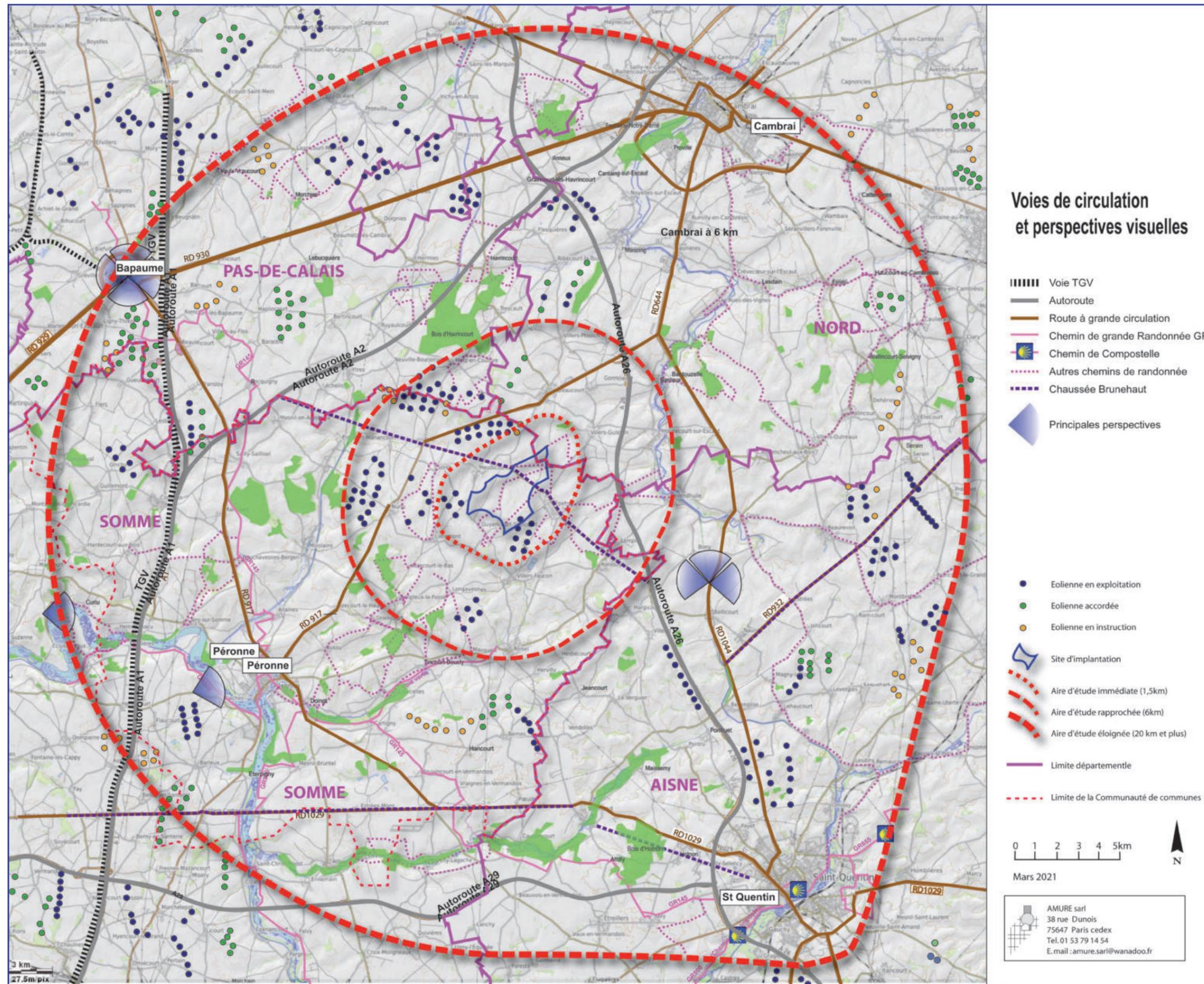
- Depuis le mémorial américain de Bellicourt, au-dessus du souterrain de Riqueval : la vue s'étend vers le nord et vers l'est, mais aussi vers l'ouest, et le nord-ouest vers Ronssoy et au-delà vers le site de projet distant de 9 km.
- Depuis le beffroi de Bapaume, où une galerie extérieure permet d'admirer le panorama : le projet est distant de 19 km environ.
- Depuis la nécropole nationale de Biache, face à Péronne, à 15 km du site de projet.
- Depuis le belvédère de Vaux, en limite ouest de l'aire d'étude, à 20 km du site de projet.

Le projet apparaîtra derrière d'autres parcs éoliens en exploitation et sera très peu perceptible.

Les points de vue repérés sur le terrain

Plusieurs points de vue ponctuels sur le site du projet ont été repérés sur le terrain, et seront étudiés. Il s'agit des points hauts et des ruptures de pente dans l'aire d'étude rapprochée comme depuis l'autoroute A26, au niveau de Villers-Guislain.

2/ Etat initial du paysage



2/ Etat initial du paysage

2/ Etat initial du paysage

Les éléments les plus souvent signalés ou représentés

Les éléments les plus souvent signalés ou représentés dans les **documents touristiques** sont :

- les monuments historiques, notamment ceux des villes de Péronne, Cambrai, Saint-Quentin,
- le canal de Saint-Quentin et le canal du Nord,
- les sites protégés de Caulaincourt et de l'abbaye de Vaucelles.

Les images et représentations trouvées concernant ces lieux, sont vues depuis leurs abords immédiats, sans perspective lointaine vers le projet.

Ainsi, les éoliennes du projet envisagé ne semblent pas porter atteinte à une vue identifiée.

Toutefois, l'étude paysagère s'est attachée à analyser l'ensemble des covisibilités potentielles depuis tous les Monuments Historiques et sites protégés.

Les représentations picturales (peintures, dessins) d'un paysage de l'aire d'étude ont été recherchées, sur internet, dans les brochures touristiques, etc.

Les peintures les plus proches ont été trouvées dans l'Atlas des Paysages de l'Aisne du CAUE, qui consacre un chapitre aux représentations artistiques du département (peintures et dessins locaux).

Saint-Quentin et les canaux sont les sujets les plus fréquents. Les villages sont parfois peints, souvent cadrés de façon étroite, sans vue panoramique sur les abords ou la plaine agricole. Le paysage des peintres est généralement «zoomé» sur un fragment de paysage. Les paysages ouverts, la culture intensive, ne sont pas ou très peu représentés.

La grande plaine, l'immensité des paysages, est évoquée, mais non située géographiquement.

"L'horizon à perte de vue, de grands champs de blé où prenaient racine de somptueux bleuets, parfois coupés par une brise de vallée...". Description des environs de Fieulaine par Frédéric Menu dans L'homme à la bicyclette. Source: Conseil général, numéro 60 - Novembre 1994.



Eric Denudt - village du Pas de Calais.



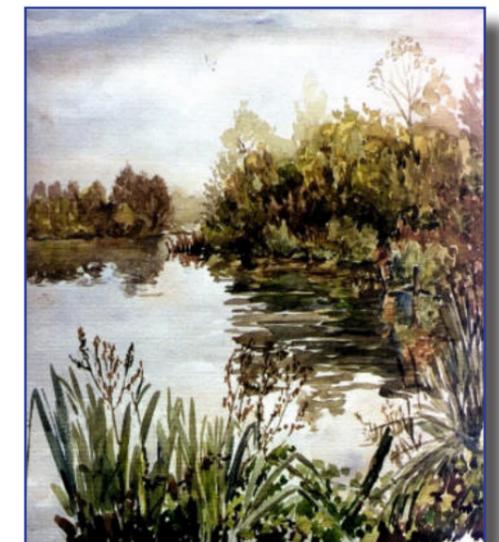
Atlas des paysages de la somme vallée Binard, au nord-est de Péronne.



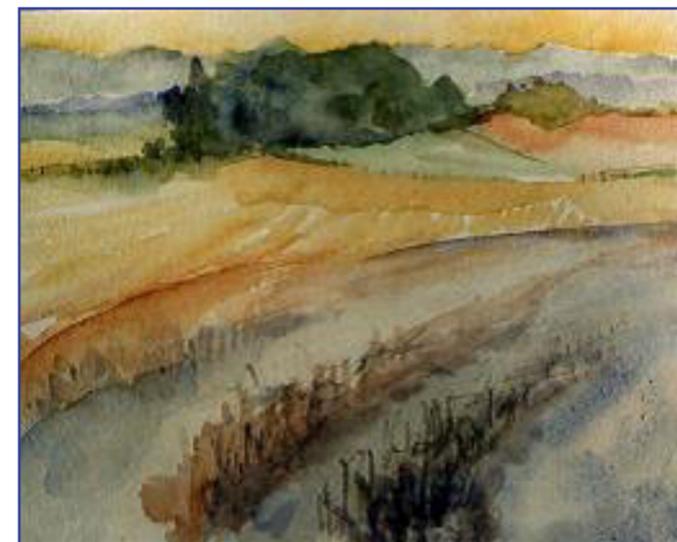
Gravures extraites de l'album PINGRET Bibliothèque municipale de la ville de Saint-Quentin.



Dominique Izoard. Une relique végétale au milieu des labours - 1997.



Léon Albertini, Etang d'Isle - Saint-Quentin



Evocation de la grande plaine par Danièle BABILLOT
Image issue de l'Atlas du paysage du CAUE

2/ Etat initial du paysage

2.1.5/ Patrimoine culturel et paysager

Sites classés ou inscrits au titre du Code de l'Environnement (loi de 1930)

L'aire d'étude comprend un seul site classé au titre du Code de l'Environnement : le site classé du parc du château de Caulaincourt (parcelles 194 et 195p section A, 9.11 à 14.16.17.19 à 29.31.32.33 section B), arrêté du 20 mai 1946. Situé dans la vallée de l'Omignon, il est isolé visuellement par les arbres du site et de ses abords. Il est distant d'environ 14,5 km du site de projet.

L'aire d'étude comprend un site inscrit : celui de la haute vallée de l'Escaut, incluant l'abbaye de Vaucelles ; il est distant de plus de 7 km du site de projet.

Par ailleurs, un projet de site classé porte sur les sources de l'Escaut et l'ancienne abbaye de Mont-Saint-Martin, située à Gouy (à 9 km environ à l'est) - figurant aujourd'hui dans la liste des sites emblématiques du département de l'Aisne.

Le site classé de Thiepval se trouve à 25 km à l'ouest du site de projet, à l'extérieur de l'aire d'étude. Le mémorial engendre des cônes de vue protégés, sur les 4 points cardinaux. Vers l'est, le cône s'étend sur l'aire d'étude.

Autres sites emblématiques ou remarquables

Les Directions Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) identifient des « Sites emblématiques », qui bien que non protégés au titre du Code de l'Environnement (loi de 1930), justifient d'une prise en compte dans les projets d'aménagement. Evoqués également dans les Atlas des Paysages ces sites sont,

- soit des « paysages reconnus », qui bénéficient d'une reconnaissance départementale, régionale, voire même nationale, qui peut être sociale, culturelle, historique, institutionnelle... *
- soit des « paysages particuliers », qui se distinguent par le caractère différent de celui de l'entité dans laquelle ils se situent : caractère insolite, ambiance originale ou particulière. Leur particularisme est suffisamment marqué pour les considérer comme des paysages à part entière*.

Dans l'aire d'étude, les « paysages emblématiques » sont, d'ouest en est :

- la vallée de la Somme (à 13 kilomètres au sud-ouest du site),
- les collines de Bussu à Liéramont (à 2,5 km environ au sud-ouest),
- la vallée de l'Omignon et le bois d'Holnon (à 12 km environ au sud),
- le canal de Saint-Quentin (à environ 4 kilomètres à l'est du site),
- le secteur entre Beurevoir et Ramicourt et Montbréhain (à 14 km environ à l'est),
- le site des sources de l'Escaut - ancienne abbaye de Mont-Saint-Martin - projet de site classé (à 9 km environ à l'est),
- la vallée de la Somme jusqu'à sa source, de part et d'autre de Saint-Quentin (à 19,5 km environ au sud-est).



Les collines de Bussu à Liéramont.



La vallée du Haut Escaut, site inscrit - à proximité de l'abbaye de Vaucelles.

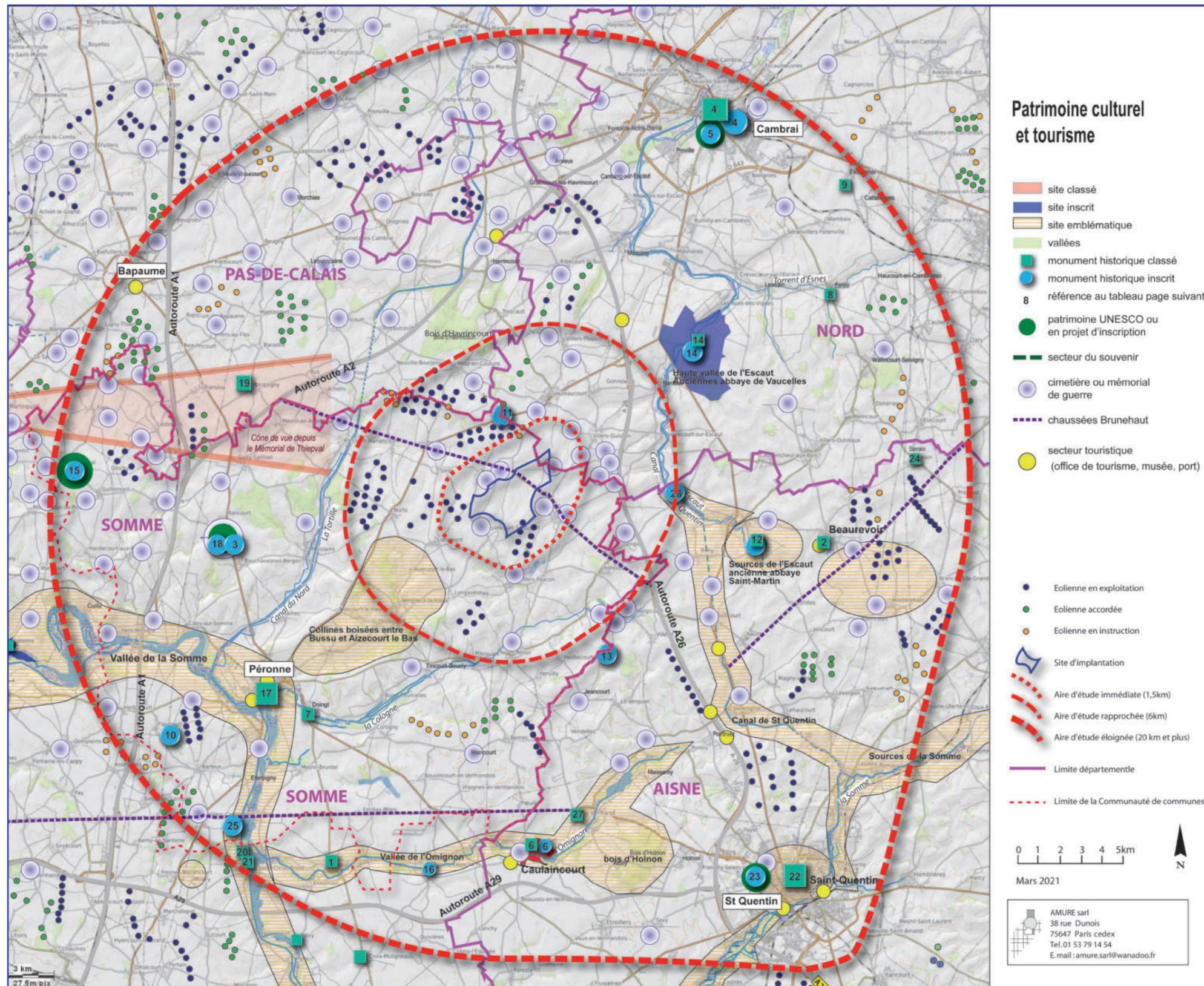


Gouy, vallée de l'Escaut, projet de site inscrit - à proximité de l'abbaye du Mont-Saint-Martin (Monument Historique inscrit).

* Source : association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » www.paysages-et-sites-de-memoire.fr.

** Source : Atlas des Paysages CAUE de l'Aisne.

2/ Etat initial du paysage



2/ Etat initial du paysage

Monuments historiques protégés

L'aire d'étude recèle plusieurs Monuments Historiques classés ou inscrits, notamment dans les vallées de la Somme, de l'Omignon, dans les villes de Saint-Quentin, Cambrai et Péronne...

Dans l'aire d'étude rapprochée (rayon de 6 km environ), on compte un seul Monument Historique, inscrit : la borne royale le long de la RD917, en limite des départements du Nord et de la Somme.

Le tableau ci-contre présente la liste des Monuments Historiques protégés au titre du Code du Patrimoine. Le numéro de référence correspond au plan de la page précédente. Figurent en bleu les édifices classés et ceux inscrits ou en projet d'inscription au patrimoine de l'UNESCO, et cernés de gras, les édifices situés dans l'aire d'étude rapprochée (environ 6 km du site).

Les rapports de visibilité seront étudiés au chapitre « Impacts du projet ». Toutefois, il est d'ores et déjà précisé dans le tableau, s'il n'existe, a priori, pas d'enjeu vis-à-vis du projet. Par exemple, ne présentent aucun enjeu, les éléments totalement isolés visuellement - masqués par un relief ou des constructions...

Site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le beffroi de Cambrai fait partie des 23 beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2005, venant compléter les beffrois flamands et wallons inscrits en 1999.

Par ailleurs, un projet de classement au patrimoine mondial a été déposé conjointement par la France et la Belgique, portant sur les « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre ». Le dépôt officiel de la candidature date du 30 janvier 2017*.

Ce projet concerne plusieurs monuments de l'aire d'étude:

- Mémorial national sud-africain « The South Africa (Delville Wood) National Memorial » et Cimetière militaire du Commonwealth « Delville Wood Cemetery » (SE05)
- Secteur mémoriel Rancourt-Bouchavesnes-Bergen
 - Nécropole française et Chapelle du Souvenir Français de Rancourt (SE06)
 - cimetière du Commonwealth « Rancourt Military Cemetery » (SE07)
 - cimetière militaire allemand de Rancourt., plusieurs éléments la nécropole nationale de Rancourt distant de 9 km et le cimetière allemand de Saint-Quentin fait partie des sites proposés (SE08).
- Cimetière militaire allemand de Saint-Quentin et monument franco-allemand de Saint-Quentin 3 hectares à l'ouest du centre-ville (AI02).

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

Aucun Site Patrimonial Remarquable (ancien site sauvegardé, ZPPAUP, etc.) n'est institué sur l'aire d'étude.

Ref	Commune	Distance du site	Classé/ inscrit	Edifice protégé	Détail dont date	Enjeux
1	Athies	18 km	C	Eglise	Portail Sud, liste de 1862	Non (fond de vallée)
2	Beaurevoir	13 km	C et I	Tour Jeanne d'Arc et ancien château	Tour de guet dite Tour Jeanne d'Arc : classement 10 décembre 1920 ; terrains sur lesquels s'élevait le château (cad. C 994 à 997, 1151, 1107, 1023 à 1026, 1047, 1048) : inscription par arrêté du 4 juin 1937	Non (distance)
3	Bouchavesnes-Bergen	11 km	I et projet de site UNESCO	Chapelle du Souvenir français	Totalité (cad. C 43) , 14 septembre 2016	Non (relief)
4	Cambrai	18 km	C et I	30 Monuments Historiques classés ou inscrits	Portes de l'ancienne citadelle, cathédrale Notre Dame, palais épiscopal, béguinages,	Non (distance, végétation)
5	Cambrai	18 km	I et site UNESCO	Tour Saint-Martin, dite aussi Beffroi	totalité, 15 juillet 1965	Non (relief)
6	Caulaincourt	15 km	C et I	Château de Caulaincourt	Mausolée (cad. A1 15) : inscription par arrêté du 28 octobre 1992 Château ; parc ordonnancé , mur de clôture et ancien portail du 18e siècle (cad. A 339 ; B 18, 91) : classement par arrêté du 9 avril 1998	Non (relief)
7	Doingt	12 km	C	Menhir dit La Pierre de Gargantua	1840	Non (distance, végétation)
8	Esnes	15 km	C et I	Château	Façades et toitures du pavillon d'entrée et du château, 18 octobre 1971 ; façades et toitures de la grange : inscription le 20 octobre 1971	Non (relief)
9	Estournel	19km	C	église	Totalité, 10 septembre 1913	Non (distance et proximité d'autres parcs)
10	Flaucourt	18 km	I	Monument allemand	Monument allemand (cad. ZH 53), 23 novembre 1999	Non (relief)
11	Gouzeaucourt	2,5 km	I	Borne	Entre les départements de la Somme et celui du Nord, le 19 novembre 1941	Oui
12	Gouy	10 km	C et I	Ancienne abbaye	Vestiges des communs du pigeonier et des 3 portes (inscrits le 8 septembre 1986, ruine des logis abbatiaux, clôture d'enceinte... classement le 2 novembre 1992	Non (relief)
13	Hesbecourt	7 km	I	Monument commémoratif	Monument commémoratif de l'ancienne Assemblée du Désert des Protestants situé à La Boîte à Cailloux, la parcelle et son chemin d'accès, 7 mai 2007	Non, relief
14	Les Rues des Vignes	8 km	C	Ancienne abbaye de Vaucelles	Le bâtiment renfermant les salles du 12e siècle dans sa totalité, 20 aout 1920	Non (distance, relief, végétation)
15	Longueval	19 km	I et projet de site UNESCO	Mémorial	mémorial sud-africain et ensemble du parc mémorial du bois de Delville, 28 mars 2017	Non (distance, relief, végétation)

Le numéro de référence correspond au plan de la page précédente. Figurent en bleu les édifices classés et ceux inscrits ou en projet d'inscription au patrimoine de l'UNESCO, et en caractère gras, les édifices situés dans l'aire d'étude rapprochée.



2/ Etat initial du paysage

Ref	Commune	Distance du site	Classé/ inscrit	Edifice protégé	Détail dont date	Enjeux
16	Monchy-Lagache	16 km	I	Eglise St Pierre	Totalité (cad. E 31), 13 février 1998	Non (distance, relief, végétation)
17	Péronne	13 km	C	Eglise Fortifications Château	Eglise Saint-Jean, 13 décembre 1907 porte de Bretagne, 23 février 1925 ruines des trois tours subsistantes et des courfines qui les relient, 22 mars 1924	Non, urbanisme et relief
18	Rancourt	12 km	I et projet de site UNESCO	Cimetière allemand	L'oratoire du cimetière allemand en totalité (cad. ZC 35) , 14 septembre 2016	A vérifier
19	Roquigny	12 km	C	Eglise Notre Dame	Totalité - architecture de la reconstruction; 7 septembre 2001	A vérifier
20	Saint-Christ-Briost	19 km	C	Chapelle de Briost	Totalité, 23 septembre 1922	Non, relief et distance
21	Saint-Christ-Briost	20 km	C	Ancien cimetière	Terrain entourant la chapelle de Briost, 18 août 1926	Non, relief et distance
22	Saint-Quentin	21 km	C et I	Plusieurs monuments, dont la Basilique		A vérifier
23	Saint-Quentin	21 km	I et projet de site UNESCO	Cimetière allemand	13 janvier 2000	A vérifier
24	Serain	17 km	C	Eglise	Clocher de l'église, 10 février 1914	Non, distance
25	Villers-Carbonnel	18 km	I	Restes du château d'Haplaincourt	Totalité, 24 avril 1926	Non, relief et distance
26	Vendhuile	6 km	I	Eglise	Eglise en totalité (cad. B 675), 4 novembre 1994	A vérifier
27	Vermand	13 km	C	Camp Romain	Camp Romain, liste de 1840	non, bâti et distance

Archéologie

Les Romains occupèrent la région, et il en reste des traces, comme les routes rectilignes « chaussées Brunehaut » .

Plusieurs sites ont été recensés dans l'aire d'étude*, notamment à Vermand (antiquité), Brissau-Choigny (Moyen-âge), Saint-Quentin (Moyen-âge), Pont-de-Metz (Antiquité, Âge du Bronze, Âge du fer), Saint-Christ-Briost (Âge du fer), Villers-Carbonnel (Néolithique), Havrincourt (Paléolithique).

A Les-Rues-des-Vignes, un ancien site de fouille mérovingien a été transformé en musée : l'Archéo'site.

D'autres éléments sont susceptibles d'être mis à jour lors de travaux.

Autre patrimoine culturel

Il existe sur l'aire d'étude d'autres éléments de patrimoine intéressants, mais non protégés au titre du Code du Patrimoine : églises, lavoirs, fermes, châteaux, calvaires, maisons...

* <https://www.inrap.fr/chroniques-de-site/>

2/ Etat initial du paysage

2.1.6/ Contexte éolien

Le contexte paysager dominé par la grande culture est favorable à l'insertion de parcs éoliens : ils sont présentés dans le tableau ci-dessous et sur la carte ci-contre.

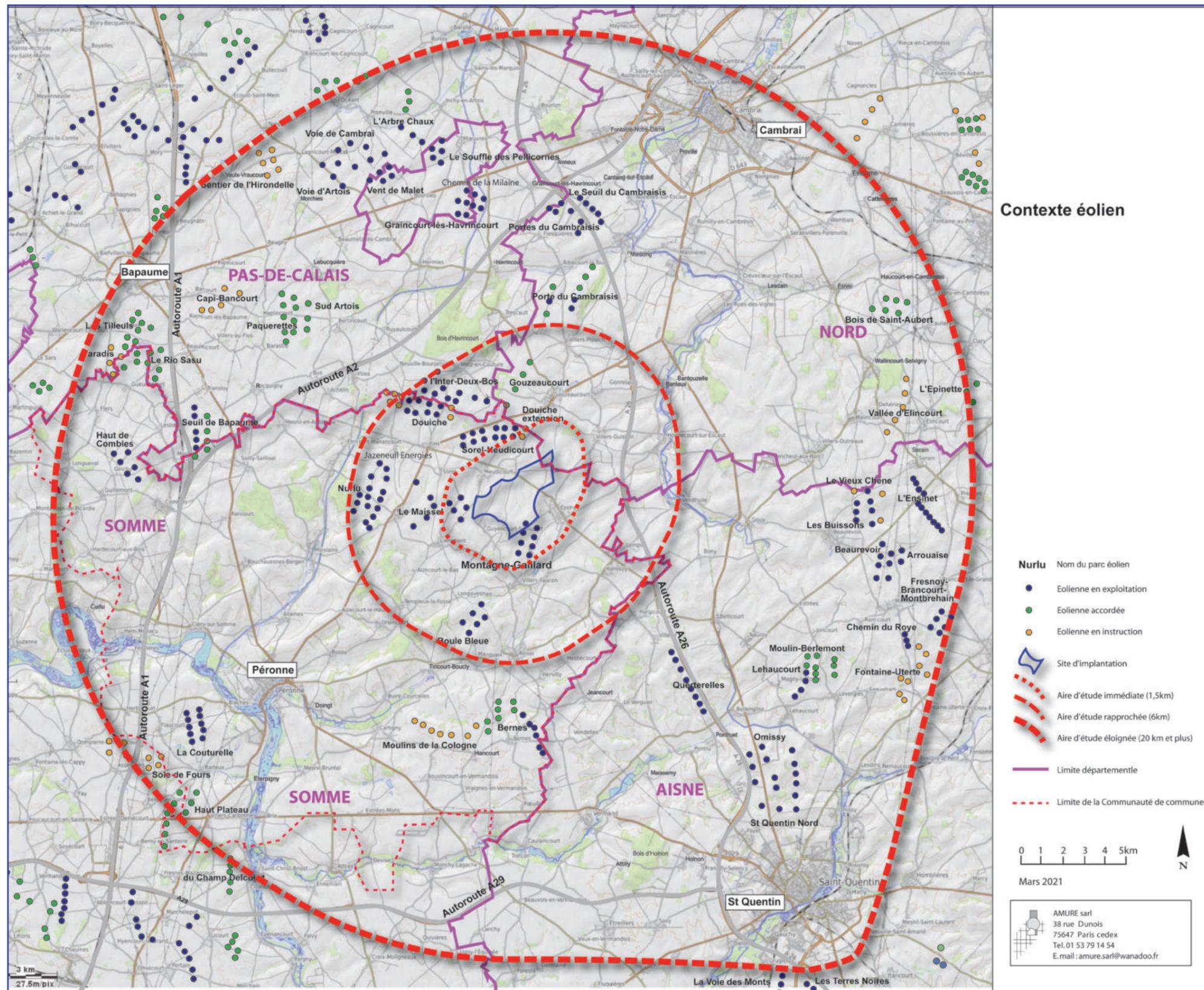
Le contexte éolien tel que défini ci-dessous inclut tous les parcs contenus dans l'aire d'étude éloignée, en date de mars 2021.

Parc éolien	Nb d'éoliennes	Hauteur du mât (en m)	Hauteur en bout de pale (en m)	Distance au projet de Bois Jaquenne (km)
Parc en exploitation				
Bernes	6	100	146	9.7
La Voie de Cambrai	10	93.5	150	16.8
Saint-Quentin Nord	4	105	150	17.9
D'Arrouaise	4	80	125	17.2
De Beaufeuvoir	5	112	152	17.1
Douiche	8	91	149	2.4
Fresnoy/Brancourt/Montbrehain	6	97	139	20
Graincourt-lès-Havrincourt	4	91	149	13.1
Tincourt-Boucy (Boule Bleue)	6	84-104	131	4.7
Voie d'Artois	3	93.5	150	16.3
Lehancourt	43	78	123	15.7
Premont	11	94	150	17.5
Metz-en-Couture (Inter-Deux-Bos)	10	99.5	156	4.2
Montagne Gaillard	8	85	126	0.94
Quéant	5	121	150	25.3
Sorel Heudicourt	12	89	150	2.3
Ginchy	6	125	151	20.8
Querterelle	8	85	126	10
Chemin de Roye	3		140	19.2
Nurlu ECOTERA	12	100	150	6
Nurlu	4	78	123	6.7
Bernes extension	7	85 à 93	150	10
Moislains	12	100	105	7
Biaches (La Couturelle)	9	85	121	17.6
Chemin de la Milaine	5	94	150	12.9
Hiéramont (Le Maissel)	10	97	150	2.1
Le Transloy	5	105	149	20.7
Le Souffle des Pellicornes	5	94	150	15.1
Le Vent de Malet	5	94	150	15.7
Omissy 1 et 2	11	100	140	16.1
Porte du Cambrésis	6	119	175	11.7
Ribecourt-la-Tour	12	94	150	10.8

Parc éolien	Nombre d'éoliennes	Hauteur du mât (en m)	Hauteur en bout de pale (en m)	Distance au projet de Bois Jaquenne (km)
Parcs autorisés				
Bernes extension	7	85 à 93	150	10
Gouzeaucourt	4	89	150	5
L'Arbre Chaud	3	89	150	18,5
L'Épinette	3	99,5	156	23
Quéant	5	85	150	25
Saint-Christ-Briost	5	85	121	23,3
Les Paquerettes	8	95	150	14,1
Les Tilleuls	11	Pa s d'info	Pas d'info	19,2
Bois de Saint Aubert	6	95	150	18
Belloy en Santerre	9	120	180	19,5
Moulin de Berlemont	9	106	164	16
Beaulencourt	6	93	150	21
Seuil de Bapaume extension	6	106	164	14,6
Porte du Cambrésis	12	94	150	12,2
Bertincourt	4	91.5	150	14,2

Parc éolien	Nombre d'éoliennes	Hauteur du mât (en m)	Hauteur en bout de pale (en m)	Distance au projet de Bois Jaquenne (km)
Parcs en instruction				
Ligny-Thillois	4	87	150	20,8
Projet éolien de Cappy/Bancourt	5	120	178.4	14,5
Projet éolien de Douiche extension	9	88.9	150	2,7
Croix-Fonsomme	8	93	150	24,1
Projet éolien de la Vallée d'Elincourt	5	98	150	16,7
Flaucourt	8	119	180	17,8
Hancourt	7		178.5	15,8
Lagnicourt-Marcel	6	109.5	180	25
Beaufeuvoir	3	91.5	150	18,3

2/ Etat initial du paysage



2/ Etat initial du paysage

2.2/ Aire d'étude rapprochée (1,5 à 6 km environ)

L'aire d'étude rapprochée représente un secteur de 1,5 à 6 km environ autour de la zone d'implantation préférentielle.

C'est à l'intérieur du rayon de 6 km que les éoliennes deviennent prégnantes. Le paysage est donc analysé plus finement, car il est déterminant pour le choix des implantations, en fonction des enjeux relevés et des structures du paysage local.

Cette aire d'étude inclut les villages suivants :

- Au nord : Metz-en-Couture, Villers-Plouich, Gouzeaucourt, Gonnelieu,
- A l'est : Banteux, Villers-Guillain, Honnecourt-sur-Escaut, Vendhuile, Lempire, Ronssoy
- Au sud : Templeux-le-Guérard, Roisel, Villers-Faucon, Marquaix, Longavesnes,
- A l'ouest : Aizecourt-le-Bas, Templeux-la-Fosse, Liéramont, Nurlu, Sorel, Equancourt, Fins.

◆ Morphologie

L'aire d'étude rapprochée correspond principalement au plateau calcaire des collines du Vermandois. Le relief se traduit par des vallons secs et des lignes de relief orientés principalement du nord-est vers le sud-ouest.

Les points les plus hauts se situent au sud-ouest, sur la commune de Nurlu et Liéramont (149m, 105m) et à l'est : 140 m sur Ronssoy, 141 m à l'est d'Epehy.

Les points les plus bas se trouvent dans les vallées :

- de la Tortille à l'ouest
- de l'Escaut et du canal de Saint-Quentin à l'est,
- de la Cologne au sud.
- de l'Eauette au nord.

◆ Unités paysagères

L'aire d'étude rapprochée s'étend

- au nord sur « les plateaux du Bas-Artois », à l'ouest de l'autoroute A26,
- au nord-est sur la vallée de l'Escaut qui appartient au « plateau du Cambrésis »,
- à l'ouest, au centre et au sud sur l'unité paysagère des « collines du Vermandois », qui correspond à la plus grande partie de l'aire d'étude rapprochée, le site de projet s'y inscrit,
- à l'extrémité est sur le « plateau du Vermandois ».

Le paysage d'openfield domine et couvre un plateau ondulé, surtout au sud du projet. Les perspectives sont très larges, les îlots de culture très importants. Les villages sont distants de 2 à 3 km, construits au carrefour des routes, en point bas près des rivières, ou en point haut sur le plateau.

Il n'y a pas d'habitat dispersé, peu de hameaux. Les fermes, construites autour d'une cour carrée, sont principalement construites à l'extrémité du village, parfois au centre. Seules quelques rares fermes sont isolées sur le plateau.

En partie nord, « les plateaux du Bas-Artois », la végétation apparaît autour des villages et sous forme de plusieurs bois : bois de Gouzeaucourt, au sud du bois d'Havrincourt, bois Gaucher. L'ancienne voie ferrée de Chaumes à Roisel et Cambrai, passe par Epehy et Villers-Pouich, et s'assortit également d'un cordon de végétation. L'extrémité de la vallée de l'Eauette présente des pentes boisées.

L'unité paysagère « plateau du Cambrésis », correspond dans l'aire d'étude rapprochée, à vallée de l'Escaut : entre Banteux et Bantouzelle au nord, Vendhuile au sud, et l'autoroute A26 à l'ouest. L'Escaut forme plusieurs méandres que suit le canal de Saint-Quentin. La vallée présente une largeur d'environ 1 km. Le plateau atteint la cote de 125/130m NGF le long de l'autoroute, alors que la vallée varie entre 85 et 80m NGF. La dénivellation est donc importante, voisine de 40m. La végétation est bien présente dans la vallée, autour des villages, aux abords de la cressonnière, dans les marais, et sur les pentes et talwegs. Elle se prolonge ponctuellement sur le plateau.

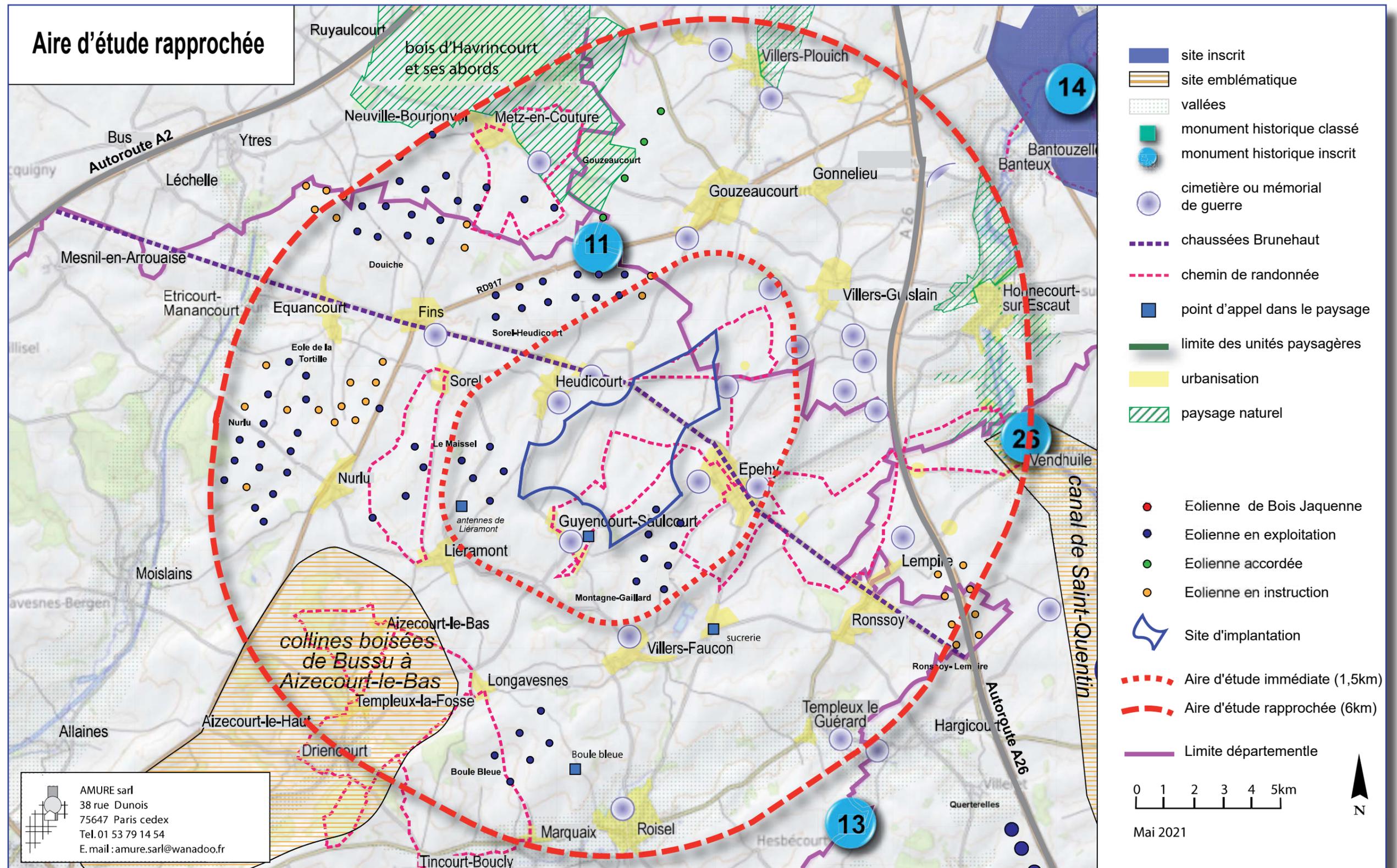
Les « collines du Vermandois », présentent de nombreuses vallées sèches bien marquées, qui fractionnent le paysage. La vallée de la Tortille (rivière temporaire entre Heudicourt et Etricourt-Manancourt), et la vallée de la Cologne au sud, diversifient le paysage. La végétation est principalement présente dans les vallées, sur les collines entre Aizecourt-le-Bas et Bussu.

L'unité paysagère du « plateau du Vermandois », au sud-est de l'aire d'étude, concerne les abords immédiats de l'autoroute A26, au nord-est de Ronssoy. Le relief est peu marqué, la végétation est très ponctuelle.



Collines du Vermandois. Le village de Longavesne depuis le nord - depuis la RD 181, avec le parc éolien de la Boule Bleue sur la gauche. Le bois de Boucly couronne la colline à l'arrière-plan.

2/ Etat initial du paysage



2/ Etat initial du paysage

◆ Urbanisation, habitat

Dans l'aire d'étude rapprochée, tous les villages ont été totalement détruits lors de la guerre de 14-18. La bataille de la Somme s'est traduite par la destruction systématique des constructions lors du repli des Allemands.

Les villages ont été reconstruits, et certains édifices sont remarquables, typique de l'architecture de la reconstruction, alliant brique et les éléments décoratifs en béton. C'est le cas par exemple du centre de Roisel, ou de l'église de Vermand.

L'habitat est groupé au sein de villages et de grosses fermes sont implantées à leur extrémité. La brique est le matériau dominant.



Ferme d'Equancourt - la brique constitue le principal matériau de construction des villages.

Les villages sont juchés au sommet des reliefs ou blottis dans les vallées. Ils sont cernés de végétation.

Les maisons présentent une faible hauteur (un seul niveau en général), un plan rectangulaire (longueur deux fois plus grande que la largeur) avec une toiture importante (pente de 45 à 50°) par rapport à cette façade. Les modénatures sont simples (encadrement des fenêtres en pierre, ou simple linteau).

Leurs implantations sont souvent continues, faites à l'alignement de la rue, les clôtures (murs ou haies) prolongent l'habitat, ne laissant que de rares échappées visuelles vers le grand paysage. Les constructions sont souvent installées perpendiculairement à la voie.

Les villages s'assortissent d'une importante végétation, notamment en périphérie, de sorte que les perspectives vers l'extérieur sont peu fréquentes.



Eglise de Vermand - architecture typique de la reconstruction, alliant brique et les éléments décoratifs en béton.

◆ Milieux naturels - végétation

Comme évoqué au chapitre précédent (unités paysagères), la végétation prend la forme de boisements de pente sur les collines ou les talwegs, de végétation autour des villages, ainsi que de boisements et haies dans les vallées.

Aucun espace naturel n'est protégé dans l'aire d'étude rapprochée: pas de réserve naturelle, ou de site Natura 2000. Le plus proche, la vallée de la Somme, est distant de 14 km environ.

En revanche, trois espaces sont inventoriés en ZNIEFF de type 1, car ils comprennent des espèces remarquables : au nord, les abords du bois d'Havrincourt et bois de Gouzeaucourt, ainsi que le bois Couillet et le coteau de Villers-Plouich dans le vallon de l'Eauette, à l'est la « Haute Vallée de l'Escaut en amont de Crevecœur-sur-l'Escaut ».



Végétation à l'intérieur et autour des villages, peu de perspective vers l'extérieur - Fins depuis la RD 58.

◆ Artificialisation - éléments industriels, points d'appel

Dans le rayon des 6 km, outre les méthodes intensives d'exploitation agricole, les éléments industriels - points d'appel dans le paysage - correspondent principalement à :

- la zone d'activités de Roisel,
- la sucrerie de Sainte-Emilie,
- les châteaux d'eau,
- les éoliennes existantes des parcs de Douiche, Nurlu, Le Maissel, Sorel-Heudicourt, Montagne-Gaillard, et Boule Bleue
- les antennes de Liéramont, qui engendrent des rayons de protection.



Vallée de la Cologne, à l'est de Roisel. Au loin le parc éolien de la Boule Bleue et l'antenne de la Boule Bleue.

2/ Etat initial du paysage

◆ Patrimoine culturel et paysager

Dans le rayon de 6 km, les principaux enjeux paysagers correspondent aux éléments suivants :

- la borne routière sur la RD917 sur la commune de Gouzeaucourt - Monument Historique inscrit,
- le mémorial de la Boîte à Cailloux d'Hebécourt, marquant le lieu des assemblées « du Désert » (assemblées protestantes clandestines fin du 17e siècle), Monument Historique inscrit,
- le site emblématique des collines boisées d'Aizecourt-le-Bas à Bussu.

◆ Cimetières militaires

Presque tous les villages de l'aire d'étude rapprochée ont un cimetière militaire de la guerre de 14-18, généralement britannique.

Ils sont orientés et ouverts vers le champ de bataille : Fins, Villers-Guislain, Lempire, Roisel, Templeux-le-Guéard, Villers-Faucon...

◆ Voies de chemin de fer

Plusieurs anciennes voies de chemin de fer traversent l'aire d'étude (cf. carte ci-contre). Créées pour faciliter le transport des voyageurs mais aussi des marchandises - notamment du phosphate exploité à Templeux-le-Guéard et Hargicourt - elles témoignent d'une activité industrielle soutenue.

- La ligne qui reliait Saint-Just-en-Chaussée à Douai, en passant par Roisel, Epehy, Villers-Guislain et Cambrai. Elle a fonctionné de Roisel à Epehy dès 1873, d'Epehy à Cambrai en 1876.
- De Péronne à Roisel, cette ancienne voie constitue aujourd'hui la « coulée verte », aménagée et balisée, par la Fédération française de randonnée et du Pays Santerre - Haute-Somme ; c'est un circuit pédestre et VTT. Au nord de Roisel, l'ancienne voie est plus ou moins entretenue par les communes.
- La ligne de Vélou-Bertincourt à Saint-Quentin faisait partie des lignes secondaires de chemin de fer à voie normale du Nord - Pas-de-Calais - Picardie.
- La ligne Roisel-Hargicourt, desservait les mines de phosphate.

Plusieurs constructions liées à cette activité existent encore : gares, haltes, ponts...

Ces lignes ferrées, détruites pendant les deux guerres mondiales, ont été réouvertes puis abandonnées en 1955 pour la ligne de Vélou-Bertincourt à Saint-Quentin, en 1970 pour la ligne voyageurs vers Cambrai, et plus récemment pour le fret.

◆ Patrimoine vernaculaire

Il existe également de belles fermes, calvaires, maisons, églises... non protégés au titre du Code du Patrimoine, qui constituent toutefois autant d'éléments patrimoniaux des villages de cette région.

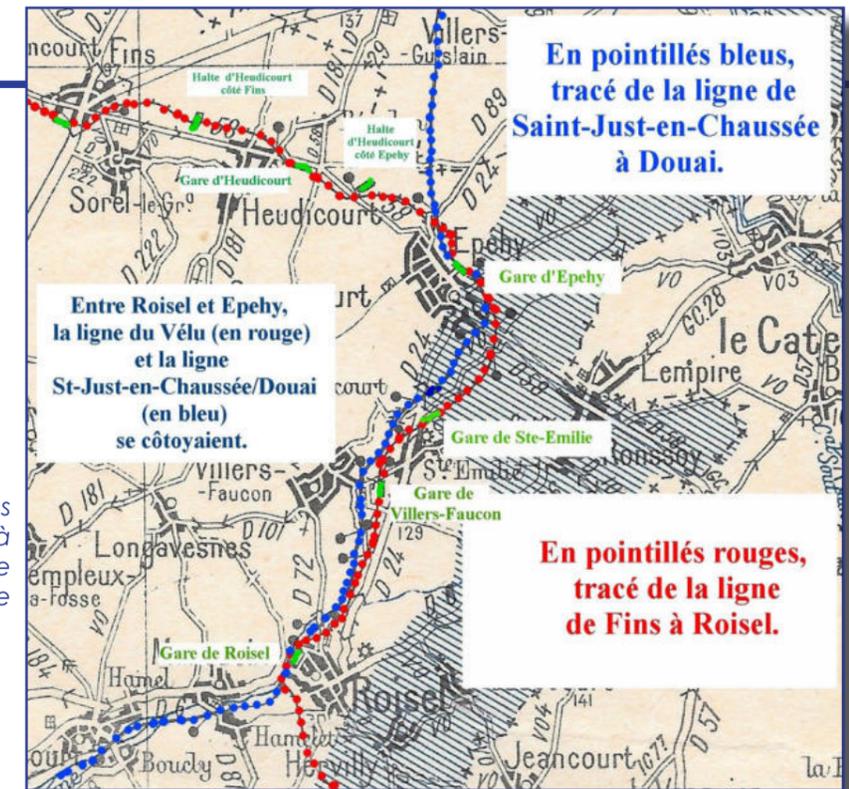
◆ Perspectives

L'aire d'étude correspond à un plateau : les points dominants sont rares. Toutefois, le faible relief rend les vues lointaines, notamment depuis la RD917, de part et d'autre de Nurlu : cette voie s'inscrit sur une ligne de relief et offre des perspectives sur le secteur d'étude.

La RD58 emprunte une zone de faibles reliefs, propice aux vues lointaines. Elle franchit successivement plusieurs vallées sèches peu marquées.

Toute la partie sud de l'aire d'étude rapprochée présente un relief plus diversifié qui limite les étendues visuelles. Les routes s'inscrivent préférentiellement dans les vallons. Les perspectives sont souvent lointaines, mais cadrées par les pentes.

L'autoroute A26 qui s'inscrit en partie est de l'aire d'étude rapprochée offre elle aussi des perspectives vers le site de projet.



Anciennes voies ferrées de Vélou-Bertincourt à Saint-Quentin et de Saint-Just-en-Chaussée à Douai.

Source : Wikipedia.

◆ Tourisme - loisirs

Le secteur compte peu de structure d'accueil. Les cimetières militaires font partie des lieux visités. Le site de projet se trouve à 7 km du site inscrit de l'ancienne abbaye de Vaucelles et est traversé par l'autoroute A26 « autoroute des Anglais ». La RD917 draine, elle aussi, un flux de transit important, les vues depuis ces axes participent à la découverte du territoire.

Aucun GR, ni itinéraire touristique, n'est recensé sur l'aire d'étude rapprochée. L'aménagement de la coulée verte sur l'ancienne voie ferrée par la Fédération française de randonnée et du Pays Santerre s'arrête aujourd'hui à Roisel. De nombreux chemins de petite randonnée sont balisés et entretenus par les communes. Ils figurent sur la carte de l'aire d'étude rapprochée ci-avant.



Stelle de la Boîte à Cailloux
Photo : S; Fath



Borne sur la RD917.
Gouzeaucourt.

2/ Etat initial du paysage

2.3/ Aire d'étude immédiate (1,5 km environ)

L'aire d'étude immédiate correspond à une distance d'environ 1,5 km autour de la zone d'implantation préférentielle.

Dans cette aire d'étude immédiate, les habitants sont particulièrement concernés par la modification du paysage. Des écrans visuels liés aux constructions ou à la végétation, peuvent limiter les perspectives depuis les villages, mais le paysage journalier, depuis les routes d'accès, se trouve transformé.

◆ Morphologie

L'aire d'étude immédiate s'inscrit sur le plateau. La Tortille y commence son parcours à Heudicourt avec un régime intermittent. Elle s'écoule le long de la RD58 vers l'ouest. C'est le seul cours d'eau de l'aire d'étude immédiate.

Au nord de la RD58, le relief suit cette direction soulignée par les implantations des éoliennes du parc de Sorel-Heudicourt.

Au sud, le relief prend la direction nord-est / sud-ouest, avec plusieurs vallons secs, perpendiculaires à la RD58 : vallée Notre Dame, vallée Jacques Lefranc, vallée du Moulin, vallée des Douze, vallée Brulée, vallée du bois Jean, vallée de Loeuilly, vallée des Saules, vallée Batisse...

C'est la direction que suivent les éoliennes du parc de Montagne-Gaillard au sud du site de projet.

Les altitudes maximales varient entre 152m sur la RD22 au Maissel (antennes des Liéramont), 147m à Guyencourt, 143m au sud du village d'Epehy.

Les altitudes minimales sont de 107 m sur la RD58 en limite ouest de l'aire d'étude immédiate, 106 m en partie basse de la vallée Loeuillet à Epehy.

◆ Unités paysagères

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit en limite nord de l'unité paysagère des « collines du Vermandois ». Les ondulations du plateau justifient cette appellation. Cependant, les différences d'altitudes sont encore faibles dans cette partie nord de l'unité paysagère ; le relief devient plus marqué au sud de Guyencourt-Saulcourt.

◆ Urbanisation, habitat

Elle comprend trois villages :

- Heudicourt à l'ouest,
 - Epehy à l'est,
 - Guyencourt-Saulcourt au sud,
- et plusieurs fermes isolées sur le plateau :
- Révelon - hameau (commune d'Heudicourt - nord-est du village),
 - La Vaucelette (commune de Villers-Guilain - au nord d'Epehy),

Ils sont détaillés aux pages suivantes.

◆ Milieux naturels - végétation

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun espace naturel protégé ou inventorié. La ZNIEFF la plus proche « bois d'Havrincourt et ses abords » est distante de 3 km au nord du site de projet.

Le périmètre immédiat comporte plusieurs bois. Les plus importants (7ha ou plus) sont :

- au nord, le bois Gaucher (commune de Villers-Guilain)
- au sud le bois Chafours et le bois de Saulcourt.

Parmi les autres éléments de végétation, on peut signaler les boisements autour de la ferme Révelon, autour de la ferme de la Vaucelette et autour des villages, la végétation le long de l'ancienne voie ferrée de Saint-Just-en-Chaussée à Douai (au nord d'Epehy) et sur le tracé de l'ancienne voie ferrée de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin à proximité de la halte d'Heudicourt, le bois Pacquenne au centre du site de projet, les bois de Lozière et de la ferme du bois en limite ouest de l'aire d'étude immédiate, le bois Parquiche, le bois Jean et le bois de Villers à l'est du village, quelques haies et bois au sud d'Heudicourt.

Une haie de peupliers constitue également un repère dans le paysage, à l'est de la ferme Révelon, le « rideau Mathieu » et le chemin de la vallée de Loeuilly, au sud d'Epehy également.

◆ Artificialisation - éléments industriels, points d'appel

L'aire d'étude immédiate est marquée par l'agriculture intensive : le parcellaire est de grande dimension.

Elle comprend 5 éoliennes du parc en exploitation du « Maissel » à l'ouest, ainsi que les 6 éoliennes du parc de « Montagne Gaillard » au sud. En limite nord, 2 éoliennes en extension du parc de « Sorel-Heudicourt » sont en instruction.

Elles marquent le paysage, notamment depuis la RD58 et la

RD24 qui constituent les principales voies de transit sur l'aire d'étude immédiate. Depuis ces axes, la structure linéaire des parcs de Sorel-Heudicourt et de Montagne Gaillard est bien lisible. Ces parcs éoliens soulignent le relief local.

Les deux antennes de Liéramont, installées au lieu-dit Maissel, sont elles aussi bien visibles.

Les autres points d'appel sont les clochers des 3 villages, et le château d'eau de Saulcourt.

Plusieurs bâtiments industriels anciens témoignent de l'activité du début du XXe siècle.

◆ Patrimoine culturel et paysager

La chaussée Brunehaut reprise par le tracé de la RD58 est un vestige de la période romaine.

Aucun monument ni site inscrit ou classé ne se trouve dans cette aire d'étude. Les sites emblématiques les plus proches (collines boisées de Bussu à Aizecourt-le-Bas et canal de Saint-Quentin) sont situés à plus de 2,5 km et 5 km du site de projet. Le Monument Historique protégé le plus proche est la borne royale sur la RD58 à 2 km du site de projet.

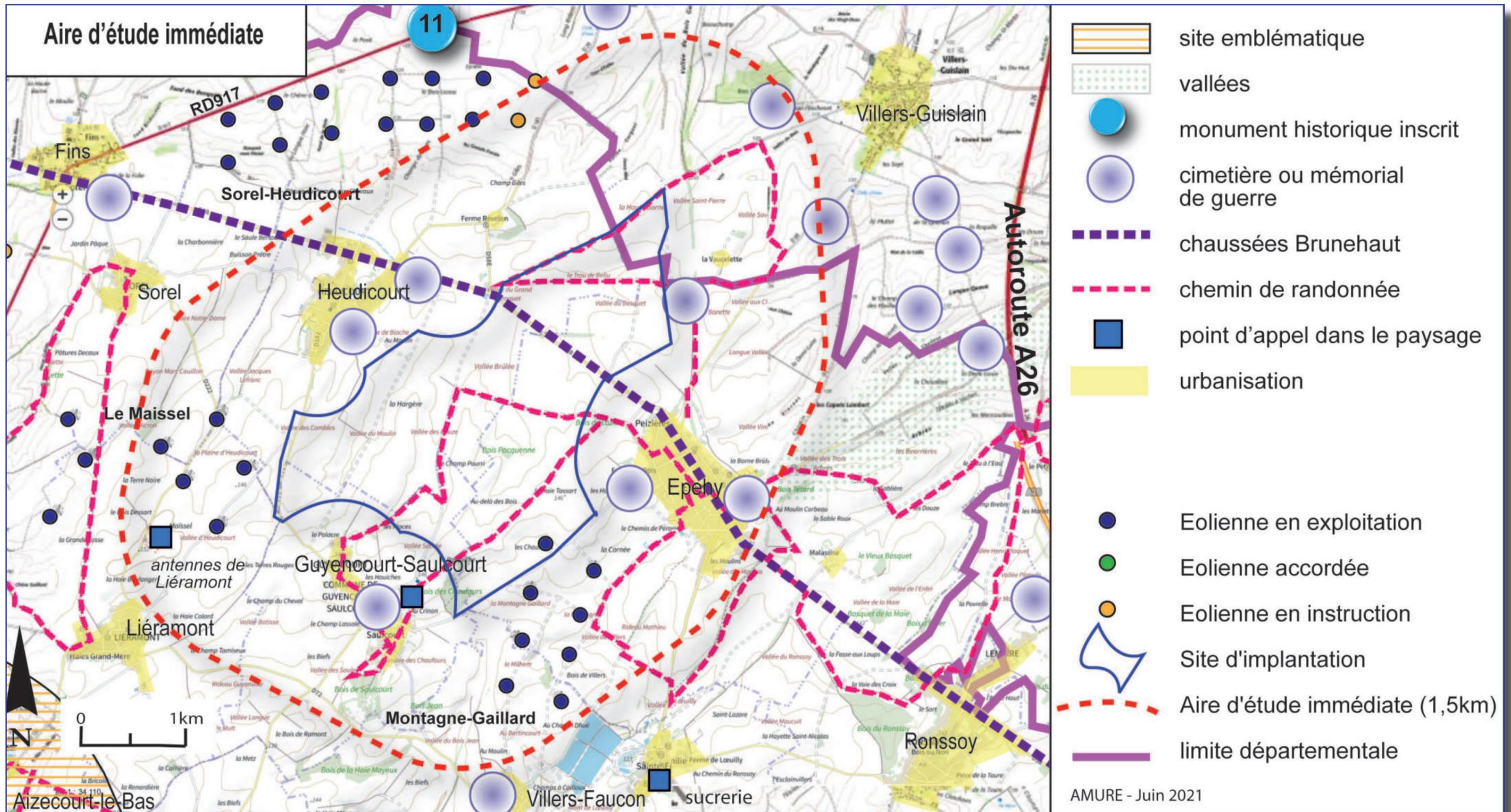
Trois cimetières militaires britanniques de la Première Guerre Mondiale se trouvent dans l'aire d'étude immédiate : celui de Villers-Guilain au sud du bois Gaucher, celui d'Epehy à l'ouest du village, celui d'Heudicourt à l'est du village. Ils témoignent des combats entre 1917 et 1918, jusqu'à la bataille de la ligne Hindenburg (ligne de défense des Allemands qui longeait le canal de Saint-Quentin).

Les villages ayant été totalement détruits par les Allemands, lors de l'élaboration de la ligne Hindenburg, le patrimoine culturel du secteur comprend des bâtiments et usines postérieures à cette date.

Deux tracés d'anciennes voies ferrées existent encore sur l'aire d'étude : « de Saint-Just-en-Chaussée à Douai » au nord et à l'est d'Epehy, « de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin » sur Heudicourt et Epehy à proximité de la RD58.

Le patrimoine vernaculaire est précisé aux pages suivantes.

2/ Etat initial du paysage



2/ Etat initial du paysage

◆ Heudicourt

Ce village d'environ 510 habitants est construit au sud de la chaussée Brunehaut (RD58). Outre la RD58, la principale voie de desserte est la RD181 rejoignant Gouzeaucourt au nord et Guyencourt-Saulcourt au sud. Deux autres voies partent en étoile depuis la place de la mairie, l'une vers l'ouest vers Sorel, l'autre vers le nord rejoint la RD58.

D'autres rues s'organisent selon un plan géométrique, au sud, autour de l'église. Les maisons sont disjointes. Les perspectives vers l'extérieur existent à travers les jardins.

Le long de la RD58, fermes et habitat se succèdent.

Heudicourt a été totalement détruit lors de la guerre de 1914-1918. Un cimetière militaire Britannique a été créé en limite est du village.

Le patrimoine culturel de la commune comprend la borne royale sur la RD917 Monument Historique inscrit, situé à l'extérieur de l'aire d'étude rapprochée, et plusieurs bâtiments industriels : briqueterie Hocquet, sucrerie Magniez à Révelon, tissages Belfort Légère et le Crin, figurant sur la base de données du patrimoine Merime.

Une chapelle à la Vierge, dite Notre-Dame-des-Sept-Douleurs se trouve sur la route de Guyencourt, au sud du village.

L'ancienne gare de la ligne de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin existe toujours sur la RD58, à l'est du village. On trouve également une halte ferroviaire en ruine à la limite avec la commune d'Epehy, le long de la RD58, là où les rails franchissaient la chaussée Brunehaut. De la ligne « de Vélu-Bertincourt à Saint-Quentin » il subsiste une végétation arbustive de part et d'autre de cette halte.



L'ancienne gare et l'ancienne halte ferroviaire d'Heudicourt, le long de la RD58.



Le village a été occupé entre le 27 août 1914 et mars 1917 par les Allemands. A cette date, il est distant de quelques kilomètres de la ligne de défense Hindenburg, créée le long du canal de Saint-Quentin, par les Allemands. Ces derniers vidant le village de ses habitants et détruisent méthodiquement la totalité du village, comme tous ceux de la région, afin qu'ils ne puissent pas servir d'abri aux troupes franco-anglaises. Les arbres sont sciés à 1m de hauteur.

Le village est repris successivement par les Français et les Allemands en avril et août 1917, puis libéré par les troupes britanniques lors de la bataille de la ligne Hindenburg début septembre 2018.

Le village a été reconstruit. Il comptait 1332 habitants en 1911, 612 en 1921, 859 en 1926.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Heudicourt_\(Somme\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Heudicourt_(Somme)) / Le Matin , n° 12088, 2 avril 2017 ; Le Monde illustré, no 3094, 7 avril 1917 - archives Gallica.

Le village est cerné d'arbres. Depuis la RD58 à l'ouest, le village est en grande partie masqué, l'église est visible à droite. Les éoliennes de Montagne-Gaillard sont visibles derrière. Le site de projet se situe à l'arrière du village, de part et d'autre de la RD 58 - chaussée Brunehaut. Les éoliennes du projet de Bois Jaquenne, plus proches, seront visibles au-dessus des arbres.

Depuis l'est, sur la RD58, on distingue peu de façades d'habitation. Les éoliennes du Maissel apparaissent à gauche, et celles de Sorel Heudicourt à droite.



Entrée ouest d'Heudicourt sur la RD58 : le village est en grande partie dissimulé par les arbres. Le clocher est visible sur la droite. Les éoliennes de Montagne Gaillard sont visibles derrière. Les éoliennes du projet de Bois Jaquenne seront visibles au-dessus des arbres.



Entrée est d'Heudicourt sur la RD58 : peu de façades visibles. Le clocher se trouve à gauche. Les éoliennes du Maissel apparaissent à gauche, et celles de Sorel-Heudicourt à droite.

2/ Etat initial du paysage



Photo aérienne d'Heudicourt, source Geoportail.

Le long de la RD58, le tissu urbain présente des ouvertures d'où le parc en projet pourrait être visible.

Depuis la RD 181, en partie nord, rue de Révelon, plusieurs ouvertures dans l'urbanisation créent des perspectives vers le site de projet. Les éoliennes de Montagne Gaillard sont visibles à l'arrière-plan. Plusieurs pavillons récents présentent des façades tournées vers le site de projet.

De même, la place du village et la rue de la Ville offrent un recul et des discontinuités qui pourraient permettre de voir les éoliennes en projet. La rue du Four longe l'église et dessert le cimetière communal et le cimetière militaire britannique. Cette voie ouvre des perspectives vers le site de projet.



RD181 : 3 pavillons dont la façade est tournée vers le site de projet. Les éoliennes de Montagne Gaillard sont visibles à l'arrière-plan.



RD181 - rue de Révelon : il existe des percées visuelles à travers le bâti, vers le site de projet. Les éoliennes pourraient être visibles.



La rue du Four, dessert de l'église et des cimetières, offre une perspective vers le site de projet.

2/ Etat initial du paysage

◆ Epehy

Le village compte environ 1 145 habitants. Il se trouve à 3 kilomètres à l'est d'Heudicourt, principalement au sud-ouest de la chaussée Brunehaut (RD58).

Le village est construit suivant un plan très géométrique, avec au sud-ouest de la RD58, deux rues parallèles et à la RD58 et au nord-est une seule rue.

Plusieurs rues séquentes délimitent des îlots bâtis le long des voies, avec jardins et bois en centre d'îlot.

La RD24, nord-sud, permet de rejoindre Sainte-Emilie (hameau de Villers-Faucon). L'habitat récent s'égraine le long de cette voie à l'ouest.

Epehy, comme Heudicourt, a été totalement détruit lors de la guerre de 1914-1918.

En 1916, les Allemands installent à la ferme de Vaucellette, un canon de 17m de long qui tira 245 obus de 150 kg sur la ligne de front anglaise de Thiepval à la Boisselle, puis sur Ginchy et Combles.

Après de nombreuses batailles, le village est libéré en septembre 1918 lors de la bataille d'Hindenburg.

Trois cimetières militaires britanniques ont été créés pour accueillir les tombes des soldats morts lors de la bataille d'Épehy du 18 septembre 1918 :

- Pigeon Ravine Cemetery sur la route de Honnecourt-sur-Escaut,
- Épehy Wood Farm Cemetery route de Guyencourt-Saulcourt
- Domino British Cemetery, situé près de la ferme La Vaucellette.

La Deuxième Guerre mondiale a également fait des ravages : la gare a été bombardée par l'aviation américaine en 1944 lors du repli allemand.

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Epehy>

Le Matin, n° 12088, 2 avril 2017 ; Le Monde illustré, no 3094, 7 avril 1917 - archives Gallica.

Le patrimoine culturel de la commune compte l'ancienne gare, qui accueille aujourd'hui une philharmonie, plusieurs bâtiments industriels : ancienne briqueterie, ancienne brasserie, ancienne usine de tissage, de belles maisons bourgeoises, fermes et habitations rurales.

De la ligne « de Vélou-Bertincourt à Saint-Quentin » il subsiste une végétation arbustive de part et d'autre de la halte ferroviaire d'Heudicourt.

La ligne de Saint-Just-en-Chaussée à Douai existe encore au nord d'Epehy: bordée de végétation elle disparaît dans un taillis au nord de la commune. Une partie est entretenue comme chemin par la municipalité. Derrière la gare, elle desservait la coopérative agricole. Elle a fonctionné jusqu'en 1990 pour desservir la sucrerie, avant d'être abandonnée.

Le long de la D24, subsiste la dernière maison de garde-barrière de Picardie.

Une ancienne chapelle est en ruine face à la rue Marie Vion.

L'ancien abreuvoir de Peizières a été transformé en espace vert.

La partie du village la plus concernée par le projet est la partie est. La ferme de Peizières est construite sur une cour carrée, non ouverte sur l'extérieur. Le bois de Lozières et les arbres de la ferme du bois constituent des barrières visuelles. Toutefois, depuis les habitations des rues situées à l'est (rue de Pèzière, rue Entre Mur et Bois, rue de Saulcourt) les éoliennes pourraient dépasser la cime des arbres. Rue d'Ecosse, 3 maisons sont en covisibilité avec le site de projet.

A l'extrémité de la rue de Saulcourt, au niveau du cimetière britannique, la vue s'ouvre à 180 degrés. Les éoliennes de Montagne Gaillard apparaissent à gauche. Le site de projet se trouve à droite.

En partie sud du village, rue de la rue du Pré, etc., les habitations ne sont pas tournées vers le site de projet ; les covisibilités seront faibles.

Depuis le centre du village, les constructions étant peu densément bâties, les éoliennes pourraient être vues au-dessus des arbres des jardins. Rue Raoul Trocmé (RD58), les constructions bloquent les vues, latérales, mais il existe une perspective sur le site dans l'axe de la route.



Entrée ouest d'Epehy sur la RD58 : le village est masqué par les arbres. La ferme de Peizières n'est pas ouverte sur l'extérieur. Le bois de Lozière constitue un écran visuel par rapport au projet.



Epehy - rue de Peizières - le site de projet se trouve derrière les arbres du bois de Lozière. Les éoliennes pourraient dépasser leurs cimes.



Epehy - rue d'Ecosse - 3 maisons sont en covisibilité avec le site de projet.



Epehy - Les constructions sont peu denses. Les éoliennes pourraient dépasser les arbres des jardins - rue Margot.



Epehy - rue Raoul Trocmé - RD58 : les constructions bloquent les vues, mais il existe une perspective dans l'axe de la route, sur le site.



Epehy - Entrée est du village depuis la RD58. Les éoliennes de Montagne Gaillard sont visibles à gauche. Celles du projet s'inscrivent derrière le village.

2/ Etat initial du paysage



Photo aérienne d'Epehy, source Geoportail.

2/ Etat initial du paysage

◆ Guyencourt-Saulcourt

Le village de Guyencourt-Saulcourt, environ 150 habitants, se trouve à 2,7 kilomètres au sud-ouest d'Epehy et à 1,7 km d'Heudicourt.

La fusion des deux hameaux date d'entre 1790 et 1794.

Le village est principalement construit le long de la RD 181 qui dessert le village, ainsi que le long de la rue de la Place à Guyencourt et de la route d'Epehy à Saulcourt.

Guyencourt est établi sur une partie haute du relief (147 m NGF) tandis que Saulcourt se trouve bâti sur la pente sud d'un relief. A Saulcourt, seul le château d'eau se trouve au point culminant (147,5 m NGF).

Le village de Guyencourt-Saulcourt, a lui aussi été totalement détruit lors de la guerre de 1914-1918 (mars 1917) par les troupes allemandes, pour ne pas servir d'abri aux troupes franco-anglaises. Les habitants ont été évacués à pied jusqu'à la gare d'Heudicourt et ensuite dans des wagons à bestiaux dans le nord de la France et en Belgique.
Le village, vidé de ses habitants, est resté occupé par les Allemands ; il sera le théâtre de nombreux combats en mars, avril et août 1917. Il a été libéré en septembre 1918 lors de la bataille d'Hindenburg.
Un cimetière militaire britannique a été créé dans le cimetière communal, à côté de l'église située au coude de la RD 181.

Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Guyencourt-Saulcourt>
Le Matin, n° 12088, 2 avril 2017 ; Le Monde illustré, no 3094, 7 avril 1917 - archives Gallica.

Le patrimoine culturel de la commune compte l'église Notre Dame de l'Assomption (reconstruite en 1928), et la chapelle Notre Dame de la Délivrance à Guyencourt, rue de la Place, sur le lieu d'une ancienne église de Guyencourt.

Le site de projet se découvre à partir du pied du château d'eau, à l'extrémité de la rue de la Place, ainsi que depuis la RD 181, au droit du chemin du Moulin qui borde la partie ouest de Guyencourt. La situation en partie haute du relief offre des vues panoramiques depuis ces points.



Guyencourt - chemin du Moulin, depuis la RD181 à l'ouest du village: vue panoramique sur le site de projet.

La partie du village la plus concernée par le projet est la rue de la Place. Les constructions sont en partie haute du relief, la rue est dans l'axe du site de projet. Les éoliennes seront visibles au-dessus des constructions. Elles sont distantes les unes des autres, tournées vers l'ouest. Le site étant au nord et nord-ouest, les éoliennes pourraient être visibles au-dessus des toits.

Depuis la rue de l'église à Saulcourt, en venant de l'est, les éoliennes de Montagne Gaillard apparaissent à gauche. Le site de projet se trouve à droite.



Eglise de Guyencourt-Saulcourt depuis la RD181 en venant de l'ouest. Saulcourt se situe plus bas sur le relief.



A l'extrémité de la rue de la Place, les éoliennes seront visibles au-dessus des toits.



Guyencourt - chapelle rue de la Place. Les constructions sont distantes les unes des autres, le site se trouve dans l'axe de la rue. Les éoliennes pourraient être visibles au-dessus des toits.



Guyencourt-Saulcourt depuis la rue de l'Eglise à Saulcourt. Deux éoliennes du parc du Maissel sont visibles dans l'axe de la route. Le projet de Bois Jaquenne s'inscrit à droite de ce dernier.

2/ Etat initial du paysage



Photo aérienne de Guyencourt-Saulcourt - source Geoportail.

◆ Le hameau de Révelon

Au nord du village d'Heudicourt, la ferme de Révelon a développé une sucrerie au début des années 1900, puis a été transformée en râperie de betteraves pour la sucrerie de Sainte-Emilie à Villers-Faucon. 4 habitations ont été construites à proximité. La ferme n'est pas ouverte sur le paysage extérieur, en revanche les habitations ont leurs façades tournées vers le sud, vers le site de projet.



Ferme et habitations de Révelon : les façades sont tournées vers le site de projet.

◆ La Vaucellette (commune de Villers-Guilain)

Au nord du village d'Epehy, la ferme de La Vaucellette correspond à plusieurs bâtiments disposés autour d'une cour carrée, sans ouverture vers le paysage extérieur. Le paysage s'étend vers le projet depuis le sommet du relief du plateau, situé à l'est de la ferme.

C'est là qu'en 1916, les Allemands acheminèrent par la voie ferrée toute proche, un canon de 17m de long qui tirera de nombreux obus sur la ligne de front anglaise à l'ouest (secteur de Thiepval).



Ferme de la Vaucellette (Villers-Guilain) au nord d'Epehy : pas d'ouverture vers le paysage extérieur.

2/ Etat initial du paysage

2.4/ Sensibilité du paysage aux parcs éoliens et cadre réglementaire

L'analyse précédente permet de mettre en évidence les enjeux paysagers, les points depuis lesquels les perceptions devront être étudiées, les covisibilités et inter-visibilités à examiner. Les différents secteurs de l'aire d'étude ne présentent pas la même sensibilité vis-à-vis des parcs éoliens.

Dans l'aire d'étude éloignée (rayon d'environ 20 km), les principaux points sensibles identifiés sont :

- Les vallées de la Somme, de l'Escaut, de l'Omignon et de la Cologne, notamment les éventuelles covisibilités avec les Monuments Historiques protégés.
- Les villes de Saint-Quentin, Cambrai et Péronne, qui comprennent plusieurs Monuments Historiques protégés.
- les sites paysagers protégés ou en projet de classement au titre du Code de l'environnement, les Monuments Historiques classés ou inscrits au titre du Code du patrimoine, notamment les biens inscrits ou en projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Les itinéraires de découverte et les principaux axes routiers : inter-visibilité, vision dynamique.

Le projet se situe à proximité de plusieurs parcs éoliens en exploitation, au sein d'un pôle de densification défini au SRCAE de l'ancienne région Nord-Picardie.

En revanche, l'effet de cumul, le risque de saturation vis-à-vis des villages proches est à examiner.

Dans l'aire d'étude rapprochée (rayon de 1,5 km environ), les enjeux sont principalement les villages et hameaux, avec les risques d'inter-visibilité, notamment dans les entrées/sorties.

La sensibilité des points de vue lointains est atténuée par la présence de parcs en exploitation aux premiers plans.

Les Monuments Historiques les plus proches sont inscrits : la borne routière de Gouzeaucourt sur la RD 917 à 2,5 km du site de projet et le mémorial de la Boîte à Cailloux d'Hesbécourt à 7 km environ.

Par ailleurs, plusieurs documents supra-communaux concernent le territoire et s'appliquent à définir l'aptitude des espaces à recevoir des projets éoliens. Il s'agit des documents suivants :

- Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020. Sans se substituer aux SRCAE (Schémas Régionaux Climat-Air-Energie), il fait le constat d'un développement régional très important des parcs éoliens et attire l'attention sur un risque de saturation du paysage. Il comprend une cartographie des espaces en risque de saturation et des zones de respiration.
- Les SRCAE (Schémas Régionaux Climat-Air-Energie de Nord-Pas-de-Calais et de Picardie) et en particulier les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) : ils ont été annulés en avril 2016 pour la région Nord-Pas de Calais et en juin 2016 pour la région Picardie, pour défaut d'évaluation environnementale, ils ne sont donc plus considérés comme des documents opposables. Cependant, la cartographie des SRE, même annulée, garde son intérêt pour informer les opérateurs et les collectivités sur les potentialités ou contraintes des différents territoires, qu'il s'agisse du potentiel éolien ou de la prise en compte d'un certain nombre de servitudes.
- Le schéma Paysager Eolien de l'Aisne, qui sans être opposable, offre une analyse globale du territoire et définit des prescriptions.

2.4.1/ Le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie (SRCAE) – approuvé le 14 juin 2012 et le Schéma Régional Eolien (SRE) - annulés

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie a été approuvé le 14 juin 2012. Conformément à la Loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement (dite « loi Grenelle 2 »), ce document définissait à l'horizon 2020, par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique renouvelable de son territoire, en tenant compte des objectifs nationaux. Le Schéma Régional Eolien (SRE) en constituait un volet, annexé à ce document, avec pour objet d'identifier, planifier et quantifier le potentiel éolien pour un développement soutenu et maîtrisé de cette forme d'énergie renouvelable. Il a été annulé pour défaut d'évaluation environnementale (cf. ci-avant).

Il définit trois grands types d'espaces : les zones favorables à l'éolien, les zones favorables sous conditions, les zones défavorables en raison de contraintes majeures.

- Les zones favorables à l'éolien (en vert) : les contraintes y sont faibles à modérées, l'implantation de parcs éoliens peut se faire sous réserve des études locales.
- Les zones favorables à l'éolien sous condition : type de zone dans laquelle les contraintes sont assez fortes, ou bien où plusieurs contraintes se superposent...
- Les zones défavorables en raison de contraintes majeures : au moins une contrainte absolue exclut l'implantation de projet éolien (sauf de façon marginale et exceptionnelle).

La zone de projet s'inscrit principalement dans une zone favorable (verte) sauf à l'extrémité ouest qui est en zone blanche et en zone orange, du fait de la présence de deux anciennes antennes militaires sur Liéramont. Toutefois, la contrainte technique a été levée car les antennes sont hors d'usage, et ne fonctionnent plus.

La zone de projet est située à plus de 17 km du centre de Saint-Quentin (cf. carte page ci-contre).

Le projet s'inscrit géographiquement dans un pôle de densification « pôle 1 ».

De façon à former un ensemble cohérent et d'éviter le mitage du paysage, ces pôles doivent être organisés dans une logique commune, avec des distances de « respiration » entre pôles.

Dans le secteur du projet, la structure proposée est celle du relief global : nord-est / sud-ouest.

Le projet de Bois Jaquenne entre donc tout à fait dans l'objectif du SRE de densification cohérente des parcs éoliens.

2/ Etat initial du paysage

Extrait du Schéma Régional Eolien de Picardie p 50

Caractéristique du secteur :

Ce secteur est très propice à l'éolien malgré la contrainte liée au périmètre de vigilance autour du belvédère de Laon, dont l'objectif est d'éviter un effet de barrière d'éoliennes à 180° à partir de la butte.

...
Ce secteur est délimité par des zones contraintes :

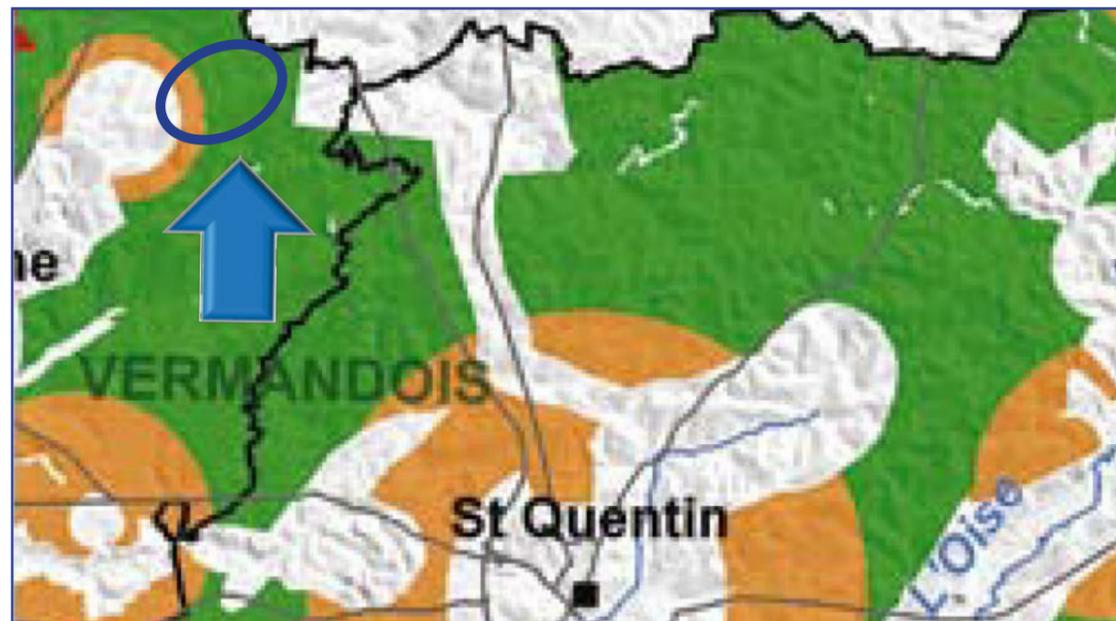
...
• au nord, avec une contrainte qui doit évoluer à moyen terme concernant le radar de la base militaire de Cambrai dont la levée des servitudes aéronautiques est annoncée pour 2013*.

...
• au nord-ouest, avec les vallées de l'Oise et de la Somme.

D'autres zones sont moins contraintes :

• à l'ouest, le plateau se prolonge vers le Vermandois qui est également propice à la densification de l'éolien.
• le parc éolien qui s'est développé en partie nord de Saint-Quentin pose néanmoins un gros problème de covisibilité avec la basilique.

* Contrainte effectivement levée



* Schéma Régional Eolien de Picardie p 50 :
le projet s'inscrit dans une zone favorable (verte) sauf à l'extrémité ouest qui est en zone blanche et en zone orange, du fait de la présence de deux antennes sur Liéramont - aujourd'hui hors d'usage.

La zone de projet est située à plus de 17 km du centre de Saint-Quentin.



SRE de Picardie, le projet d'extension se situe dans le pôle 1 de densification.

2.4.2/ Schéma paysager de l'éolien du département de l'Aisne

Publié en août 2009, le Schéma paysager de l'Eolien du département de l'Aisne a été en grande partie repris dans le SRE. Après un diagnostic et une hiérarchisation des capacités des différents espaces du département, à accueillir des éoliennes, il comprend l'élaboration d'une stratégie sectorielle et des recommandations d'implantation au sein des « secteurs propices au développement de l'éolien ».

L'objectif est de donner à chacun des pôles de densification, une cohérence dans le paysage. Pour cela, le document propose en général comme principe fédérateur, une implantation suivant la principale structure morphologique du pôle de densification : parallèle aux coteaux de la vallée la plus proche, ou parallèle aux lignes de crête.

Le pôle 1 correspondant au projet de Bois Jaquenne n'est pas détaillé dans ce document, puisque situé en dehors du département de l'Aisne.

Pour le pôle 2, l'orientation préférentielle retenue est nord-est / sud-ouest, suivant la pente générale du relief.

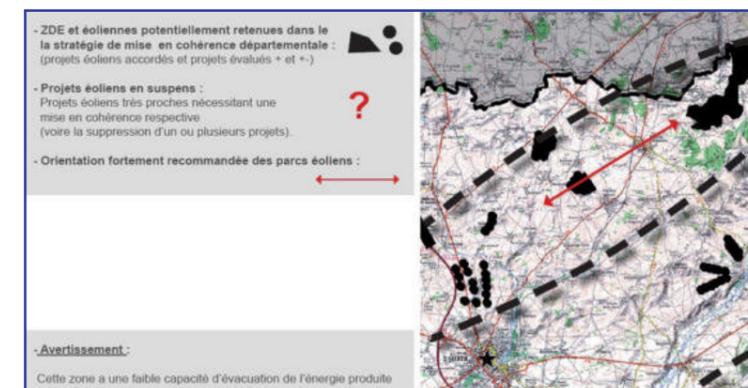


Schéma paysager de l'éolien du département de l'Aisne. p122.
Au nord de Saint-Quentin, orientation : nord-est / sud-ouest.



Enjeux (valeur intrinsèque - indépendamment du projet - que l'on risque d'altérer a priori)	Distance minimale du secteur potentiel d'implantation	Sensibilité au regard du projet (fonction du projet, des masques (ZVI), de la distance, de l'existence d'autres parcs éoliens...)	Recommandation d'ordre général
• Ville patrimoniale de Cambrai et ses abords - dont le Beffroi inscrit au patrimoine de l'UNESCO	17 km	La ville se situe en contrebas du plateau. La végétation et le relief empêchent la covisibilité avec le projet.	Pas de covisibilité
• Le bois d'Havrincourt et ses abords	3 km	La sensibilité est relative, car il existe des parcs éoliens plus proches du bois que le site du projet : les parcs éoliens de Douiche et de Sorel-Heudicourt existants, le parc autorisé de Gouzeaucourt.	Le projet se situera à l'arrière plan de parcs éoliens existants et autorisés. Vérifier que les nouvelles éoliennes ne créent pas une densité de machines trop importante.
• L'aérodrome de Cambrai-Niemies et le cône d'envol	1,5 km	Le cône d'envol s'approche à 3 km à l'est de la zone de projet, mais ne correspond pas à une contrainte paysagère.	
• La haute vallée de l'Escaut, dont le site inscrit de l'abbaye de Vaucelles	7 km	La distance de 7 km du site inscrit et la présence d'autres parcs éoliens à proximité relativisent l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.	Vérifier l'absence d'impact depuis les parties hautes du site.
• La vallée du canal de Saint-Quentin	4 km	Le recul de plus de 4 km par rapport à la vallée écarte le risque de surplomb et d'effet d'écrasement du relief de la vallée. La présence d'autres parcs éoliens à proximité relativise l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.	Vérifier l'effet du projet depuis les coteaux est de la vallée.
• La vallée de la Somme à proximité de Saint-Quentin	20 km	La distance, le relief et la végétation suppriment les risques de covisibilité.	Aucun effet de surplomb n'est à craindre vis-à-vis de ces vallées
• La ville de Saint-Quentin et ses abords	16 km 21 km de la Basilique	La distance, l'urbanisation et la végétation suppriment les risques de covisibilité. Toutefois, au sud-est de la ville, le relief offre des perspectives sur la basilique, le projet étant à plus de 23 km à l'arrière-plan, derrière les éoliennes de Montagne Gaillard.	Vérifier l'impact depuis la RD1029 à l'est de Saint-Quentin
• La vallée de l'Omignon et l'usine des Mons-en-Chaussée	12 km	Le relief et la végétation réduisent les perspectives. L'existence des parcs éoliens de Boule Bleue, Montagne Gaillard et Le Maissel relativisent l'impact d'une vue éventuelle.	Vérifier l'impact depuis la rive sud
• Le bois d'Holnon et ses abords	15 km	La végétation de la vallée de l'Omignon crée une barrière visuelle vis-à-vis du projet.	
• La ville patrimoniale de Péronne	12 km	La situation de la ville dans la vallée et l'urbanisation empêchent toute vue vers le projet. La sensibilité est nulle compte tenu de ces masques	
• La vallée de la Somme à proximité de Péronne	11 km	Les coteaux réservent des vues lointaines depuis le belvédère de Vaux (à l'extrémité ouest de l'aire d'étude) et depuis la RD1017 au sud-ouest de Péronne. Toutefois, le relief et la végétation réduisent les possibilités de vue vers le projet.	Pas de covisibilité.
• Les collines boisées de Bussu à Aizecourt-le-Bas	2,5 km	L'impact depuis ce site emblématique du département, est relativisé par la présence d'autres parcs éoliens à proximité du projet de Bois Jaquenne.	Vérifier l'impact depuis la RD181
• La zone tampon autour de Saint-Quentin	11 km	Pas de covisibilité avec la ville de Saint-Quentin depuis la zone tampon.	
• La zone de protection autour des antennes de Liéramont	0 km	La contrainte a été levée depuis l'arrêt du fonctionnement des antennes.	
• Bois Saint-Pierre Vaast et village de Sully-Sailliset	10 km	La distance et la présence d'autres parcs éoliens réduisent l'impact.	Vérifier l'impact depuis la RD184 au nord du bois, qui offre une vue panoramique.
• Cône de vue depuis le mémorial de Thiepval	25 km	A cette distance, et derrière les éoliennes existantes, la perception du projet n'est pas possible.	
• La zone tampon autour de la l'usine de Mons en Chaussée	10 km	La contrainte n'est pas paysagère. Toutefois, la RD44, offre de vastes perspectives depuis le bois de Bias (sud de Cartigny).	Vérifier l'absence d'impact significatif (photomontage)
• La zone tampon autour de la vallée de la Somme	8 km	Les coteaux au nord et à l'ouest de Moislains offrent de vastes panoramiques vers le projet. La présence d'autres parcs éoliens dans cet espace de protection des antennes relativise l'impact	Vérifier l'absence d'impact significatif (photomontage)
• Villages ou bourgs	0,5 km à 6km	Certains bourgs en situation de proximité et covisibilité sont à examiner.	Implantation groupée au sud de la D58 pour limiter l'emprise du parc à l'horizon. Photomontages pour évaluer l'impact et le risque d'effet d'encercllement depuis les bourgs situés en zone de visibilité
• Zone agricole	0 km	Caractère modifié du paysage : culture intensive, présence d'ores et déjà de parcs éoliens...	Eviter le « mitage » du paysage Harmoniser les silhouettes et les implantations des nouvelles éoliennes avec les éoliennes existantes et autorisées.

◆ Hiérarchisation des enjeux dans l'aire d'étude éloignée

Un **enjeu** est « ce qui est en jeu », c'est-à-dire littéralement « ce qui est à perdre ou à gagner ». **C'est la « valeur » intrinsèque de l'élément de paysage, indépendamment du projet quel qu'il soit.**

Dans le cas présent, il s'agit des enjeux paysagers : ce sont les richesses/valeurs patrimoniales, esthétiques, pittoresques ou de cadre de vie, que le projet risque d'altérer, les éléments vis-à-vis desquels l'impact doit être évalué.

Ces enjeux sont hiérarchisés en fonction de la « valeur paysagère et patrimoniale » reconnue de façon réglementaire par leur statut de protection ou de labellisation.

- En zone défavorable - enjeux forts : les sites classés, et biens inscrits au patrimoine de l'UNESCO, les sites et Monuments Historiques classés ou inscrits, les vallées et bois remarquables, les villes patrimoniales ; apparaissent également en zone orange les zones d'exclusion liées aux radars, antennes, et autres cônes d'envol.
- En zone favorable sous condition - enjeux modérés : les zones tampons autour de ces secteurs remarquables (rapport d'échelle, risque d'effet d'écrasement).
- En zone favorable - enjeux faibles : par défaut, apparaissent en zone d'enjeux faibles les espaces de grande culture industrielle sans autre contrainte de patrimoine.

Le projet du parc éolien du Bois Jaquenne s'inscrit à plus de 21 km de la basilique de Saint-Quentin, principalement dans la zone favorable du SRE.

La totalité de la zone de projet se trouve en zone favorable (les contraintes techniques liées aux antennes de Liéramont étant levées).

Sous réserve de vérification des impacts, le projet ne constitue pas un risque vis-à-vis des principaux enjeux paysagers du territoire, et s'inscrit dans un pôle éolien, conformément aux prescriptions du SRE.

Les principales sensibilités concernent les villages proches, où le risque d'écrasement et le risque d'effet d'encercllement sont à examiner finement.

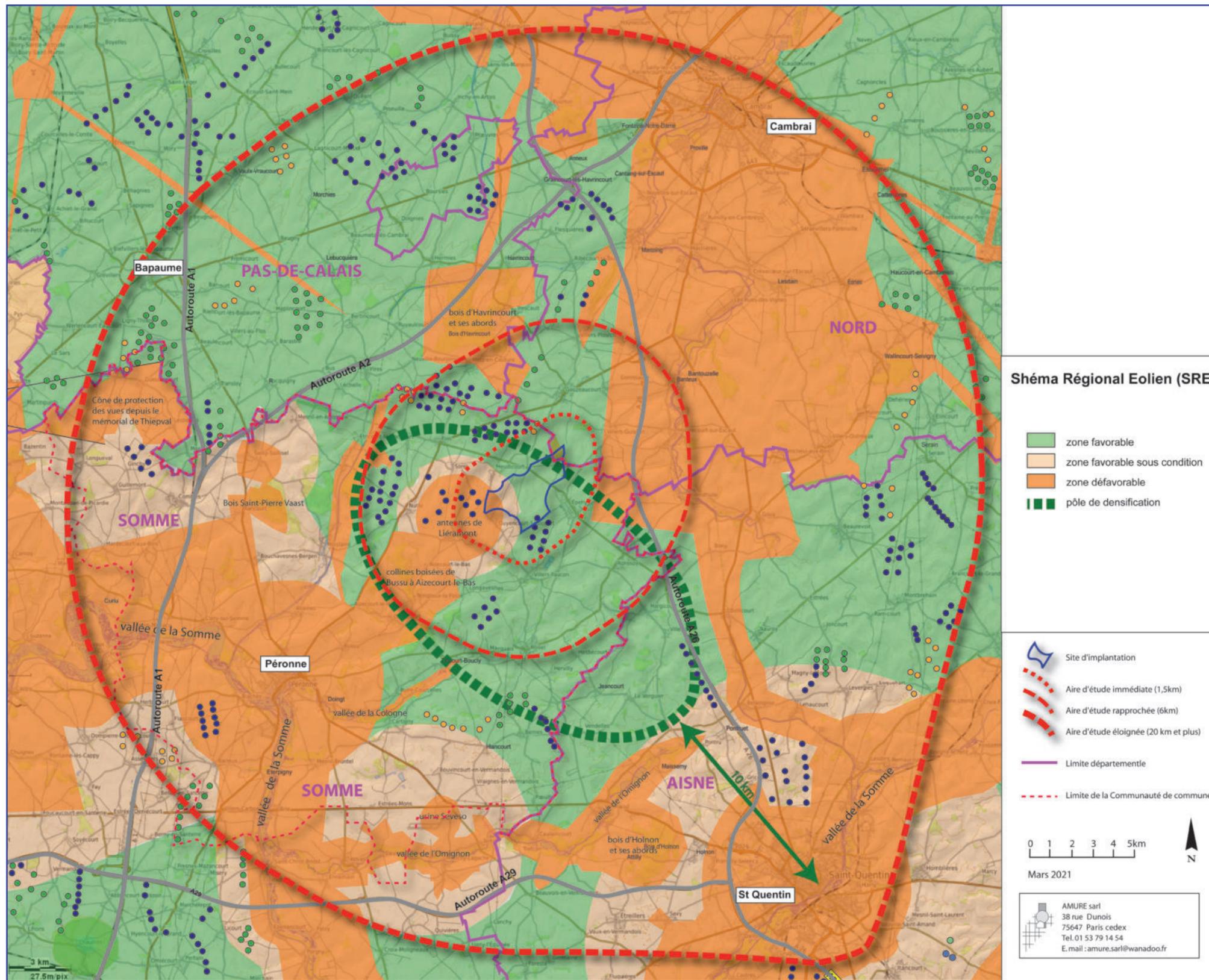
Les visions depuis les axes de transit, notamment depuis la borne de Gouzeaucourt, sont également à prendre en compte.

Enjeu du territoire	
	Fort
	Modéré
	Faible

Sensibilité vis-à-vis du projet	
	Très fort
	Fort
	Modéré
	Faible



2/ Etat initial du paysage



3/ Justification du choix d'implantation

3/ Justification du choix d'implantation

3.1/ Choix d'implantation

3.1.1/ Prise en compte de la sensibilité et des structures de paysage à l'échelle de la région et du département

Au niveau régional et départemental, la zone d'implantation potentielle du projet de Bois Jaquenne se situe dans une zone verte « favorable » du SRE des Hauts de France. Les parties est figurent en zone blanche et orange du SRE (« zone défavorable ») et « zone favorable sous condition », mais ce zonage était lié à la présence d'antennes à Liéramont, qui ne sont plus en fonction aujourd'hui. La contrainte, qui n'était pas paysagère, est donc levée. Par ailleurs, la zone est incluse dans un pôle de densification : zones à densifier et structurer.

3.1.2/ Prise en compte des contraintes locales

La zone d'implantation potentielle est définie par :

- Au nord, par le chemin - ligne de crête au sud du hameau de Revelon, et l'ancienne gare le long de la RD58 (transformée en habitation)
- à l'est la proximité du village d'Epehy,
- au sud, la proximité du village de Guyencourt-Saulcourt,
- à l'ouest le parc éolien du Maissel et le village d'Heudicourt.

L'éloignement minimal aux habitations de 500 m (valeur réglementaire) est élargi à 1000m, à l'exception de la distance minimale d'une habitation isolée (ancienne gare) vis-à-vis de laquelle un recul de 800m a été pris.

L'examen des aires d'étude a permis de définir les principales contraintes paysagères :

- habitat proche : risque d'effet d'encerclement des villages
 - . Heudicourt et la ferme de Revelon
 - . Epehy
 - . Guyencourt-Saulcourt
- vallée de l'Escaut / canal de Saint-Quentin :
 - . vue depuis les coteaux est,
- RD58 « Chaussée Brunehaut » - route de transit :
 - . risque d'effet de surplomb en venant de l'ouest ou de l'est
 - . cohérence avec les parcs éoliens voisins

A noter que les autres contraintes locales correspondent principalement à des sensibilités faunistique et floristique au droit de haies et bosquets.

Cette définition des contraintes a permis d'examiner et de comparer trois variantes possibles sur le site potentiel. La comparaison figure aux pages suivantes.

3.1.3/ Trois variantes étudiées

Afin de s'insérer au mieux dans le paysage, le nouveau parc doit principalement tenir compte, de la structure du paysage, structure donnée par les parcs éoliens existants, accordés et en projet, des lignes de relief, de la RD58, principal axe routier traversant l'aire d'implantation, des villages proches...

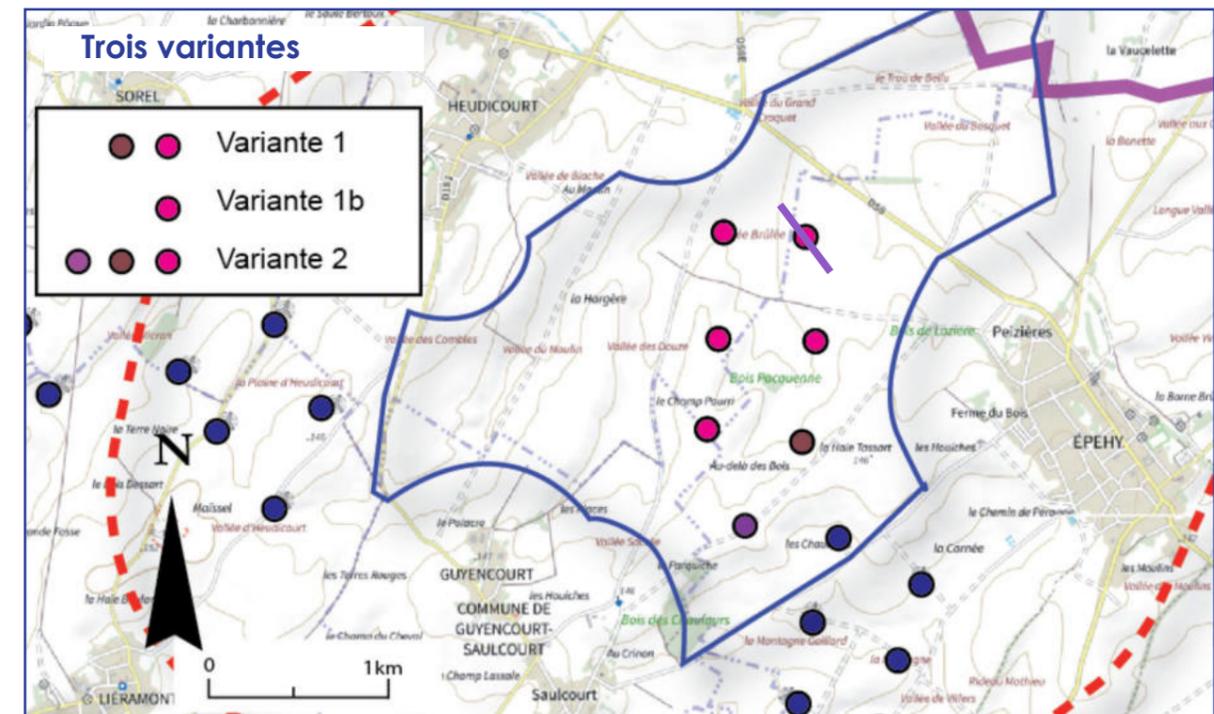
Pour respecter au mieux la structure du paysage, formée par les lignes de relief et confortée par les lignes d'éoliennes de Montagne Gaillard, le projet doit globalement être orienté nord/sud. La structure en ligne paraît s'imposer, compte tenu de la structure des parcs voisins.

Pour limiter l'impact depuis la RD58 vis-à-vis des circulations de transit et des déplacements journaliers locaux, et pour limiter l'étalement du motif éolien depuis les bourgs d'Epehy et Heudicourt, il a été décidé de contraindre le parc éolien au sud de la route.

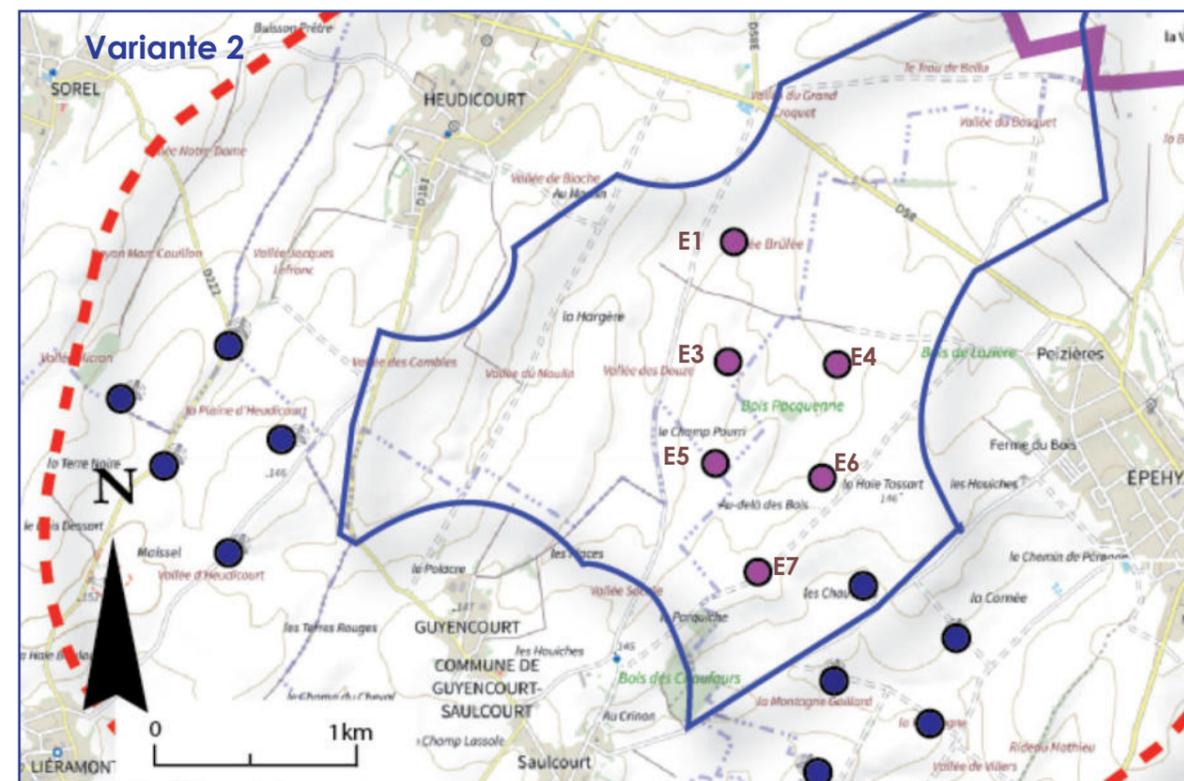
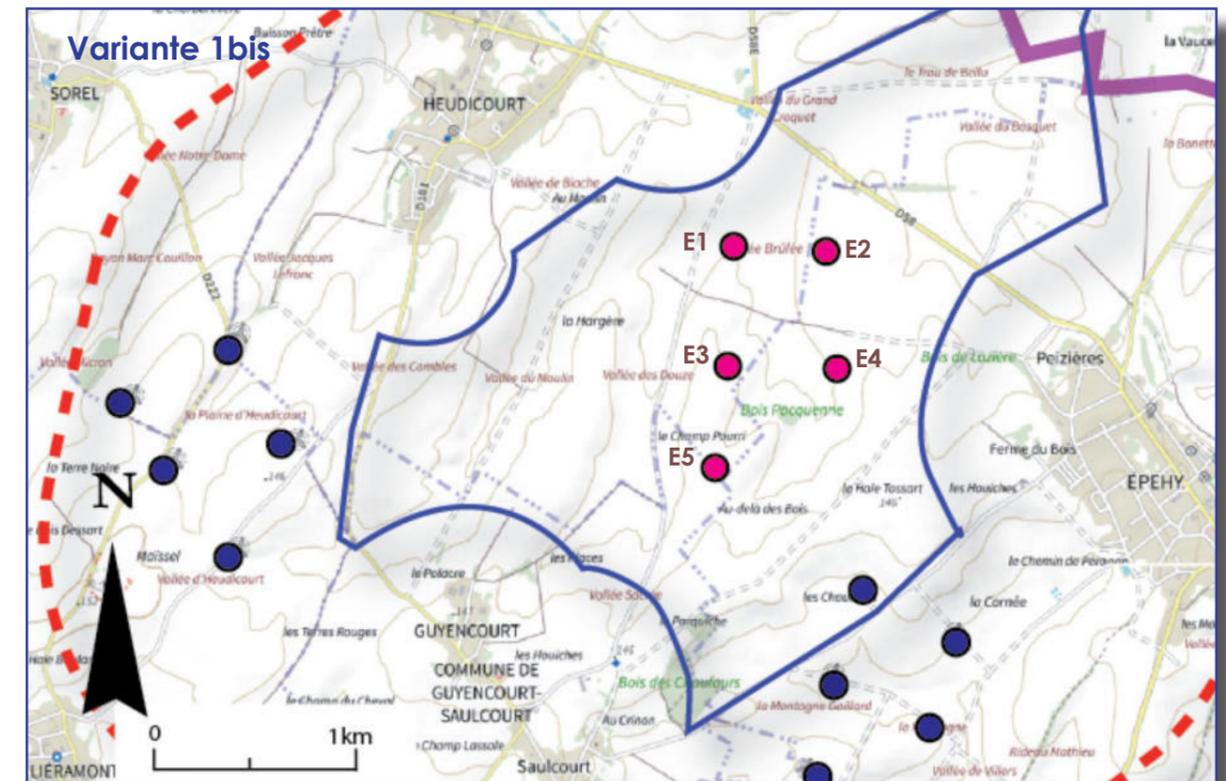
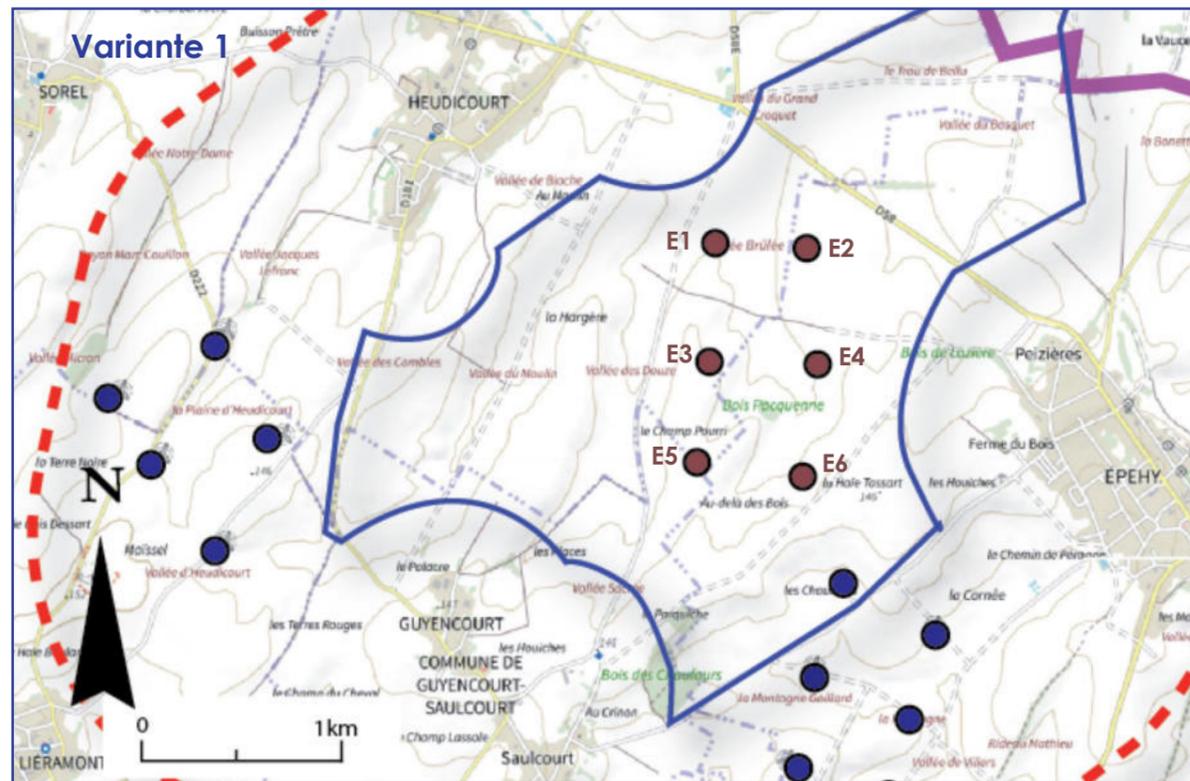
Trois variantes sont ainsi envisagées et comparées :

- variante 1 : 2 lignes de 3 éoliennes sont implantées de part et d'autre de la Vallée Brulée,
- variante 1bis : 2 lignes de 3 et 2 éoliennes ; l'éolienne du sud-est est supprimée pour des raisons écologiques,
- variante 2 : 2 lignes de 3 éoliennes : l'éolienne située la plus au nord-est est déplacée au sud, le plus près possible des éoliennes de Montagne Gaillard.

Ces trois variantes, toutes réalisables, se ressemblent, car elles respectent les recommandations définies à l'issue de l'état initial du paysage (cf. ci-dessus).



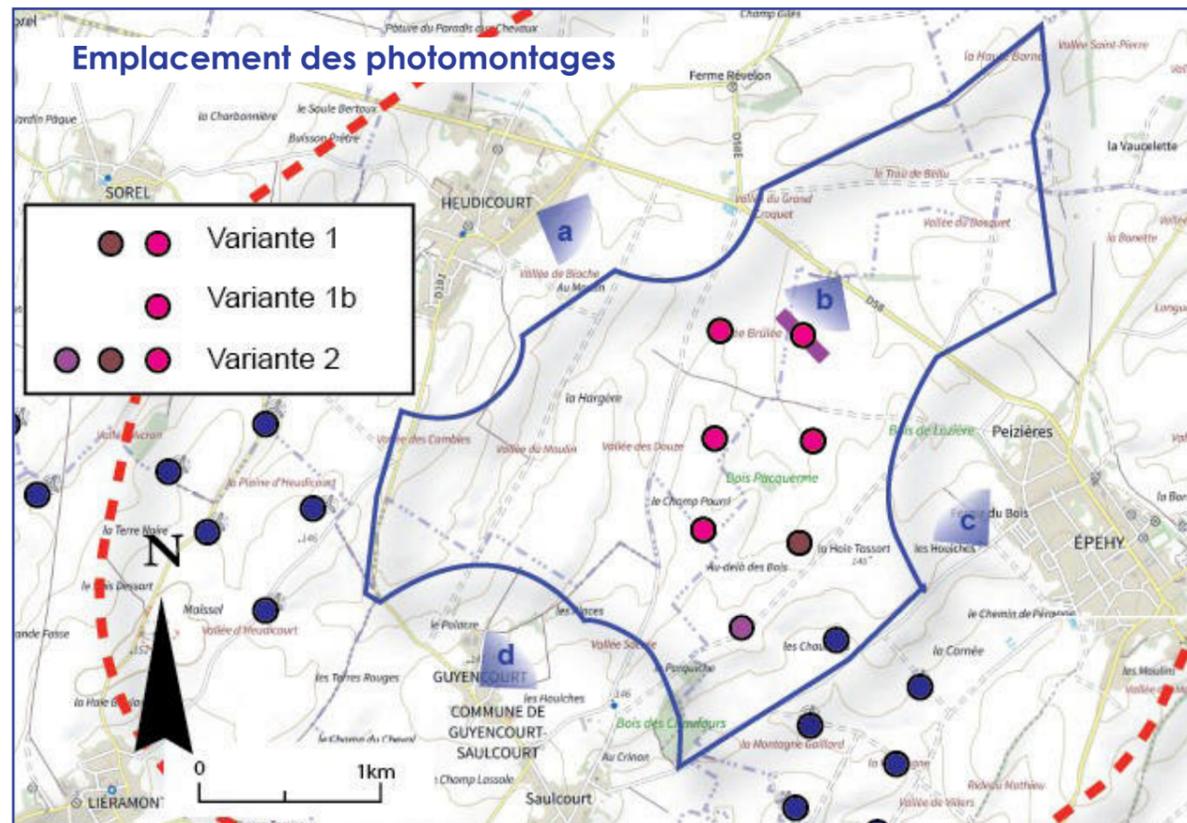
3/ Justification du choix d'implantation



3/ Justification du choix d'implantation

Plusieurs photomontages, réalisés depuis les principaux points de sensibilité (villages proches et RD58) ils permettent de comparer les 3 variantes du point de vue du paysage. Ils sont présentés aux pages suivantes :

- vue depuis la rue de Révelon à Heudicourt
- vue depuis la D58 à l'intérieur de la zone d'implantation potentielle
- vue depuis le cimetière militaire en sortie sud d'Epehy
- vue depuis le chemin de Révelon à Guyencourt-Saulcourt

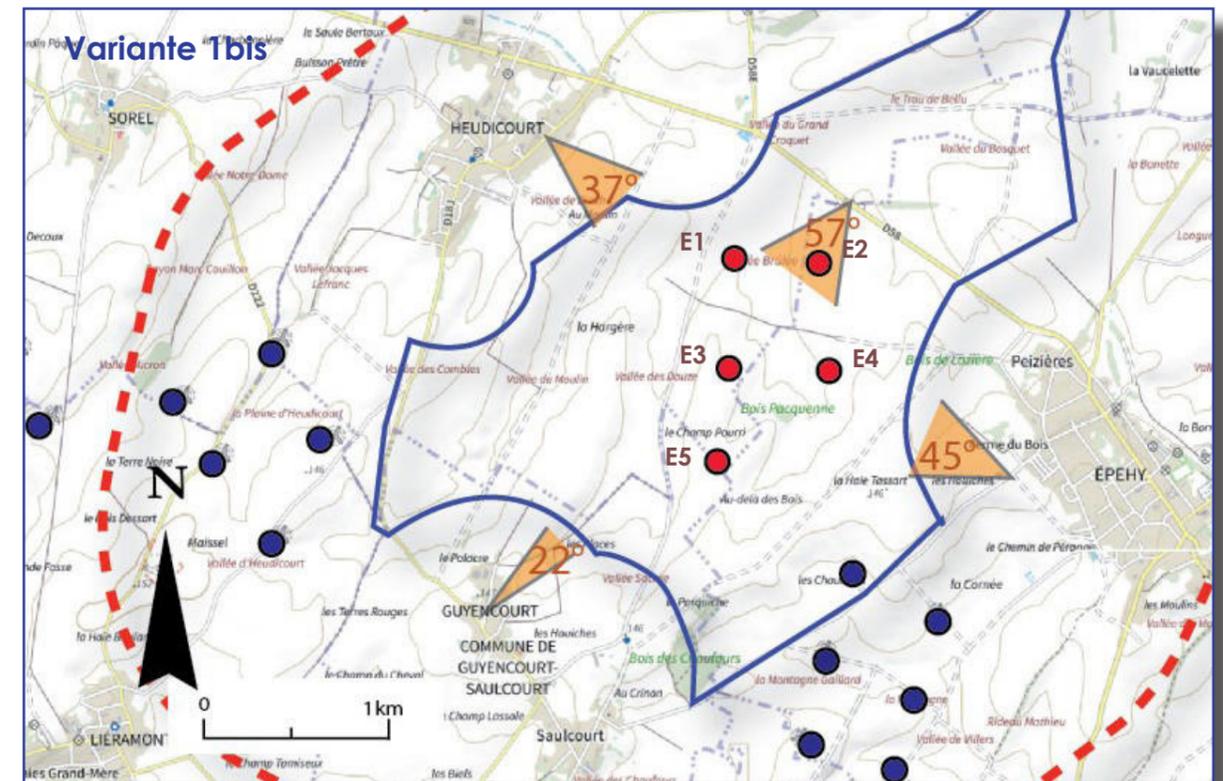
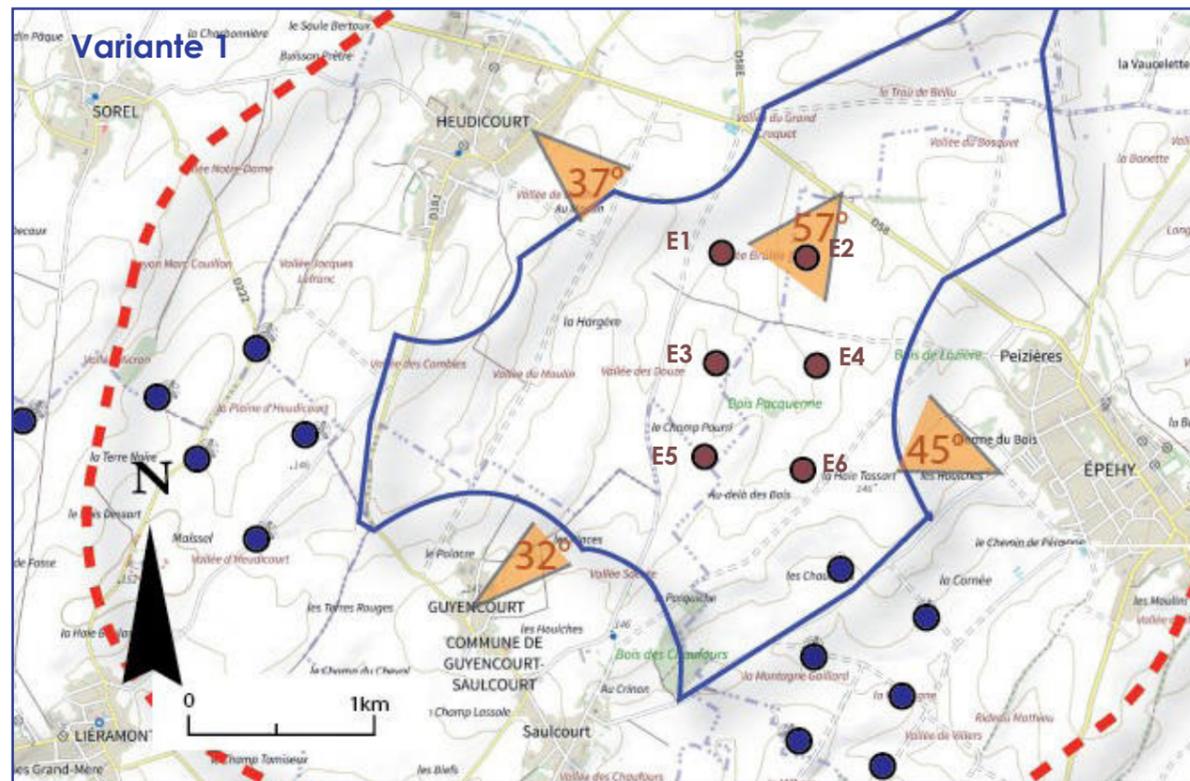


Pour comparer les variantes, la somme des angles d'occupation des horizons ajoutés par le projet de Bois Jaquenne a été calculée à partir des 4 points de vue (cf. cartes page suivante) :

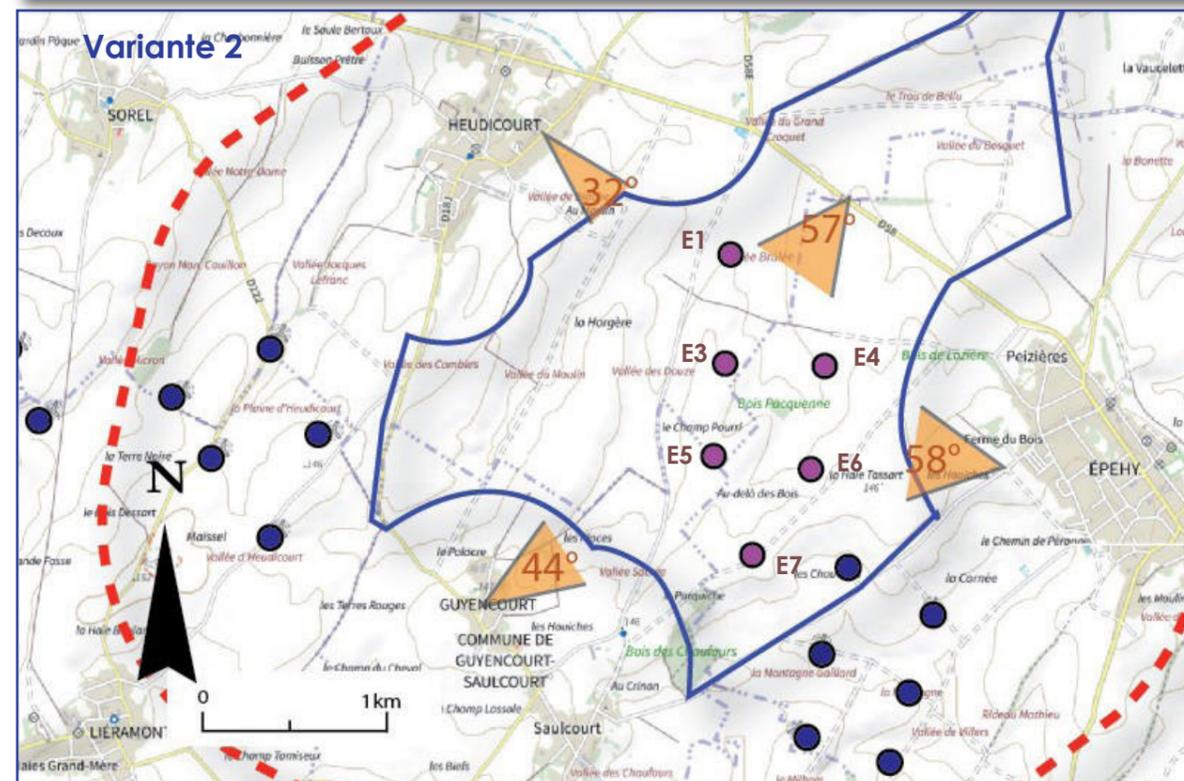
- pour la variante 1 : $37^{\circ}+57^{\circ}+45^{\circ}+32^{\circ} = 171^{\circ}$
- pour la variante 1 bis : $37^{\circ}+57^{\circ}+45^{\circ}+22^{\circ} = 161^{\circ}$
- pour la variante 2 : $32^{\circ}+57^{\circ}+58^{\circ}+44^{\circ} = 191^{\circ}$

La variante 1bis, dont la somme des angles d'occupation des horizons par les éoliennes est la plus faible, apparaît comme préférable théoriquement.

3/ Justification du choix d'implantation



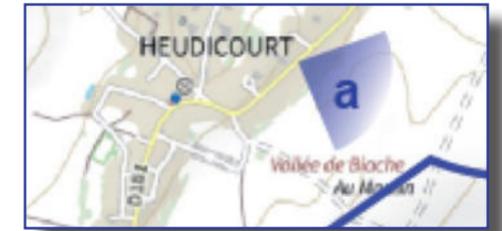
Occupation des horizons dans un rayon de 5 km, sans les parcs en cours d'instruction



3/ Justification du choix d'implantation

Partie est du village d'Heudicourt (vue a)

Distance à l'éolienne du projet la plus proche: E1 1,1km environ (E3: 1,6 km) ;
Coordonnées Lambert 93 : X : 706211; Y : 6991833



3/ Justification du choix d'implantation



Depuis la rue Révelon d'Heudicourt, les vues vers le projet sont fractionnées : depuis certains points, ce sont les éoliennes E1 et E2 qui sont visibles ; depuis d'autres - comme sur la prise de vue a, ce sont les éoliennes E3, E4, E5 et E6 voire E7 dans la variante 2 qui apparaissent.

L'impact est donc fractionné, mais croissant en fonction du nombre d'éoliennes visibles successivement : la variante 1 bis qui ne compte que 5 éoliennes apparaît donc préférable.

3/ Justification du choix d'implantation

Partie nord-ouest du village d'Epehy (vue b)

Distance à l'éolienne du projet la plus proche : E2 377 m

Coordonnées Lambert 93 : X : 707757 ; Y : 6991259



Variante 1 - vue b



Variante 1bis - vue b

3/ Justification du choix d'implantation



Variante 2 - vue b

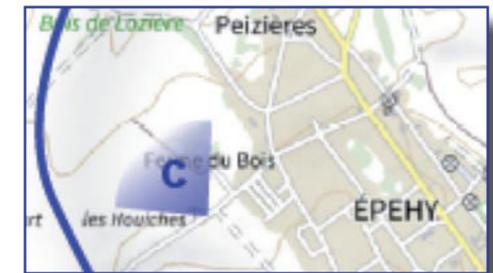
Depuis la RD58 voie Brunehaut, entre Heudicourt et Epehy, le parc est visible dans sa totalité. La variante 2 présente un impact moindre puisque l'éolienne E2 proche de la route est supprimée. Dans les 3 variantes, l'alignement des éoliennes est bien lisible.

3/ Justification du choix d'implantation

Partie sud-ouest du village d'Epehy (vue c)

Distance à l'éolienne du projet la plus proche: E6 1km environ

Coordonnées Lambert 93 : X : 708568 ; Y : 6989785



Variante 1 - vue c



Variante 1bis - vue c



3/ Justification du choix d'implantation



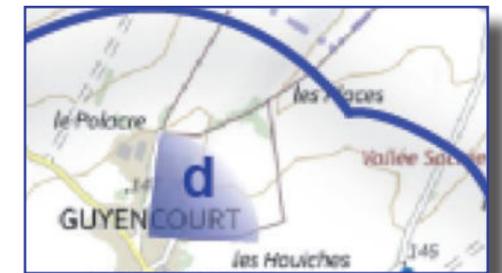
Depuis le cimetière britannique au sud-est d'Epehy, l'éolienne E7 de la variante 2 se trouve dans le cône de vue de l'épée du cimetière.
De plus, l'éolienne E6 est proche. La suppression de l'éolienne E6 dans la variante 1 bis permet de conserver une prégnance comparable à celle des éoliennes de Montagne Gaillard.
La variante 1 bis paraît donc préférable.

3/ Justification du choix d'implantation

Village de Guyencourt-Saulcourt (vue d)

Distance à l'éolienne du projet la plus proche : E7: 1,1 km environ , E4: 1,25km environ ;

Coordonnées Lambert 93: X: 706487 ; Y: 6988907



Variante 1 - vue d



Variante 1bis - vue d

3/ Justification du choix d'implantation



Depuis le village de Guyencourt-Saulcourt, l'éolienne E7 de la variante 2 est la plus impactante. La variante 1 bis, sans E6 et E7, est moins prégnante, et donc préférable.

3/ Justification du choix d'implantation

La synthèse de ce comparatif oriente le choix vers la variante 1bis.

Le choix final résulte d'une analyse multicritères qui figure dans l'étude d'impact du projet.
Le choix final s'est porté sur la variante 1bis qui correspond à un bon compromis entre les impératifs paysagers, écologiques et énergétiques.

Comparaison des 4 variantes du point de vue du paysage

	Variante 1 2 lignes de 3 éoliennes	Variante 1Bis 2 lignes de 3 et 2 éoliennes	Variante 2 2 lignes de 3 éoliennes vers le sud
Point de vue a depuis Heudicourt	Le projet occupe 37° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1,1 km 6 éoliennes sont visibles successivement, de façon fractionnée	Le projet occupe 37° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1,1 km 5 éoliennes sont visibles successivement, de façon fractionnée, moins de prégnance puisque moins d'éoliennes	Le projet occupe 32° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1,1 km 6 éoliennes sont visibles successivement, de façon fractionnée
Point de vue b depuis la RD58	Le projet occupe 57° Distance à l'éolienne la plus proche E4 : 250m	Le projet occupe 57° Distance à l'éolienne la plus proche E4 : 250m	Le projet occupe 57° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 700m La suppression de E2 proche de la route réduit l'impact depuis cette voie
Point de vue c depuis le sud-ouest d'Epehy cimetière britannique	Le projet occupe 45° Distance à l'éolienne la plus proche E6 : 1 km 3 éoliennes (E4, E5 et E6) sont à 1km environ du village - plus de prégnance vis-à-vis de l'habitat	Le projet occupe 45° Distance à l'éolienne la plus proche E4 : 1,1km 2 éoliennes (E4 et E5) sont à 1km environ La suppression de E4, E6 et E7 réduit la prégnance vis-à-vis du cimetière britannique	Le projet occupe 58° Distance à l'éolienne la plus proche E6 : 1 km L'éolienne E7 est dans l'axe du cimetière 4 éoliennes (E4, E5, E6 et E7) sont à 1 km environ. L'impact est plus fort dans cette variante.
Point de vue d depuis Guyencourt-Saulcourt	Le projet occupe 32° Distance à l'éolienne la plus proche E5 : 1,5km	Le projet occupe 22° Distance à l'éolienne la plus proche E5 : 1,5km La suppression de E6 et E7 réduit l'impact sur le village	Le projet occupe 44° E7 est proche de la ferme rue Revelon (900m) Distance à l'éolienne la plus proche E5 et E7 : 1,5km. L'impact vis-à-vis du village est plus fort dans cette variante.
Structure et cohérence avec les parcs voisins	Les 2 lignes sont bien lisibles et cohérentes avec celles de Montagne Gaillard : la structure en double ligne d'éoliennes deux à deux face à face est identique	Les 2 lignes sont bien lisibles et cohérentes avec celles de Montagne Gaillard : la structure en double ligne d'éoliennes deux à deux face à face est identique	Les 2 lignes sont bien lisibles et cohérentes avec celles de Montagne Gaillard, mais le motif en quinconce est différent (similaire à Boule Bleue mais pas Montagne Gaillard)
SYNTHESE	La variante 1 se rapproche d'Epehy et occupe 50° depuis la partie nord-ouest de ce village.	La variante 1bis qui ne compte que 5 éoliennes est globalement moins prégnante	La variante 2 est la plus pénalisante vis-à-vis d'Epehy et de Guyencourt-Saulcourt. Le nombre d'éoliennes accroît sa prégnance.

3/ Justification du choix d'implantation

3.2/ Choix des éoliennes

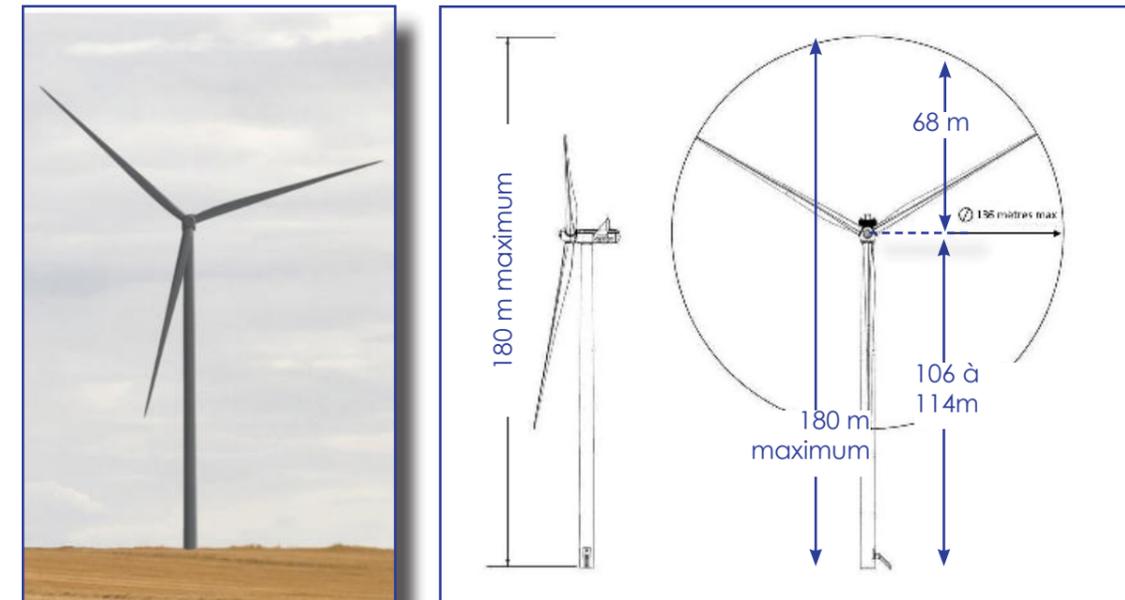
Le contexte éolien existant est composé de plusieurs types d'aérogénérateurs.

Le gabarit d'éolienne a été limitée par la contrainte aéronautique qui fixe un plafond aérien à 309m NGF. De ce fait, la hauteur maximale des machines est de 180m. Les photomontages réalisés montrent qu'il est cohérent avec les gabarits des parcs éoliens voisins.

Le choix d'une silhouette harmonieuse, avec une dimension de pale équilibrée avec la dimension totale, conduit au gabarit suivant :

- hauteur maximale en bout de pale par rapport au sol : 180m
- diamètre maximal du rotor de 136 mètres
- hauteur du moyeu entre 106 et 114m,
- puissance nominale maximale 4,2 MW ; puissance totale maximale du parc 21,0 MW.

Les photomontages réalisés montrent que la différence de hauteur par rapport aux éoliennes de Montagne Gaillard se révèle peu perceptible : la différence de hauteur relative peut être interprétée comme liée à la différence de distance.



Exemple de silhouette d'éoliennes et caractéristiques techniques.

4/ Analyse des effets sur le paysage

4/ Analyse des impacts du projet sur le paysage

4/ Analyse des impacts du projet sur le paysage

■ Définition de « l'état initial » et de l'état futur dans la présentation des photomontages

L'état initial présente les parcs éoliens construits et les parcs éoliens accordés - état à mars 2021.

L'état futur des photomontages comprend outre les parcs éoliens construits et accordés,

- les parcs éoliens en instruction, ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale (avis MRAE) ; par anticipation de l'avis de l'Autorité Environnementale, le maître d'ouvrage a également pris en compte les projets éoliens déposés au cours de l'hiver 2021 ;
- le parc éolien en projet de Bois Jaquenne, 5 éoliennes objet du présent dossier.

Le choix a été fait de représenter tous les rotors face caméra, pour tous les photomontages et tous les parcs, ce qui correspond à l'impact visuel maximum.

Des esquisses en noir et blanc permettent de situer et identifier les différents parcs éoliens existants, accordés et en instruction : chacun des parcs est représenté avec des couleurs différentes, et noté en légende ; les couleurs sont choisies de la manière suivante :

- des tons verts pour les parcs accordés
- des tons bleus pour les parcs construits
- des tons orange pour les parcs en instruction

Le projet de Bois Jaquenne figure en rose.

Les éoliennes sont dessinées en superposition des éléments du paysage qui les masquent éventuellement, afin de mieux les identifier, et de comprendre dans quelle mesure elles pourraient ou non être visibles lorsqu'on se déplace.

■ Carnet de photomontages

Un carnet de photomontages, fichier indépendant, présente l'ensemble des photomontages réalisés. Ce carnet permet de consulter les photomontages indépendamment de l'étude d'impact. Le volet paysager fait référence à ces photomontages et en reprend certains afin d'illustrer l'analyse.

La méthode de présentation des planches du carnet de photomontages figure au chapitre précédent « 1.5.3/ Méthodes mises en œuvre pour l'analyse des impacts du projet » p 17.

■ Présentation des photomontages dans le présent volet paysager

Plusieurs planches du carnet de photomontages sont présentées au fur et à mesure de l'analyse.

En partie gauche, les points de vue sont repérés sur une carte. Leurs données techniques sont précisées (altitude, heure, distance de l'éolienne la plus proche...). Ils font l'objet d'un zoom, présentant la vision à 60° ce qui correspond à la vision binoculaire nette : champ visuel couvert par les deux yeux sans bouger du tout ni les yeux ni la tête. Un commentaire du photomontage complète cette planche.

En partie droite, figurent la photo de l'état initial, la photo du photomontage et l'esquisse en noir et blanc. Ces images représentent un angle de vision de 120°, ce qui correspond au champ visuel humain (cf. chapitre méthodologie).

Afin d'alléger la lecture, certaines planches ne sont pas présentées dans leur intégralité : seuls l'esquisse ou le photomontage sont présentés dans le présent document, et il conviendra de se reporter au carnet de photomontages pour en avoir tous les détails.

L'analyse des effets cumulés est faite tout du long de l'évaluation des impacts : à cet effet, « l'état futur » comprend tous les parcs existants, accordés et en instruction avec avis de l'Autorité Environnementale (avis MRAE) ou en attente d'avis (anticipation).

■ Ordre d'analyse des effets du projet sur le paysage

Le présent chapitre analyse les incidences paysagères du projet sur les différentes aires d'étude définies. Préalablement, figurent dans ce chapitre l'analyse de la visibilité du projet sur l'ensemble du territoire en fonction du relief, et la synthèse des impacts par rapport aux Monuments Historiques protégés.

Puis, sont examinées, pour chacune des aires, successivement les parties, nord, est, sud puis ouest :

- les visions lointaines (aire d'étude éloignée) : entre 6 et 20 km environ : sont étudiés principalement l'impact à partir des éléments de patrimoine, pour vérifier qu'il n'y ait pas de confrontation visuelle, et l'impact par rapport aux principales routes ; une attention particulière est portée aux effets cumulés des parcs éoliens et au risque de saturation visuelle, notamment à moins de 6 km ;
- les visions rapprochées (aire d'étude rapprochée) : dans un rayon de 6 km environ autour du site, avec la perception journalière du projet dans le paysage, vis-à-vis des villages et des voies qui le jouxtent ;
- les visions immédiates (moins de 1,5 km) : sont étudiées notamment les perceptions depuis les villages les plus proches, et celles sur les postes de livraison.

■ Caractérisation de l'impact visuel

Le projet éolien de Bois Jaquenne consiste à implanter 5 nouvelles éoliennes, disposées en deux lignes, parallèles à celles existantes sur le parc éolien voisin de Montagne Gaillard et parallèles aux lignes de force du paysage - ligne du relief. L'impact visuel est analysé avec l'ensemble des éoliennes existantes, accordées, et en instruction, et relativisé en fonction de l'existence de ces éoliennes.

Le projet s'insère dans un secteur où la densité des parcs est déjà importante, et vient en continuité du parc de Montagne Gaillard. Dans ce contexte, trois critères apparaissent prépondérants pour qualifier l'impact :

- La silhouette des nouvelles éoliennes par rapport à celles existantes ou accordées : il est important que le projet de parc soit cohérent dans son implantation et dans ses dimensions avec les parcs éoliens existants.
- Les différences de hauteur : aujourd'hui, les éoliennes disponibles sur le marché voient leur puissance augmenter avec pour ce faire une augmentation de la taille des mâts et des rotors. Cela se traduira à moyen terme par l'abandon par les constructeurs de certains modèles d'éoliennes. Cette recherche d'augmentation de puissance s'explique par le fait que l'énergie éolienne est aujourd'hui une énergie mature et compétitive, et les projets sont maintenant mis en concurrence par l'Etat dans le but de faire baisser les tarifs d'achat de l'électricité. Cette mise en concurrence se fait par l'intermédiaire d'appels d'offres organisés par l'Etat. Le nouveau projet comprend donc des éoliennes sensiblement plus hautes au meilleur rendement : les photomontages réalisés montrent que les hauteurs apparaissent homogènes sur la majorité des points de vue.
- L'augmentation de l'emprise visuelle des éoliennes dans le champ visuel de l'observateur :
 - si les éoliennes en projet se situent à l'intérieur de l'emprise visuelle des parcs existants ou accordés, l'impact est très faible ;
 - si les éoliennes augmentent le champ visuel occupé par les éoliennes de 0 à 20°, compte tenu des champs visuels très larges (180° en général), l'impact peut être qualifié de faible ;
 - si les éoliennes augmentent le champ visuel occupé par l'éolien de 20° à 30°, toujours compte tenu des champs visuels très larges, l'impact peut être qualifié de modéré ;
 - si les éoliennes augmentent le champ visuel de plus de 30°, l'impact peut être qualifié de fort.

On qualifiera également l'impact de « modéré » lorsque les nouvelles éoliennes sont visibles depuis l'intérieur d'un village et se situent à moins de 2 km, ou lorsque les éoliennes présentent une hauteur relative supérieure à celle des maisons, de moins d'un tiers.

On qualifiera l'impact de « fort » lorsque les éoliennes présentent une hauteur relative supérieure à celle des maisons de plus d'un tiers.



4/ Analyse des impacts du projet sur le paysage

4.1/ Zone d'influence visuelle

A l'intérieur de l'aire d'étude éloignée (rayon de 20 kilomètres environ), les zones d'influence visuelle ont été définies sur la carte ci-contre.

Il s'agit des espaces depuis lesquels une partie - même faible d'une éolienne ou de plusieurs, peut être visible compte tenu du relief et des zones boisées (zones figurant sur Corine Land Cover).

■ « Cas majorant » - limites de la représentation

Cette carte correspond à une situation défavorable pour le projet, cas « majorant » :

- elle ne prend en compte, ni les haies, ni les bosquets et petits bois (elle intègre en revanche les bois qui figurent sur Corine Land Cover), ni les habitations, ni le bâti en général : le seul paramètre pris en compte est la topographie, ce qui constitue une moyenne basse et donc un cas largement majorant,
- la perception de l'extrémité d'une seule éolienne suffit à mettre le secteur en zone de visibilité.

La carte ne reflète donc pas la réalité de la perception visuelle du projet, car les haies constituent, dans les différentes aires d'étude, un élément présent du paysage et créent des effets de masques visuels, notamment autour des villages.

De plus, la perception de l'éolienne décroît très vite avec la distance - cf. schéma ci-après :

- à 250 m, l'éolienne occupe 30°, soit 100 % du champ visuel vertical,
- à 1 km, l'éolienne n'occupe plus que 10°, soit 31 % du champ visuel vertical,
- à 2 km, l'éolienne n'occupe plus que 5°, soit 17 % du champ visuel vertical,
- à 10 km, l'éolienne occupe 1°, soit 3% du champ visuel vertical.

A 10 km, l'incidence sur la lecture du paysage des éoliennes qui semblent de très petite dimension, est donc très faible ; les éoliennes ne peuvent plus interférer - rentrer en concurrence visuelle - avec les éléments structurants des sites.

La carte des zones d'influence visuelle est donc un simple outil, ne permettant pas de rendre compte de l'impact visuel réel des éoliennes.

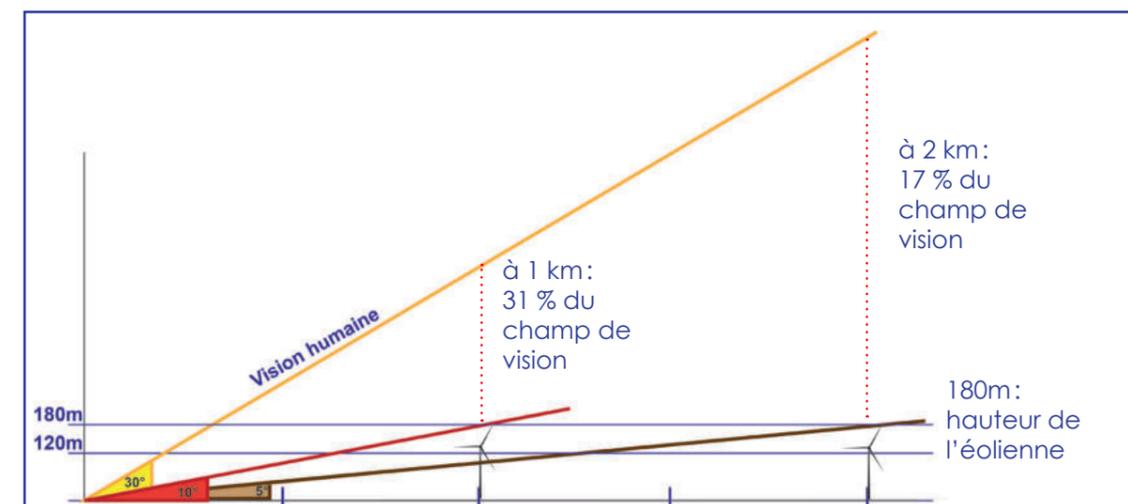
■ Légende de la carte et utilisation

Le logiciel WindPRO © a été utilisé. Les altitudes fournies par le Modèle Numérique de Terrain (MNT) ont été utilisées pour réaliser cette zone d'influence visuelle (ZIV).

Figure ci-contre :

- en bleu l'absence totale de visibilité sur le projet de parc éolien de Bois Jaquenne,
- en turquoise, la visibilité de tout ou partie de 1 éolienne, du projet de Bois Jaquenne (la perception de l'extrémité d'une seule éolienne suffit à mettre le secteur en zone de visibilité)
- en vert, la visibilité de tout ou partie de 2 éoliennes,
- en fuchsia, la visibilité de tout ou partie de 3 éoliennes,
- en marron, la visibilité de tout ou partie de 4 éoliennes,
- en orange, la visibilité de tout ou partie de 5 éoliennes,

Cette carte sert à écarter d'emblée les espaces franchement non concernés par la présence du projet. Elle est également utile pour choisir les points de vue pour les photomontages, qui sont présentés dans la suite de l'étude.



Vision humaine : proportion de l'éolienne de 180 m dans le champ de vision vertical, en fonction de la distance.

A 250 m, l'éolienne occupe 30°, soit 100 % du champ de vision,
à 1 km, l'éolienne n'occupe plus que 10°, soit 31 % du champ de vision,
à 2 km, l'éolienne n'occupe plus que 5°, soit 17 % du champ de vision.

4/ Analyse des impacts du projet sur le paysage

